



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

# Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité 2020

**Un nouveau contrat  
pour une gouvernance  
partagée**



# SOMMAIRE

## LISTE DES COMMUNES ADHÉRENTES DU SIGEIF

4

## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION EN 2020

5

## PRÉAMBULE

7

2020 : PREMIER EXERCICE DU  
NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION  
2020, un nouveau départ

7

## 1 PATRIMOINE TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION

11

### ANALYSE DES DONNÉES PHYSIQUES

13

Le réseau de la concession  
Réseau moyenne tension (HTA)  
Postes de transformation  
HTA/BT de distribution publique  
Réseau basse tension (BT)  
Réseau aérien BT  
Réseau souterrain BT

### LES BRANCHEMENTS DE LA CONCESSION

22

Ouvrages collectifs de branchement  
(colonnes montantes)  
Compteur communicant « Linky »

### ANALYSE DES DONNÉES FINANCIÈRES

29

Inventaire et valeur du patrimoine  
en concession  
Valorisation du patrimoine par famille d'ouvrages  
(valeurs brutes)  
Localisation du patrimoine  
Évolution du patrimoine en concession

## 2 CLIENTÈLE DE LA CONCESSION ET ÉNERGIE ACHÉMINÉE

39

### ÉVOLUTION DES DONNÉES

41

La clientèle de la concession  
L'énergie acheminée  
L'enquête annuelle de satisfaction  
auprès des clients-usagers  
Autres indicateurs "fourniture"

## 3

### QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE

53

#### CONTINUITÉ DE L'ACHEMINEMENT

56

Le temps moyen de coupure (critère B)  
Interruption de l'énergie acheminée  
liée au réseau HTA

Interruption de l'énergie acheminée  
liée au réseau BT et aux postes de  
transformation HTA/BT

Indicateurs locaux de la continuité d'acheminement  
Autres indicateurs "performance"

#### TENUE DE LA TENSION

73

Tenue de la tension HTA  
Tenue de la tension BT

#### CONTRAINTES SUR LES OUVRAGES

79

Intensités maximales atteintes contraintes  
sur les départs HT

Postes HTA/BT pour lesquels au moins  
un dipôle est en surcharge (Imax et Tmax)

#### DÉCRET 2007-1826 DU 24 DÉCEMBRE 2007 ÉVOLUTION DE CES QUATRE CRITÈRES

81

Tenue de la tension sur le réseau

Continuité de l'alimentation électrique  
sur le réseau

Continuité de l'alimentation électrique  
sur le réseau en un point particulier

Disposition concernant le réseau public  
de transport d'électricité

Conclusion

## 4

### PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT ET PLAN DE MAINTENANCE DU DISTRIBUTEUR

85

#### INVESTISSEMENTS CONSACRÉS AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PERFORMANCE DU RÉSEAU

88

Investissements sur les postes  
sources et orientations ultérieures

Bilan des investissements 2020  
sur les réseaux HTA et BT

Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2023

<b>5</b>	<b>CONTRÔLE CONTINU SUR LES OUVRAGES CONCÉDÉS</b>	<b>95</b>		
	LES PROJETS DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE	98		
	Déclaration des projets à l'autorité concédante			
	Déclarations de commencement de travaux et certificats de conformité			
	Les avis sur les dossiers émis par le Sigeif			
<b>6</b>	<b>CONTRÔLE CIBLÉ</b>	<b>103</b>		
	<b>ANALYSES PARTICULIÈRES ET PONCTUELLES EFFECTUÉES PAR LE SIGEIF</b>	<b>106</b>		
	Mouvement du patrimoine technique			
	Valorisation de la remise gratuite (VRG)			
	Critère B : les départements les plus contraints			
	Incidents BT et HTA majeurs			
	Raccordement de nouveaux usagers au réseau public de distribution d'électricité			
	Plan pluriannuel d'investissement 2020-2023			
<b>7</b>	<b>CONTRÔLE FINANCIER</b>	<b>111</b>		
	<b>ANALYSE DES DONNÉES FINANCIÈRES PRÉSENTÉES DANS LE CRAC 2020 DU CONCESSIONNAIRE</b>	<b>114</b>		
	Les passifs de concession			
	Le compte d'exploitation de la concession			
	Synthèse des résultats d'exploitation			
	Les charges d'exploitation			
	Les résultats d'exploitation			
	Les dépenses de maintenance			
<b>8</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>127</b>		
	SYNTHÈSE DU CONTRÔLE TECHNIQUE	130		
	SYNTHÈSE DU CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER	134		
<b>9</b>	<b>ANNEXES</b>		<b>135</b>	
	Inventaire des ouvrages, par commune, au 31 décembre 2020			
	Étude de la variation des linéaires de réseaux HTA et BT (échantillon de communes)			
	Nombre de clients et énergie acheminée en 2020 dans la concession du Sigeif			
	Répartition, par décennie, du linéaire des lignes et canalisations BT			
	Valorisation 2020 de la remise gratuite par Enedis			
	Causes des incidents basse tension et nombre d'incidents aux 100 km			
<b>10</b>	<b>ANNEXES BILAN D'OUVERTURE</b>		<b>159</b>	
	EDF Commerce			
	Enedis			

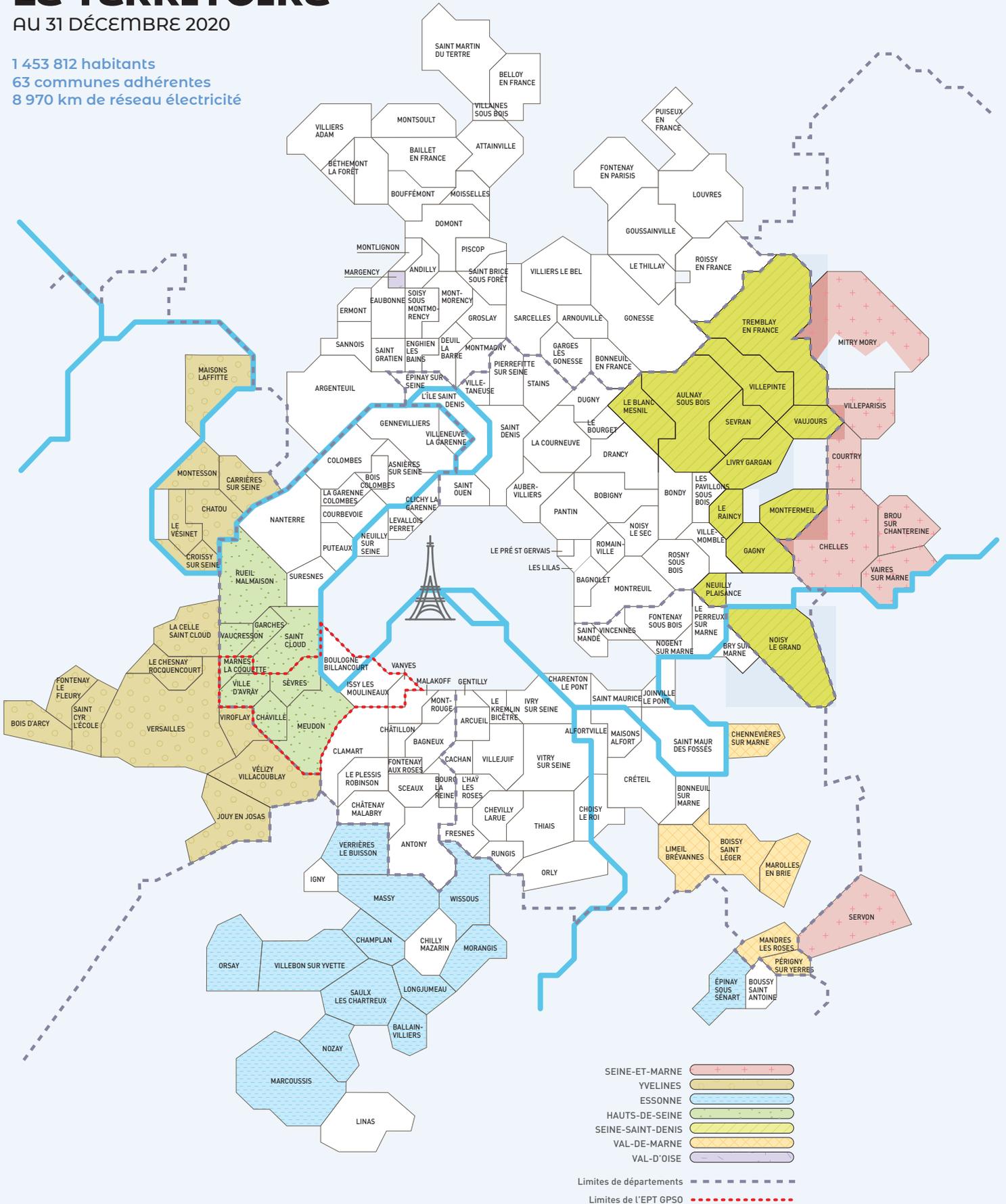


# ÉLECTRICITÉ

## LE TERRITOIRE

AU 31 DÉCEMBRE 2020

1 453 812 habitants  
63 communes adhérentes  
8 970 km de réseau électrique



## — 63 COMMUNES ADHÉRENTES —

### ► SEINE-ET-MARNE

Brou-sur-Chantereine  
Chelles  
Courtry  
Mitry-Mory\*  
Servon  
Vaires-sur-Marne  
Villeparisis

### ► YVELINES

Bois-d'Arcy  
Carrières-sur-Seine  
La Celle-Saint-Cloud  
Chatou  
Le Chesnay-Rocquencourt  
Croissy-sur-Seine  
Fontenay-le-Fleury  
Jouy-en-Josas  
Maisons-Laffitte  
Montesson  
Saint-Cyr-l'École  
Vélizy-Villacoublay  
Versailles  
Le Vésinet  
Viroflay

### ► ESSONNE

Ballainvilliers  
Champlan  
Épinay-sous-Sénart  
Longjumeau  
Marcoussis  
Massy  
Morangis  
Nozay  
Orsay  
Saulx-les-Chartreux  
Verrières-le-Buisson  
Villebon-sur-Yvette  
Wissous

### ► HAUTS-DE-SEINE

Chaville  
Garches  
Marnes-la-Coquette  
Meudon  
Rueil-Malmaison  
Saint-Cloud  
Sèvres  
Vaucresson  
Ville-d'Avray

### ► SEINE-SAINT-DENIS

Aulnay-sous-Bois  
Le Blanc-Mesnil  
Gagny  
Livry-Gargan  
Montfermeil  
Neuilly-Plaisance  
Noisy-le-Grand  
Le Raincy  
Sevran  
Tremblay-en-France  
Vaujours  
Villepinte

### ► VAL-DE-MARNE

Boissy-Saint-Léger  
Chennevières-sur-Marne  
Limeil-Brévannes  
Mandres-les-Roses  
Marolles-en-Brie  
Périgny-sur-Yerres

### ► VAL-D'OISE

Margency

\* Est exclue la partie du territoire de cette commune exploitée par la régie municipale



# — LES CHIFFRES CLÉS 2020 DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ —



**63**  
collectivités

**1 453 812\***  
habitants

\* (population municipale :  
1 436 715 habitants)

**707 803**  
clients



**6 TWH**  
d'électricité acheminés \*  
\* (1 TWh = 1 000 000 kWh)

**1 014 M€**  
valeur brute des ouvrages  
en concession

**47 %**  
Taux d'amortissement

**540 M€**  
Valeur nette comptable

**1 387 M€**  
Valeur de remplacement

**329 M€**  
Droit à récupérer d'Enedis

**16,6 M€**  
consacrés à la performance  
du réseau électrique,  
dont

**2,2 M€**  
pour les postes sources

**24,4 M€**  
consacrés au  
développement du réseau  
(valeur brute des  
raccordements)

**251,3 M€**  
Recettes d'acheminement

**62 M€**  
Résultats  
(totale des produits –  
total des charges),  
dont

**40 M€**  
de contribution  
à l'équilibre

**409 M€**  
Droit du concédant et

**195 M€**  
de provision  
pour renouvellement



**210**  
clients affectés  
par plus de 6 coupures  
(toutes causes confondues)

**38,8 MIN**  
de durée moyenne  
de coupure par an  
(critère B)

**28 526**  
clients coupés  
pendant plus de 3 h  
suite à un incident

**5,6**  
incidents aux 100 km  
sur le réseau HTA, et

**14,4**  
sur le réseau BT  
en concession



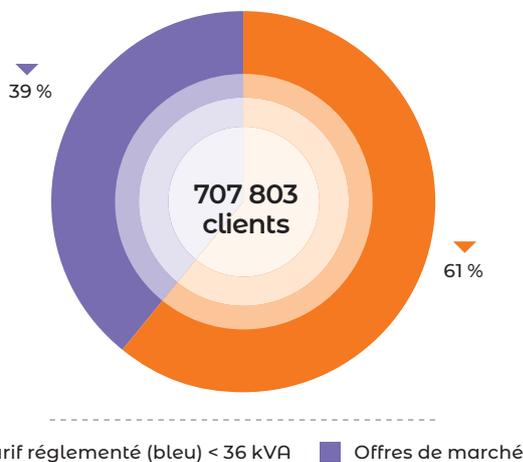
**4 548**  
clients BT mal alimentés

**84 %**  
de clients satisfaits  
de la prestation du  
concessionnaire Enedis

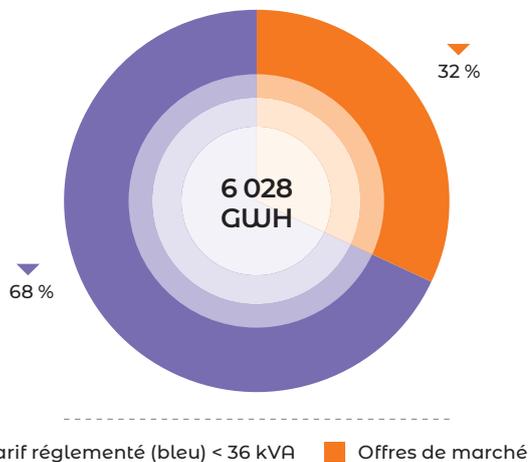
**1 724**  
clients aidés dans  
le cadre du FSL

**30 507**  
clients crédités du chèque  
énergie par EDF  
Commerce

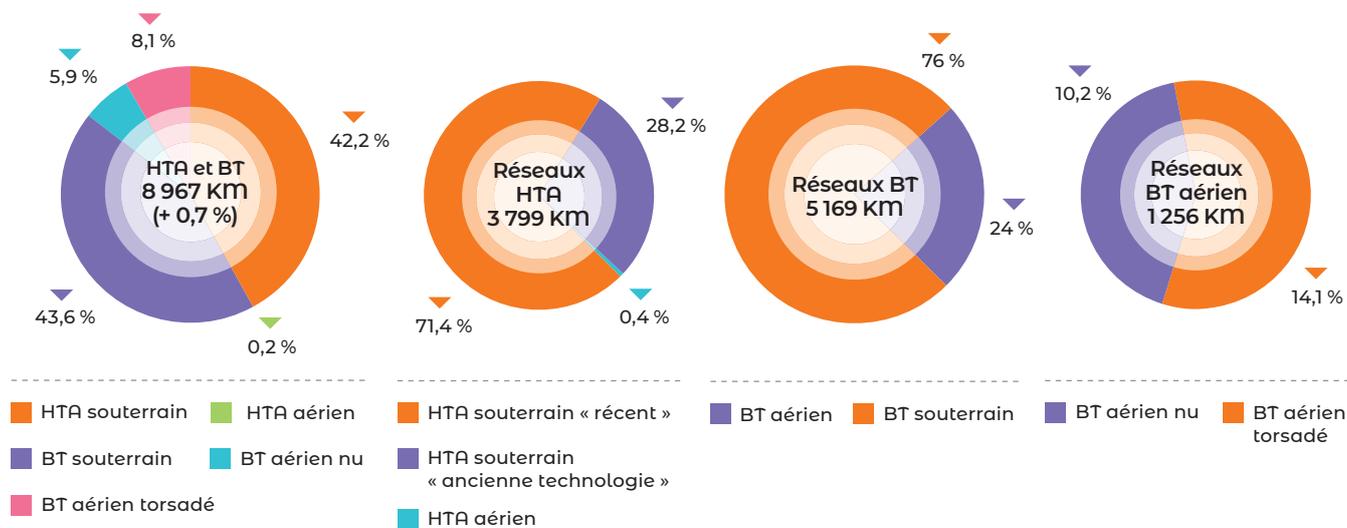
### / RÉPARTITION DES CLIENTS ENTRE TARIF RÉGLEMENTÉ ET OFFRES DE MARCHÉ



### / RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION ENTRE TARIF RÉGLEMENTÉ ET OFFRES DE MARCHÉ

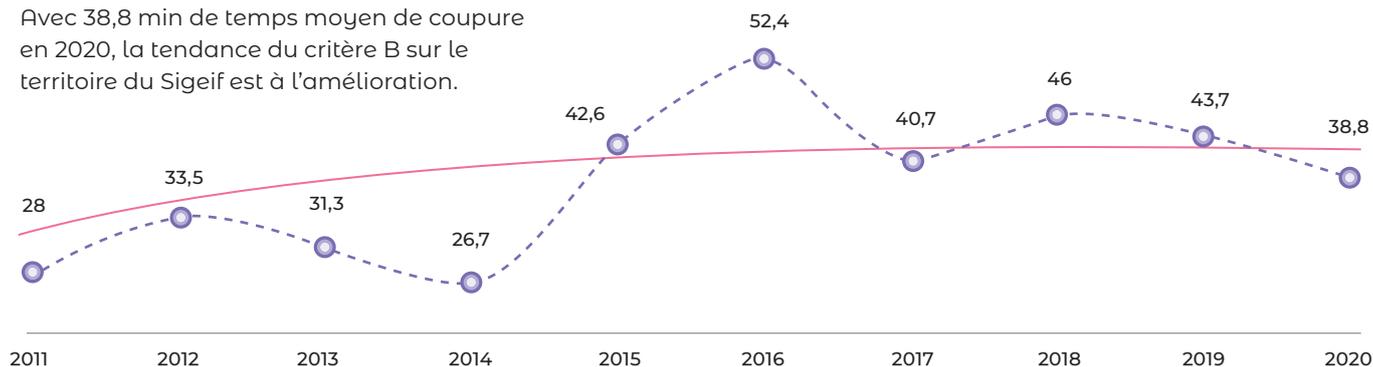


### / NATURE ET LONGUEUR DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION



### / CRITÈRES B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE PAR CLIENT BASSE TENSION (EN MIN)

Avec 38,8 min de temps moyen de coupure en 2020, la tendance du critère B sur le territoire du Sigeif est à l'amélioration.





# — 2020 : PREMIER EXERCICE DU NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION —

**Acteur public engagé dans les mutations énergétiques en Île-de-France, le Sigeif assure le contrôle technique et financier de la concession de distribution publique d'électricité des 63 communes adhérentes. En plus de garantir la performance durable des missions de service public confiées à son concessionnaire, le Syndicat agit pour la transition énergétique du territoire.**

Le rapport de contrôle s'attache à mettre en évidence les évolutions constatées. Chaque commune aura, sur son territoire et pour la durée du contrat, la visibilité la plus complète des résultats du contrôle effectué.

La loi relative à la Transition énergétique sur la croissance verte a modifié l'article L. 2234-31 du Code général des collectivités territoriales relatif aux informations d'ordres économique, commercial, industriel, financier ou technique utiles à l'exercice des compétences des autorités concédantes. Cet article précise que les « *autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz (...)* négocient et concluent les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées, pour ce qui concerne les autorités concédantes, par les cahiers des charges de ces concessions ». Le Sigeif, une des plus importantes autorités concédantes de la distribution publique d'électricité en France, réalise, dans ce cadre, un rapport annuel de contrôle de la concession confiée à Enedis et à EDF Commerce.

L'activité économique en 2020 a été perturbée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, événement majeur jamais vécu auparavant, en France comme à l'international. Les prochains rapports de contrôle permettront de comprendre les impacts opérationnels et les moyens mis en œuvre pour minimiser leurs conséquences. C'est ainsi que le Sigeif a débloqué un plan d'aide exceptionnel de 3 millions d'euros pour l'enfouissement des réseaux électriques aériens basse tension,

et d'un million d'euros permettant à ses communes adhérentes de mener à bien leurs projets de transition énergétique. De plus, avec la contribution d'Enedis, de la BIR et d'Izivia, le Sigeif a accéléré le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, et vise l'installation de 700 bornes de recharge à fin 2021. De son côté, la SEM Sigeif Mobilités poursuit son développement avec plusieurs projets de stations bio-GNV et multi-énergies, préparant ainsi la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE), tout en soutenant le développement économique francilien.

Ces actions soulignent l'**engagement du Syndicat à réussir la transition énergétique** avec l'ensemble des parties prenantes.

**Le Sigeif assure le contrôle du service public confié au concessionnaire, selon trois axes :**

- ▶▶ la performance opérationnelle (raccordement, qualité et continuité de l'acheminement, quantités acheminées),
- ▶▶ les investissements (renouvellement et développement) et la maintenance du réseau,
- ▶▶ l'inventaire physique et comptable du patrimoine concédé,
- ▶▶ La fourniture d'électricité aux clients bénéficiant des tarifs réglementés et la qualité du service rendu aux clients-usagers.

## ▶ 2020, UN NOUVEAU DÉPART

Le Sigeif a démarré le nouveau contrat de concession du service public de l'électricité, signé fin 2019, avec un « bilan d'ouverture », afin de synthétiser les constats techniques des précédents rapports de contrôle et matérialiser un état des lieux de l'information financière disponible sur la situation active (patrimoine et valorisation) et passive (engagements dont droits du concédant) de la concession. Le bilan, annexé au rapport (lire P.159), montre que le Syndicat estime ne pas avoir l'exhaustivité des informations nécessaires à la validation formelle des données patrimoniales et financières, communiquées par le concessionnaire au moment de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession. Toutefois, ce bilan définit le nouveau point de départ et le Sigeif a à cœur de s'assurer que les avancées du contrat se réalisent de manière transparente et constructive pour l'atteinte des objectifs et la qualité du service public.

Si la crise sanitaire est venue perturber la première année du programme pluriannuel d'investissement, le nouveau contrat exige une transformation de nos pratiques respectives, autorité concédante et concessionnaire.

Il est important d'avancer ensemble dans la construction des programmes, dans leur exécution et dans leur suivi, telle est l'exigence d'une gouvernance partagée. En 2020, 707 803 clients du territoire des 63 communes de la concession ont consommé plus de 6 TWh d'électricité, dont une grande majorité grâce à la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) par EDF. Le nombre de bénéficiaires des TRV continue cependant de diminuer au profit des offres de marché.

Point positif, la qualité de l'électricité distribuée par Enedis s'améliore, pour ce premier exercice, avec un temps moyen de coupure qui progresse de 4,9 minutes, par rapport à 2019. Le Sigeif souhaite que cette tendance soit durable et que le niveau des investissements permette d'atteindre rapidement les objectifs fixés dans le contrat. Enfin, parmi les faits marquants de l'exercice, soulignons, en application de la loi Elan, l'intégration au patrimoine

concessif des colonnes montantes dont le régime de propriété était incertain. Ces premiers constats sont encourageants. Ils doivent nous permettre de tirer collectivement les leçons pour renforcer la gouvernance partagée et obtenir des résultats à la hauteur de nos ambitions :

- ▶▶ améliorer la sûreté et la qualité de la distribution d'électricité ;
- ▶▶ accompagner le développement local ;
- ▶▶ agir pour le développement durable.

## PRINCIPAUX POINTS DE CONTRÔLE EXERCÉS PAR LE SIGEIF

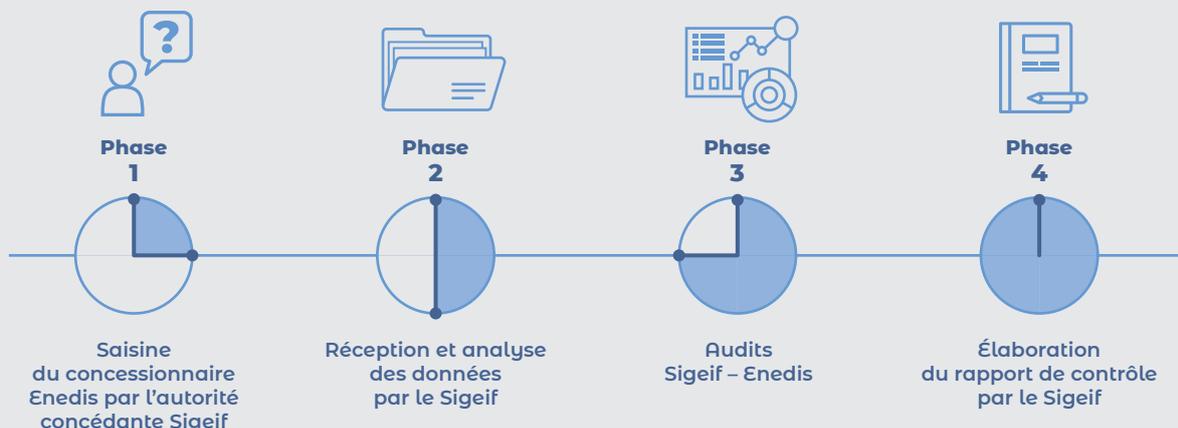
- ▶▶ l'inventaire, la maintenance et l'évolution des ouvrages concédés ;
- ▶▶ la répartition des clients et l'évolution de l'énergie acheminée ;
- ▶▶ la qualité de la fourniture et des prestations perçues par les clients et leur degré de satisfaction ;
- ▶▶ la qualité du produit distribué (continuité de la fourniture d'énergie, respect des caractéristiques électriques) ;
- ▶▶ l'analyse des incidents et le traitement des différentes contraintes sur le réseau (U, I, T) ;
- ▶▶ le programme pluriannuel d'investissement du concessionnaire en matière d'extension, de renouvellement, de renforcement et de maintenance ;
- ▶▶ l'analyse de la valeur financière et comptable des réseaux et des ouvrages concédés, avec la traçabilité des affectations comptables relatives à l'économie du concessionnaire ;
- ▶▶ la justification des mouvements liés aux variations patrimoniales et à l'évolution de la provision pour renouvellement ;
- ▶▶ l'équilibre économique du contrat, le droit du concessionnaire et le droit du concédant.

En vertu de la législation en vigueur, la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente relève de la direction commerce Île-de-France d'EDF et, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité, d'Enedis, gestionnaire de réseau, qui est, en Île-de-France (hors Paris) :

- ▶▶ La direction régionale Île-de-France Ouest (DR IDFO).
- ▶▶ La direction régionale Île-de-France Est (DR IDFE).

Ces contrôles sont source d'apprentissage et permettent au concessionnaire et au Sigeif d'offrir un service public de qualité aux communes adhérentes du territoire.

### + Comment s'est déroulé le contrôle du concessionnaire ?



**VOS INTERLOCUTEURS**  
POUR LE CONTRÔLE  
DE LA CONCESSION  
DE DISTRIBUTION  
D'ÉLECTRICITÉ



**Christophe PROVOT**  
Directeur général  
christophe.provot@sigeif.fr



**Grégory FICHET**  
Directeur général adjoint  
concessions & innovation  
gregory.fichet@sigeif.fr



**Omer GELI**  
Chargé de mission contrôle  
de la concession électricité  
omer.geli@sigeif.fr



**Arnaud BESSON**  
Chargé de mission contrôle  
de la concession électricité  
arnaud.besson@sigeif.fr



**Lenny COLLET**  
Directeur des  
services techniques  
lenny.collet@sigeif.fr



Enquête de  
satisfaction



# PATRIMOINE TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION

1

PATRIMOINE TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION





# — ANALYSE DES DONNÉES PHYSIQUES —

**Le Sigeif s'assure de la qualité du service public de l'électricité et du bon fonctionnement de ses actifs sur le territoire du syndicat. Son patrimoine électrique concédé par les 63 communes adhérentes au Syndicat fait partie des plus importants de France. Il permet de desservir 707 803 usagers du réseau. Sa modernisation et son évolution sont inscrites dans le nouveau contrat de concession.**

## ► LE RÉSEAU DE LA CONCESSION

Au 31 décembre 2020, le périmètre de la concession du Sigeif reste inchangé et s'étend sur 63 communes.

L'alimentation électrique des 707 803 clients-usagers de la concession est assurée par 43 postes sources HTB/HTA, dont 12 sont situés sur le territoire du Syndicat. Ces équipements représentent les points frontières entre le réseau haute tension (HTB), exploité par la RTE, et le réseau moyenne tension (HTA). L'inventaire technique desservant la concession dénombre 606 départs en moyenne tension (HTA), soit 1 168 clients en basse tension (BT) et moyenne tension (HTA) par départ, 4 689 postes de transformation HTA/BT de distribution publique et un linéaire total des réseaux, majoritairement souterrain (85,8 %), de 8 967 km.

## ► RÉSEAU MOYENNE TENSION (HTA)

*(Graphiques 1 et 2)*

Le réseau moyenne tension (HTA), dont la tension nominale varie de 10 à 20 kV, représente les artères principales de la distribution publique d'électricité. Il se déploie sur un linéaire de 3 799 km, en souterrain à 99,6 %.

Les câbles souterrains d'ancienne technologie et les zones boisées à proximité des réseaux aériens constituent des zones à risque, en cas d'aléas climatiques, en

fragilisant certaines artères principales et antennes aériennes. Une grande vigilance est à porter à chacune de ces situations pour maîtriser les risques.

La représentation de la part du souterrain, par département, est illustrée par le graphique 2.

## LIGNES AÉRIENNES HTA

La concession totalise 13,8 km de lignes aériennes HTA (0,2 % de plus qu'en 2019), de tension nominale quasi homogène (12,7 km de lignes 20 kV), réparties dans onze communes et quatre départements (voir tableau 1).

Si la progression du linéaire aérien est minime, elle reste anormale car les dispositions précisées au contrat de concession conduisent à le réduire, excepté lors de l'adhésion d'une nouvelle commune. L'actualisation des données du patrimoine a pourtant généré une nouvelle fois une augmentation d'environ 301 m, à Mitry-Mory (77). Interrogé par le Syndicat, le concessionnaire justifie ce mouvement par la construction d'un réseau provisoire aérien HTA dans la commune.

Compte tenu des différentes clauses du cahier des charges, l'autorité concédante a demandé au concessionnaire des éléments complémentaires, notamment en matière d'immobilisation. Le retour du concessionnaire est le suivant :

« Enedis devait réaliser un dévoiement d'ouvrage HTA en souterrain, généré par la construction des voies ferrées du CDG Express. Pour des questions de voirie et de difficultés d'identification du positionnement futur des câbles en position définitive, elle a réalisé les travaux en aérien pour une durée prévisionnelle estimée à trois ans. De ce fait, l'immobilisation est justifiée par la doctrine d'Enedis d'immobiliser tout ouvrage dont la durée de vie est supérieure à trois ans. »

Conformément aux dispositions du cahier des charges de l'AODE, un suivi particulier de ce dossier sera mis en place.

## LIGNES SOUTERRAINES HTA

À fin 2020, la concession totalise un linéaire de 3 785 km (1,1 % de plus qu'en 2019), dont 28 % (1 071 km) de câbles à isolation papier imprégné, dits "CPI", considérés aujourd'hui comme désuets (voir tableau 2). Clairement identifié dans le schéma directeur des investissements et sa déclinaison en programmes pluriannuels des investissements, le linéaire de ces câbles, qui constituent les principales zones à risque de la concession avec les accessoires de dérivation et de jonction, poursuit lentement sa diminution (-2,7 %, par rapport à 2019 et -4 et -8 %, par rapport à 2018). Il se décompose ainsi :

- 51 km de câbles à ceinture cuivre (1,4 %), issus de technologies datant de 1920 à 1960,
- 43 km de câbles aluminium (1,1 %), issus de technologies datant de 1946 à 1960,
- 977 km de câbles dits "CPI" : gaine alu et triplomb, posés entre 1961 et 1980.



/ RÉSEAU HTA AÉRIEN (EN M) - TABLEAU 1

	2017	2018	2019	2020	NIVEAUX DE TENSION (EN KV)	NATURE DE L'OUVRAGE		
						TORSADÉ	NU	DONT FAIBLE SECTION
MITRY-MORY	4 124	4 124	4 124	4 425	20	-	4 425	-
SERVON	588	588	588	588	20	-	588	-
<b>SOUS-TOTAL : SEINE-ET-MARNE</b>	<b>4 712</b>	<b>4 712</b>	<b>4 712</b>	<b>5 013</b>	-	-	<b>5 013</b>	-
FONTENAY-LE-FLEURY	1 359	1 359	1 359	1 359	20	-	1 359	-
JOUY-EN-JOSAS	804	804	804	804	15	-	804	-
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	229	229	311	311	15	-	311	311
<b>SOUS-TOTAL : YVELINES</b>	<b>2 392</b>	<b>2 392</b>	<b>2 474</b>	<b>2 474</b>	-	-	<b>5 013</b>	-
BALLAINVILLIERS	196	196	196	196	20	-	196	-
MARCOUSSIS	4 303	4 303	4 303	4 303	20	-	4 303	-
MASSY	103	103	103	103	20	-	103	-
NOZAY	268	268	268	268	20	-	268	-
SAULX-LES-CHARTREUX	1 325	1 325	1 325	1 325	20	-	1 325	-
<b>SOUS-TOTAL : ESSONNE</b>	<b>6 195</b>	<b>6 195</b>	<b>6 195</b>	<b>6 195</b>	-	-	<b>6 195</b>	-
LIMEIL-BRÉVANNES	157	157	157	157	20	157	-	-
<b>SOUS-TOTAL : VAL-DE-MARNE</b>	<b>157</b>	<b>157</b>	<b>157</b>	<b>157</b>	-	<b>157</b>	-	-
<b>TOTAL (11 COLLECTIVITÉS)</b>	<b>13 456</b>	<b>13 456</b>	<b>13 538</b>	<b>13 839</b>	-	<b>157</b>	<b>13 682</b>	<b>311</b>

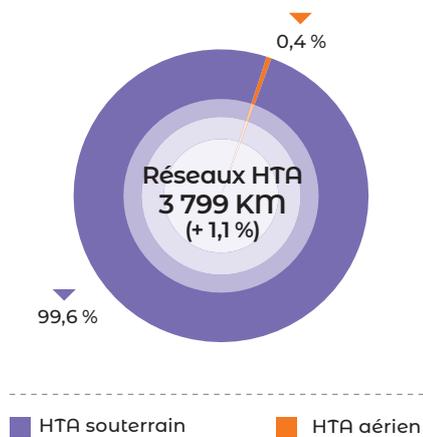
/ ÉVOLUTION DU RÉSEAU HTA SOUTERRAIN (EN M) - TABLEAU 2

	SOUTERRAIN			DONT CPI			TENSION NOMINALE DE SERVICE		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	10 KV	15 KV	20 KV
SEINE-ET-MARNE	349 640	352 013	355 051	79 097	77 433	77 770	-	88 353	266 698
YVELINES	811 313	812 825	816 179	259 372	255 128	250 096	86 378	414 485	315 316
ESSONNE	610 487	626 221	632 240	149 734	138 876	132 466	-	7 972	624 268
HAUTS-DE-SEINE	609 840	611 646	611 629	236 229	233 133	224 669	199 269	2 203	410 157
SEINE-SAINT-DENIS	1 131 492	1 135 953	1 162 810	330 195	326 351	321 077	-	293 805	869 005
VAL-DE-MARNE	197 824	198 931	201 180	67 690	67 400	64 841	-	-	201 180
VAL-D'OISE	5 207	5 194	5 685	2 320	2 283	2 073	-	4 434	1 252
<b>TOTAL *</b>	<b>3 715 804</b>	<b>3 742 782</b>	<b>3 784 774</b>	<b>1 124 636</b>	<b>1 100 604</b>	<b>1 070 992</b>	<b>285 647</b>	<b>811 251</b>	<b>2 687 876</b>

\* Correspondance entre fichier technique et représentation géographique en cours d'investigations complémentaires.

## / RÉPARTITION DU RÉSEAU HTA PAR NATURE

▶▶ GRAPHIQUE 1



La tension nominale de service est variable, 10 kV, 15 kV ou 20 kV, d'une zone géographique à l'autre (voir tableau 3), avec, pour les ouvrages les plus anciens (les "secteurs" sous 10 kV), un réseau long de 286 km (soit 8 % du linéaire souterrain HTA). Enfin, les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise disposent d'un réseau HTA entièrement souterrain.

## ANALYSE DES MOUVEMENTS D'INVENTAIRE DE FAIBLE AMPLEUR

Certains mouvements d'inventaire sont la conséquence des travaux de fiabilisation ou de correction réalisés par le concessionnaire. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de communes pour lesquelles une faible variation de linéaire a été enregistrée (arbitrairement fixée par l'autorité concédante à plus ou moins 20 m) est en légère baisse (cinq contre six en 2019) et encore supérieur à 2018 (quatre communes).

### ▶ POSTES DE TRANSFORMATION HTA/BT DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

(Tableaux 4 et 5)

Le poste de transformation électrique HTA/BT de distribution publique est l'interface entre les réseaux moyenne tension (HTA) et basse tension (BT). Sur la concession du Sigeif, il est généralement constitué d'une enveloppe mécanique (génie civil), d'interrupteurs HTA, d'un transformateur de courant

électrique et d'un tableau basse tension. L'ensemble de ces composantes fait partie des ouvrages concédés. En moyenne, ce sont 151 clients-usagers par unité.

## INVENTAIRE

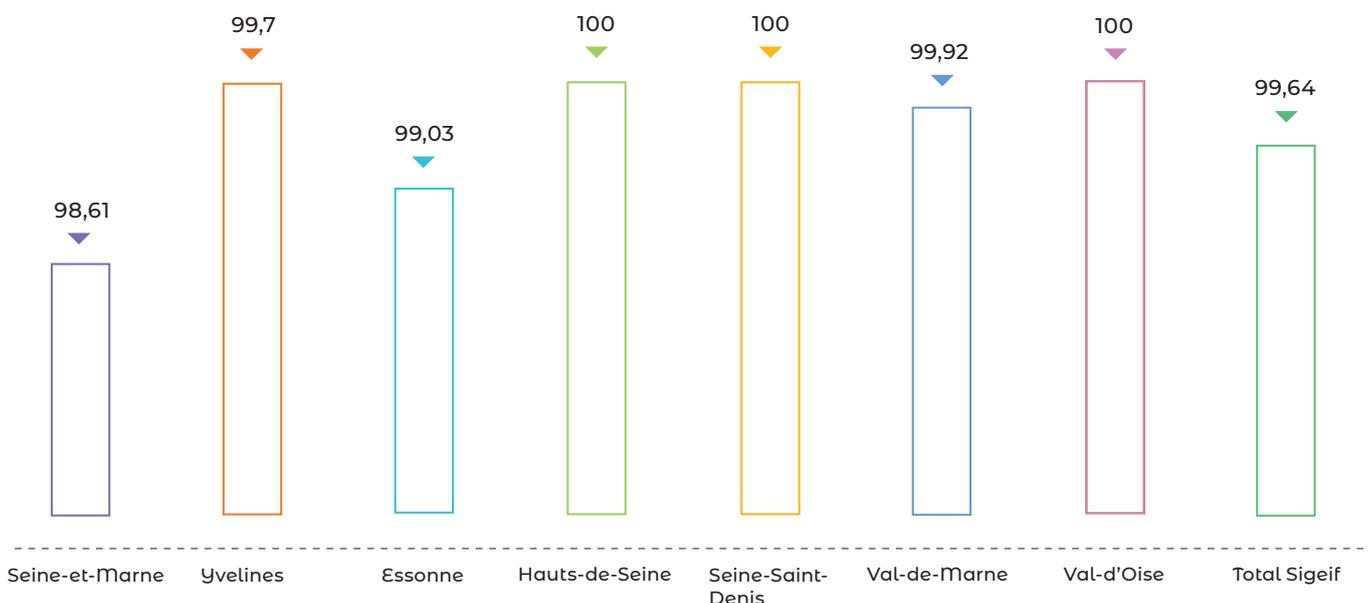
La concession du Sigeif comptabilise 4 689 postes de transformation HTA/BT de distribution publique, répartis comme suit :

- ▶▶ 4 555 postes de transformation de distribution publique,
- ▶▶ 134 postes de transformation mixtes, c'est-à-dire communs avec un transformateur "abonné ou client".

L'autorité concédante souligne, une nouvelle fois, les difficultés à croiser les fichiers communiqués, dans le cadre du contrôle : "fichier OHTA-006 pour la base technique" et "inventaire des biens localisés et non localisés pour la base comptable", qui, faute de code invariant commun aux deux bases, ne lui permet pas de retrouver les valeurs annoncées dans le Crac (voir tableau 4).

## / PART DU RÉSEAU SOUTERRAIN HTA PAR DÉPARTEMENT (EN %)

▶▶ GRAPHIQUE 2





## / ÉVOLUTION DU LINÉAIRE DES CÂBLES HTA SOUS 10 KV (EN M) - TABLEAU 3

	SOUTERRAIN 10 KV			ÉVOLUTION		
	2018	2019	2020	2018/2017	2019/2018	2020/2019
<b>YVELINES</b>						
CARRIÈRES-SUR-SEINE	22 450	18 539	18 539	-1109	- 3 911	-
LA CELLE-SAINT-CLOUD	238	492	492	-	254	-
CHATOU	28 069	25 136	25 136	- 28	- 2 932	-
CROISSY-SUR-SEINE	8 721	7 821	7 821	- 241	- 900	-
MONTESSON	13 313	12 543	12 571	- 344	- 77022	+ 28
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	2 358	1 657	1 657	-	- 701	-
LE VÉSINET	24 624	20 162	20 162	14	- 4 462	-
<b>TOTAL YVELINES</b>	<b>99 774</b>	<b>86 351</b>	<b>86 378</b>	<b>- 1 709</b>	<b>- 13 424</b>	<b>+ 28</b>
<b>HAUTS-DE-SEINE</b>						
CHAVILLE	7 461	6 563	6 891	- 44	- 898	327
GARCHES	28 628	33 216	23 454	5	4 588	- 9 762
MARNES-LA-COQUETTE	4 341	2 923	2 923	-	- 1 418	-
MEUDON	32 446	31 446	31 262	- 729	- 1 001	- 184
RUEIL-MALMAISON	77 965	72 758	71 714	- 2 329	- 5 207	- 1 044
SAINT-CLOUD	34 599	33 798	32 138	349	- 800	- 1 660
SÈVRES	17 707	16 525	16 525	219	- 1 182	1
VAUCRESSON	11 747	20 903	11 912	-	9 156	- 8 991
VILLE-D'AVRAY	3 814	2 450	2 450	9	- 1 365	-
<b>TOTAL HAUTS-DE-SEINE</b>	<b>218 707</b>	<b>220 582</b>	<b>199 269</b>	<b>- 2 520</b>	<b>1 875</b>	<b>- 21 313</b>
<b>TOTAL SIGEIF</b>	<b>318 481</b>	<b>306 932</b>	<b>285 647</b>	<b>- 4 229</b>	<b>- 11 549</b>	<b>- 21 285</b>

/ INVENTAIRE DES POSTES HTA/BT DE DISTRIBUTION PUBLIQUE, Y COMPRIS MIXTES (SYNTHÈSE)  
TABLEAU 4

	CRAC			ÉCART CRAC	DÉCLARATIFS		MISE EN SERVICE		MISE HORS SERVICE	
	2018	2019	2020	2019-2020	CRÉATION	ABANDON	SIG	BASE COMPTABLE	SIG	BASE COMPTABLE
SEINE-ET-MARNE	428	438	448	10	-	-	12	5	2	-
YVELINES	1 119	1 127	1 149	22	-	-	25	9	3	10
ESSONNE	741	746	752	6	-	-	9	5	3	5
HAUTS-DE-SEINE	694	697	710	13	4	1	16	4	3	5
SEINE-SAINT-DENIS	1 312	1 325	1 360	35	-	-	45	9	10	5
VAL-DE-MARNE	255	255	258	3	-	-	4	1	1	-
VAL-D'OISE	12	12	12	0	-	-	-	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>4 561</b>	<b>4 600</b>	<b>4 689</b>	<b>89</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>111</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>26</b>

Enfin, les quatre modèles principaux de construction – cabine basse (génie civil traditionnel), en immeuble, urbain portable (préfabriqué) et urbain compact (préfabriqué) – représentent, à eux seuls, plus de 97 % du patrimoine concédé (voir tableau 5). Le Syndicat invite, une nouvelle fois, son concessionnaire à exclure les ouvrages provisoires (13 cabines chantiers) des ouvrages concédés. *Réponse Enedis : les cabines chantiers doivent être immobilisées car elles constituent un ouvrage du réseau public de distribution. Après le chantier, elles sont retirées de l'inventaire et remplacées par un poste HTA-BT définitif (si la nécessité technique l'impose).*

### PUISSANCE APPARENTE INSTALLÉE

Si, généralement, il est installé un transformateur par enveloppe (4 689 postes de transformation HTA/BT), la densité des zones desservies conduit à l'équipement de deux, voire trois, quatre ou cinq transformateurs HTA/ BT dans la même enceinte (5160 sources HTA/BT).

La puissance apparente totale installée sur la concession du Sigeif est de 2 664 MVA (+ 2,6 %, par rapport à 2019), soit une puissance moyenne par poste de transformation et par source HTA/BT de, respectivement, 568 kVA et de 516 kVA.

### ÂGE MOYEN ET ANALYSE

L'âge moyen des postes de transformation HTA/BT de distribution publique est de 41 ans (+1 an, par rapport à 2019), pour une durée d'amortissement de :

- ▶▶ 30 ans pour les transformateurs HTA/BT,
- ▶▶ 40 ans pour l'appareillage électrique (tableau HTA, tableau BT...),
- ▶▶ 45 ans pour le génie civil.

Le constat du vieillissement de ces ouvrages nécessitera à court terme un suivi particulier et une réflexion, dans le cadre du schéma directeur des investissements (SDI).

### ▶ RÉSEAU BASSE TENSION (BT)

Le réseau basse tension (230-400 V) correspond à la partie terminale de la distribution publique de l'énergie électrique. Il a la particularité d'être répertorié par tronçon homogène localisé au plus près des usagers.

La part des réseaux aériens BT nus et torsadés diminue grâce à la volonté des communes et du Syndicat d'effacer ces lignes datées et disgracieuses. En complément à la participation contractuelle d'Enedis, le plan d'aide exceptionnel du Sigeif permettra de renforcer la contribution financière pour le programme de travaux 2020.

### INVENTAIRE

*(Voir graphique 3 et tableaux 6 et 7)*

Le réseau basse tension, long de plus de 5 169 km à fin 2020, est composé de :

- ▶▶ 3 912 km de canalisations souterraines (76 %),
- ▶▶ 529 km de lignes aériennes en conducteurs nus (10 %),
- ▶▶ 727 km de lignes aériennes en conducteurs isolés torsadés (14 %).

**Remarque :** le linéaire déclaré dans la base technique « Oscar » et dans la base comptable « Iris » diffère, ce qui laisse apparaître un écart de plus de 25 km, contre 41 km en 2019. Cette situation repose essentiellement sur la date à laquelle sont effectuées les requêtes, et également sur l'intervalle de temps entre les deux traitements. Cela suscite naturellement des interrogations au regard de l'importance de cet écart entre les deux bases, qui s'est réduit, et qui reste encore non

négligeable, par rapport à 2018 où il était de 9 km. En conséquence, l'autorité concédante maintient l'objectif d'un audit spécifique lors d'un prochain contrôle.

### ÂGE DU RÉSEAU BT

*(Voir cartes « Âge moyen du réseau basse tension »)*

À fin 2020, l'âge moyen du réseau basse tension de la concession se stabilise à 41,6 ans <sup>(1)</sup>, contre 41,4 ans en 2019. Si le ralentissement du vieillissement des ouvrages répond en partie aux attentes de l'autorité concédante, cette dernière compte sur l'engagement du concessionnaire à réaliser les investissements nécessaires sans que ce ne soit uniquement le résultat de la contribution des communes adhérentes et du Syndicat à moderniser leurs réseaux à travers les opérations d'enfouissements. La répartition par décennie et par commune du linéaire des lignes et des canalisations BT (sources SIG et Iris) figure en annexe du présent rapport.

Totalisant plus d'un tiers du linéaire de la concession (37 % – 1 914 km), contre 1 931 km en 2019, les ouvrages de plus de cinquante ans se répartissent de la façon suivante (voir tableau 8) :

- ▶▶ 61 % pour les canalisations souterraines,
- ▶▶ 21 % pour les lignes aériennes nues,
- ▶▶ 18 % pour les lignes aériennes torsadées.

Comme cela a été souligné lors des précédents contrôles, le rapport de synthèse sur la mission des commissaires aux comptes, relative au contrôle des opérations d'inventaire de décembre 2003, a identifié les attributs fiables de la GDO BT à prendre en compte, à l'exception, toutefois, de celui afférent à la date de construction.

(1) Sources SIG Enedis.



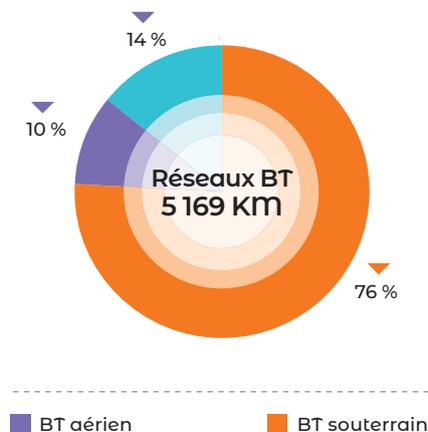
Dans le but de faciliter tout rapprochement ultérieur des fichiers du SIG (ex-GDO) avec les fichiers comptables, ce rapport avait recommandé à EDF (concessionnaire à l'époque) la fiabilisation progressive de l'attribut datation.

Ces recommandations sont donc reprises, d'autant que, lors de sa présentation à la commission de suivi du cahier des charges réunie le 15 novembre 2002 – le concessionnaire avait exposé le but de cet inventaire (cf. rapport de contrôle 2010, p. 20).

La décision arbitraire du concessionnaire de renseigner le champ "date de pose" par "1946" (voir tableau 9) concerne plus de 1 623 km. Il est à noter une diminution d'un peu plus de 33 km, par rapport à 2019 (1 657 km de réseau BT). Enfin, l'autorité concédante souligne l'arrêt, en 1976, de la construction des réseaux aériens BT en conducteurs nus, au profit des conducteurs isolés torsadés. En conséquence, et faute d'éléments précis d'inventaire, il conviendrait

### / RÉPARTITION DU RÉSEAU BT PAR NATURE

▶▶ GRAPHIQUE 3



donc de poursuivre l'ajustement du SIG, notamment en ce qui concerne la partie "réseau nu" postérieure à 1976 (environ 113 km, contre environ 117 km en 2019) et le torsadé alu antérieur à 1960 (333 km, contre 337 km en 2019), soit un linéaire total aérien d'environ 8 km. L'autorité concédante espère que cette amélioration sera durable pour aboutir à un inventaire technique au plus près de la réalité du terrain.

### ▶ RÉSEAU AÉRIEN BT

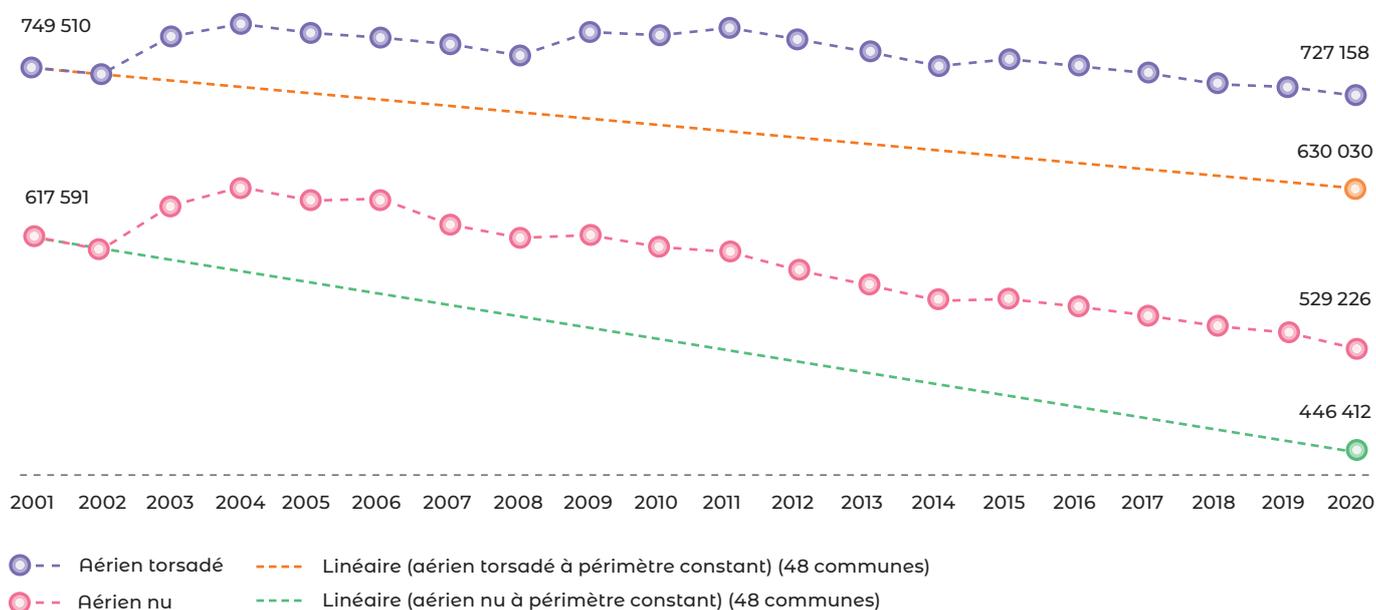
(Voir carte « réseau électrique aérien basse tension » et graphique 4)

La carte réseau électrique aérien basse tension illustre, pour chaque commune, la part des lignes aériennes en conducteurs nus, construites, pour les plus récentes, depuis plus de quarante ans.

Ce réseau long de 529 km, dont 6,2 km sont répertoriés comme "faible section", constitue la principale zone de fragilité des ouvrages aériens. En 2020, près de 20 km de lignes aériennes ont été déposés : 13 km en conducteurs nus et 7 km en conducteurs isolés torsadés, représentant respectivement 2,4 % et 1 % de leur linéaire 2019. À périmètre constant de la concession Sigeif (quarante-huit communes adhérentes en 2001), l'importance en volume de ce type d'ouvrage représente – avec les opérations d'enfouissement réalisées depuis 2001 par le Syndicat – 171 km de lignes aériennes en conducteurs nus (- 28 %) et 114 km de lignes

### / ÉVOLUTION DU RÉSEAU AÉRIEN BT (EN M)

▶▶ GRAPHIQUE 4





aériennes en conducteurs isolés torsadés (- 15 %) – sur des investissements insuffisants du concessionnaire. Cette situation a conduit le Syndicat et son concessionnaire à convenir des engagements fermes et précis inscrits au nouveau contrat de concession pour un effort partagé.

#### ► RÉSEAU SOUTERRAIN BT

Le réseau souterrain, long de 3 912 km (+ 1 %, par rapport à l'exercice précédent), allie esthétique et sûreté de la desserte électrique. S'il peut être considéré comme la technique la plus robuste, il est important de souligner sa vétusté, notamment

au regard de certains câbles d'ancienne technologie.

Les informations transmises par Enedis en 2020 ont permis d'en recenser une partie :

- ▶▶ Câbles à ceinture cuivre : 87 km (2 %), datant des années 1920 à 1971.
- ▶▶ Câbles à ceinture aluminium : 124 km (3 %), datant des années 1946 à 1971.
- ▶▶ Câbles à neutre périphérique : 148 km (4 %), datant des années 1967 à 1980.

Les nouvelles constructions réalisées sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire et de l'autorité concédante devraient être, pour cet

exercice, réalisées, sans exception, en souterrain. Or, près d'un kilomètre a été mis en service en 2020. Interrogé par l'autorité concédante, le concessionnaire a précisé que ces différentes opérations concernent exclusivement des renouvellements (douze opérations) ou des déplacements d'ouvrage (une opération), conformément aux engagements du cahier des charges.

Restent, néanmoins, 956 km de câbles posés en 1946 à identifier, ce qui porte à 1 316 km (soit plus d'un tiers du réseau souterrain) le linéaire de câbles nécessitant une attention particulière.



/ TYPE DE POSTES DE TRANSFORMATION HTA/BT DE DISTRIBUTION PUBLIQUE, Y COMPRIS MIXTES  
TABLEAU 5

	CB	IM	UP	UC	EN	CH	H61	RS	UIE	RC	CS	SA	SB	CC	PO	DI	TOTAL
SEINE-ET-MARNE	182	93	160	6	-	-	1	1	-	-	-	2	3	-	-	-	448
YVELINES	600	377	108	33	14	5	1	3	5	-	-	-	1	2	-	-	1 149
ESSONNE	398	164	131	18	1	10	11	7	-	5	1	2	1	2	1	-	752
HAUTS-DE-SEINE	292	343	46	11	10	1	-	-	1	-	-	-	-	4	-	2	710
SEINE-SAINT-DENIS	644	362	267	63	11	5	-	-	1	-	-	-	-	5	-	2	1 360
VAL-DE-MARNE	127	47	67	16	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	258
VAL-D'OISE	8	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12
<b>TOTAL</b>	<b>2 251</b>	<b>1 388</b>	<b>779</b>	<b>149</b>	<b>36</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4 689</b>

CB : cabine basse. IM : en immeuble. UP : urbain portable. UC : urbain compact. EN : enterré. CH : cabine haute. H61 : transformateur sur poteau.  
RS : rural socle. UIE : urbain intégré dans l'environnement. RC : rural compact. CS : rural compact simplifié.  
SA : poste au sol de type A (sans coupure HTA). SB : poste au sol de type B (avec coupure HTA). CC : cabine chantier. PO : poste ouvert.

/ ÉVOLUTION DU RÉSEAU AÉRIEN BT (EN M) - TABLEAU 6

		TOTAL AÉRIEN	RÉSEAU AÉRIEN BT						
			AÉRIEN NU				AÉRIEN TORSADÉ		
			TOTAL	ALU	CU	DONT FS*	TOTAL	ALU	CU
2020	SEINE-ET-MARNE	158 670	49 697	59	49 638	751	108 973	108 973	-
	YVELINES	209 708	99 006	3 780	95 226	1 832	110 702	110 551	151
	ESSONNE	183 107	87 010	4 105	82 905	191	96 097	95 434	663
	HAUTS-DE-SEINE	71 679	28 932	1 391	27 541	1 992	42 747	42 561	186
	SEINE-SAINT-DENIS	581 507	244 456	3 564	240 892	1 449	337 051	336 476	575
	VAL-DE-MARNE	49 405	19 623	-	19 623	-	29 782	29 782	-
	VAL-D'OISE	2 308	502	-	502	-	1 806	1 806	-
	<b>TOTAL</b>	<b>1 256 384</b>	<b>529 226</b>	<b>12 899</b>	<b>516 327</b>	<b>6 215</b>	<b>727 158</b>	<b>725 583</b>	<b>1 575</b>
2019	SEINE-ET-MARNE	159 711	50 581	59	50 522	751	109 130	109 130	-
	YVELINES	215 669	103 856	4 149	99 707	1 935	111 813	111 662	151
	ESSONNE	186 868	88 229	4 105	84 124	191	98 639	97 890	749
	HAUTS-DE-SEINE	74 450	30 366	1 452	28 914	2 026	44 084	43 898	186
	SEINE-SAINT-DENIS	585 777	247 485	3 594	243 891	1 698	338 292	337 540	752
	VAL-DE-MARNE	51 523	21 023	-	21 023	-	30 500	30 500	-
	VAL-D'OISE	2 308	502	-	502	-	1 806	1 806	-
	<b>TOTAL</b>	<b>1 276 306</b>	<b>542 042</b>	<b>13 359</b>	<b>528 683</b>	<b>6 601</b>	<b>734 264</b>	<b>732 426</b>	<b>1 838</b>
<b>VARIATION 2019/2020</b>		<b>-1,6 %</b>	<b>-2,4 %</b>	<b>-3,4 %</b>	<b>-2,3 %</b>	<b>-5,8 %</b>	<b>-1 %</b>	<b>-0,9 %</b>	<b>-14,3 %</b>

\* Faible section.

## — LES BRANCHEMENTS DE LA CONCESSION —

Au 31 décembre 2020, la concession compte 700 341 points de livraison issus de branchements individuels ou collectifs.



### ► OUVRAGES COLLECTIFS DE BRANCHEMENT (COLONNES MONTANTES)

Par application de l'article 153 de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, le concessionnaire procède progressivement à l'inventaire des branchements de la concession. Issu du rapprochement entre la liste des points de livraison situés à une adresse et la description cadastrale des bâtiments, un premier travail d'inventaire des branchements collectifs a été réalisé.

Ces ouvrages faisaient parfois l'objet de contentieux concernant leur régime de propriété. Par son article 176, la loi ELAN y a mis un terme, en précisant que les colonnes montantes desservant les immeubles d'habitation relèvent de la concession, sauf si les propriétaires ont explicitement refusé le transfert de propriété. Cela à l'expiration d'un délai de deux ans à compter du 23 novembre 2018, date de promulgation de la loi. Ainsi sont dénombrés sur le territoire de la concession 39 518 ouvrages collectifs de branchement (OCB), contre 21 157 (jugés en concession par Enedis) en 2019. Le délai de deux ans imposé par le législateur expirant en 2020, cela explique l'importante hausse observée sur la concession, sachant que 24 revendications de propriété ont été reçues en 2020.

Selon la nature des matériaux qui la composent, la colonne montante peut être répertoriée suivant plusieurs paliers technologiques, dont les plus « incidentogènes » relèvent des constructions datant de :

- avant 1930 : boîtiers encastrés en fonte (0 OCB),



- ▶▶ avant 1950 : boîtiers et goulottes en bois, isolants en coton (327 OCB),
- ▶▶ avant 1970 : boîtiers en métal, isolants synthétiques, aussi appelés paliers « tôle » (13 281 OCB).

### ▶ **COMPTEUR COMMUNICANT « LINKY »**

Trouvant son origine dans une directive européenne, puis décidé par l'État, au travers de plusieurs lois successives intégrées dans le Code de l'énergie, le remplacement de l'ensemble des compteurs d'électricité des clients BT par un nouvel outil de comptage communicant a débuté en décembre 2015 et devait se conclure en 2021, voire 2022. La particularité de cet appareil réside dans ses capacités à communiquer et agir à distance. Le gestionnaire du réseau public de distribution peut ainsi recevoir des informations et envoyer des ordres à distance. Avec le consentement des clients, les fournisseurs sont en mesure de leur proposer une offre adaptée à leurs consommations.

Afin de répondre aux préoccupations initiales générées par le déploiement du compteur Linky, de nombreux experts sont intervenus, notamment :

- ▶▶ la DGCL (Direction générale des collectivités locales), dans une note d'avril 2016,
- ▶▶ l'ANFR (Agence nationale des fréquences), avec plusieurs rapports techniques et de mesures depuis mai 2016,
- ▶▶ le CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable), dans un rapport d'avril 2017,
- ▶▶ la Cour des comptes, dans un rapport de février 2018,
- ▶▶ l'Académie des technologies, ayant plus récemment voté un avis le 12 juin 2019.

Ces rapports ont très largement confirmé une bonne maîtrise des aspects sanitaires et de protection des données individuelles, tandis que plusieurs d'entre eux ont souligné une approche davantage centrée sur la gestion du réseau qu'orientée vers les clients, dont les bénéfices annoncés, en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie, sont limités en l'état actuel des travaux.

Dans le territoire du Sigeif, plus de 8 usagers sur 10 concernés sont désormais équipés du compteur Linky (581 817 compteurs installés en 2020, contre 468 188 en 2019).

Le déploiement est étendu aux 63 communes adhérentes du territoire. Il se poursuit à un rythme soutenu, comme lors des années précédentes, et se déroule conformément aux attentes. Le taux de réclamations est voisin de 1 %, avec pour principales causes :

- ▶▶ la qualité des interventions (eau chaude sanitaire, courant non remis, disjonction, appareils HS suite à coupure...),
- ▶▶ la contestation d'index de dépose,
- ▶▶ la qualité de l'information (transmise par le courrier Enedis, trouvée sur le site Internet, concernant la période d'intervention...),
- ▶▶ le respect du RDV,
- ▶▶ l'accessibilité des interlocuteurs (entités de pose, Front office...).

Aucun incident électrique majeur n'a été enregistré dans le territoire du Sigeif.

## / ÉVOLUTION DU RÉSEAU SOUTERRAIN BT (EN M) - TABLEAU 7

		RÉSEAU SOUTERRAIN BT				
		TOTAL SOUTERRAIN	ALU	CU	CÂBLES ANCIENNE TECHNOLOGIE	CÂBLES SYNTHÉTIQUE
2020	SEINE-ET-MARNE	329 571	313 019	16 552	37 016	293 217
	YVELINES	1 060 148	961 796	98 352	471 301	589 604
	ESSONNE	618 283	579 243	39 040	181 520	436 544
	HAUTS-DE-SEINE	654 800	578 344	76 456	209 075	444 157
	SEINE-SAINT-DENIS	966 948	876 993	89 955	334 743	637 038
	VAL-DE-MARNE	271 751	262 226	9 525	77 533	195 958
	VAL-D'OISE	10 700	10 321	379	4 442	7 048
	<b>TOTAL</b>	<b>3 912 201</b>	<b>3 581 942</b>	<b>330 259</b>	<b>959 612</b>	<b>2 603 566</b>
2019	SEINE-ET-MARNE	325 902	307 812	18 090	38 133	288 431
	YVELINES	1 048 431	947 684	100 747	477 617	570 307
	ESSONNE	613 050	573 769	39 281	182 305	430 208
	HAUTS-DE-SEINE	651 126	571 036	80 090	217 821	432 088
	SEINE-SAINT-DENIS	954 240	861 900	92 340	341 707	616 541
	VAL-DE-MARNE	267 086	257 463	9 623	77 533	191 481
	VAL-D'OISE	10 686	10 307	379	4 442	7 034
	<b>TOTAL</b>	<b>3 870 521</b>	<b>3 529 971</b>	<b>340 550</b>	<b>1 339 558</b>	<b>2 536 090</b>
	<b>VARIATION 2019/2020</b>	<b>1,1 %</b>	<b>1,5 %</b>	<b>- 3 %</b>	<b>- 28,4 %</b>	<b>2,7 %</b>

## / RÉPARTITION PAR DÉCENNIE DU RÉSEAU BT (EN M) - TABLEAU 8

	TOTAL	AÉRIEN NU	AÉRIEN TORSADÉ	SOUTERRAIN
INFÉRIEUR OU ÉGAL À 11 ANS	593 870	45	16 264	577 561
DE 11 À 20 ANS	568 680	3 960	35 576	529 144
DE 21 À 30 ANS	1 201 404	51 624	181 968	967 812
DE 31 À 40 ANS	630 229	56 145	89 452	484 632
DE 41 À 50 ANS	259 637	17 135	55 275	187 227
PLUS DE 50 ANS	1 914 765	400 317	348 623	1 165 825
<b>TOTAL</b>	<b>5 168 585</b>	<b>529 226</b>	<b>727 158</b>	<b>3 912 201</b>

## / TYPOLOGIE DU RÉSEAU DATANT DE 1946 (EN M) - TABLEAU 9

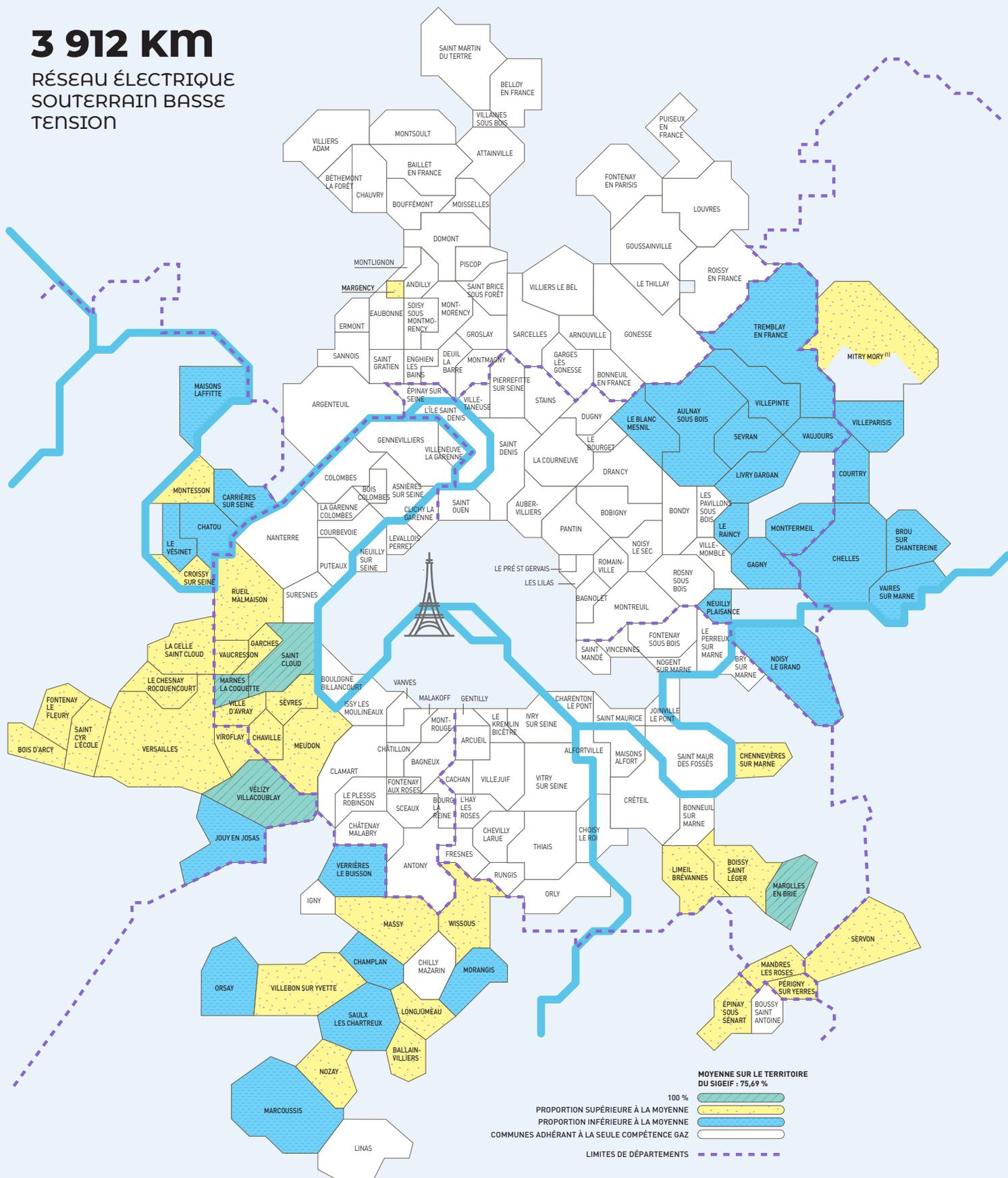
	ALU	CU	TOTAL	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2019	PART (EN %)
AÉRIEN NU	5 038	332 935	337 973	- 10 934	- 3,1 %
AÉRIEN TORSADÉ	331 005	674	331 679	- 3 635	- 1,1 %
SOUTERRAIN	783 393	170 599	953 992	- 18 702	- 1,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 119 436</b>	<b>504 208</b>	<b>1 623 644</b>	<b>- 33 271</b>	<b>- 2 %</b>



# ÉLECTRICITÉ

## 3 912 km

### RÉSEAU ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN BASSE TENSION



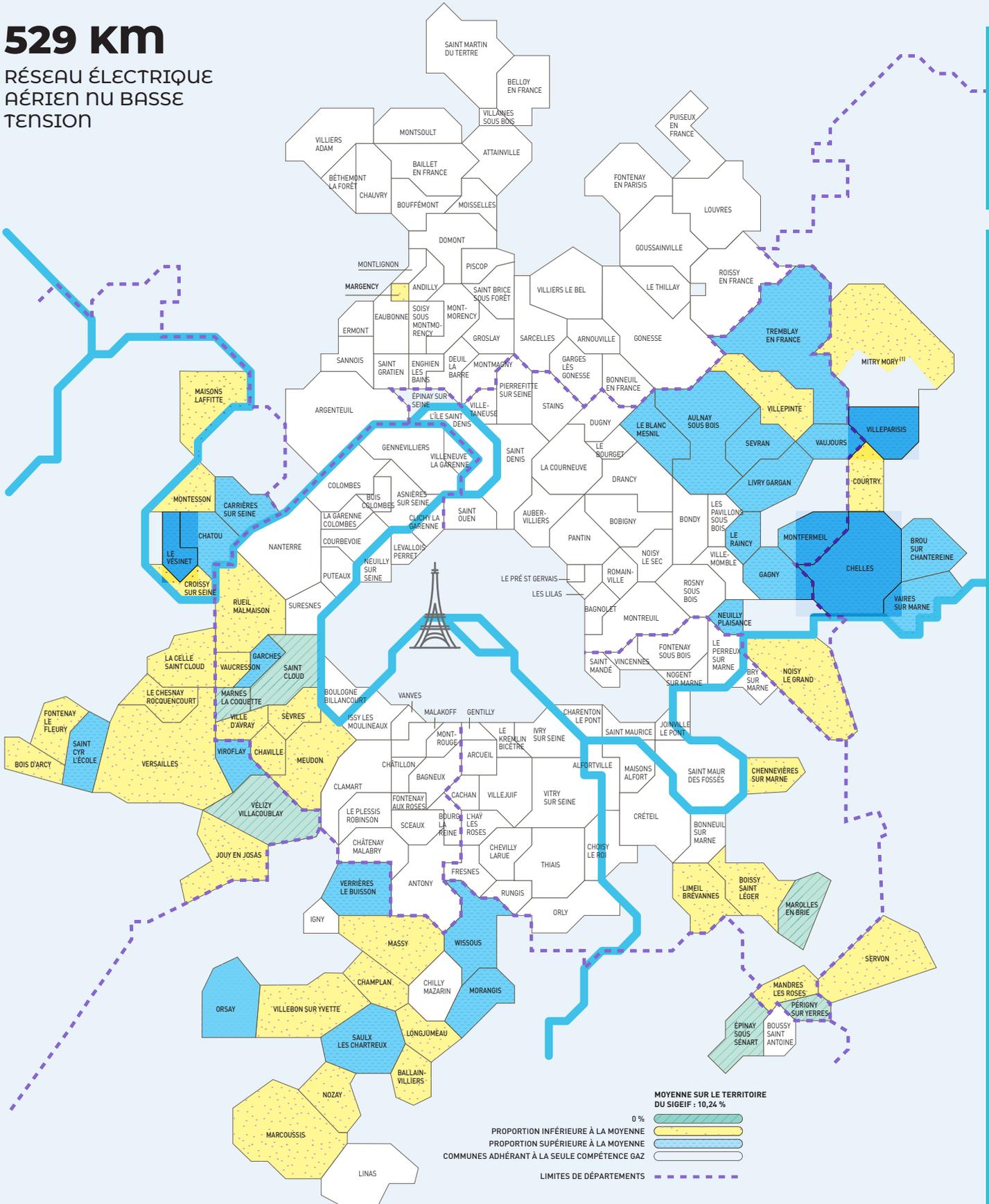
(1) Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, tous les réseaux électriques de la ville de Chaville sont enfouis. L'écart repose sur un retard de mise à jour des bases cartographiques du concessionnaire. (2) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.



# ÉLECTRICITÉ

## 529 Km

### RÉSEAU ÉLECTRIQUE AÉRIEN NU BASSE TENSION



(1) Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, tous les réseaux électriques de la ville de Chaville sont enfouis. L'écart repose sur un retard de mise à jour des bases cartographiques du concessionnaire. (2) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.



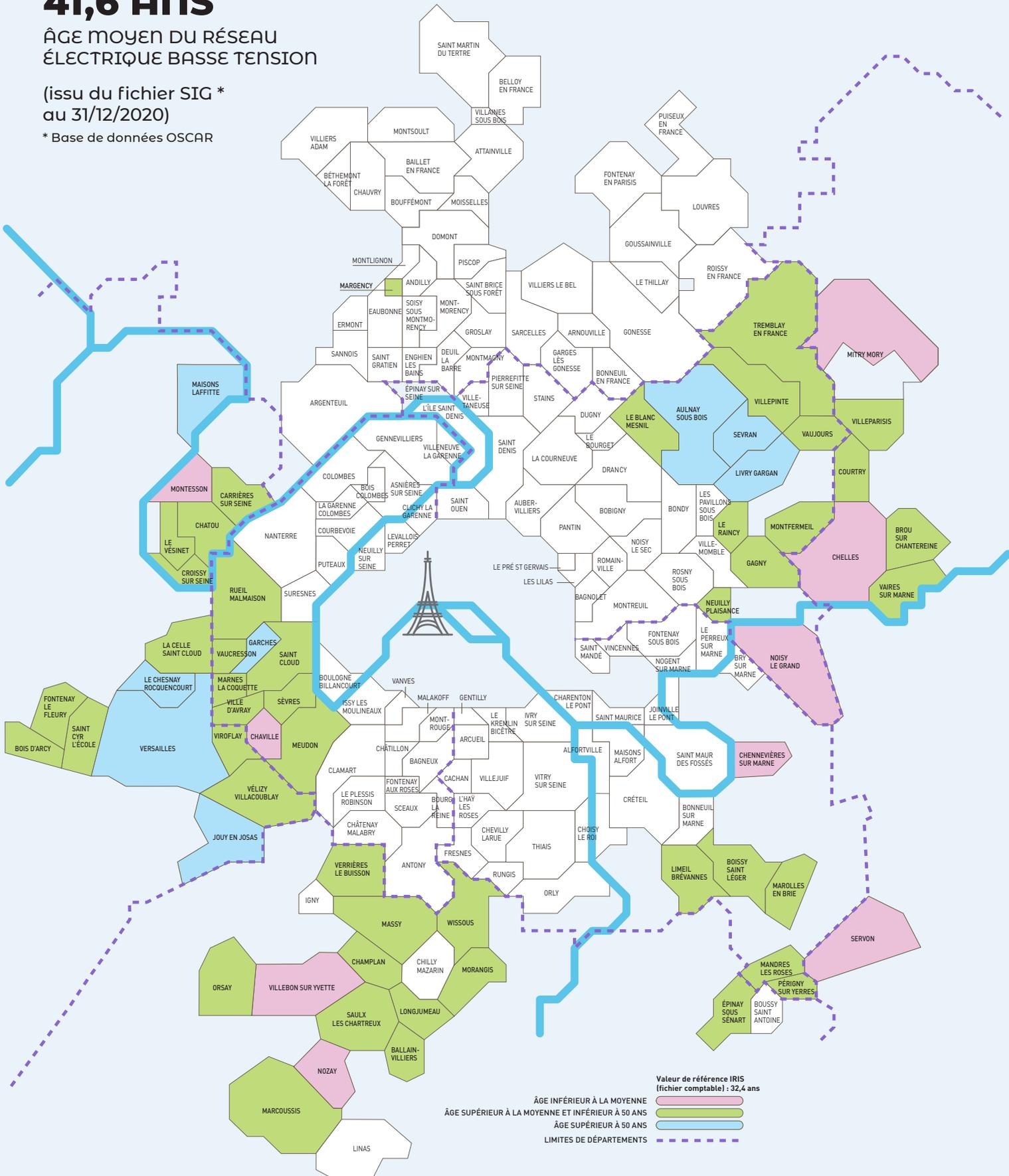
# ÉLECTRICITÉ

## 41,6 ANS

### ÂGE MOYEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

(issu du fichier SIG \* au 31/12/2020)

\* Base de données OSCAR



(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.



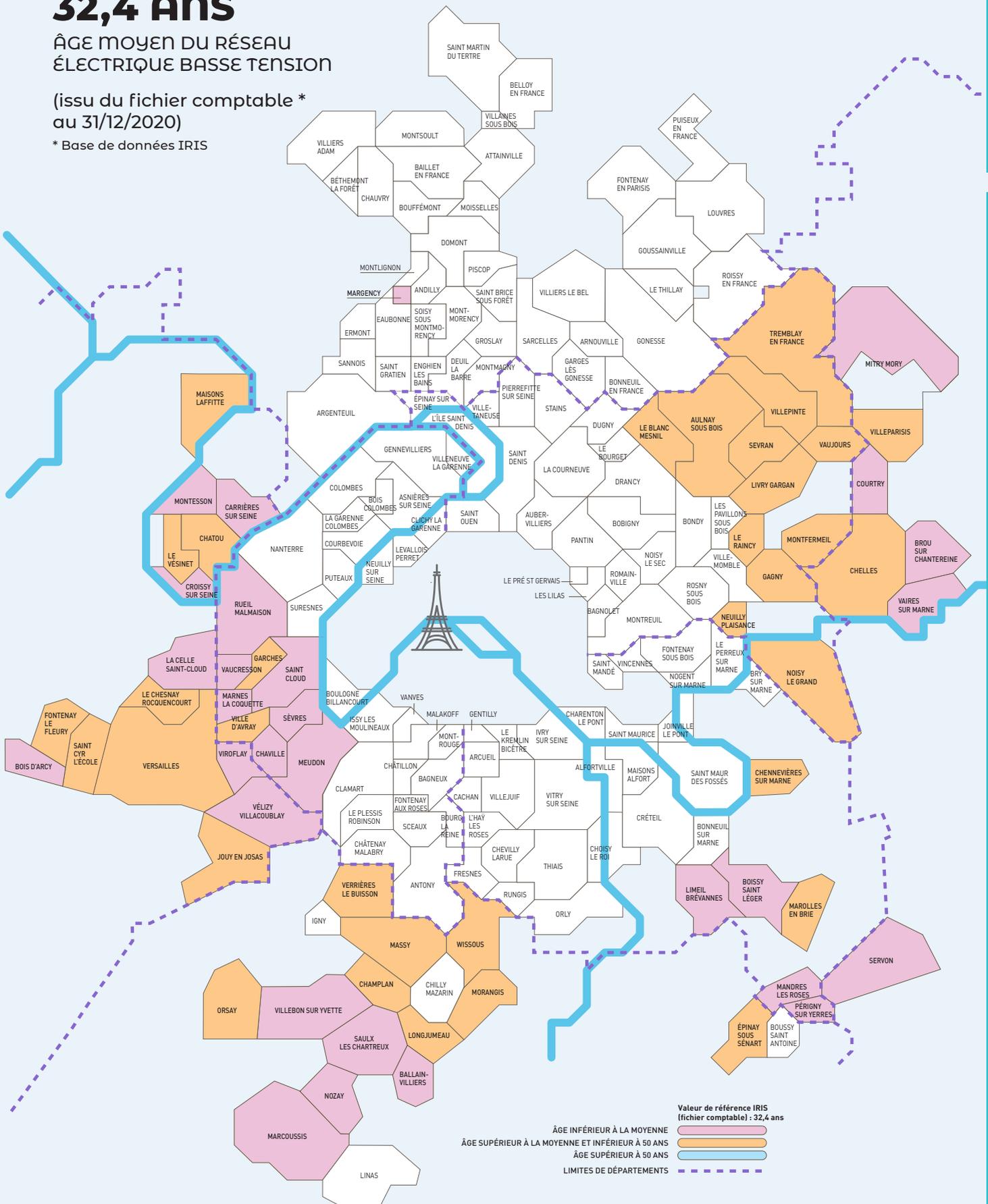
# ÉLECTRICITÉ

## 32,4 ANS

### ÂGE MOYEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

(issu du fichier comptable \* au 31/12/2020)

\* Base de données IRIS



(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.



# — ANALYSE DES DONNÉES FINANCIÈRES —

## ► INVENTAIRE ET VALEUR DU PATRIMOINE EN CONCESSION

### LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

Le patrimoine localisé fait l'objet d'une description détaillée (inventaire) au niveau de la « fiche immobilisation ».

Une « fiche immobilisation » regroupe les investissements réalisés au titre d'une ou plusieurs affaires connexes sur le territoire d'une commune (le détail par affaire des fiches immobilisations n'est pas communiqué).

L'inventaire communiqué permet de disposer des informations suivantes au niveau de chaque fiche immobilisation, pour le patrimoine localisé uniquement :

- ▶▶ Commune.
- ▶▶ Numéro d'immobilisation.
- ▶▶ Libellé de l'immobilisation.
- ▶▶ Identifiant technique <sup>(1)</sup>.
- ▶▶ Famille d'ouvrages.
- ▶▶ Code et libellé ETI.
- ▶▶ Date de mise en service.
- ▶▶ Année de fin d'amortissement.
- ▶▶ Clé de répartition vers la concession, le cas échéant.
- ▶▶ Quantité totale.
- ▶▶ Unité quantité.
- ▶▶ Valeur brute comptable.
- ▶▶ Amortissements cumulés (industriels).
- ▶▶ Valeur nette comptable.
- ▶▶ Réévaluations nettes (1959 et 1976).
- ▶▶ Provision pour renouvellement.
- ▶▶ Valeur de remplacement.

### LES LIMITES DE L'INFORMATION COMMUNIQUÉE

Certaines informations essentielles ne sont pas disponibles dans cet inventaire, notamment :

- ▶▶ Le caractère de bien de premier établissement ou de bien remplaçant.
- ▶▶ Le montant des financements cumulés récupérés via l'amortissement (toutes modalités comprises et notamment amortissement de caducité jusqu'en 2004 inclus), qu'il s'agisse de l'amortissement des financements du concessionnaire ou de ceux du concédant.
- ▶▶ La nature ou la matière des biens. La date de renouvellement prévue.
- ▶▶ La probabilité de renouvellement estimée (cf. *infra*).
- ▶▶ Le patrimoine localisé fait l'objet d'une communication au niveau de chaque fiche immobilisation, cependant – à l'exception des postes – l'inventaire ne comprend pas d'informations de localisation à l'intérieur de la commune concernée (nom de rue, etc).
- ▶▶ Le ou les numéros d'affaires correspondant à la fiche immobilisation ne sont pas communiqués, et l'identifiant technique qui doit permettre de faire le lien avec les bases techniques n'est pas renseigné, pour une part importante du patrimoine (soit l'essentiel du patrimoine hors postes,

transformateurs et organes collectifs de branchement).

Il semble que la traçabilité des immobilisations antérieures à 2007 (ancien système d'information) ne puisse pas être garantie par la production des pièces justificatives des valorisations retenues et des dates de mise en inventaire.

### NOUVELLES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

À partir de l'exercice 2019, les informations listées ci-dessus ont été complétées par une section « Passif » insérée dans l'état d'inventaire. Les informations complémentaires suivantes sont désormais communiquées pour chaque numéro d'immobilisation :

- ▶▶ la part du financement du concessionnaire dans la valeur brute.
- ▶▶ la part du financement du concédant dans la valeur brute.
- ▶▶ les amortissements des financements du concessionnaire.
- ▶▶ les amortissements des financements du concédant.

Il est ainsi possible de déterminer pour chaque ligne figurant à l'inventaire des biens localisés :

- ▶▶ le montant non réévalué du financement du concessionnaire restant à récupérer.
- ▶▶ le montant des financements du concédant reconstitués par amortissement.

(1) Champ apparu en 2019 pour faire le lien entre l'inventaire comptable et les bases techniques.



## LES LIMITES DES NOUVELLES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES

La production des informations au niveau de chaque fiche d'immobilisation constitue un progrès. Ce progrès est limité par un certain nombre de faiblesses, car le concessionnaire a transmis un montant global de « financements du concédant » pour chaque ligne d'inventaire, sans détailler la nature et la répartition de ces financements <sup>(2)</sup>. Ces éléments sont attendus pour permettre l'analyse de la cohérence des données communiquées. Par ailleurs, les progrès enregistrés concernent uniquement le patrimoine localisé.

Concernant le patrimoine non localisé (cf. *infra*), le concessionnaire a indiqué au Sigeif que l'inventaire des biens non localisés est suivi en valeur globale par année et type d'ouvrage agrégés au niveau d'une maille supra-concessive. Il apparaît donc qu'il n'y a pas de dénombrement et de suivi des quantités en inventaire pour les biens non localisés, ce qui est contradictoire avec les règles comptables en vigueur.

## ► VALORISATION DU PATRIMOINE PAR FAMILLE D'OUVRAGES (VALEURS BRUTES)

(Voir tableau 10)

La valeur brute du patrimoine en concession est en hausse de près de 62 M€, soit 6,5 % du patrimoine en concession. Les mouvements à l'origine de cette variation sont présentés plus avant (voir tableau 12). Les principales évolutions observées concernent :

- les canalisations basse tension souterraines : + 5 %,
- les compteurs Linky : + 23 %,
- les ouvrages collectifs de branchement : + 23 %,
- les branchements non localisés : + 5 %.

### / VENTILATION DU PATRIMOINE EN CONCESSION, PAR NATURE D'OUVRAGES (EN K€) - TABLEAU 10

	2016	2017	2018	2019	2020
CANALISATIONS HTA	220 101	224 843	233 883	255 930	271 338
- Dont aérien	275	275	275	275	345
- Dont souterrain	219 825	224 568	233 608	255 654	270 993
CANALISATIONS BT	217 540	217 540	223 861	234 707	244 891
- Dont aérien	21 808	21 808	21 693	21 745	21 620
- Dont souterrain	195 732	195 732	202 168	212 962	223 271
POSTES HTA/BT	76 827	83 356	86 580	89 635	92 263
TRANSFORMATEURS HTA/BT	24 658	25 063	25 385	26 192	26 729
COMPTAGES	15 410	15 408	30 304	37 679	46 106
Dont compteurs Linky	15 410	15 408	27 948	35 229	43 571
Dont compteurs marché d'affaires	-	-	2 356	2 450	2 535
OCB	-	60 702	61 881	65 070	79 783
AUTRES BIENS LOCALISÉS	13 768	2 497	3 029	4 197	4 032
<b>TOTAL I - LOCALISÉ</b>	<b>568 304</b>	<b>629 409</b>	<b>664 923</b>	<b>713 410</b>	<b>765 142</b>
TRANSFORMATEURS HTA/BT		-	-	-	-
BRANCHEMENTS/CM	261 378	200 676	199 901	207 349	217 998
COMPTAGES	35 941	35 941	29 314	28 200	27 703
AUTRES OUVRAGES	3 460	3 041	2 917	2 968	2 873
<b>TOTAL I - NON LOCALISÉ</b>	<b>300 779</b>	<b>239 658</b>	<b>232 132</b>	<b>238 517</b>	<b>248 574</b>
<b>TOTAL</b>	<b>869 083</b>	<b>869 067</b>	<b>897 056</b>	<b>951 928</b>	<b>1 013 716</b>

(2) Rappel, les différentes origines de financement du concédant sont les suivantes :

- biens remis à l'origine du contrat de concession,
- apports en concession réalisés gratuitement par les tiers ou l'autorité concédante,
- contributions et/ou participation financières de tiers ou de collectivités locales,
- contre-valeur des ouvrages remplacés financés par la provision pour renouvellement,
- contre-valeur des ouvrages remplacés financés par l'utilisation de l'amortissement industriel, constitué dans le cadre de l'article 10 du cahier des charges,
- amortissements industriels constitués dans le cadre de l'obligation prévue par l'article 10 du cahier des charges et non encore affectés au renouvellement.

/ RAPPORT ENTRE LES IMMOBILISATIONS LOCALISÉES ET NON LOCALISÉES (EN K€) - TABLEAU 11

	2016	2017	2018	2019	2020
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION	835 543	869 083	897 056	951 928	1 013 716
<i>Dont non localisées</i>	296 972	239 658	232 132	238 517	248 574
<b>PART NON LOCALISÉE</b>	<b>35,5 %</b>	<b>27,6 %</b>	<b>25,9 %</b>	<b>25,1 %</b>	<b>24,5 %</b>



► **LOCALISATION DU PATRIMOINE**  
(Voir tableau 11)

Il apparaît qu'une partie significative (environ un quart du patrimoine en concession) n'est pas localisée. Le patrimoine non localisé concerne essentiellement les branchements et comptages : ces ouvrages restent non localisés à hauteur de 73 % et 38 % respectivement.

La part du patrimoine non localisée a été réduite depuis la localisation des transformateurs en 2015. De plus, les compteurs Linky installés depuis 2016 font l'objet d'une localisation systématique.

Par ailleurs, dans son compte-rendu d'activité pour l'exercice 2018, le concessionnaire a indiqué avoir « engagé des travaux de dénombrement et d'individualisation des ouvrages de branchement, qui ont permis d'aboutir au cours de l'exercice 2018, à un inventaire détaillé et localisé des compteurs pour les catégories de clients du "marché d'affaires" et à une première étape de dénombrement et localisation sur les colonnes électriques ». Le concessionnaire a également indiqué que les travaux de localisation se poursuivraient jusqu'en 2022.

**INCIDENCE DES OPÉRATIONS DE LOCALISATION SURVENUES EN 2018**

Le compte-rendu du concessionnaire indique que l'impact de ces travaux sur la valeur du patrimoine en concession, présentée au titre de l'exercice 2018, a constitué en une majoration de 2,5 M€ de la valeur brute du patrimoine, essentiellement du fait de la localisation des ouvrages collectifs de branchement.

L'impact de ces travaux sur la valeur du patrimoine en concession, présentée au titre de l'exercice 2018, a constitué en une minoration de 8,2 M€ de la valeur brute du



patrimoine, et de 2,7 M€ pour la valeur nette, essentiellement au titre des ouvrages collectifs de branchement.

En contrepartie de cette diminution du patrimoine, le concessionnaire a enregistré des mouvements, non mentionnés dans le CRAC, conduisant à une réduction des droits du concédant pour 9,7 M€, ainsi qu'à une reprise de provisions pour renouvellement de 1,5 M€.

### LES LIMITES DE L'INFORMATION COMMUNIQUÉE

- ▶▶ Le patrimoine non localisé ne donne pas lieu à communication d'un inventaire détaillé, ce qui signifie qu'il n'est pas possible pour le Sigeif de connaître le détail des montants agrégés communiqués par le concessionnaire. Ce patrimoine non localisé souffre donc d'un défaut complet de traçabilité.
- ▶▶ Le patrimoine non localisé n'est pas suivi par commune : les coûts de construction des ouvrages sont collectés sur une maille supra-concessive et ventilés par concession annuellement, sur la base de clés de répartition<sup>(3)</sup>.
- ▶▶ Les biens non localisés sont sortis automatiquement de l'inventaire à leur date de fin de vie comptable, même si ces derniers demeurent en usage. Parallèlement, les retraits de biens non localisés réalisés avant leur date de fin de vie comptable ne sont pas comptabilisés en déduction de l'inventaire.

**Ces pratiques sont contraires aux normes comptables en vigueur<sup>(4)</sup>.**

**Il apparaît donc que le patrimoine non localisé souffre d'un déficit complet de traçabilité, tant en ce qui concerne l'identification du patrimoine qu'en ce qui concerne sa valorisation et les financements qui y ont été consacrés, tant par le concessionnaire que par le concédant.**

### ▶ ÉVOLUTION DU PATRIMOINE EN CONCESSION

*(Voir tableau 12)*

Le patrimoine inscrit à l'inventaire comptable de la concession a augmenté de 61,8 M€ en 2020, soit une progression de 6,5 %. Les nouveaux investissements inscrits à l'inventaire comptable correspondent en principe aux mises en service de l'exercice. Ceux-ci représentent, au total, plus de 64 M€, soit 6,7 % de la valeur brute en concession, en début de période, et sont constitués pour 15,5 M€, soit 24 %, par des remises gratuites.

### INTÉGRATION EN CONCESSION DES COLONNES MONTANTES PROPRIÉTÉ DES TIERS

Le concessionnaire n'a pas indiqué quel a été l'impact sur les chiffres présentés ci-dessus de l'intégration en concession des colonnes montantes, organisée par la loi élan<sup>(5)</sup>. Il n'avait pas non plus communiqué les chiffres correspondant aux restitutions anticipées de colonnes montantes qui avaient eu lieu au cours de l'exercice 2019. Il est donc nécessaire que le concessionnaire complète l'information donnée. Dans la mesure où les colonnes constituent des remises gratuites, le concessionnaire devra

également préciser quelle est la part de 15,5 M€ ci-dessus qui découle de l'opération d'intégration des colonnes montantes.

Le concessionnaire a indiqué que les colonnes intégrées avaient été valorisées sur la base de leur coût de remplacement, corrigé d'un coefficient d'obsolescence technique. Le concessionnaire n'a pas précisé si l'inscription en comptabilité des valeurs de ces immobilisations avait été faite en décomposant la valeur brute et les amortissements cumulés correspondant à l'âge des biens concernés, ou encore si cette valeur d'entrée était une valeur nette.

En tout état de cause, ces valorisations ayant été remises en cause par la CRE en janvier 2021, il est demandé au concessionnaire :

- ▶▶ de communiquer la valeur des colonnes montantes retenue par la CRE, dans le cadre du processus d'intégration ;
- ▶▶ de préciser si les inscriptions au bilan de la concession ont été faites en valeur nette, voire en valeur brute, desquelles ont été retirées des amortissements recalculés ;
- ▶▶ d'indiquer sur quelle durée le remboursement de la valeur inscrite à l'inventaire va être assuré par le tarif TURPE ;
- ▶▶ d'indiquer comment les investissements correspondant aux colonnes montantes, propriété des tiers, étaient rémunérés par les tarifs TURPE successifs, jusqu'à leur intégration en concession.

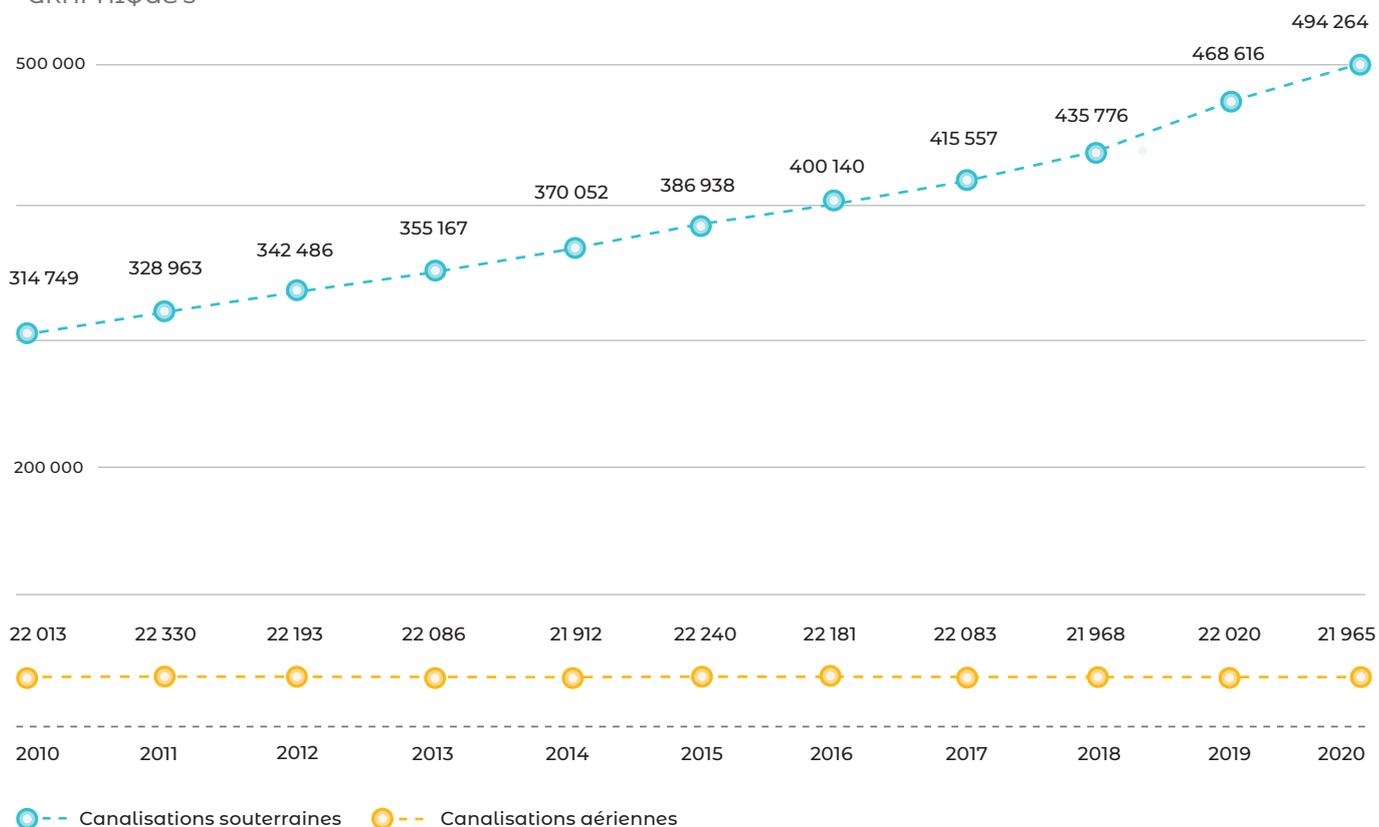
(3) Il s'agissait historiquement du point de livraison, mais il semble que les ouvrages établis depuis 2012 soient répartis au prorata de la facturation des raccordements.

(4) Les normes comptables prévoient qu'une immobilisation corporelle est sortie du bilan lorsque l'organisme n'en a plus le contrôle ou lorsque l'actif est hors d'usage de façon permanente.

(5) Les colonnes montantes mises en service avant la publication de la loi sont intégrées à la concession si leur propriété n'a pas été revendiquée au 24 novembre 2020.

## / CANALISATIONS AÉRIENNES ET SOUTERRAINES HTA ET BT DANS LE PATRIMOINE (EN K€)

GRAPHIQUE 5



## / ORIGINES DE LA VARIATION DE LA VALEUR BRUTE DU PATRIMOINE EN CONCESSION (EN K€) - TABLEAU 12

	01/01/2020	APPORTS ENEDIS NETS	APPORTS EXTERNES (CONCÉDANT + TIERS)	RETRAITS BRUTS	31/12/2020
IMMOBILISATIONS BRUTES	951 927	48 640	15 501	2 342	1 013 726
		Total apports: 64 141			Source CRAC 2020

## / TAUX D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (EN K€) - TABLEAU 13

	2016	2017	2018	2019	2020
IMMOBILISATIONS BRUTES	835 543	869 083	897 056	951 928	1 013 715
AMORTISSEMENTS	406 777	418 634	430 275	451 379	474 175
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>428 766</b>	<b>450 449</b>	<b>466 781</b>	<b>500 549</b>	<b>539 540</b>
TAUX D'AMORTISSEMENT	48,68 %	48,17 %	47,97 %	47,42 %	46,78 %



## / DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - TABLEAU 14

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT SIGNALÉE PAR ENEDIS DEPUIS 2015
GÉNIE CIVIL DES POSTES	45 ans
CANALISATION HTA (SOUTERRAIN - AÉRIEN)	40 ans
CANALISATION BT (SOUTERRAIN ET AÉRIEN NU)	40 ans
CANALISATION BT (TORSADÉ)	50 ans depuis 2011, 40 avant cette date
BÂTIMENT DE POSTE	30 à 45 ans depuis 2007, 30 avant cette date
TRANSFORMATEURS	HTA-BT : 40 ans depuis le 1/1/2012, 30 ans avant 2012 ainsi que pour les autres transformateurs
BRANCHEMENTS (AÉRIENS, SOUTERRAINS, COLONNES MONTANTES...)	40 ans puis 60 ans à compter de 2019
INSTALLATIONS DE COMPTAGE	20-30 ans depuis 2007, 20-25 avant 2007

### RAPPROCHEMENT DES INVESTISSEMENTS INSCRITS EN COMPTABILITÉ AVEC LES INVESTISSEMENTS REVENDIQUÉS PAR LE CONCESSIONNAIRE

Pour l'exercice 2020, le concessionnaire revendique au titre de ses investissements<sup>(6)</sup> un montant de 57 215 K€, dont 2 548 K€ au titre des postes sources et 37 K€ au titre de la logistique. Le montant correspondant au domaine concédé est donc de 54 630 K€ : il est impossible de rapprocher ce montant des 48 640 K€ inscrit à l'actif en comptabilité au titre du même exercice. Il est donc demandé au concessionnaire de procéder à la réconciliation des deux valeurs ci-dessus, en communiquant notamment, la valeur des immobilisations en cours en début et en fin de période.

### LES LIMITES DE L'INFORMATION COMMUNIQUÉE

Un certain nombre d'informations importantes relatives à la variation du patrimoine ne sont pas communiquées :

- ▶▶ la décomposition des 64 M€ entre premier établissement et renouvellement ;

- ▶▶ la valeur des provisions utilisées pour financer les immobilisations renouvelées ;
- ▶▶ la valeur des amortissements des financements du concédant affectés ;
- ▶▶ le numéro des fiches immobilisations concernées par les mises en service ou les retraits et les numéros d'affaires correspondants ;
- ▶▶ les informations nécessaires à la réconciliation des investissements inscrits en inventaire comptable au titre d'un exercice donné avec ceux présentés au paragraphe « Compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis », dans le CRAC<sup>(7)</sup> pour la même période.

Il convient également de noter que la valeur des immobilisations en concession, présentée ci-dessus, devra être corrigée pour prendre en compte la valeur retenue par la CRE pour les colonnes montantes intégrées en concession en 2019 et 2020.

Il conviendrait également de disposer d'une description précise<sup>(8)</sup> de la méthode retenue pour valoriser les apports externes (bien remis gratuitement).

### AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE (Voir tableaux 13 et 14)

Dans le modèle économique concessif, l'amortissement a une double fonction :

- ▶▶ constater la dépréciation de la valeur des actifs en concession, du fait de l'effet du temps et/ou de l'obsolescence technologique ;
- ▶▶ permettre la récupération des financements engagés : les dotations aux amortissements constituent des charges calculées prélevées sur le résultat sans qu'il y ait décaissement des sommes correspondantes.

Ainsi, les dotations aux amortissements constituent des flux de trésorerie qui viennent compléter le résultat de l'exercice pour constituer la capacité d'autofinancement annuelle.

Le taux d'amortissement (voir tableau 13) montre que l'âge moyen du patrimoine avoisine la moitié de sa durée de vie comptable. Le taux est en légère régression depuis quatre ans, ce qui signifie que les nouveaux investissements permettent de limiter le vieillissement comptable du patrimoine sur la période.

(6) Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2020 », p. 47 du CRAC.

(7) En principe, sont inscrits à l'inventaire comptable au titre d'un exercice les investissements mis en service au cours de la période.

(8) Notes de procédures Enedis.

Il apparaît à l'analyse que l'amortissement cumulé présenté ci-dessus correspond à un amortissement de dépréciation, calculé selon les durées d'amortissement linéaire qui figurent dans le tableau 14.

Ce tableau montre que des changements comptables concernant la durée d'amortissement ont été opérés :

- ▶▶ Les immobilisations en concession ont fait l'objet d'un amortissement de caducité jusqu'en 2004.

- ▶▶ Depuis 2005, les immobilisations sont amorties sur les durées de vie estimées des immobilisations.
- ▶▶ En 2011, un changement d'estimation a été réalisé : allongement de la durée de vie estimée des canalisations basse tension aériennes torsadées, à 50 ans au lieu de 40 ans.
- ▶▶ En 2012, un changement d'estimation a été réalisé : allongement de la durée de vie estimée des transformateurs HTA/BT à 40 ans au lieu de 30 ans ;
- ▶▶ En 2015 : certaines installations de comptage ont fait l'objet d'un amortissement accéléré.

- ▶▶ En 2019 : le concessionnaire a procédé à un changement d'estimation pour l'ensemble des colonnes montantes dont la durée de vie a été réestimée à 60 ans, contre 40 ans précédemment.

Ce changement a également généré des reprises de provisions pour renouvellement pour les biens devenant renouvelables après la fin du contrat de concession en vigueur, suite à l'allongement de la durée de vie.

Concernant ce dernier changement comptable, l'autorité concédante avait indiqué dans son rapport, au titre de l'exercice 2019 :

*« Contrairement à ce qui est indiqué dans le CRAC 2019 à la page 94, les impacts de cette opération sur la concession ne sont pas précisés (...).*

*L'autorité concédante constate de nouveau l'absence de concertation et de communication, préalable, à un changement de méthode, et l'insuffisance de la communication financière relative aux conséquences de ce changement comptable. Elle réitère en conséquence les protestations et mises en demeure du concessionnaire, formulées dans la motion votée le 16 décembre 2013 et rappelées ci-dessus.*

*En cohérence avec la conclusion de cette motion, elle indique à nouveau qu'elle ne se considère pas engagée par des changements comptables qui sont réalisés unilatéralement par le concessionnaire, particulièrement s'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur l'économie du contrat de concession et les droits réciproques du concessionnaire et du concédant. »*

C'est pourquoi il est à nouveau demandé au concessionnaire de communiquer :

- ▶▶ montant des reprises de provisions pour renouvellement qui ont été pratiquées ;





- ▶▶ montant de la diminution des dotations annuelles aux amortissements du concédant et du concessionnaire, à compter de l'exercice 2020 ;
- ▶▶ montant de la diminution des dotations annuelles aux provisions pour renouvellement, à compter de l'exercice 2020, qui résultent de l'allongement de vie des colonnes montantes à 60 ans.

D'une manière générale, les changements comptables survenus depuis 2011 ont été traités de façon prospective, ce qui signifie que les amortissements constatés à la date du changement comptable ont été maintenus en diminution de l'actif.

Par contre, la question du mode de traitement des changements comptables survenus entre 2006 et 2011 reste également sans réponse : ces changements comptables ont-ils été traités de façon prospective ou rétrospective ?

Les changements comptables énumérés ci-dessus ont tous eu pour conséquence d'allonger les durées d'amortissement des biens en concession, et donc d'accroître les valeurs nettes comptables des

immobilisations en concession à la date d'analyse. **Ces changements comptables aboutissent ainsi à ralentir la récupération apparente des financements du concessionnaire.**

Ces allongements de durée de vie ne sont pas anodins, dès lors qu'en cas de non-renouvellement du contrat, le concessionnaire pourrait, sur la base de l'article 49 du cahier des charges annexé au nouveau traité de concession, être amené à revendiquer une indemnisation basée sur la valeur nette comptable de ses financements non récupérés, réévaluée au moyen du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (TMO).

Dans ce cadre, il convient de souligner que l'article 31 prévoit que la valeur du financement du concessionnaire serait déterminée sur la base de sa comptabilité.

**Il est donc essentiel de disposer d'une traçabilité complète des informations comptables transmises par le concessionnaire, ce qui n'est pas le cas.**

En ce qui concerne le changement relatif à l'abandon de l'amortissement de caducité en 2005, on doit s'interroger sur le sort des

financements récupérés par ce biais : ces financements ont-ils été maintenus dans un compte de passif et pour quel montant ?

**Comment peut-on garantir que ces sommes seraient bien déduites des financements nets du concessionnaire, dans le cas d'une interruption anticipée du contrat ou d'un non-renouvellement ?**

Il n'est pas possible, sur la base des informations communiquées, de répondre à cette question.

#### LES LIMITES DE L'INFORMATION COMMUNIQUÉE

Un certain nombre d'informations importantes relatives aux amortissements ne sont pas communiquées.

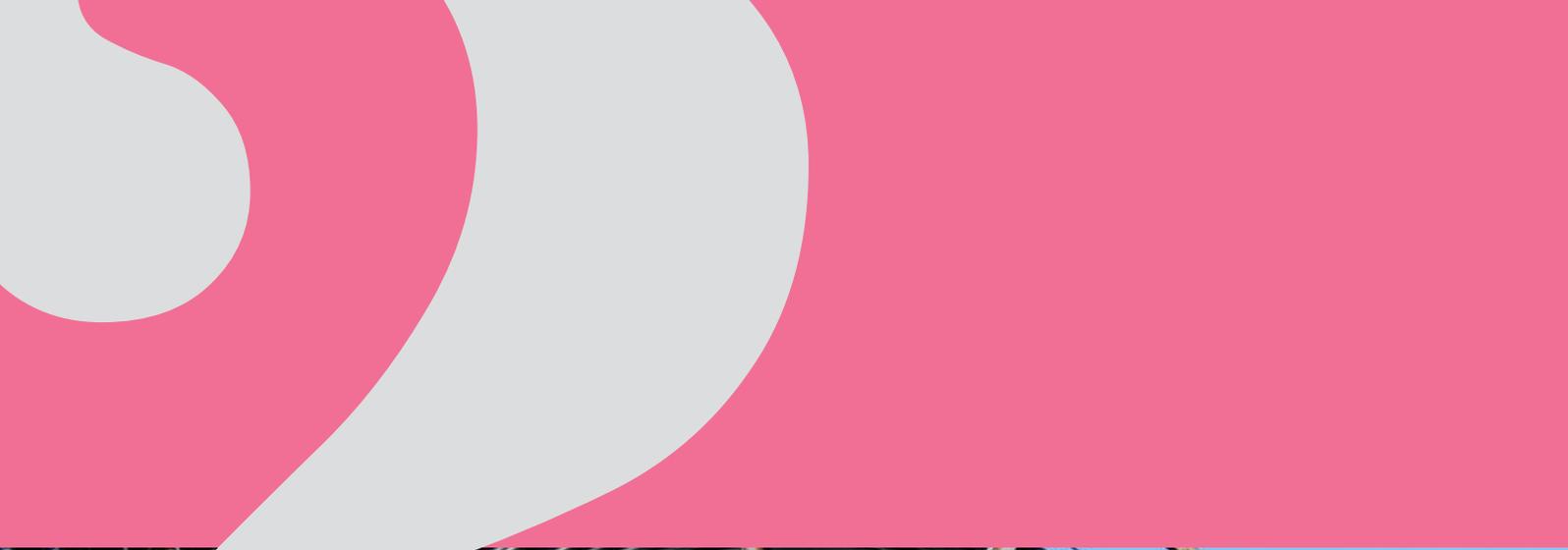
La justification de la variation des amortissements d'un exercice à l'autre ne peut pas être retracée à partir des informations communiquées.

**Ce point fait partie des sujets abordés lors de la réunion de contrôle du 17 novembre, et la rédaction ci-dessus est donc susceptible d'être revue.**

L'incidence des changements comptables est insuffisamment documentée.







# CLIENTÈLE DE LA CONCESSION ET ÉNERGIE ACHEMINÉE

2



CLIENTÈLE DE LA CONCESSION ET ÉNERGIE ACHEMINÉE



# — ÉVOLUTION DES DONNÉES —

En 2020, plus de 6 TWh d'électricité ont été consommés par 707 803 clients de la concession du Sigeif. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente reste majoritaire dans le territoire du Syndicat, mais voit son nombre de bénéficiaires diminuer au profit des offres de marché.

## ► LA CLIENTÈLE DE LA CONCESSION

En 2020, la concession du Sigeif totalise 707 803 clients (ou PDL) raccordés aux réseaux HTA et BT.

### LES CLIENTS AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec la disparition des sites de puissance supérieure à 36 kVA, via l'extinction de leurs tarifs vert et jaune, les tarifs réglementés de vente (TRV), dits « bleu » concernent les consommateurs finaux résidentiels et professionnels BT «C5» pour lesquels la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.

L'année 2020 a été marquée par plusieurs points importants :

- Le 1<sup>er</sup> février : réévaluation tarifaire à la hausse de 3 % hors taxes pour les clients au tarif bleu résidentiel et de 3,1 % pour les clients au tarif bleu non résidentiel.
- Le 20 mai, par délibération, la CRE fait évoluer les TURPE dans les domaines de tension HTA et BT. Cette évolution prend effet au 1<sup>er</sup> août.
- Le 1<sup>er</sup> août : nouveau mouvement tarifaire qui s'est traduit par une hausse moyenne de 1,82 % hors taxes pour les clients au tarif bleu résidentiel et de 1,81 % pour les clients au tarif bleu non résidentiel.

- Le 8 novembre : loi n° 2019-1147, définissant de nouveaux critères d'éligibilité aux TRV, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec des effets dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les clients concernés.

Au 31 décembre 2020, la concession dénombre 434 040 contrats (clients) de fourniture aux tarifs réglementés de vente (- 6,4 %, par rapport à l'exercice précédent), soit un peu moins des deux tiers des points de livraison (PDL) raccordés aux réseaux HTA et BT de la concession (707 803).

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS EN OFFRES DE MARCHÉ (Graphique 6)

Chaque client peut faire valoir ses droits à l'éligibilité en quittant les tarifs réglementés et en optant pour une offre dite de marché.

Au 31 décembre 2020, la concession compte 273 763 clients qui ont choisi une offre de marché représentant environ 39 % des points de livraison (PDL). Le graphique 6 illustre l'évolution, tant du point de vue du nombre de clients (en progression de 15,6 % par rapport à l'exercice précédent) que de l'énergie acheminée sur ce segment de clientèle, qui connaît une diminution de 4 % par rapport à 2019 et de 5 % par rapport à 2018.

## ► L'ÉNERGIE ACHEMINÉE (Tableau 15)

Après un nouvel hiver particulièrement doux en Île-de-France, dans la continuité de ces dernières années, l'énergie totale acheminée (6 028 GWh) est en diminution (- 5,2 %), par rapport à 2019. Il en est de même pour le secteur résidentiel (clients ≤ 36 kVA), à hauteur de - 7,8 %.

### L'INDICATEUR LOCAL RTB

Pour les clients relevant du tarif bleu (61 % des clients BT), l'indicateur local RTB, résultat de la fraction entre l'énergie totale acheminée et le nombre total de clients, décroît progressivement depuis 2016. Cette consommation unitaire moyenne mériterait d'être analysée pour identifier la part liée à la maîtrise de l'énergie (rénovation, autoconsommation, régulation ...) et celle liée au climat.

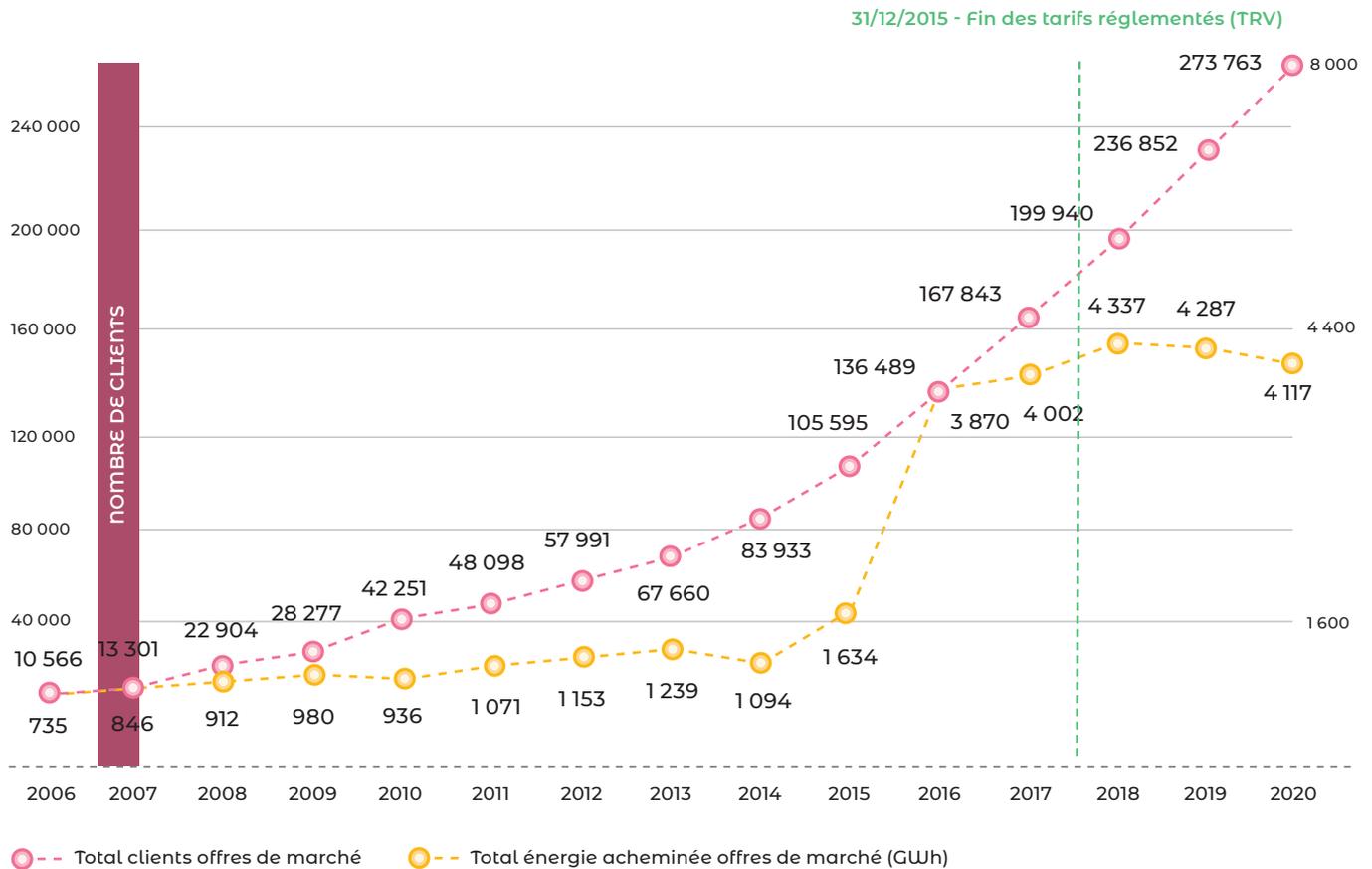
$$RTB^* = \frac{(\Sigma \text{ énergie acheminée})}{(\text{nombre total de clients})}$$

(EN KWH/CLIENT)	2018	2019	2020
VALEUR MINIMALE	3 451	3 448	3 368
VALEUR MOYENNE	4 901	4 657	4 536
VALEUR MAXIMALE	8 074	7 864	7 789

\* Valeurs extrêmes exclues.



/ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS AYANT OPTÉ POUR UNE OFFRE DE MARCHÉ ET DE L'ÉNERGIE ACHÉMINÉE CORRESPONDANTE - ► GRAPHIQUE 7



Les valeurs extrêmes se situent, comme pour l'année précédente et à l'image des exercices antérieurs à 2016, sur Épinay-sous-Sénart (91), pour la consommation moyenne la plus faible, et sur Marolles-en-Brie (94), pour la valeur la plus élevée.

(EN KWH/CLIENT)	2018	2019	2020
VALEUR LA PLUS FAIBLE (ROCQUEN-COURT)	3 183	-	-
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	-	3 308	3 354
VALEUR LA PLUS FORTE (MAROLLES-EN-BRIE)	12 948	11 560	11 070

**LES DJU, DEGRÉS-JOURS UNIFIÉS<sup>(9)</sup>**

Les degrés-jours unifiés (DJU) sont calculés par les services de la météorologie qui totalisent, en fin de saison de chauffe, la différence entre la température moyenne et 18 °C.

**Exemple**

Pour une température moyenne de 0 °C, 18 degrés-jours sont comptabilisés. Sur trente ans, la moyenne a été de 2 450 degrés-jours en Île-de-France, pour une saison de sept mois (octobre à avril). Plus l'hiver est doux, moins il y a de DJU, et inversement. Ainsi, une saison est considérée comme douce autour de 200 DJU et très froide autour de 2 700 DJU.

Pour la station de Paris-Bourget, nous obtenons :

(EN KWH/CLIENT)	2018	2019	2020
DJU	2 000	1 964	1 771

Données Météo Consult.

À l'issue des calculs exposés ci-dessus, l'autorité concédante note, en ce qui concerne le flux d'énergie comme pour l'exercice précédent, une cohérence des données pour l'exercice 2020.

(9) DJU = 18 °C - (Tmax + Tmin) / 2.

**/ CLIENTÈLE DE LA CONCESSION SIGEIF (TRV ET OFFRES DE MARCHÉ) ET QUANTITÉ D'ÉNERGIE  
ACHEMINÉE (EN GWH) - TABLEAU 15**

CONCESSION SIGEIF	NOMBRE DE CLIENTS			VARIATION 2020/2019		ACHEMINEMENT			VARIATION 2020/2019	
	2018	2019	2020	ÉCART	TAUX	2018	2019	2020	ÉCART	TAUX
<b>CLIENTS « TARIF BLEU »</b>										
SEINE-ET-MARNE	37 105	34 784	32 479	- 2 305	- 6,6 %	184	171	157	- 15	- 8,6 %
YVELINES	132 683	125 465	116 947	- 8 518	- 6,8 %	539	505	465	- 40	- 8 %
ESSONNE	60 122	56 572	53 085	- 3 487	- 6,2 %	305	284	260	- 23	- 8,2 %
HAUTS-DE-SEINE	94 149	89 339	84 148	- 5 191	- 5,8 %	391	365	338	- 27	- 7,3 %
SEINE-SAINT-DENIS	141 913	133 385	124 925	- 8 460	- 6,3 %	658	614	570	- 45	- 7,3 %
VAL-DE-MARNE	24 658	22 905	21 473	- 1 432	- 6,3 %	132	124	114	- 10	- 8,3 %
VAL-D'OISE	998	949	901	- 48	- 5,1 %	6	6	5	-	- 5,7 %
<b>TOTAL TARIF BLEU (A)</b>	<b>491 628</b>	<b>463 399</b>	<b>433 958</b>	<b>- 29 441</b>	<b>- 6,4 %</b>	<b>2 214</b>	<b>2 069</b>	<b>1 909</b>	<b>- 161</b>	<b>- 7,8 %</b>
<b>CLIENTS PARTICULIERS "PS INFÉRIEURS À 36 KVA" *</b>										
CLIENTS BT*	77	73	70	- 3	- 4,1 %	3	3	2	-	- 9,3 %
CLIENTS HTA* (BT ≤ 36 KVA)	16	17	12	- 5	- 29,4 %	1	1	1	-	- 10,4 %
<b>TOTAL CLIENTS PARTICULIERS (B)</b>	<b>93</b>	<b>90</b>	<b>82</b>	<b>- 8</b>	<b>- 8,9 %</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>- 6,3 %</b>
<b>TOTAL SIGEIF TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (A+B)</b>	<b>491 721</b>	<b>463 489</b>	<b>463 489</b>	<b>- 29 449</b>	<b>- 6,4 %</b>	<b>2 217</b>	<b>2 072</b>	<b>1 912</b>	<b>- 161</b>	<b>- 7,8 %</b>
<b>CLIENTS OFFRES DE MARCHÉ</b>										
CLIENTS BT	198 620	235 512	272 396	36 884	15,7 %	1 122	1 143	1 253	110	9,6 %
CLIENTS HTA	1 320	1 340	1 367	27	2 %	3 215	3 144	2 864	- 280	- 8,9 %
<b>TOTAL SIGEIF OFFRES DE MARCHÉ</b>	<b>199 940</b>	<b>236 852</b>	<b>273 763</b>	<b>36 911</b>	<b>15,6 %</b>	<b>4 337</b>	<b>4 287</b>	<b>4 117</b>	<b>- 170</b>	<b>- 4 %</b>

\* Cas particuliers de sites bénéficiant d'un tarif jaune et vert (contrat en extinction).

**► L'ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION AUPRÈS DES CLIENTS-USAGERS**

Effectué désormais tous les deux ans, le baromètre de suivi de la satisfaction des clients-usagers, mis en place depuis plusieurs années par le Sigeif, est un des outils d'appréciation de la qualité des services apportés par le concessionnaire aux clients-usagers du territoire syndical. Les résultats du baromètre réalisé fin 2019 sont intégrés dans le présent rapport.

**LES INTERVENTIONS À DOMICILE (Tableau 16)**

L'accueil téléphonique du gestionnaire de réseau se révèle très "performant", avec un résultat de 94 % de clients "total satisfaits". De plus, l'amélioration durable du nombre d'interviewés "pas du tout satisfaits" de la rapidité à obtenir l'interlocuteur demeure encourageante.

Après une intervention du gestionnaire de réseau au domicile des interviewés

(12% de l'échantillon), ces derniers ont déclaré être satisfaits de la ponctualité de l'intervenant (79%), du délai d'intervention (76%), des informations fournies (75%), du rendez-vous proposé (68%), et de la qualité du travail effectué (84%).

L'exercice 2019 fait apparaître, dans la continuité des années précédentes, un bon niveau de satisfaction pour l'ensemble des items. Toutefois, il reste à surveiller, au vu du recul parfois significatif de plusieurs d'entre eux, par rapport à la précédente enquête



(perte de 9 points pour le délai d'intervention et pour le rendez-vous proposé, et perte de 6 points concernant la qualité du travail effectué).

### LA PERCEPTION DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

La perception du prix de l'électricité en Île-de-France reste quasi stable, mais les clients le jugent trop élevé, bien qu'il demeure en deçà de la moyenne européenne (prix du kilowattheure moyen pour les particuliers en 2019 : 0,1765 € TTC en France, contre 0,2159 au sein de l'Union européenne <sup>(10)</sup>).

EN % DES RÉPONSES	2017	2018	2019
CHER	49	-	48
NORMAL	43	-	42
BON MARCHÉ	7	-	8
NE SE PRONONCE PAS	1	-	2

### LES RELATIONS AVEC UN FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ

Près d'un client interrogé sur deux indique n'avoir jamais eu affaire à son fournisseur, et le téléphone apparaît, dans la continuité des exercices passés, comme le canal de communication privilégié.

EN % DES RÉPONSES	2017*	2018	2019
TÉLÉPHONE	38	-	39
INTERNET	19	-	17
COURRIER	19	-	12
AUCUNE RELATION	47	-	48
NE SE PRONONCE PAS	1	-	-

\*Total supérieur à 100 %, plusieurs réponses possibles.

(10) Source Eurostat au second semestre 2019.

En ce qui concerne le motif d'une relation entre le client et son fournisseur, le tableau 17 fait apparaître en majorité une demande d'adaptation de son contrat, des problèmes de mise en service ou encore un besoin d'information sur les économies d'énergie.

### PERCEPTION DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

L'initiative des maires d'enfouir les lignes électriques situées le long de la voirie communale répond à une finalité esthétique et aussi de qualité et de sécurisation de la distribution et est appréciée.

EN % DES RÉPONSES)	2017	2018	2019
OUI	77	-	73
NON	22	-	26
NE SE PRONONCE PAS	1	-	1

### ▶ AUTRES INDICATEURS « FOURNITURE »

#### LES AIDES

La baisse de la consommation moyenne d'énergie par logement et le déploiement massif des chèques énergie auprès de 5,5 millions de ménages, pour compenser la hausse du prix des énergies, ont pour effet de réduire de moitié le nombre de ménages en situation de précarité énergétique en France, soit 3,5 millions de ménages.

En raison de la pandémie de la Covid-19, les pouvoirs publics ont appliqué des mesures strictes durant l'année 2020 pour soutenir les ménages en situation de précarité énergétique :

- ▶▶ Le soutien au revenu : mise en place d'aides exceptionnelles, prolongation des délais du dispositif chèque énergie.

- ▶▶ L'allègement des charges liées au logement.
- ▶▶ La protection en cas d'impayés.

Ces aides ont pour objectif de limiter les difficultés auxquelles les ménages précaires doivent faire face :

- ▶▶ Les revenus d'activité, qui diminuent en lien avec le chômage partiel et des arrêts de maladie.
- ▶▶ Le risque d'explosion des impayés d'énergie avec la prolongation de la trêve hivernale.
- ▶▶ Une précarité sociale encore plus présente.
- ▶▶ Des travaux d'amélioration du logement freinés.
- ▶▶ le paiement des factures d'énergie.

Le chèque énergie a été adressé à 5,5 millions de ménages en 2020, contre 5,8 millions en 2019, pour un montant moyen de 148 €. Il est probable que l'effort de solidarité ne soit pas à la hauteur de la précarité liée aux conditions sanitaires de la pandémie de la Covid-19.

Au 30/09/2020, c'est 637 TWh cumac de CEE « précarité énergétique » qui ont été délivrés sur le registre national, dont 462 TWh cumac depuis le 01/01/2018.

Afin de lutter contre la précarité énergétique dans le logement, cinq programmes d'accompagnement CEE ont été créés et permettraient de délivrer 7 141 GWh cumac, soit 50 millions d'euros.



## RAPPORT DU MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Le nombre de litiges enregistré par les services du médiateur pour l'année 2020 poursuit sa hausse (27 203 dossiers reçus, soit une augmentation de 19 %, par rapport à 2019).

Sur les 8 595 litiges recevables (soit 19 % de plus qu'en 2019), 7 681 litiges ont fait l'objet d'une recommandation de solution en médiation, avec une priorisation de celles de type accord amiable (64 % des recommandations).

Près de la moitié des litiges recevables sont imputables à des contestations sur des consommations d'énergie facturées.

En 2020, le médiateur national de l'énergie a instauré un nouvel indicateur : « La part des litiges dans lesquels il est responsable, par rapport au total des litiges dans lesquels il est impliqué. » La responsabilité d'Enedis en tant que gestionnaire de réseaux est engagée dans 46 % des cas.



**/ LA SATISFACTION DES USAGERS VIS-À-VIS DES INTERVENTIONS À DOMICILE ET DE L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE - TABLEAU 16**

À propos de l'accueil téléphonique, diriez-vous que vous êtes très satisfait, assez satisfait, peu satisfait ou pas du tout satisfait ? ...

(EN %)	2016	2017	2018	2019			
	TOTAL SATISFAIT	TOTAL SATISFAIT	TOTAL SATISFAIT	TOTAL SATISFAIT	TRÈS SATISFAIT	ASSEZ SATISFAIT	TOTAL PAS SATISFAIT
... DE L'ACCUEIL, GLOBALEMENT	96	94	-	94	50	44	6
... DE L'ATTENTION À VOTRE ÉGARD	91	92	-	91	47	44	9
... DE LA SOLUTION OU DE LA RÉPONSE APPORTÉES	90	92	-	89	49	40	11
... DES HORAIRES	91	89	-	90	45	45	8
... DE LA RAPIDITÉ À OBTENIR L'INTERLOCUTEUR	84	86	-	84	38	46	15

/ Lorsque des interventions d'Enedis ont eu lieu à votre domicile, avez-vous été très satisfait, assez satisfait, peu satisfait ou pas du tout satisfait ? ...

(EN %)	2015	2016	2017	2018	2019			
	TOTAL SATISFAIT	TRÈS SATISFAIT	ASSEZ	TOTAL PAS SATISFAIT				
... DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL EFFECTUÉ	92	86	90	-	84	44	40	14
... DE LA PONCTUALITÉ AU RENDEZ-VOUS	90	72	74	-	79	40	39	17
... DU DÉLAI D'INTERVENTION	75	89	85	-	76	36	40	20
... DU RENDEZ-VOUS PROPOSÉ (DATE ET HEURE)	72	74	77	-	68	30	38	29
... DES INFORMATIONS FOURNIES (DEVIS, CONSEILS...)	92	84	79	-	75	33	42	23

## / LES MOTIFS DE LA RELATION AVEC LE SERVICE CLIENTÈLE D'UN FOURNISSEUR - TABLEAU 17

Personnes ayant déclaré avoir été en relation avec le service clientèle (en %)

(EN %)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
MODIFICATION DE VOTRE ABONNEMENT	35	34	35	21	-	26
CONTESTATION D'UNE FACTURE	25	19	20	20	-	18
INFORMATION SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	31	32	36	18	-	20
COUPURE	18	17	20	14	-	14
PROBLÈME DE MISE EN SERVICE	20	14	17	12	-	26
DÉPANNAGE DE L'INSTALLATION PERSONNELLE	17	17	22	9	-	14
DIFFICULTÉS DE PAIEMENT	12	8	7	4	-	5
AUTRES RAISONS	24	30	25	34	-	22

Total supérieur à 100 %, plusieurs réponses possibles.

Extrait de l'enquête réalisée par le Sigeif / IFOP du 8 novembre au 5 décembre 2019.

En 2019, le médiateur jugeait Enedis comme « l'opérateur avec lequel il est le plus difficile d'effectuer des médiations constructives ». En 2020, il semblerait qu'Enedis ait amélioré le traitement des litiges en médiation, notamment à travers ses projets industriel et humain, en sensibilisant ses agents à un meilleur traitement des litiges en médiation. Les relations entre les services du médiateur national de l'énergie et le service consommateurs d'Enedis sont devenues plus fluides, rapides et efficaces. En revanche, des problèmes demeurent sur le terrain en termes de qualité des relations avec les clients.

Face à la hausse de la précarité énergétique, le médiateur propose de mieux soutenir les personnes concernées, par exemple, en changeant le fonds de solidarité pour le logement, en doublant la valeur du chèque énergie, voire en ajustant la fiscalité.

Enfin, l'intensification de la concurrence se poursuit (près de 40 fournisseurs d'électricité ont été recensés en 2020, contre 35 en 2019, 31 en 2018 et 26 en 2017).

Cette augmentation du nombre de fournisseurs a pour effet la recrudescence de mauvaises pratiques de la part de certains fournisseurs (démarchage), la forte hausse des interventions réalisées à la demande du fournisseur pour impayés et le manque de rigueur relative aux règles imposées.

Le médiateur national d'énergie insiste tout particulièrement sur la nécessité d'entretenir des relations loyales et respectueuses avec les clients.

### Qualité des relations et des services pour les clients relevant des tarifs réglementés de vente

La qualité des relations et des services portant sur la fourniture aux tarifs réglementés de vente (TRV) est mesurée via plusieurs indicateurs pouvant être classés dans trois grandes familles : la satisfaction des clients, le traitement des réclamations et la gestion du contrat.

### Satisfaction des clients relevant des TRV

(Tableau 18)

Cet indicateur, communiqué à l'échelle nationale, fait apparaître un très bon résultat. Toutefois, et compte tenu du degré d'exigence des clients de son territoire, l'autorité concédante est amenée à émettre quelques réserves quant à sa transposition à l'échelle de la concession.

### Traitement des réclamations

Une réclamation correspond, selon la définition d'EDF Commerce, à toute expression explicite ou implicite d'une insatisfaction ou d'une situation considérée comme anormale par un client, et pour laquelle il attend une explication, une solution, ou toute forme de reconnaissance. Pour le traitement des réclamations, le concessionnaire dispose d'un dispositif complet qui permet au client qui ne serait pas satisfait de la réponse apportée par un conseiller de faire appel de sa réponse auprès du service consommateur, dans un premier temps, puis du médiateur d'EDF, si aucun accord n'a pu être trouvé.



Le client a également la possibilité de saisir le médiateur national de l'énergie s'il le souhaite.

Suivi à l'échelle de la concession, le taux de traitement des réclamations écrites (Internet, courrier) dans les 30 jours maintient son très bon niveau, avec 95,3 %, malgré un nombre croissant.

Reprises dans le tableau 18, ces réclamations (8 707) sont, contrairement aux deux précédentes années, réparties à la hausse (+ 9,4 %, par rapport à l'exercice passé) et reposent, comme les années précédentes, essentiellement sur la facturation (17,8 %) et le recouvrement (19,6 %).

Classées sous la responsabilité du distributeur Enedis, les réclamations (voir tableau 18) liées aux données de consommation estimées ou réelles, au fonctionnement du comptage, aux relations et à la qualité de fourniture et du réseau génèrent 13 % des saisines.

Enfin, comme l'année 2019, la diminution des réclamations en lien avec la relève continue en 2020.

#### **GESTION DU CONTRAT** *(Tableaux 18 et 19)*

Le nombre de lettres "uniques" de relance pour impayés (147 142, soit + 9,4 %, par rapport à 2019) est en augmentation, après six années consécutives de baisse. C'est le schéma inverse pour les coupures \* demandées par le fournisseur "historique" (2 998, soit - 54,2 % par rapport à 2019) et les coupures effectives, réalisées par le gestionnaire de réseau (712, soit - 41 %, par rapport à 2019), qui diminuent de 50 % en moyenne. Cette forte diminution est à relativiser, au regard du contexte singulier de l'année 2020.

*\* Selon le fournisseur : « L'usage du mot coupure est abusif : près de 40 % des demandes émises par le fournisseur sont annulées avant le déplacement du technicien, suite aux actions mises en place par le fournisseur et/ou par le gestionnaire de réseau (SMS, appels sortants) pour inciter le client à régler sa dette. Les déplacements pour impayés n'entraînent pas obligatoirement une coupure : il peut y avoir une remise d'éléments au technicien*

*prouvant que le client est dans une démarche d'aide avec les services sociaux, ou une réduction de puissance.*

Toutefois, certaines interventions n'aboutissent pas, pour différents motifs. Si tel est le cas, la dette court chez le fournisseur, qui met en place ses propres procédures contentieuses, à savoir la résiliation du contrat du client en situation d'impayé et la remise de la dette à une société de recouvrement. En cas d'échec, la dette est déclarée irrécouvrable et apparaît comme une charge au compte de résultat de l'entreprise. »

Cette baisse importante des coupures en 2020 est en corrélation avec celle constatée par le médiateur national de l'énergie (le nombre d'interventions réalisées à la demande des fournisseurs d'énergie pour impayés est passé de 672 400 en 2019 à 551 721 en 2020).

►► Soit une baisse de 15,7 %, expliquée par le prolongement de la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet 2020, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

**/ QUALITÉ DES RELATIONS ET DES SERVICES POUR LES CLIENTS « RÉSIDENTIELS » RELEVANT DU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE (TRV) - TABLEAU 18**

	MAILLE	2017	2018	2019	2020	VARIATION
<b>LA SATISFACTION DES CLIENTS (%)</b>						
PARTICULIERS	Nationale	89	89	91	92	1,1 %
COLLECTIVITÉS	Nationale	92	92	95	92	- 3,2 %
<b>TAUX DE RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS LES 30 JOURS</b>						
	Nationale	91	90	90	90	-
	Sigeif	93	94,7	95	95,3	0,3 %
<b>NOMBRE DE RÉCLAMATIONS</b>						
ÉCRITES	Sigeif	8 340	7 947	7 956	8 707	9,4 %
<i>dont courrier</i>	Sigeif	3 120	2 451	1 813	1 098	- 39,4 %
<i>dont internet</i>	Sigeif	5 220	5 496	6 143	7 609	23,9 %
- À L'ITEM « FACTURATION »	Sigeif	2 519	2 247	2 320	2 734	17,8 %
- À L'ITEM « RECOUVREMENT »	Sigeif	1 897	1 586	1 621	1 939	19,6 %
- À L'ITEM « CONTRAT »	Sigeif	1 180	1 163	1 425	1 781	25 %
- À L'ITEM « ACCUEIL »	Sigeif	810	1 064	1 137	1 060	-6,8 %
- À L'ITEM « CONSEILS ET SERVICES »	Sigeif	435	129	98	52	- 46,9 %
- AUTRES ITEMS	Sigeif	1 499	1 758	1 355	1 141	- 15,8 %
NOMBRE DE RÉCLAMATIONS EN INSTANCE D'APPEL	Sigeif	441	426	421	372	- 11,6 %
<b>LA GESTION DU CONTRAT</b>						
NOMBRE DE LETTRES « UNIQUES » DE RELANCE ENVOYÉES	Sigeif	186 407	156 150	134 499	147 142	9,4 %
NOMBRE DE CONSEILS TARIFAIRES DISPENSÉS PAR EDF	Sigeif	51 334	41 065	30 728	37 201	21,1 %

Interrogé par le Sigeif sur le sujet, EDF Commerce justifie l'ensemble des mouvements des items "Facturation" et "Recouvrement" en trois points distincts :

- ▶▶ La crise sanitaire qui a amplifié les difficultés financières des clients.
- ▶▶ La résultante d'un compteur Linky déployé en masse qui offre des données plus fines, et qui

suscite de la part des clients plus de questionnements, et donc plus de contestations de consommation estimée, relevée ou rectifiée (pour trois quarts des cas).

- ▶▶ Le processus complet même du recouvrement, de l'émission de la facture aux éventuelles réductions et coupures pour impayés, en passant par la relance, ainsi que la pénalité,

et associé de plus à un dysfonctionnement des services postaux entre mars et avril, ont généré des difficultés supplémentaires de traitement tant pour les clients que pour le fournisseur, compte tenu qu'il est très compliqué de modifier en profondeur le dispositif industriel.



**/ QUALITÉ DES RELATIONS ET DES SERVICES POUR LES CLIENTS «RÉSIDENTIELS»  
RELEVANT DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU - TABLEAU 19**

	MAILLE	2017	2018	2019	2020	VARIATION
<b>LE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS (NOMBRE)</b>						
- À L'ITEM « RELÈVE »	Sigeif	754	1 100	790	517	- 34,6 %
- À L'ITEM « QUALITÉ DE FOURNITURE ET RÉSEAU »	Sigeif	482	475	379	268	- 29,3 %
- À L'ITEM « RELATIONS AVEC LE DISTRIBUTEUR »	Sigeif	263	183	186	356	91,4 %
<b>LA GESTION DU CONTRAT</b>						
NOMBRE DE COUPURES DEMANDÉES PAR EDF À ENEDIS	Sigeif	11 122	11 540	6 546	2 998	- 54,2 %
NOMBRE DE COUPURES EFFECTIVES	Sigeif	1 914	1 766	1 216	712	- 41,4 %
TAUX DE COUPURES EFFECTIVES, PAR RAPPORT À CELLES DEMANDÉES	Sigeif	17,2	15,3	18,6	23,7	27,4 %
TAUX DE RÉSILIATIONS DE CONTRAT À L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR SUITE À COUPURES EFFECTIVES DU GRD	Sigeif	42,5	39,1	34,1	40,2	- 17,8 %

**SOLIDARITÉ, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

(Tableau 20)

En 2020, comme pour les deux précédentes années, près d'un tiers des Français ont restreint leur chauffage pour limiter le montant de leur facture énergétique.

14 % d'entre eux ont déclaré avoir souffert du froid dans leur logement au cours du dernier hiver, selon le baromètre 2020 du médiateur national de l'énergie. Chez les jeunes de 18-34 ans, ces chiffres sont encore plus importants : 66 % ont restreint leur chauffage, et ils sont 29 % à déclarer avoir souffert du froid.

**Les tarifs sociaux de l'énergie**

Le chèque énergie, mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie.

Attribué en fonction des ressources fiscales (revenu fiscal de référence) et de la composition du ménage, il est envoyé nominativement par courrier à l'adresse connue des services fiscaux. Toute sollicitation ou démarchage (domicile, téléphonique) doit être refusée par le bénéficiaire.



## / SOLIDARITÉ, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - TABLEAU 20

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)	MAILLE	2017	2018	2019	2020	VARIATION
NOMBRE DE DOSSIERS ACCEPTÉS	Sigeif	2 745	2 559	2 020	1 724	- 15 %
MONTANT VERSÉ PAR EDF AU FSL (K€)	Sigeif	498	444	381	375	- 2 %
MONTANT VERSÉ PAR EDF AU FSL (K€)	Départements Sigeif	3 492	3 602	3 420	3 420	-
LE CHÈQUE ÉNERGIE (QUI REMPLACE LE TPN)						
NOMBRE DE CLIENTS PARTICULIERS POUR LESQUELS UN CHÈQUE ÉNERGIE A ÉTÉ PRIS EN COMPTE SUR L'EXERCICE	Sigeif	n.d.	17 117	27 028	30 507	13 %
NOMBRE DE CLIENTS PARTICULIERS POUR LESQUELS UNE ATTESTATION DE DROITS A ÉTÉ TRAITÉE SUR L'EXERCICE	Sigeif	n.d.	1 383	1 958	835	- 57 %
NOMBRE DE CONTRATS RÉSILIÉS DANS L'ANNÉE	Sigeif	813	690	415	286	- 31 %
SERVICE MINIMUM (SMI, 1 KW)						
NOMBRE D'INSTALLATIONS	Sigeif	2 405	3 058	2 533	1 000	- 61 %

À l'échelle de la concession du Sigeif, le nombre de clients particuliers pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte par le fournisseur historique continue à croître, soit une augmentation de près de 13 %, par rapport à 2019. Comme l'an dernier, cette augmentation s'explique principalement par la modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'assiette fiscale des bénéficiaires ayants droit (éligibles jusqu'à 10 700 euros de revenu annuel, contre 7 700 euros auparavant). Contrairement à son prédécesseur (le tarif de première nécessité, qui concernait 37 964 bénéficiaires sur le territoire de la concession en 2017), le chèque énergie peut être utilisé pour le règlement d'une dépense autre qu'une facture d'électricité, comme, notamment, une facture de gaz, de fioul domestique, de rénovation énergétique du logement...

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir. La contribution allouée par EDF est constante (3,4 M€, identique par rapport à 2019) pour les sept départements de la concession. À l'échelle de la concession, la baisse est de 6 % (0,37 M€, contre 0,38 M€ en 2019).

Enfin, au-delà de la réglementation en vigueur, interdisant toute suspension de la fourniture d'énergie durant la trêve hivernale, EDF Commerce propose, pour éviter la suspension de fourniture d'électricité, la réduction de puissance comme dernier recours.

Lorsque le fournisseur "historique" ne peut pas entrer en contact direct avec un de ses clients en situation d'impayé, une réduction de puissance est opérée pour ne pas interrompre sa fourniture d'électricité. La fourniture maintenue équivaut à une puissance de 1 kW. Cette réduction de puissance évite la suspension d'électricité et permet de laisser au client un délai de huit jours pour se manifester. En l'absence de contact du client, une coupure ferme <sup>(1)</sup> est alors programmée.

(1) Coupure ferme : coupure réalisée par le GRD, même si le client est absent (un limiteur de puissance a déjà été mis en place chez le client, et celui-ci ne s'est jamais manifesté).



# QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE

3



QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE



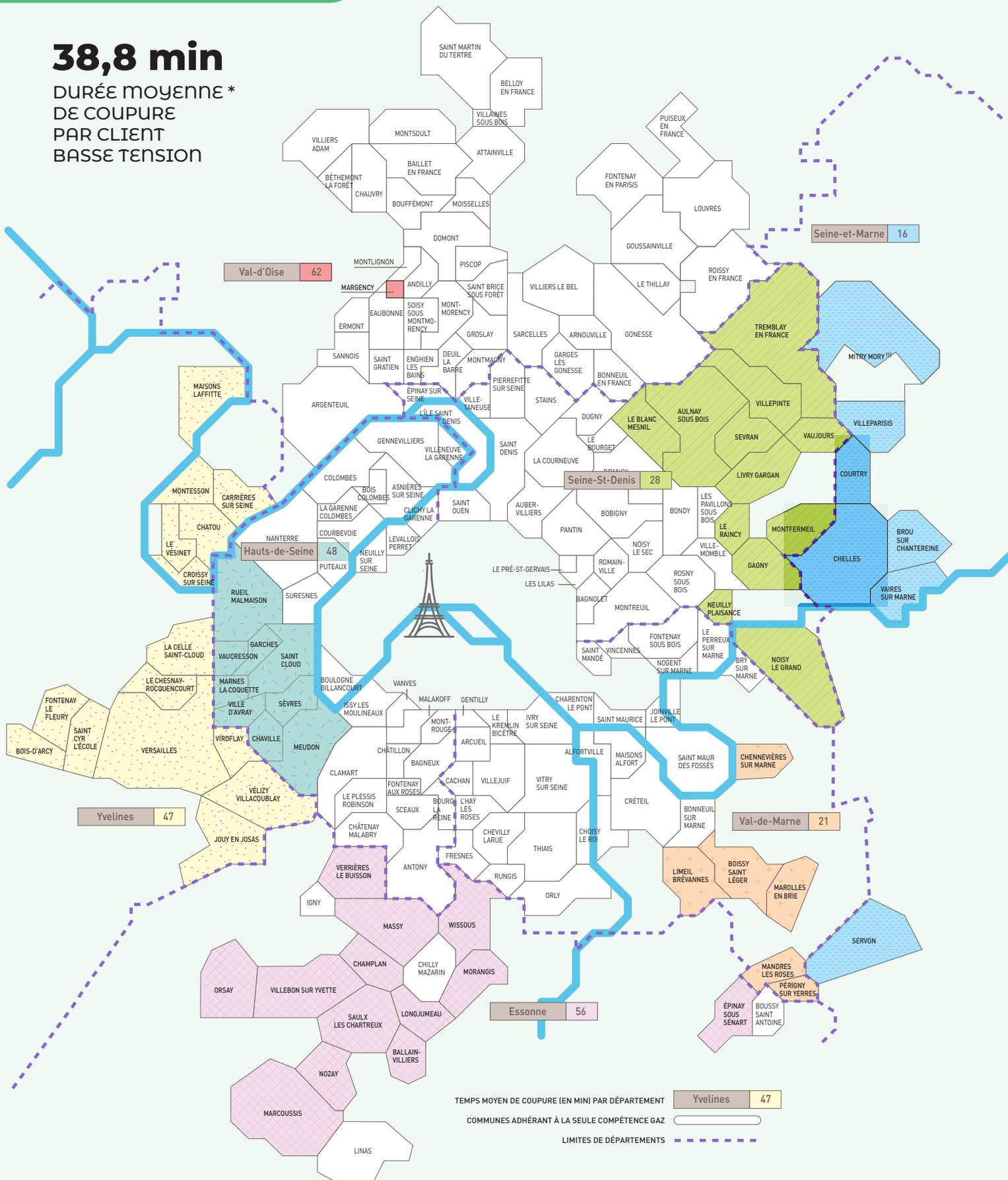
# ÉLECTRICITÉ

## QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE



# 38,8 min

DURÉE MOYENNE \*  
DE COUPURE  
PAR CLIENT  
BASSE TENSION



(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

\* Toutes causes confondues : production, réseau de transport, postes sources et réseaux de distribution (HTA et BT).

# — CONTINUITÉ DE L'ACHEMINEMENT —

Un résultat jugé encourageant suite à l'amélioration de plusieurs indicateurs « qualité ».

## ► LE TEMPS MOYEN DE COUPURE (CRITÈRE B)

### ÉVOLUTION DU CRITÈRE B

(Voir graphique 7)

Rappel : le critère B mesure le temps moyen de coupure, en minutes, vu par un client raccordé au réseau basse tension. Cet indicateur est le reflet annuel des interruptions, toutes causes confondues. Il est représenté géographiquement (voir page ci-contre), à l'échelle de son département, pour chacune des communes membres. En effet, le critère B s'avère peu significatif sur un petit périmètre car il dépend de la structure du réseau, de son maillage, de son environnement et des travaux à proximité, ce qui le rend donc très sensible à la moindre variation.

Malgré la récurrence des aléas climatiques en 2020, marqués notamment par plusieurs tempêtes (Ciara, Dennis, Alex...), le contexte a été plus favorable qu'en 2019 pour le critère B national, avec une amélioration de plus de 26 min (69,8 min, contre 96,1 min en 2019).

Concernant l'Île-de-France, un épisode de forte chaleur observé en août 2020 a, en partie, provoqué une légère dégradation du niveau régional (38,9 min, versus 36,1 min, soit + 2,8 min, par rapport à celui de 2019).

Dans le territoire du Sigeif, une nouvelle amélioration du critère B TCC <sup>(12)</sup> (38,8 min, soit - 4,9 min, par rapport à 2019) permet de passer en dessous du seuil des 40 min et se rapprocher ainsi des niveaux connus avant 2015.

Hors interruptions qualifiées « d'exceptionnelles » <sup>(13)</sup> et hors incidents sur le réseau de transport, géré par RTE, l'amélioration s'élève même à 7,6 minutes (34,6 min contre 42,2 min en 2019).

Ce résultat est donc jugé encourageant, même s'il reste encore éloigné des ambitions fixées au schéma directeur <sup>(14)</sup>.

### ORIGINE ET CAUSES DES COUPURES (Graphiques 8 et tableau 21)

L'analyse des incidents suivant leur origine permet de déterminer le rôle joué par les ouvrages structurants, hors concession (postes sources et réseau de transport), et par les ouvrages de la concession (réseau HTA, postes HTA/BT, réseau BT et branchements). La part prédominante dans la composition du temps de coupure provient, sans surprise, des ouvrages relevant de la concession (34,2 min : 88 %), même si l'impact des incidents liés aux postes sources HTB/HTA et au réseau de transport s'est accentué (4,6 min : 5 %, contre 0,2 min : 0,5 % en 2019). Cela est dû principalement

à l'incident du 15 novembre 2020 au poste source de Montjay (1,6 min), qui a concerné plusieurs communes de l'Essonne, pendant plus de quatre jours pour certains usagers. L'origine de cet incident est un incendie ayant impacté une galerie par laquelle passent de nombreux ouvrages dont les alimentations RTE du poste source de Montjay et aussi des câbles HTA issus de ce même poste source.

Les réseaux HTA et BT contribuent respectivement à hauteur de 13,3 min et de 20,9 min (contre respectivement 19,7 min et 21 min en 2019).

Du fait de la nette amélioration de la durée moyenne des interruptions de l'acheminement liée au réseau HTA, le poids du réseau BT dans le critère B devient de plus en plus prépondérant (54 % en 2020, contre 48 % en 2019), dont une part conséquente est liée aux interruptions pour travaux (7,2 min : 18 %, contre 8,8 min : 20 % en 2019).

Comme le prévoit le schéma directeur des investissements, les actions mises en œuvre par le concessionnaire devront incontestablement s'accroître afin de remédier durablement à cette situation, tout en généralisant les travaux sous tension, comme le préconise le cahier des charges.

(12) Toutes causes confondues.

(13) Conformément à la décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 12 décembre 2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux, alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution, sont privés d'électricité.

(14) Atteindre au plus tôt un critère B, toutes causes confondues (TCC) et hors événements exceptionnels (HIX), inférieur à 25 min avec une variation de plus ou moins 20 %.

## QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE



### / ORIGINES ET DÉCOMPOSITION DU CRITÈRE B (EN MIN) - TABLEAU 21

	RÉSEAU BT		RÉSEAU HTA		TRANSPORT	POSTE SOURCE	B TOTAL TCC	B TOTAL HIX
	INCIDENTS	TRAVAUX	INCIDENTS	TRAVAUX				
SEINE-ET-MARNE	5,3	5	4,5	-	1,3	-	16,2	15,6
YVELINES	15,1	9,3	21,1	0,4	-	0,9	46,8	42,4
ESSONNE	6,7	12,6	11,9	3,8	13,9	7,2	56,1	53,8
HAUTS-DE-SEINE	20,4	7,8	11,2	0,2	-	8,0	47,7	47,2
SEINE-SAINT-DENIS	14,5	3,5	8,3	0,8	0,7	-	28	26
VAL-DE-MARNE	6,2	5,8	9	-	-	-	21	20,6
VAL-D'OISE	25	-	10,2	26,5	-	0,5	62,1	62,1
<b>B SIGEIF 2020</b>	13,7	7,2	12,4	0,9	2	2,6	38,8	36,6
	20,9		13,3					
<i>B SIGEIF 2019</i>	12,2	8,8	17,8	1,9	0,2	2,7	43,7	42,4
	21		19,7					
<i>B SIGEIF 2018</i>	15	9,8	16,6	0,9	0,5	3,1	46	43
	24,8		17,5					
<i>B SIGEIF 2017</i>	13,5	7,7	16,7	0,6	0,6	1,5	40,7	39
	21,2		17,3					
<i>B SIGEIF 2016</i>	15,2	8,1	25,3	1,1	0,2	2,5	52,4	38,4
	23,3		26,4					

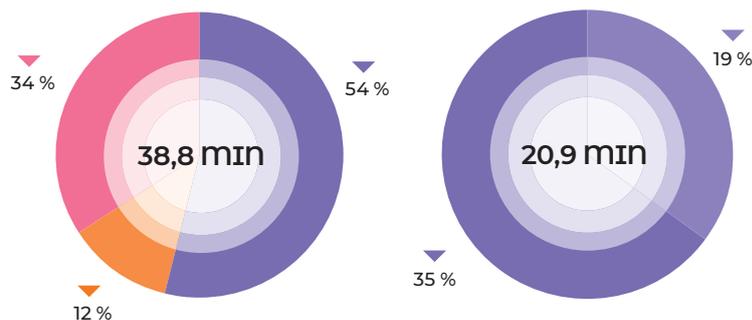
### / CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE PAR CLIENT BASSE TENSION (EN MIN)

▶▶ GRAPHIQUE 7



### / ORIGINE DES COUPURES

▶▶ GRAPHIQUE 8



■ BT    ■ BT travaux    ■ HTA    ■ Postes sources et transport

## LES DÉPARTEMENTS LES PLUS IMPACTÉS

(Graphique 9)

Calculé à la maille des usagers BT de la concession du Sigeif sur chaque département, le critère B de quatre départements sur sept (voir analyse particulière au chapitre "contrôle ciblé") se situe au-dessus de la valeur moyenne de la concession (38,8 min) :

- ▶▶ Les Yvelines (46,8 min, contre 44,6 min en 2019 et 40,3 min en 2018), dépassant depuis cinq ans le seuil des 40 min.
- ▶▶ L'Essonne (56,1 min, contre 41,9 min en 2019 et 63,6 min en 2018), dépassant depuis sept ans le seuil des 40 min.
- ▶▶ Les Hauts-de-Seine (47,7 min, contre 73,1 min en 2019 et 38,9 min en 2018).
- ▶▶ Le Val-d'Oise (62,1 min, contre 46,4 min en 2019 et 34 min en 2018).

## ▶ INTERRUPTION DE L'ÉNERGIE ACHÉMINÉE LIÉE AU RÉSEAU HTA

### NOMBRE D'INCIDENTS AUX 100 KM

(Graphique 10)

Grâce à une nouvelle amélioration, cet indicateur (5,6 incidents aux 100 km en 2020, 7 incidents aux 100 km en 2019, contre 7,7 incidents aux 100 km en 2018), se rapproche progressivement de l'objectif fixé au schéma directeur des investissements (objectif : 4 incidents aux 100 km).

Les investissements demandés par l'autorité concédante, et qui ont été consentis, en partie, ces dernières années par Enedis, semblent donc porter leurs fruits et devront se poursuivre lors des prochains exercices.

## SIÈGES ET CAUSES DES INCIDENTS HTA

(Tableaux 22 et 23)

Les 214 incidents HTA recensés en 2020, répartis sur 154 des 606 départs HTA de la concession, ont été moins impactant, aussi bien en volume qu'en durée d'interruption (262 incidents en 2019). Une analyse particulière a été portée sur les 11 départs présentant plus de 2 incidents (il y en avait 12 lors du dernier contrôle). Il en ressort, une nouvelle fois et encore davantage, l'usure naturelle comme cause majoritaire (dans 70 % des incidents), et les technologies les plus anciennes comme siège principal (55 %).

Pour les 6 départs listés ci-après, impactés en 2020 (ils étaient 7 et 12 lors des deux derniers contrôles), ils ont la particularité d'avoir cumulé plus de six incidents sur les trois derniers exercices. La cause principale est l'usure naturelle d'un de leurs composants.

Il s'agit des départs :

- ▶▶ Versa, au poste source de Saint-Aubin (91) – 9 incidents déjà pointés lors de l'exercice précédent. Ce départ alimente principalement des communes hors concession dans lesquelles plusieurs travaux sont terminés ou prévus sur ce départ (notamment le renouvellement de câbles CPI, un chantier de prolongation de durée de vie en 2020-2021 et la création d'un poste télécommandé reporté en 2024).
- ▶▶ Brebis, au poste source de Massy (91) – 9 incidents. Des travaux de renouvellement de 4,1 km de câbles CPI et la création d'un poste télécommandé sont en cours.

- ▶▶ Fort22, au poste source de Primevères (93) – 7 incidents. Seulement 3 incidents ont eu un impact dans le critère B, sachant que l'un d'entre eux est lié à un mouvement de terrain.

Les travaux de réparation ont consisté à remplacer un tronçon HTA endommagé et se trouvant à une profondeur non appropriée, tandis que des travaux de renouvellement de câble HTA sont également prévus.

- ▶▶ Sana, au poste source de Montjay (91) – 7 incidents, déjà connus en 2014. Des travaux de maintenance sur le réseau aérien HTA ont été effectués en 2019 et 2020 ; d'autres travaux sont également prévus en 2022.
- ▶▶ Fredo, au poste source de Primevères (93) – 12 incidents ; Des travaux de renouvellement de câbles CPI sont prévus en 2024. Au vu de l'incidentologie de ce départ (11 incidents sur les deux dernières années), le concessionnaire étudie la possibilité de les avancer en 2023.
- ▶▶ École, au poste source de Saules (78) – 7 incidents ; Une affaire de renouvellement d'un tableau HTA et de 1,2 km de câbles CPI est en cours.

### LES COUPURES HTA DE PLUS DE 10 H

(Tableau 24)

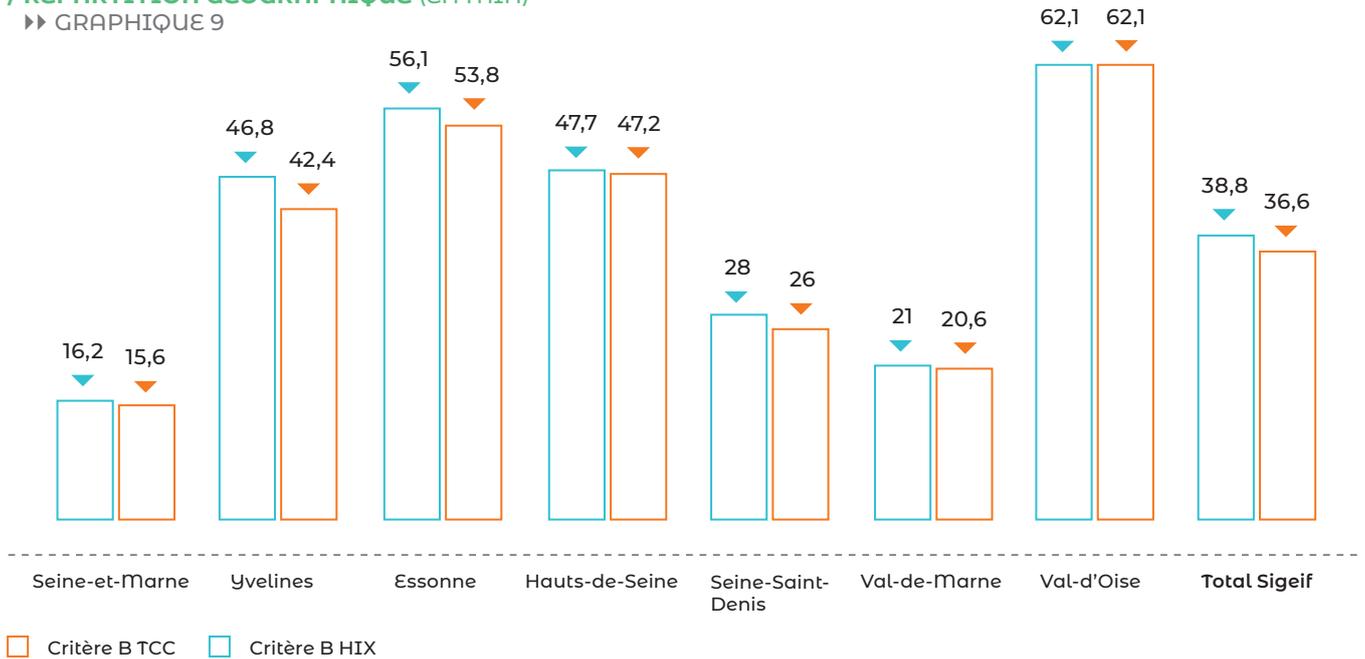
Rappel : selon Enedis, la durée mentionnée dans la restitution transmise à l'autorité concédante est une durée maximale qui correspond à la durée de localisation du défaut (après la dernière manœuvre possible), à laquelle est ajoutée la durée de dépannage.

## QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE



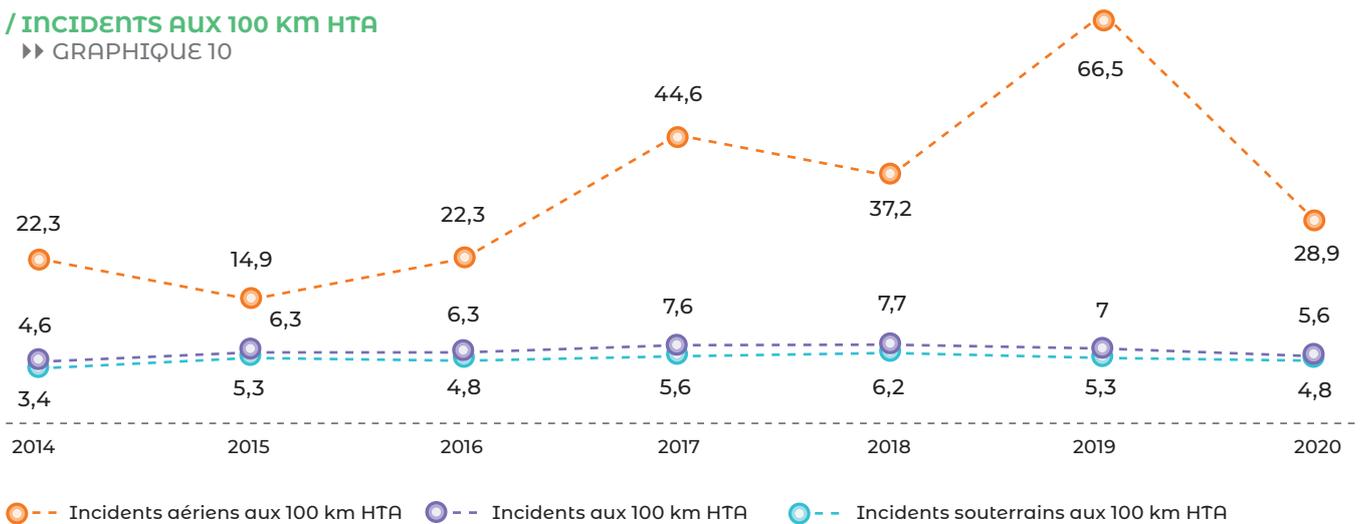
### / RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (en min)

▶ GRAPHIQUE 9



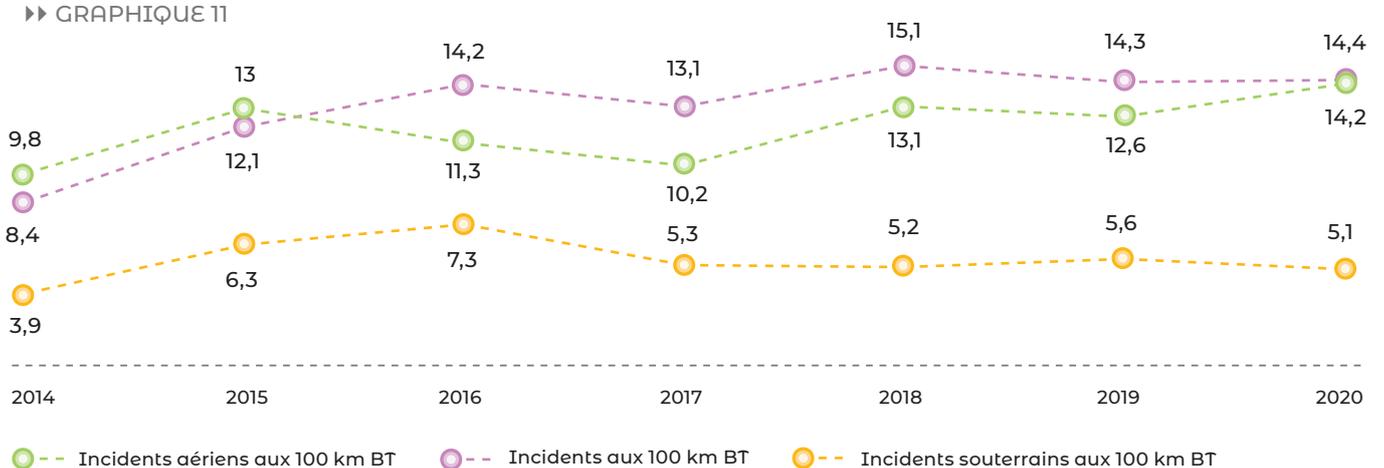
### / INCIDENTS AUX 100 KM HTA

▶ GRAPHIQUE 10



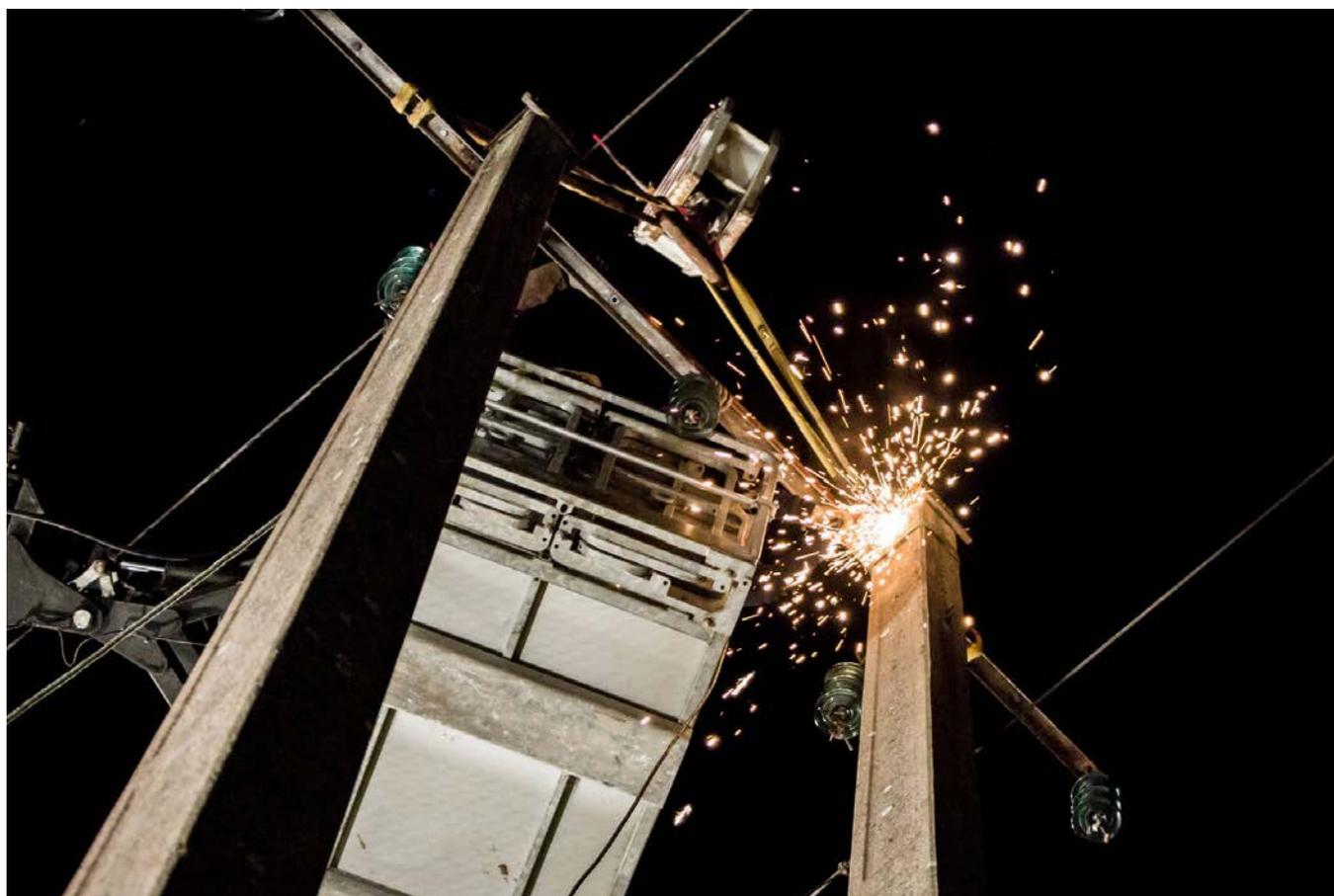
### / INCIDENTS AUX 100 KM BT

▶ GRAPHIQUE 11



/ CAUSES DES INCIDENTS HTA - TABLEAU 22

NOM DES DÉPARTS HTA	DÉPASSEMENT DE CAPACITÉS ÉLECTRIQUES	USURE NATURELLE	TRAVAUX DE TIERS	FAUSSE MANŒUVRE	GRÈVE	TOTAL	NOMBRE DE CLIENTS COUPÉS	NOMBRE D'INCIDENTS 2019	NOMBRE D'INCIDENTS 2018
FREDO AU PS PRIMEVÈRES	-	5	1	-	-	6	4339	5	-
ARCY AU PS SAULES	-	5	-	-	-	5	3 017	1	-
VIVE AU PS VILLIERS-LE-BEL	-	1	3	-	-	4	6 518	-	-
COBOL AU PS VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	-	2	2	-	-	4	2 167	-	-
MORT.2 AU PS AMELOT	-	2	1	-	-	3	6	-	3
MORI21 AU PS BUZENVAL	-	2	1	-	-	3	2 569	-	-
M.LAFF AU PS CORMEILLES	-	3	-	-	-	3	5 924	-	-
BREBIS AU PS MASSY	-	3	-	-	-	3	5 193	3	3
VIVIE1 AU PS MONTJAY	1	1	-	-	1	3	624	-	1
ÉCOLE AU PS SAULES	-	2	-	1	-	3	7 813	1	3
TERROT AU PS VANVES	-	2	1	-	-	3	2 926	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>40</b>	<b>41 096</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>POURCENTAGE</b>	<b>3 %</b>	<b>70 %</b>	<b>23 %</b>	<b>3 %</b>	<b>3 %</b>				<b>100 %</b>





/ SIÈGES DES INCIDENTS HTA - TABLEAU 23

NOM DES DÉPARTS HTA	CÂBLE OU ACCESSOIRE SYNTHÉTIQUE	CÂBLE OU ACCESSOIRE PAPIER	BOÎTE DE TRANSITION	AÉRIEN	TOTAL
FREDO AU PS PRIMEVÈRES	1	5	-	-	6
ARCY AU PS SAULES	1	4	-	-	5
VIVE AU PS VILLIERS-LE-BEL	2	1	-	1	4
COBOL AU PS VILLENEUVE-ST-GEORGES	4	-	-	-	4
MORT.2 AU PS AMELOT	2	1	-	-	3
MORI21 AU PS BUZENVAL	1	2	-	-	3
M.LAFF AU PS CORMEILLES	1	2	-	-	3
BREBIS AU PS MASSY	1	2	-	-	3
VIVIE1 AU PS MONTJAY	-	2	1	-	3
ÉCOLE AU PS SAULES	1	1	-	1	3
TERRROT AU PS VANVES	1	2	-	-	3
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>40</b>
<b>POURCENTAGE</b>	<b>38 %</b>	<b>55 %</b>	<b>3 %</b>	<b>5 %</b>	<b>100 %</b>

/ LISTE DES DÉPARTS HTA COUPÉS PLUS DE DIX HEURES - TABLEAU 24

POSTE SOURCE	DÉPART HTA	DATE	DURÉE MAX DE LA COUPURE (EN MIN)		NI*TI TOTAL DE LA CONCESSION	NOMBRE DE CLIENTS BT COUPÉS SUR LA CONCESSION
			VUE DE L'OUTIL DE COLLECTE	VUE DU CLIENT BT		
MONTJAY	BRIIS	15/11/2020	6 303	1 621	1 136 747	8 243
BOULE	BOURS1	16/06/2020	1 912	858	311 901	509
PRIMEVÈRES	FORT22	06/03/2020	1 465	1 454	259 874	180
SAULES	ÉCOLE	02/06/2020	1 070	109*	351 361	3 762
PRIMEVÈRES	FOURCH	19/12/2020	860	860	1 716	2
ÉLANCOURT	CACTS2	23/04/2020	855	855	6 507	222
MASSY	BREBIS	06/06/2020	777	777	217 131	503
MASSY	CARDIN	05/08/2020	718	110*	18 610	178
VERSAILLES	SV 5	01/03/2020	656	656	493 779	1 637

(\*) Pas de client BT coupé plus de 10 h.

Il convient de souligner, pour la plupart des départements HTA visés, un temps de coupure vu du client BT très inférieur à celui collecté.

En d'autres termes, après avoir réalimenté tous les clients (phases de localisation et de dépannage terminées), le concessionnaire a procédé à certaines manœuvres complémentaires, sur des ouvrages ne desservant plus aucun client, et qui ont été considérées, par l'outil de collecte, comme des opérations de dépannage. Force est de constater que l'action correctrice annoncée en 2018, auprès des collecteurs des agences de conduite régionale (ACR) pour rappeler les impacts de cette situation, s'avère toujours insuffisante. En effet, l'autorité concédante reste toujours dans l'attente de la création d'un filtre à même de répondre à sa demande (la liste des départements HTA pour lesquels un client ou plus de la concession ont été coupés plus de 10 h).

Concernant les coupures HTA effectives de plus de 10 h, elles ont pour la plupart fait l'objet d'un contrôle ciblé (voir chapitre dédié).

### ► INTERRUPTION DE L'ÉNERGIE ACHÉMINÉE LIÉE AU RÉSEAU BT ET AUX POSTES DE TRANSFORMATION HTA/BT

Générées par les incidents sur les ouvrages BT (aux causes diverses) ou programmées pour travaux (maintenance et autres), les interruptions impactant les foyers de la concession sont mesurées et surveillées annuellement via plusieurs critères :

- ▶▶ Le siège de l'incident.
- ▶▶ La cause de l'incident.
- ▶▶ Le nombre d'incidents aux 100 km.
- ▶▶ La durée moyenne des coupures.
- ▶▶ La persistance via la récurrence des incidents.

- ▶▶ Les cinq communes les plus impactées.
- ▶▶ Les coupures pour travaux.

### LE SIÈGE DE L'INCIDENT (Tableau 25)

Le nombre d'incidents BT localisés sur la concession du Sigeif (744) est très légèrement supérieur à celui de 2019 (+ 1 %) et se place comme le second plus élevé de la décennie. En 2020, le siège principal des incidents de la concession concerne les appareillages BT (transformateurs HTA/BT et tableaux BT) situés dans les postes de transformation HTA/BT (214 incidents, soit 29 %, contre 206 en 2019).

Quand bien même le réseau souterrain compose les trois quarts du linéaire BT de la concession, il est à l'origine de 27 % des incidents (199, contre 217 en 2019), soit autant que le réseau aérien (202 incidents, contre 161 en 2019, soit une hausse de 25 %).

Viennent ensuite les ouvrages de branchements (coffrets et accessoires) à l'origine de 16 % des incidents.

### LA CAUSE DE L'INCIDENT (Tableau 26)

Qualifiée « d'usure naturelle » par le concessionnaire, la fragilisation progressive des ouvrages BT, liée à leur utilisation et à leur sollicitation, demeure sans surprise la cause principale des incidents.

Après une diminution significative enregistrée en 2019, les incidents en lien avec l'état (souvent vétuste) des ouvrages repartent en hausse (369 incidents, soit 50 %, contre 340 incidents – 46 % – en 2019). L'item « dépassement de la capacité électrique (surchage) » (21 % des incidents) reste stable tandis que celui relatif à la « défaillance du matériel et de protections » diminue nettement

(49 incidents, soit 7 %, contre 70 incidents – 10 % – en 2019).

Enfin, une diminution du nombre de dégâts de tiers est également à souligner (86 incidents, représentant 12 % du volume total), après une augmentation atypique survenue en 2019 (99 incidents, soit + 52 %, par rapport à 2018).

### NOMBRE D'INCIDENTS AUX 100 KM (Graphique 11, tableau en annexe et carte "Nombre d'incidents aux 100 km")

Illustrée par le graphique 11, le résultat de l'exercice 2020 stagne (14,4 incidents aux 100 km, contre 14,3 incidents aux 100 km en 2019) à un niveau encore loin des attendus <sup>(15)</sup>.

Sa décomposition par type de réseau montre une nouvelle fois que le souterrain s'avère moins sujet aux incidents que l'aérien (5,1 incidents aux 100 km, contre 14,2 incidents aux 100 km pour le réseau aérien).

Bien que la répartition des incidents soit dispersée géographiquement, (62 des 63 communes concernées), on constate de fortes disparités entre les communes (dégradation pour 29 d'entre elles, maintien pour 3 autres et amélioration pour les 31 restantes).

Comparé au seuil de référence (8 incidents aux 100 km), moins d'un tiers des communes (18, contre 15 en 2019) se situe dans la tolérance visée.

Un regard particulier a été porté dans les communes dépassant 20 incidents aux 100 km (10 communes, contre 9 en 2019), et celles qui avaient été repérées lors du contrôle précédent (pointées par un astérisque sur la carte "nombre d'incidents aux 100 km").

(15) Tendre vers un nombre d'incidents BT aux 100 km < 8.



Pour les sept listées ci-dessous, le résultat récurrent de ces dernières années (plus de 20 incidents aux 100 km) a amené l'autorité concédante à solliciter son concessionnaire pour que des mesures soient prises afin de moderniser le réseau BT :

- ▶▶ **Brou-sur-Chantereine** : l'usure naturelle de câble synthétique est la cause principale des six incidents ayant impacté la commune en 2020. Aucune récurrence n'a toutefois été constatée. Le poste HTA/BT « Chantereine » est mis sous surveillance, au vu du nombre élevé d'incidents (3) subis (l'usure naturelle et des travaux de tiers en sont la cause), tandis qu'une affaire programmée en 2022 permettra l'enfouissement de 75 m de réseaux aériens.
- ▶▶ **Fontenay-le-Fleury** : des travaux au poste HTA/BT « FF Fonctionnaire » (6 incidents subis sur les trois dernières années) ont permis la mutation du transformateur et le renouvellement du tableau BT, tandis que deux autres affaires (renouvellement d'un poste HTA/BT et renouvellement de 1,2 km de câbles BT à risque incidentogène) sont prévues respectivement en 2022 et 2024.
- ▶▶ **Versailles** : plus de 1,8 M€ ont été investis en 2020 et près de 1,6 M€ sont prévus d'ici fin 2021.
- ▶▶ **Meudon** : plus de 180 k€ ont été investis en 2020 et plus de 450 k€ sont prévus d'ici fin 2022.
- ▶▶ **Le Blanc-Mesnil (93)** : plus de 1 M€ ont été investis depuis 2018, et plus de 2,2 M€ sont prévus d'ici fin 2023.
- ▶▶ **La Celle-Saint-Cloud (78)** : 30 k€ ont été investis en 2020 et plus de 300 k€ sont prévus d'ici fin 2021.
- ▶▶ **Sèvres** : près de 430 k€ ont été investis depuis 2018, et 385 k€ sont prévus d'ici fin 2022.

En ce qui concerne les trois autres communes, dépassant 20 incidents aux 100 km pour

cet exercice, elles sont mises sous surveillance, et des investigations complémentaires seront menées dans le cas d'une absence d'amélioration.

**LA DURÉE MOYENNE DES COUPURES**  
*(Voir graphique 12)*

Après une hausse continue de 2012 à 2016, la durée moyenne des coupures poursuit, depuis quatre exercices, une lente décroissance (240 min en 2019, contre 243 min en 2019).

On constate une forte disparité en fonction du siège de l'interruption puisque les incidents générés sur le réseau aérien et les postes de transformation HTA/BT durent en moyenne près de 3 h (respectivement 181 min et 162 min, contre 222 min et 140 min en 2019), contre plus de 7 h pour le réseau souterrain (427 min contre 383 min en 2019).

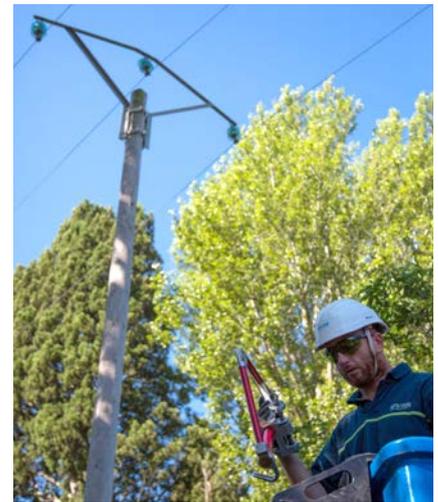
Interrogé par l'autorité concédante, le concessionnaire a apporté la réponse suivante :

*« Par nature, les incidents souterrains sont plus longs à localiser dans l'étape initiale d'identification de l'ouvrage en défaut. Par la suite, l'exploitant dispose pour les incidents ne permettant pas un report des clients sur des phases saines (incidents monophasés), de la possibilité de reprise et de sectionnement du réseau quand ces équipements sont existants : ces manœuvres amènent généralement la réalimentation d'une partie des clients mais pas de la totalité.*

*Pour achever les réalimentations, l'exploitant doit généralement arbitrer entre soit des reprises complémentaires à base de lignes provisoires s'il trouve les conditions électriques, géographiques et d'environnement pour le faire, soit engager une recherche de défaut, un terrassement puis une réparation.*

*Décidé rapidement, cette dernière séquence trouve généralement un aboutissement autour des 10 h. Il faut cependant noter que cette séquence peut parfois être impactée en durée par la détection de défauts multiples.* »

Ce constat amène le Sigeif à s'interroger sur les capacités du réseau souterrain BT et du concessionnaire à permettre le sectionnement du réseau et les réalimentations provisoires.



**LES COUPURES POUR TRAVAUX**  
*(Graphique 13)*

Au regard des observations formulées lors des précédents contrôles, le concessionnaire s'était engagé, à compter de l'exercice 2012, à une vigilance particulière, en lien avec ses interventions sur le réseau, pour lesquelles il convient de privilégier les travaux sous tension. En effet, la coupure pour travaux est de sa seule responsabilité et trouve son fondement lorsque l'intervention "sous tension" ne peut être exécutée et que l'installation d'une source provisoire (groupe électrogène, poste chantier, reprises BT...) s'avère difficile, voire impossible à concevoir au regard de la situation, de la configuration de la zone de travaux et de la sécurité des intervenants. Le nombre de chantiers avec coupure a nettement diminué en 2020

(334 chantiers, soit - 24 %) et retrouve ainsi les niveaux d'avant 2018.

Les travaux ont concerné :

- ▶▶ Les postes de transformation HTA/BT (97 coupures), pour la réalisation des opérations de raccordement (12), d'élimination du PCB <sup>(16)</sup>, d'adaptation aux charges (11), de maintenance (20), de renouvellement (27)

et de travaux divers (11) tels que les travaux urgents de mise en sécurité.

- ▶▶ Les câbles et accessoires BT (159), principalement pour des travaux de renouvellement et de raccordements.
- ▶▶ Les lignes aériennes (55) afin de répondre, notamment, à des besoins d'élagage.

- ▶▶ Les branchements individuels et/ou collectifs (23).

Concernant les coupures sur le réseau BT d'une durée supérieure à 5 h et pour laquelle le NiTi est supérieur à 30 000 (équivalent à 100 clients coupés pendant 5 h), force est de constater (voir graphique 14) la persistance du phénomène.



(16) Les polychlorobiphényles (PCB), aussi appelés biphényles polychlorés (BPC), ou encore, parfois, improprement, "pyralènes".

QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE



/ ORIGINE, PAR DÉPARTEMENT, DES INCIDENTS SUR LE RÉSEAU BT - TABLEAU 25

DÉPARTEMENT	NBRE TOTAL D'INCIDENTS	POSTE HTA/BT		SOUTERRAIN CÂBLES		AÉRIEN		BRANCHEMENT		SOUTERRAIN - BOITES OU ACCESSOIRES		COFFRET HORS SOL		SIÈGE NON IDENTIFIÉ	
		NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%
SEINE-ET-MARNE	37	4	11%	8	22%	15	41%	5	14%	2	5%	3	8%	-	-
YVELINES	206	59	29%	45	22%	30	15%	4	2%	42	20%	18	9%	8	4%
ESSONNE	85	35	41%	6	7%	22	26%	-	-	9	11%	12	14%	1	1%
HAUTS-DE-SEINE	118	48	41%	25	21%	11	9%	1	1%	15	13%	17	14%	1	1%
SEINE-SAINT-DENIS	270	64	24%	29	11%	114	42%	8	3%	10	4%	41	15%	4	1%
VAL-DE-MARNE	26	4	15%	3	12%	10	38%	1	4%	3	12%	5	19%	-	-
VAL-D'OISE	2	-	-	1	50%	-	-	-	-	1	50%	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>744</b>	<b>214</b>	<b>29%</b>	<b>117</b>	<b>16%</b>	<b>202</b>	<b>27%</b>	<b>19</b>	<b>3%</b>	<b>82</b>	<b>11%</b>	<b>96</b>	<b>13%</b>	<b>14</b>	<b>2%</b>

/ CAUSE, PAR DÉPARTEMENT, DES INCIDENTS SUR LE RÉSEAU BT - TABLEAU 26

DÉPARTEMENT	NBRE TOTAL D'INCIDENTS	USURE NATURELLE		DÉFAILLANCE DE MATÉRIEL ET DE PROTECTION		DÉPASSEMENT CAPACITÉ ÉLECTRIQUE		ÉLAGAGE, BRANCHES, FILS EMMÊLÉS		TRAVAUX DE TIERS		CLIMATIQUE OU EXTERNE		FAUSSE MANŒUVRE	
		NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE INCIDENTS	%	NBRE	%	NBRE	%
SEINE-ET-MARNE	37	18	49%	-	-	5	14%	2	5%	7	19%	5	14%	-	-
YVELINES	206	110	53%	20	10%	39	19%	4	2%	25	12%	6	3%	2	1%
ESSONNE	85	43	51%	6	7%	26	31%	2	2%	4	5%	4	5%	-	-
HAUTS-DE-SEINE	118	55	47%	17	14%	24	20%	1	1%	15	13%	6	5%	-	-
SEINE-SAINT-DENIS	270	126	47%	5	2%	57	21%	6	2%	31	11%	44	16%	1	-
VAL-DE-MARNE	26	16	62%	1	4%	4	15%	2	8%	3	12%	-	-	-	-
VAL-D'OISE	2	1	0,5	-	-	-	-	-	-	1	0,5	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>744</b>	<b>369</b>	<b>50%</b>	<b>49</b>	<b>7%</b>	<b>155</b>	<b>21%</b>	<b>17</b>	<b>2%</b>	<b>86</b>	<b>12%</b>	<b>65</b>	<b>9%</b>	<b>3</b>	<b>-</b>

La baisse d'activité observée sur le territoire du Sigeif en 2020, liée principalement aux mesures sanitaires (liées au Covid-19) mises en place, a eu un impact disproportionné sur la volumétrie des actes visant à la réalisation de travaux sous tension (- 7%) et sur celle des travaux avec coupure (- 27%), permettant ainsi d'inverser la tendance observée lors du précédent exercice. Alors que le concessionnaire a limité le NiTi<sup>(17)</sup> moyen en 2020 (15 170 min, contre 13 711 min en 2019 et 23 525 min en 2018), il est primordial de limiter, autant que se peut, les coupures afin que le concessionnaire retrouve la performance passée et améliore ainsi le critère B.

### ► INDICATEURS LOCAUX DE LA CONTINUITÉ D'ACHEMINEMENT

Les éléments transmis par le concessionnaire ont permis de mesurer l'impact des interruptions de l'acheminement.

#### TCL A : taux de clients affectés par une coupure longue (durée supérieure ou égale à 3 min)

$$TCL A = \frac{100 * (\text{Somme des clients affectés})}{\text{Somme des clients de la zone concernée}}$$

Avec 368 657 clients coupés, toutes causes confondues, le résultat 2020 enregistre un taux de fréquence bien inférieur aux quatre exercices précédents.

	2017	2018	2019	2020
TCL A (EN %)	63	69	69	52

#### TCL : taux de coupures longues (≥ 3 min)

$$TCL = \frac{100 * (\text{Somme des coupures longues})}{(\text{Somme des clients de la zone concernée})}$$

Durant l'exercice 2020, il a été enregistré 1 349 coupures longues sur le réseau concédé (contre 1 508 en 2019), toutes causes confondues ; les interruptions de l'alimentation électrique ont été générées soit par des travaux (391), soit par des incidents (958).

	2017	2018	2019	2020
TCL (EN %)	0,20	0,20	0,22	0,19

#### TCB : taux de clients affectés par les coupures brèves (1 s ≤ durée < 3 min).

$$TCB = \frac{100 * (\text{Somme des clients affectés})}{(\text{Somme des clients de la zone concernée})}$$

Les coupures brèves (durée inférieure à 3 min) sont plus ou moins perçues par les foyers. De par la composition de son réseau, la concession du Sigeif devrait être quasi "insensibilisée" à ce type de perturbation. Pour l'essentiel, ces coupures proviennent lors d'une permutation d'un réseau double dérivation ou à l'issue d'une manœuvre d'exploitation, suite à un incident, en lien avec l'isolement du défaut.

	2017	2018	2019	2020
NBRE CB	325	467	326	307
TCL (EN %)	0,05	0,07	0,05	0,04

Le niveau 2020 continue à s'améliorer et retrouve les niveaux précédant l'exercice 2018. Les départs SAUSNO issus du poste source de MASSY et FREDO issus du poste source de PRIMEVÈRES ont été les plus impactés en 2020 par les coupures brèves (6).

#### ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION

Le baromètre du Sigeif, désormais biennal, porte sur la perception des coupures par ses usagers. À ce stade, les enquêtes, dont la prochaine sera menée en 2021, ont montré une appréciation plus que satisfaisante de la qualité et de l'intérêt des actions menées par l'autorité concédante contre la persistance des « secteurs ou zones » dits de fragilité ou à risque.

À la question : « Dans votre foyer, vous arrive-t-il de constater des coupures longues (de plus de 3 min) ? », il a été obtenu :

	%	2016	2017	2018	2019
JAMAIS	70	72	-	71	
RAREMENT	27	27	-	27	
SOUVENT	3	1	-	2	

En complément à la question précédente, il a été également demandé, lors du constat d'une coupure :

« Ces deux dernières années, diriez-vous que les coupures sont... », il a été obtenu :

	%	2019
EN AUGMENTATION		6
EN DIMINUTION		14
SE MAINTIENNENT		29
INEXISTANTES		50
NE SE PRONONCE PAS		1

(17) Produit du nombre de clients impactés et du temps d'interruption.

## QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE



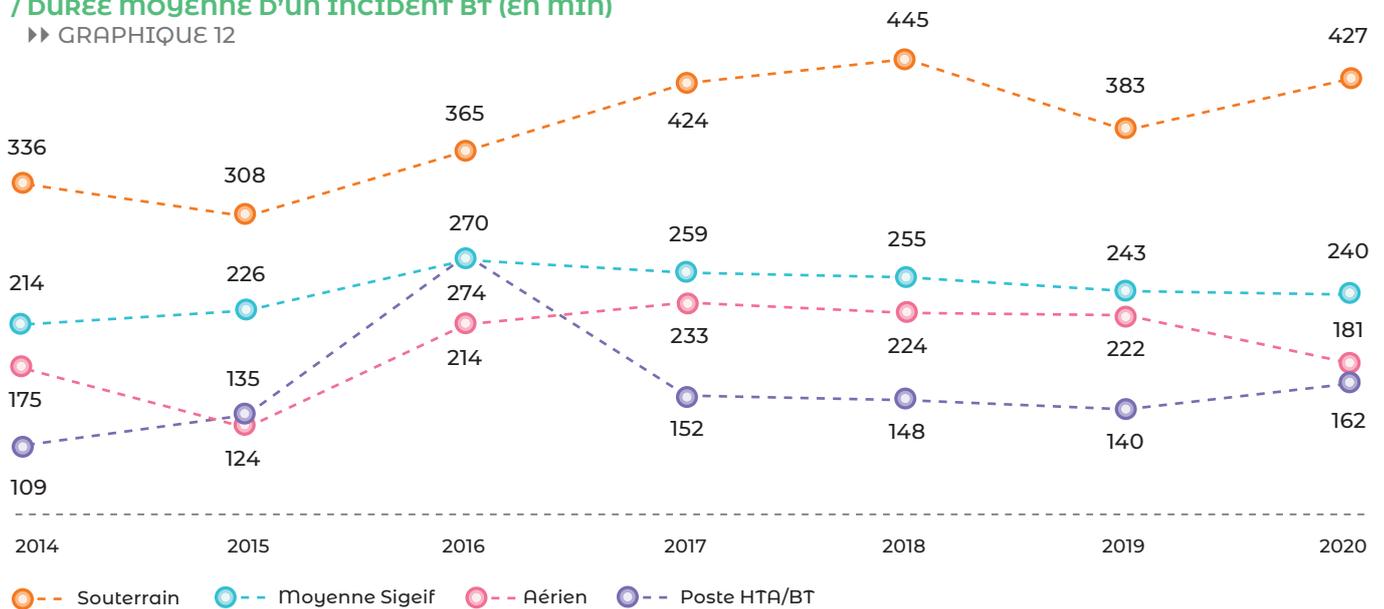
À la question : « Dans votre foyer, vous arrive-t-il de constater des coupures brèves (moins de 3 min) ? », il a été obtenu :

	%	2016	2017	2018	2019
JAMAIS	62	64	-	67	
RAREMENT	35	34	-	30	
SOUVENT	3	2	-	3	



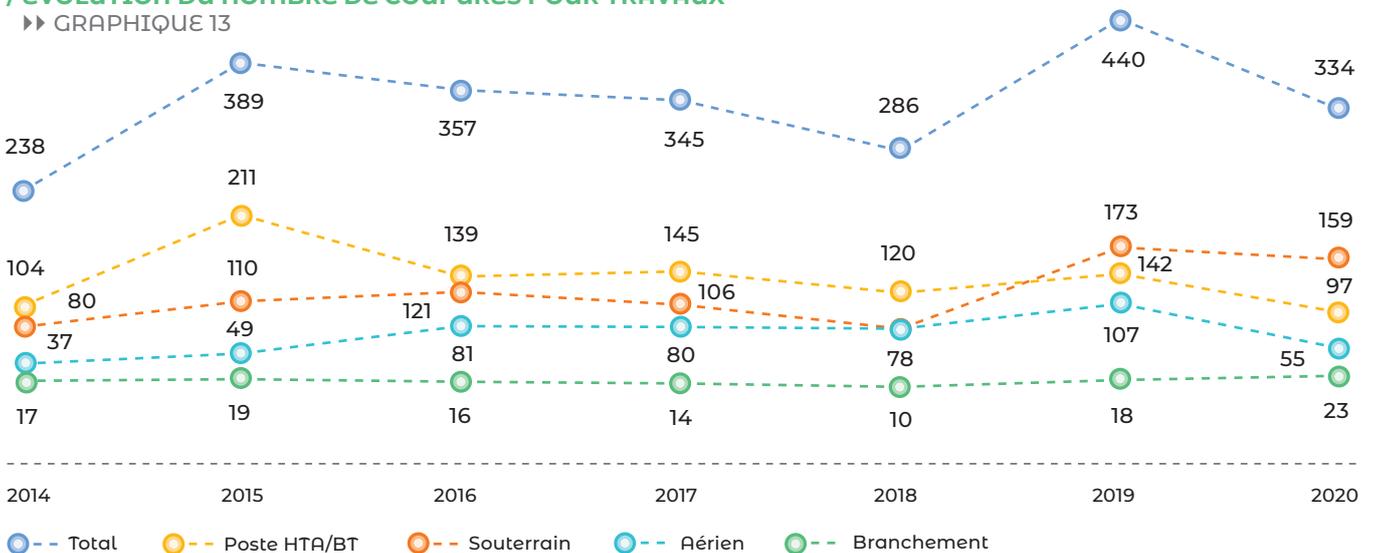
### / DURÉE MOYENNE D'UN INCIDENT BT (EN MIN)

▶▶ GRAPHIQUE 12



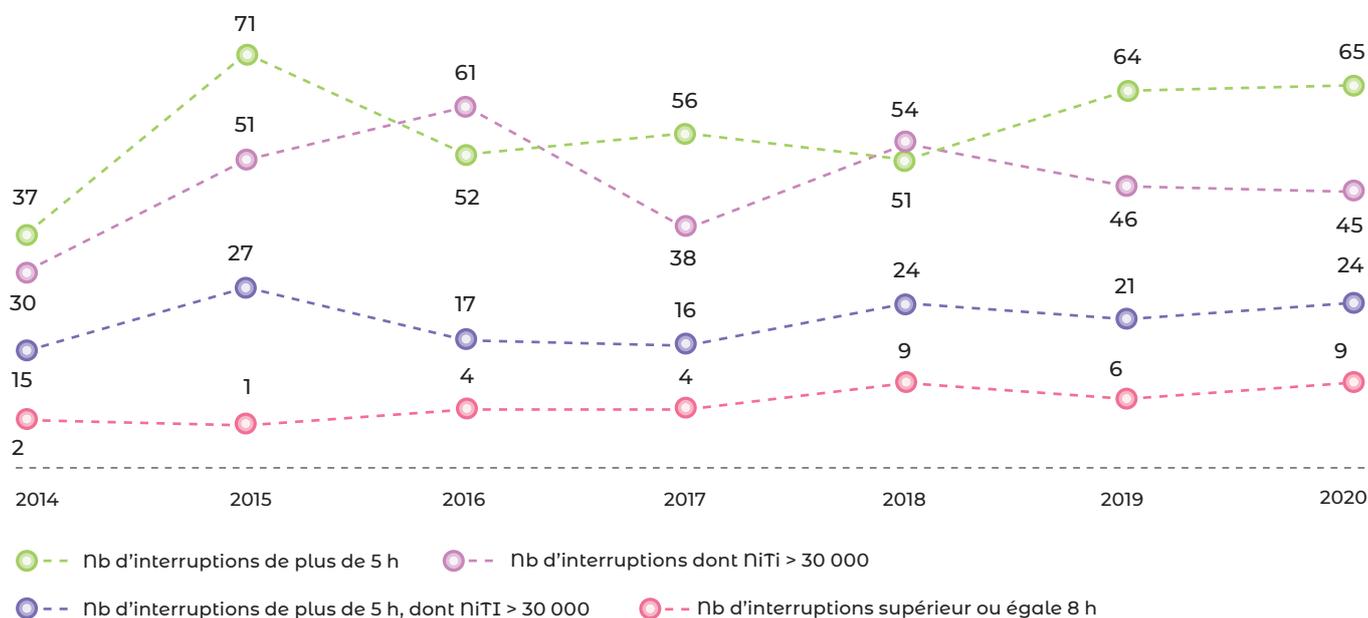
### / ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COUPURES POUR TRAVAUX

▶▶ GRAPHIQUE 13



## / ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COUPURES POUR TRAVAUX D'UNE DURÉE SUPÉRIEURE À 5 H

▶▶ GRAPHIQUE 14



### ▶ AUTRES INDICATEURS « PERFORMANCE »

#### NOMBRE DE CLIENTS SUBISSANT DANS L'ANNÉE PLUS DE SIX COUPURES LONGUES ET NOMBRE DE CLIENTS SUBISSANT DANS L'ANNÉE PLUS DE 4 COUPURES BRÈVES (TOUTES CAUSES CONFONDUES) (Graphique 15 et tableau 27)

Le résultat de l'exercice 2020 marque une nouvelle baisse notable du nombre de clients impactés par plus de 6 coupures longues (210 usagers en 2020, contre 322 en 2019 et 998 en 2018). Les usagers impactés sont répartis dans le territoire de l'Essonne (16) et des Hauts-de-Seine (194). À contrario, le nombre de clients affectés par plus de 4 coupures brèves a considérablement augmenté, par rapport à 2019 (2 317 clients en 2020, contre 165 en 2019). Interrogé sur ces fortes fluctuations entre les années, le concessionnaire a indiqué :

- ▶▶ La forte diminution du nombre de clients impactés par plus de 6 coupures longues est très relative, car le nombre de clients concernés reste très modeste en absolu (moins de 1 000) sur 2019 ou 2020. Sur l'exercice 2020, ce volume est principalement limité aux 194 clients d'un départ du poste MD ALFRED DE MUSSET impactés, notamment, sur des incidents BT en novembre et décembre, alors que leur poste de distribution a également été coupé en juin et novembre sur incidents HTA du départ CORSE.
- ▶▶ L'augmentation du nombre des clients coupés par plus de 4 coupures brèves s'explique par le nombre de clients importants des postes HTA/BT concernés sur les 3 départs principalement impliqués : FREDO sur incidents multiples, puis LORIOT et SAUSNO sur des essais de disjoncteur ou des travaux au sein d'un poste HTA/BT de technologie ouverte nécessitant une courte mise hors tension de la HTA.
- ▶▶ Les départs SAUSNO issus du poste source de MASSY et FREDO issus du poste source de PRIMEVÈRES ont été les plus impactés en 2020 par les coupures brèves (6), suite respectivement à :
  - ▶▶ Différentes phases de travaux de renouvellement des cellules HTA, de technologie ouverte, et du tableau BT au poste NARBONNE ayant nécessité des mises hors tensions ponctuelles afin d'effectuer les actes d'exploitation en toute sécurité.
  - ▶▶ Des reprises en moins de 3 min des usagers (5 incidents survenus sur ce départ et un incident au poste source de Primevères).



**NOMBRE DE CLIENTS SUBISSANT PLUS DE TROIS HEURES DE COUPURE ANNUELLE SUR INCIDENT**  
(Graphiques 16 et 17)

Avec 28 526 clients impactés en 2020, cet indicateur demeure, pour la sixième année consécutive, au-dessus de 20 000 foyers impactés. Représentant un taux de clients supérieur à 4 %, il est toujours jugé trop élevé <sup>(18)</sup>, d'autant plus que 939 usagers ont été coupés plus de 20 h (ils étaient 564 en 2019 et 1 008 en 2018).

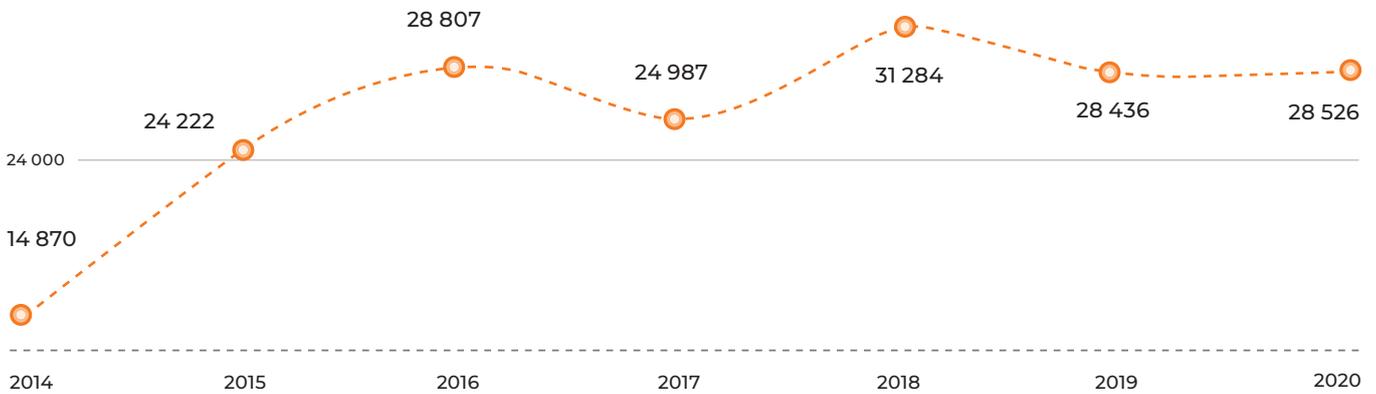
Ces derniers sont principalement situés dans les départements des Yvelines (266), des Hauts-de-Seine (200) et de Seine- Saint-Denis (344). Pour les situations particulières reposant sur un seul incident BT, aucune récurrence avec les exercices antérieurs n'a été constatée. Outre ces indicateurs, le nouveau contrat de concession prévoit les ambitions suivantes :

- ▶▶ Nombre de clients subissant plus de 2 coupures de plus de 4 h, suite à travaux = 0.
- ▶▶ Taux de clients coupés plus de 6 h < 1 %.
- ▶▶ Taux de clients coupés plus de 3 h < 1,5 %.
- ▶▶ Fréquence de coupures longues, toutes causes confondues < 0,5.

Le tableau 28 présente pour 2020 le suivi de ces valeurs repères à la maille de la concession.

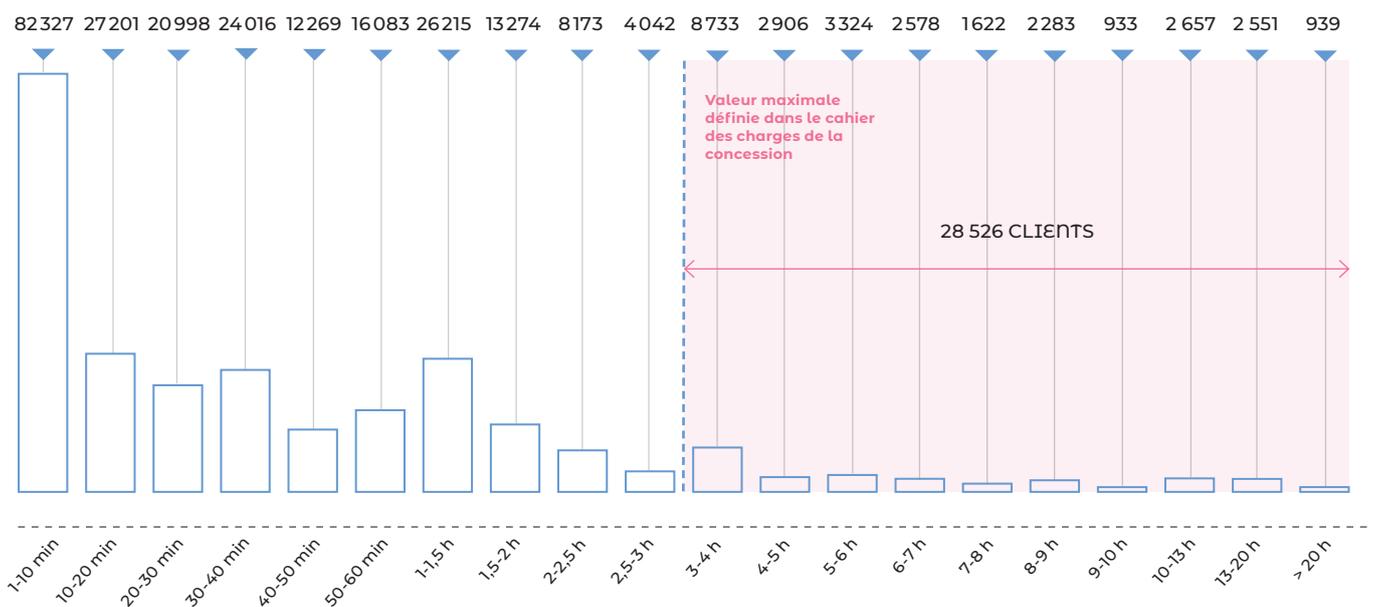
**/ NOMBRE DE CLIENTS COUPÉS PLUS DE TROIS HEURES SUR INCIDENT**

▶▶ GRAPHIQUE 15



**/ NOMBRE DE CLIENTS COUPÉS SUR INCIDENT, EN FONCTION DE LA DURÉE DE L'INTERRUPTION**

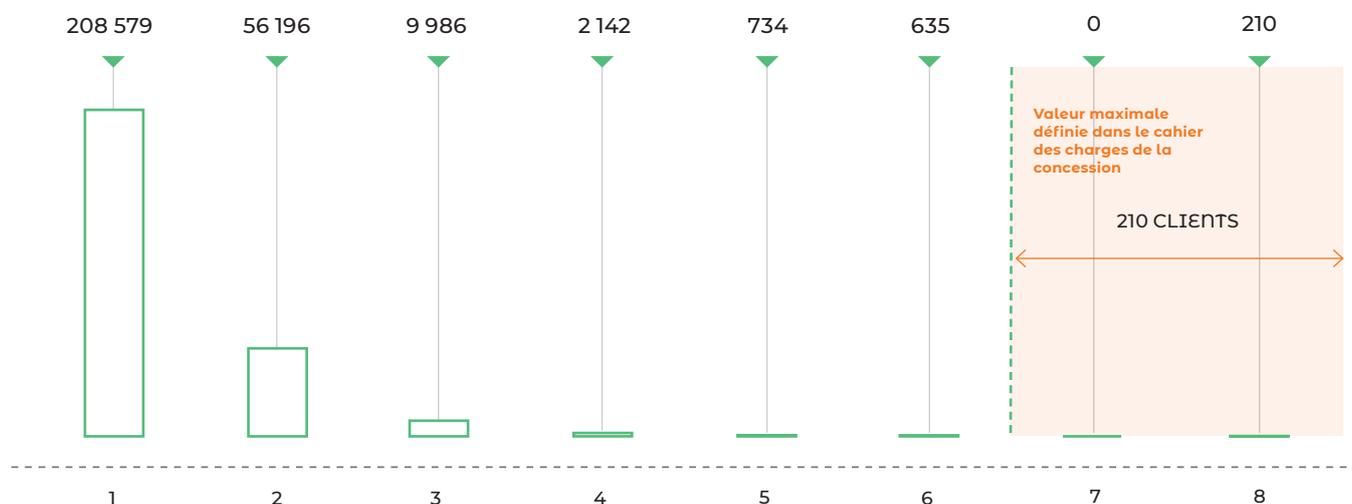
▶▶ GRAPHIQUE 16



(18) La cible est un nombre de clients coupés plus de 3 h suite à incident < 7 000.

## / NOMBRE DE CLIENTS COUPÉS, EN FONCTION DU NOMBRE D'INTERRUPTIONS

▶ GRAPHIQUE 17



## / NOMBRE DE CLIENTS COUPÉS PLUS DE TROIS HEURES OU PLUS DE SIX FOIS (TOUTES CAUSES CONFONDUES) TABLEAU 27

	PLUS DE 3 H					PLUS DE 6 FOIS				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
SEINE-ET-MARNE (77)	1 236	2 735	1 721	1 589	1 390	-	98	-	-	-
YVELINES (78)	8 472	8 276	9 868	11 290	12 183	19	180	262	29	-
ESSONNE (91)	10 254	6 508	6 374	5 142	7 062	-	-	66	20	16
HAUTS-DE-SEINE (92)	8 545	8 244	7 550	13 219	9 302	-	83	25	109	194
SEINE-SAINT-DENIS (93)	11 550	10 967	16 900	10 765	9 299	-	-	645	164	-
VAL-DE-MARNE (94)	1 538	1 120	999	1 371	1 242	-	-	-	-	-
VAL-D'OISE (95)	117	-	20	46	114	-	-	-	-	-
<b>TOTAL CONCESSION SIGEIF</b>	<b>41 712</b>	<b>37 850</b>	<b>43 432</b>	<b>43 422</b>	<b>40 592</b>	<b>19</b>	<b>361</b>	<b>998</b>	<b>322</b>	<b>210</b>

## / SUIVI DES VALEURS REPÈRES - TABLEAU 28

	2019 TOUTES CAUSES CONFONDUES	2020 TOUTES CAUSES CONFONDUES	2020 HORS EVENEMENT EXCEPTIONNEL
NOMBRE DE CLIENTS SUBISSANT PLUS DE 2 COUPURES DE PLUS DE 4 H SUITE À TRAVAUX	-	-	-
TAUX DE CLIENTS COUPÉS PLUS DE 3 H	6,3 %	5,7 %	5,3 %
TAUX DE CLIENTS COUPÉS PLUS DE 6 H	2,7 %	2,8 %	2,02 %
NOMBRE DE CLIENTS COUPÉS PLUS DE 3 H SUITE À INCIDENT	28 436	28 526	9 377
FRÉQUENCE DE COUPURES LONGUES TOUTES CAUSES CONFONDUES <sup>(19)</sup>	0,7	0,5	nc

(19) La fréquence des coupures longues est le ratio du nombre de coupures longues sur incidents (hors incidents de branchement) ou travaux sur le réseau (hors le cas particulier de la séparation du réseau HTA à la demande de clients) par client BT de la concession, avec le nombre total de clients BT de la concession.

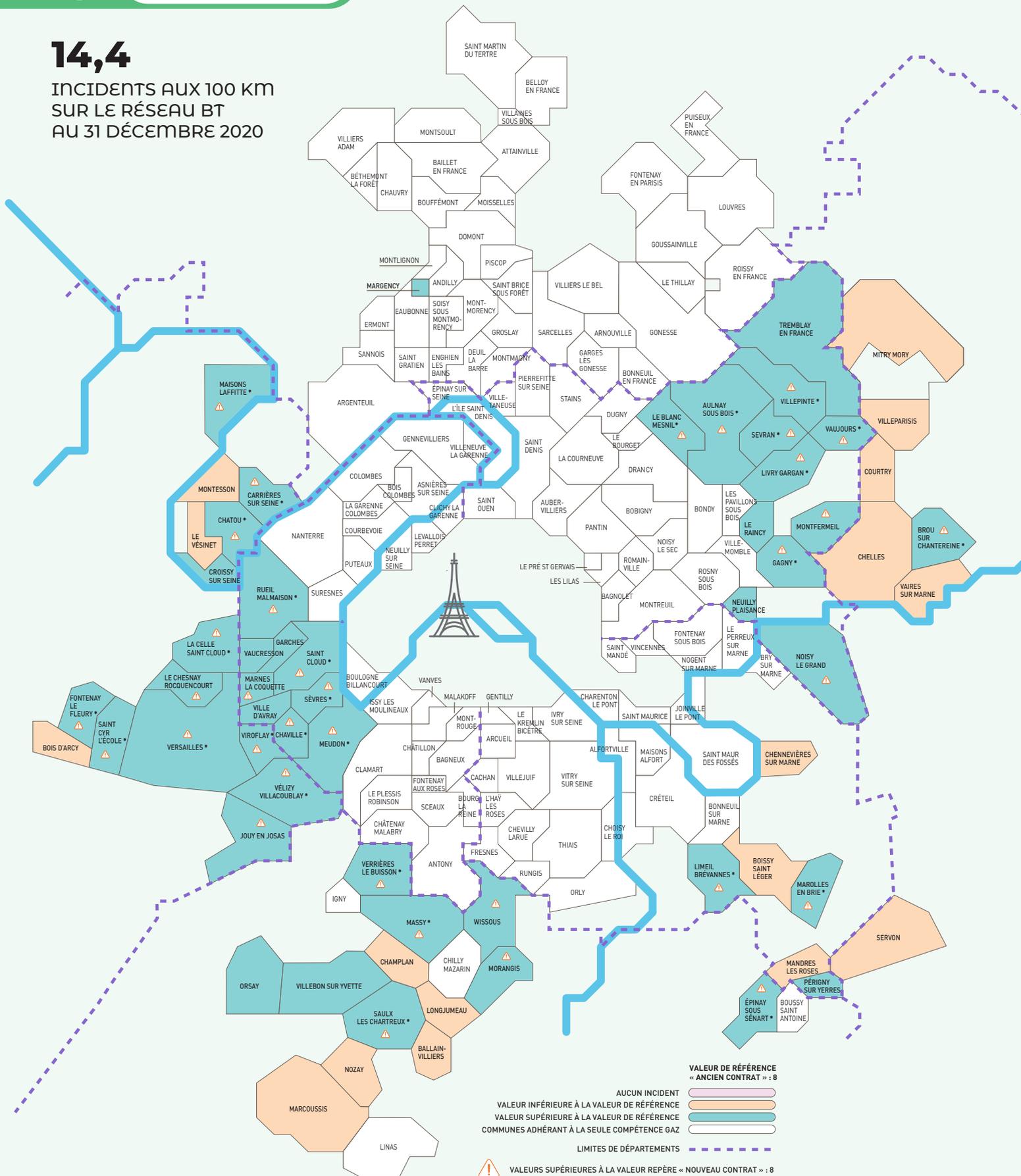


# ÉLECTRICITÉ

## QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE

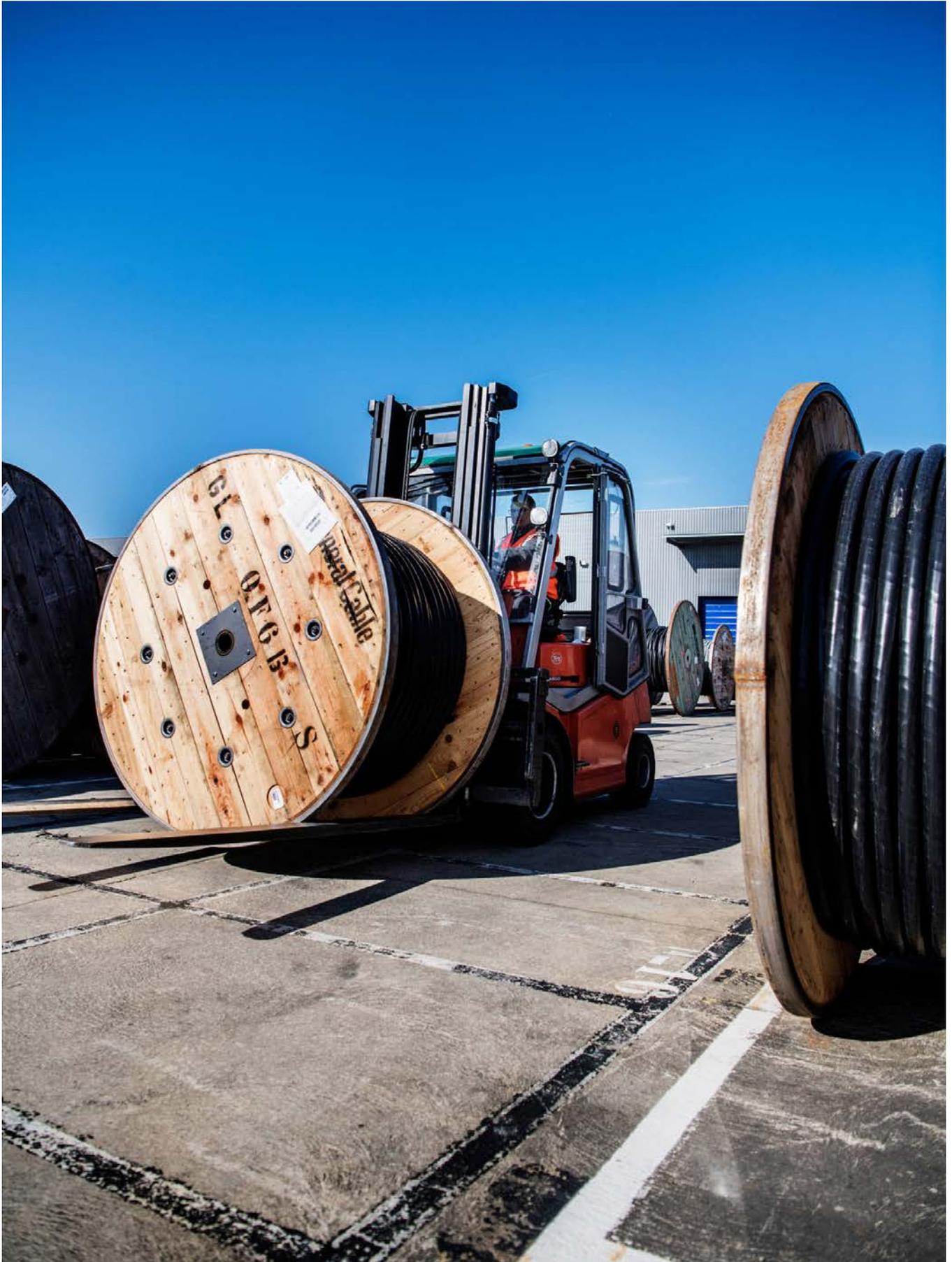
# 14,4

### INCIDENTS AUX 100 KM SUR LE RÉSEAU BT AU 31 DÉCEMBRE 2020



(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

\* Toutes causes confondues : production, réseau de transport, postes sources et réseaux de distribution (HTA et BT).





## TENUE DE LA TENSION

**Enedis doit assurer une desserte en électricité d'une qualité régulière, définie et compatible avec les utilisations usuelles de l'énergie. Plusieurs situations identifiées sur le territoire du Sigeif doivent être prises en charge par le concessionnaire pour remplir cette obligation.**

### ► TENUE DE LA TENSION HTA

#### CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES DES DÉPARTS HTA

(Tableau 29)

Le cahier des charges de la concession dispose que, pour les valeurs normalisées de la tension (10, 13,2, 15 et 20 kV), la chute de tension sera inférieure à 5 % en régime normal d'exploitation (article 35B du cahier des charges).

Huit départs HTA (1,3 %) alimentant la concession requièrent une surveillance particulière (contre 10 en 2019 et 11 en 2018), et, pour trois d'entre eux, une intervention de la part du gestionnaire de réseau est attendue.

Il s'agit des départs :

- Bison 1, au poste source de Châtillon : pour ce départ, Enedis a indiqué en 2020 l'achèvement des travaux nécessaires à la levée de cette contrainte (restructuration et changement de tension). Toutefois, la mise à jour cartographique n'a pas encore été effectuée (prévue sur le dernier trimestre 2021).
- 2A22, au poste source de Cormeilles : après mise à jour de l'autotransformateur 20/10kV ST CONVENTION 2, dans l'outil de calcul, et l'achèvement de travaux de restructuration avec changement de tension, ce départ n'affiche plus de contrainte.
- Gratte, au poste source de Jonchère : Enedis a indiqué l'achèvement des travaux nécessaires à la levée de cette

*contrainte (création d'un nouveau départ Noyer depuis le poste source Jonchère).*

#### LES CLIENTS DITS MAL ALIMENTÉS (Tableau 30 et graphique 18)

Outil pour le diagnostic et l'aide à la préparation des programmes d'investissement, l'état CTBT-005 qualité de tension par transformateur et source HTA/BT restitue l'image électrique des ouvrages basse tension de distribution publique. La finalité de cet état est, pour le concessionnaire, d'être en mesure d'anticiper ses interventions en identifiant les postes de transformation HTA/BT, également appelés sources HTA/BT, pour lesquels le modèle de calcul fait apparaître une variation de la tension d'alimentation BT supérieure à  $\pm 10\%$  de la valeur nominale (230 V pour le monophasé et 400 V pour le triphasé).

L'exercice 2018 était marqué par la multiplication du nombre de clients dits « mal alimentés » (4 415, contre 632 en 2017 et 278 en 2016), qui s'expliquait, selon Enedis, par « le nouveau modèle statistique, utilisé en 2018, de façon à prendre en compte, d'une part, la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau basse tension et, d'autre part, les données de consommation des compteurs Linky qui permettent de fiabiliser les historiques de consommation et les profils de charge utilisés dans la méthode statistique » (voir rapport de contrôle de l'exercice 2018, p. 96).

Dorénavant et comme expliqué par le concessionnaire, le compteur Linky mesure des excursions de tension et permet de décider de travaux d'optimisation du réseau pour supprimer ces excursions (équilibre de phases ou changement de prise transformateur), tout en permettant une meilleure priorisation du traitement des CMA théoriques.

Avec 4 548 usagers-clients « mal alimentés » répartis autour de 158 sources et 185 départs BT (152 sources en 2019 et 196 sources HTA/BT en 2018), le résultat 2020 s'est de nouveau dégradé.

Représentant toujours un faible taux (0,6 %), une intervention du concessionnaire est attendue, conformément à l'engagement inscrit dans le schéma directeur des investissements, notamment sur les 153 départs BT déjà identifiés par le passé (83 %, dont 127 – 69 % – depuis plus de deux ans).

L'intervention attendue du concessionnaire pour les départs BT déjà connus a donné lieu :

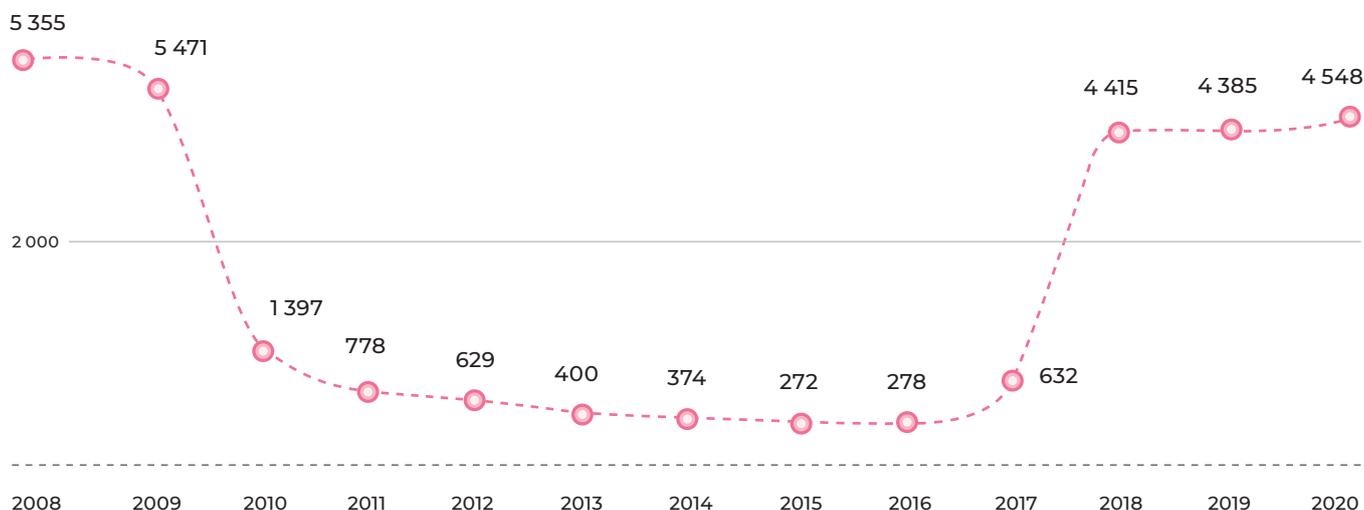
- au traitement d'une erreur de rattachement pour 8 d'entre eux, à des travaux programmés pour 67 autres,
- à des travaux en cours ou terminés pour 47 autres,
- à une surveillance particulière ou à des investigations complémentaires pour 31 autres.

L'intervention attendue du concessionnaire pour les départs BT apparus en 2020 a donné lieu :

- au traitement d'une erreur de rattachement pour 2 d'entre eux,
- à des travaux en cours pour 5 autres,
- à des travaux programmés pour 2 autres,

## / TENUE DE LA TENSION - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS SUR LE RÉSEAU BT

► GRAPHIQUE 18



► à des études particulières ou à des investigations complémentaires pour les 23 départements restants.

Une action rapide est néanmoins attendue pour les 85 départements BT dépassant les délais fixés au contrat et encore non traités en 2021.

### ANALYSE DE LA CHUTE DE TENSION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Illustrée par le graphique 19, le tableau 31 et la carte des clients mal alimentés, la qualité sur le territoire est uniformément répartie, avec un taux de CMA majoritairement inférieur à 0,5 % (40 communes concernées sur les 63 adhérentes). Néanmoins, suite à la nouvelle méthode statistique, on dénombre seulement 18 communes du territoire de la concession sans clients mal alimentés (résultat identique en 2019, contre 22 en 2018 et 52 en 2017).

Ce résultat contraste avec la réduction du volume des investissements 2020 consentis par le concessionnaire pour traiter les

différentes contraintes électriques sur le réseau BT (412 k€, - 7 %, par rapport à 2019), le situant une nouvelle fois au niveau le plus bas de ces cinq dernières années.

L'autorité concédante attend par conséquent un niveau d'investissement à même de résorber la hausse soudaine du nombre de clients mal alimentés.

Enfin, pour conclure, il convient également d'interroger les clients de la concession. L'enquête réalisée tous les deux ans par l'autorité concédante (voir tableau 32) montre une perception de leur alimentation constante pour 96 % d'entre eux et, pour les 4 % restants, des variations de tension à plusieurs reprises. Ce résultat, relativement constant par rapport aux années précédentes, conforte la demande faite au concessionnaire d'analyser et de traiter les sources HTA/BT décelées.

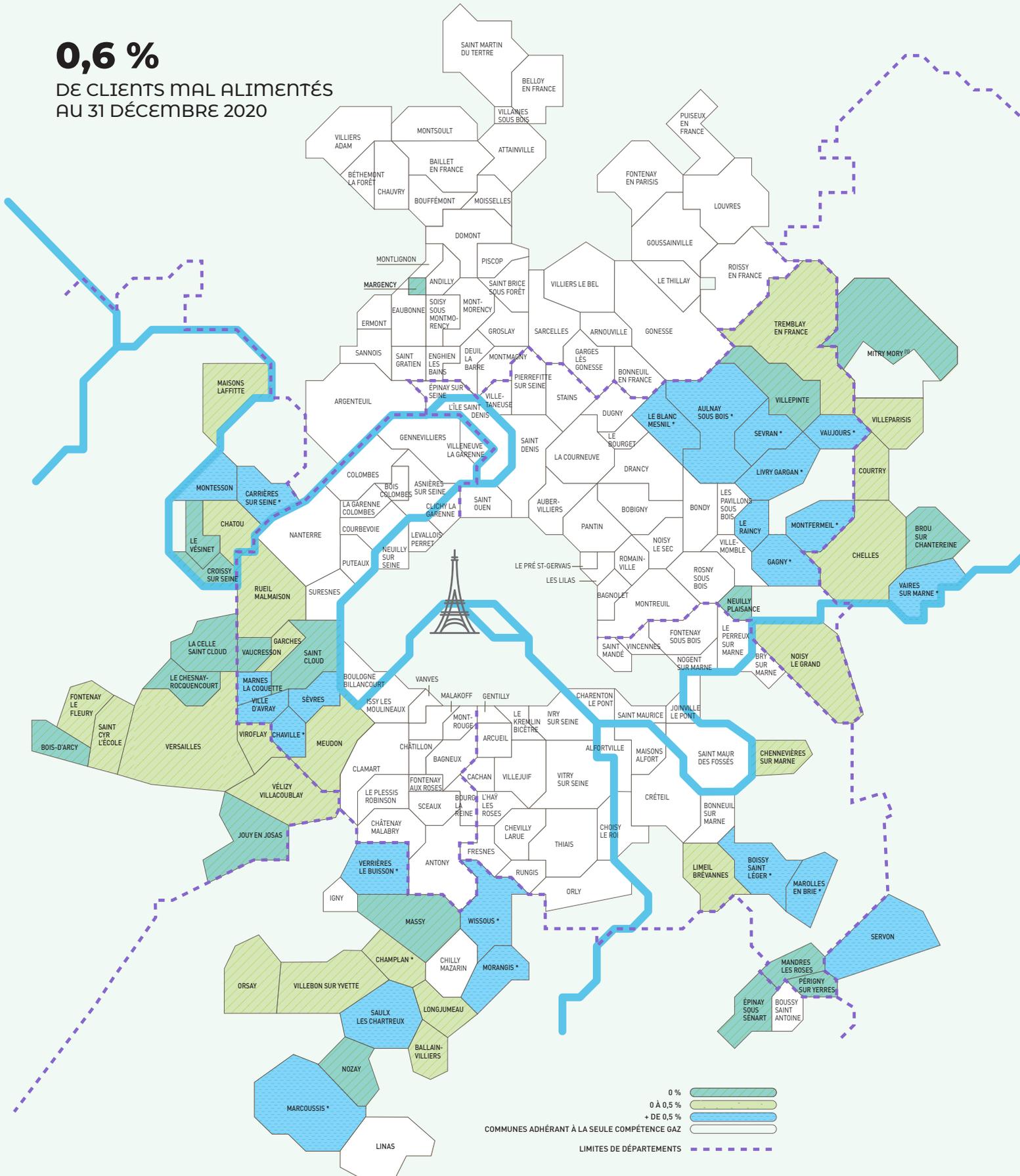


# ÉLECTRICITÉ

## QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE

# 0,6 %

### DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020



(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.  
 \* Commune signalée lors de l'exercice précédent.

## / CONTRAINTES ÉLECTRIQUES – TENUE DE LA TENSION SUR LE RÉSEAU HTA - TABLEAU 29

DÉPART HTA	POSTE SOURCE	Commune	TENSION DE SERVICE (KV)	CHUTE DE TENSION (EN %)	DÉPART CLASSÉ À SURVEILLER EN 2019	DÉPART CLASSÉ À SURVEILLER EN 2018	DÉPART CLASSÉ À SURVEILLER EN 2017 OU 2016
BISON 1	Châtillon	Chaville	20	5,8 %	×	×	-
GRATTE	Jonchère	Servon	20	5,4 %	×	×	×
2A22	Cormeilles	Montesson	20	5,3 %	-	-	-
FORTRA	Villeneuve-Saint-Georges	Marolles-en-Brie	20	4,5 %	×	×	×
ZÈBRE1	Châtillon	Vélizy-Villacoublay	20	4,4 %	×	-	-
WISSOUS	Rungis	Wissous	20	4,3 %	×	×	×
ROYAL	Saules	Versailles	15	4,2 %	×	×	×
VIROFL	Châtillon	Viroflay	15	4,2 %	-	-	×

## / TENUE DE LA TENSION SUR LE RÉSEAU BT – RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT ET SOURCES HTA/BT EN CONTRAINTE - TABLEAU 30

DÉPARTEMENT	2020	TAUX 2020	NOUVELLE CONTRAINTE	CONTRAINTE ≤ 2 ANS	CONTRAINTE >2 ANS
SEINE-ET-MARNE (77)	11	2,3 %	1	2	8
YVELINES (78)	23	1,8 %	7	2	14
ESSONNE (91)	31	3,9 %	4	2	25
HAUTS-DE-SEINE (92)	10	1,3 %	1	-	9
SEINE-SAINT-DENIS (93)	74	5 %	13	9	52
VAL-DE-MARNE (94)	9	3,2 %	1	5	3
VAL-D'OISE (95)	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>3,1 %</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>111</b>



/ TENUE DE LA TENSION SUR LE RÉSEAU BT - RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT ET CLIENTS MAL ALIMENTÉS (CMA) - TABLEAU 31

DÉPARTEMENT	2018	2019	2020	USAGERS BT		
				TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020
SEINE-ET-MARNE (77)	191	185	179	0,36 %	0,34 %	0,33 %
YVELINES (78)	425	334	447	0,24 %	0,18 %	0,24 %
ESSONNE (91)	845	760	654	1 %	0,88 %	0,75 %
HAUTS-DE-SEINE (92)	617	390	597	0,49 %	0,30 %	0,46 %
SEINE-SAINT-DENIS (93)	2 125	2 560	2 572	1,02 %	1,21 %	1,20 %
VAL-DE-MARNE (94)	212	156	99	0,62 %	0,45 %	0,28 %
VAL-D'OISE (95)	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL SIGEIF</b>	<b>4 415</b>	<b>4 385</b>	<b>4 548</b>	<b>0,64 %</b>	<b>0,64 %</b>	<b>0,64 %</b>

/ LA PERCEPTION DES CLIENTS VIS-À-VIS DE LA TENUE DE LA TENSION (BAISSE DE L'ÉCLAIRAGE) - TABLEAU 32

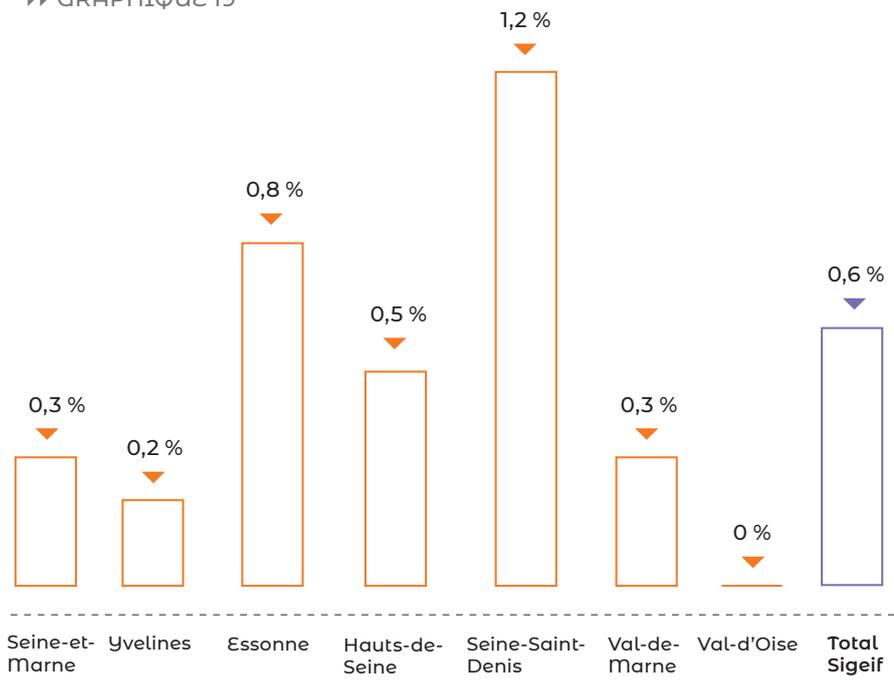
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020*
SOUVENT	8	8	4	5	4	4	4	3	-	4	-
RAREMENT	41	30	34	28	27	29	29	22	-	23	-
JAMAIS	51	63	62	67	69	67	67	75	-	73	-

(\*) Enquête biennale.

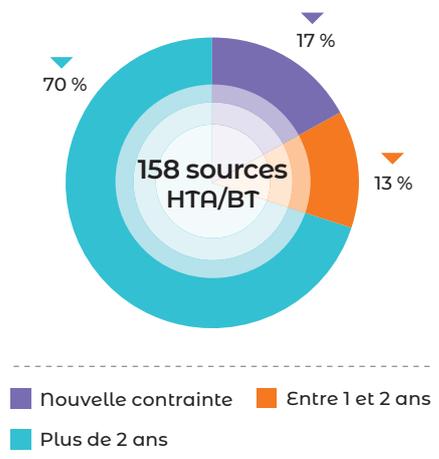




**/ RÉPARTITION SUR LA CONCESSION DES CLIENTS BT MAL ALIMENTÉS**  
 ▶▶ GRAPHIQUE 19



**/ RÉCURRENCE DU NOMBRE DE SOURCES HTA/BT EN CONTRAINTE DE TENSION**  
 ▶▶ GRAPHIQUE 20





## — CONTRAINTES SUR LES OUVRAGES —

**L'usure des ouvrages électriques cause de nombreux incidents sur le territoire. Le Sigeif veille donc à ne pas accélérer le vieillissement du réseau en contrôlant le fonctionnement optimal du patrimoine nécessaire au service public.**

Souvent méconnue, car purement technique, la capacité d'accueil fait partie des composantes qualifiant un réseau en état normal de fonctionnement, pour lequel les ouvrages concédés doivent être utilisés sans dépassement de leur valeur nominale d'utilisation. Aller au-delà fragilise inévitablement le réseau et accélère son vieillissement.

Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à la destruction du matériel et l'interruption momentanée de l'acheminement de l'électricité.

### ► INTENSITÉS MAXIMALES ATTEINTES CONTRAINTES SUR LES DÉPARTS HTA

À fin décembre 2020, deux départs HTA sont en dépassement de capacité de transit (Imax), comme lors du contrôle précédent. Il s'agit des départs Zèbre 1 et Bison 1 (également en contrainte de chute de tension), au poste source de « Châtillon » (92). Ils étaient déjà pointés lors des contrôles précédents. *La mise à jour des données du départ Zèbre 1 dans le SI d'Enedis, en cohérence avec la réalité du terrain, a permis de voir qu'il n'y a pas de contrainte sur le départ Zèbre 1 tandis que l'achèvement des travaux de restructuration et changement de tension ont levé (en attente de mise à jour cartographique) également la contrainte d'intensité du départ Bison 1.*

### ► POSTES HTA-BT POUR LESQUELS AU MOINS UN DIPÔLE EST EN SURCHARGE (IMAX ET TMAX)

#### LES CONTRAINTES « INTENSITÉ (IMAX) » (Graphiques 21 et 22)

Depuis 2016, le nombre de sources HTA/BT devant faire l'objet d'une attention particulière croît de manière inquiétante (182 sources HTA/BT et 188 départs BT concernés pour cet exercice), rompant la tendance baissière amorcée depuis 2008. À l'évidence, les actions engagées par le concessionnaire pour réduire le nombre de sources HTA/BT en contrainte sont à intensifier, notamment au regard de la récurrence des sources décelées (plus de 70 % des sources étaient déjà identifiées par le passé).

Une analyse approfondie et une action rapide, pour les 20 sources dépassant les délais fixés au contrat et encore non traitées en 2020, est donc attendue, sachant qu'Enedis a d'ores et déjà précisé :

- le traitement d'une erreur de rattachement pour 26 départs HTA/BT,
- des travaux en cours ou terminés pour 10 autres,
- des travaux programmés pour 52 autres,
- des investigations complémentaires pour 100 autres.

#### LES CONTRAINTES « TRANSFORMATEURS (TMAX) » (Tableau 33)

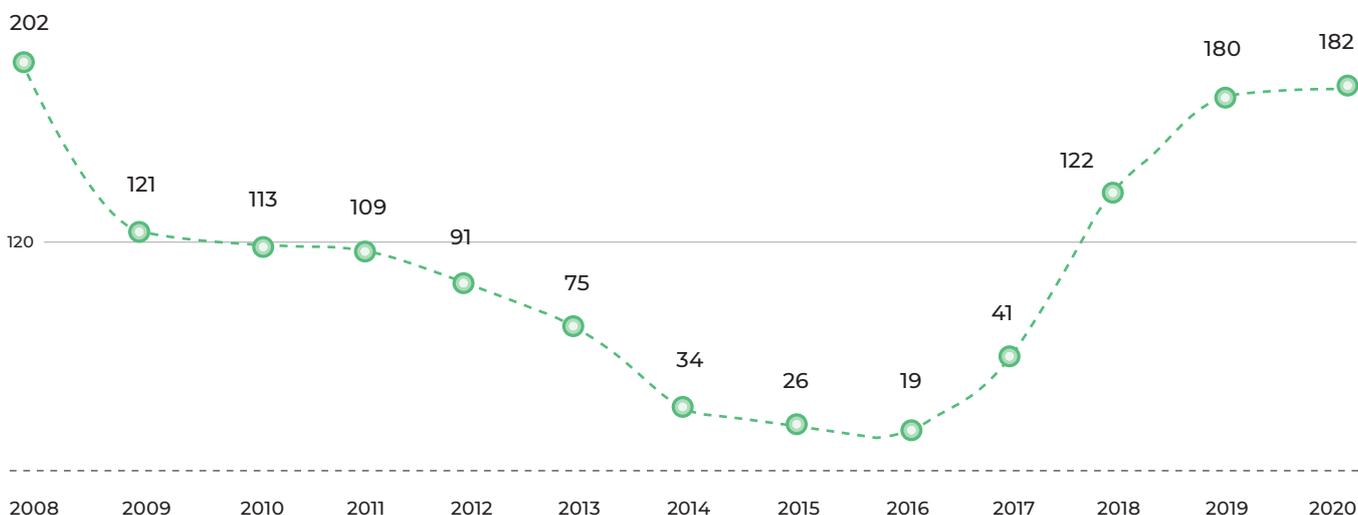
Le transformateur HTA/BT est l'organe du réseau indispensable à la transformation du courant. Le choix de la puissance apparente (kVA) repose sur la charge à alimenter, la tension primaire et également du couple pertes fer / pertes joules.

Sur le territoire de la concession, 505 (10 %) des transformateurs HTA/BT (contre 492, - 10 %, en 2019) ont un taux d'utilisation supérieur à celui défini comme nominal. Le dépassement momentané de ce taux est tout à fait acceptable, à condition, bien évidemment, que la température présente dans l'enceinte du poste de transformation HTA/BT le permette, et, comme le préconise l'autorité concédante, d'une mise en œuvre de moyens de contrôle.

Lors du contrôle 2012, déjà, le concessionnaire avait qualifié de situation de « pré-alerte » un taux compris entre 100 et 110 %. Cette précision importante aurait dû être suivie d'actions de vérification du SIG et de ses mises à jour, à conjuguer avec une campagne de mesures, avec l'adaptation aux charges par la mutation des transformateurs, si la mesure confirmait un taux de charge supérieur à 110 %. Pour cet exercice, 281 transformateurs HTA/BT (contre 279 en 2019, 308 en 2018 et 43 en 2017) dépassant le seuil d'alerte (critique) ont été décelés.

**/ ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SOURCES HTA/BT EN CONTRAINTÉ INTENSITÉ (IMAX)**

▶▶ GRAPHIQUE 21

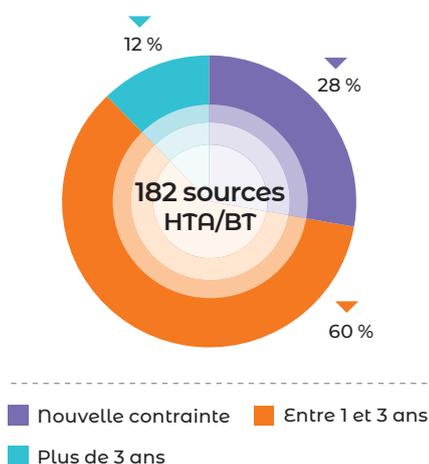


**/ CONTRAINTES ÉLECTRIQUES – TMAX ET IMAX BT - TABLEAU 33**

	TMAX ≥ 100 %				IMAX ≥ 100 %			
	2019	2020	TAUX 2019	TAUX 2020	2019	2020	TAUX 2019	TAUX 2020
SEINE-ET-MARNE (77)	40	42	8,5 %	8,8 %	13	8	2,8 %	1,7 %
YVELINES (78)	75	76	6,1 %	6 %	31	40	2,5 %	3,2 %
ESSONNE (91)	81	80	10,2 %	10 %	20	19	2,5 %	2,4 %
HAUTS-DE-SEINE (92)	59	59	7,5 %	7,5 %	54	52	6,9 %	6,6 %
SEINE-SAINT-DENIS (93)	222	234	15,2 %	15,8 %	56	60	3,8 %	4,1 %
VAL-DE-MARNE (94)	15	13	5,3 %	4,6 %	7	9	2,5 %	3,2 %
VAL-D'OISE (95)	-	1	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL SIGEIF</b>	<b>492</b>	<b>505</b>	<b>9,8 %</b>	<b>9,9 %</b>	<b>181</b>	<b>182</b>	<b>3,6 %</b>	<b>3,7 %</b>

**/ RÉCURRENCE DES SOURCES HAT/BT EN CONTRAINTÉ INTENSITÉ**

▶▶ GRAPHIQUE 22



Cette hausse importante, par rapport à l'exercice 2017, trouve pour explication :

- ▶▶ des travaux en cours ou terminés pour 18 autres, un changement du mode de calcul statistique survenu en 2018,
- ▶▶ et, également, une absence de traitement des sources repérées par le passé (97 % des sources HTA/BT sont connues, dont 18 % depuis au moins 3 ans).

Au vu du nombre important de sources décelées, une analyse approfondie est attendue, sachant que le concessionnaire a d'ores et déjà précisé :

- ▶▶ le traitement d'une erreur de rattachement pour 3 sources HTA/BT,
- ▶▶ des travaux en cours ou terminés pour 18 autres,
- ▶▶ des travaux programmés pour 46 autres,
- ▶▶ des études, mesures de terrain ou investigations complémentaires pour 214 autres.



# — DÉCRET 2007-1826 DU 24 DÉCEMBRE 2007 — ÉVOLUTION DE CES QUATRE CRITÈRES —

Un niveau minimal de qualité fixé inadapté à la concession du Sigeif.

## ► TENUE DE LA TENSION SUR LE RÉSEAU

### CRITÈRE 1

#### Tenue globale de la tension

L'évaluation de la tenue globale de la tension sur un réseau public de distribution d'électricité se concrétise, dorénavant, par la détermination d'un indice local pour chaque département desservi par Enedis. Cet indice local sert, pour le volet « tenue de la tension », à cibler les départements pour lesquels l'indice est supérieur à 8, les rendant éligibles à un programme d'amélioration de la qualité. Aux résultats des clients mal alimentés (CMA <sup>(20)</sup>) sont donc ajoutés :

- la chute de tension HTA (Uhta), pourcentage de postes HTA/BT du département, au droit desquels la chute de tension est supérieure à 5 %,
- les prises des transformateurs HTA/BT (pourcentage de transformateurs HTA/BT du département, avec une prise optimisée à 5 % dans le modèle de calcul),
- les résidences secondaires,
- les réclamations (nombre de réclamations avérées en tenue de la tension, non identifiées par l'outil GDO-SIG, dans le département pour 1 000 clients).

Les éléments transmis, comme le prévoit la réglementation, sont à la maille de chaque département francilien. Ils ont donné lieu à une valorisation des facteurs d'influence et à une évaluation statistique (voir tableau 34), à partir desquelles l'autorité concédante est amenée à constater, sans aucune surprise, un indice local départemental nettement inférieur à l'indice précédemment défini. En effet, bien que le pourcentage d'utilisateurs mal alimentés (0,64 %) ait été multiplié par 6 (voir tableau 35), depuis le changement du mode de calcul statistique en 2018, et qu'il se situe depuis trois ans au-dessus du résultat régional (hors Paris), il demeure bien en deçà du seuil réglementaire fixé à 3 % (cinq fois plus).

Enfin, comme lors des exercices passés, les éléments communiqués par le concessionnaire portent uniquement sur le seuil négatif de la variation (- 10 % de la valeur nominale).

Variation maximale de  $\pm 10\%$  de la valeur nominale d'alimentation électrique.

### CRITÈRE 2

#### Tenue de la tension en un point particulier

Tout utilisateur raccordé au réseau basse tension peut voir sa propre situation, lorsqu'elle est insatisfaisante, analysée et, en tant que de besoin, traitée. Il y a dysfonctionnement, en un point particulier de la distribution basse tension, quand le gradient de tension <sup>(21)</sup> est supérieur à 2 %.

Le point le plus critique de la concession, tout en étant dans la norme (gradient de tension <sup>(21)</sup> maximal de 1,69 %), se situe à l'extrémité du réseau BT du poste HTA/BT « SC Parc B29 », à Saint-Cloud (92). Cette source HTA/ BT, objet d'une attention particulière depuis plusieurs exercices, est la seule dont le gradient de tension maximal est supérieur à 1,5 %.



(20) Variation maximale de  $\pm 10\%$  de la valeur nominale d'alimentation électrique.

(21) Chute de tension supplémentaire constatée (en %) en un point de connexion lorsqu'une charge additionnelle de 1 kW y est raccordée.



### ► CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE SUR LE RÉSEAU

#### CRITÈRE 3

#### Continuité globale de l'alimentation électrique

En matière de continuité de l'alimentation, la réglementation prend en compte et lie trois critères pour l'évaluation annuelle de la continuité globale du réseau :

- ▶▶ le nombre de coupures longues (interruption supérieure ou égale à 3 min),
- ▶▶ le nombre de coupures brèves (moins de 3 min),
- ▶▶ la durée cumulée des coupures longues.

Un utilisateur est réputé mal alimenté si l'un au moins de ces trois critères prend une valeur strictement supérieure à la valeur limite fixée à l'arrêté du 24 décembre 2007, modifié en 2013. Les seuils en vigueur à compter du 7 janvier 2013 sont donc les suivants :

- ▶▶ nombre de coupures longues subies dans l'année supérieur à 6 (anciennement 4),
- ▶▶ nombre de coupures brèves subies dans l'année supérieur à 35 (anciennement 12),
- ▶▶ durée, cumulée dans l'année, des coupures longues supérieure à 13 h (anciennement 6 h).

La modification réglementaire de 2013, consistant à étendre les valeurs limites, conduit à une réduction du niveau d'exigence alors que l'exigence des consommateurs, de plus en plus connectés, ne cesse de croître.

Avec un taux d'utilisateurs de la concession mal alimentés quasiment nul (0,62 %), pour un seuil fixé à 5 % par le décret (voir tableau 36), le résultat de la continuité globale de l'alimentation électrique sur le réseau concédé conduit l'autorité concédante à conclure également au respect de la réglementation.

### ► CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE SUR LE RÉSEAU EN UN POINT PARTICULIER

#### CRITÈRE 4

Ce quatrième critère prend en compte le dysfonctionnement en un point particulier de connexion de la concession, lorsque le nombre de coupures longues constatées dans l'année, en ce point particulier de connexion, excède la valeur fixée à l'arrêté du 24 décembre 2007. Cette valeur est de 15.

Pour l'ensemble de la concession, le nombre maximal d'interruptions, relevé dans les départements de l'Essonne (91) et des Hauts-de-Seine, a été de 8 (comme en 2019, contre 10 en 2018 et 9 en 2017). Elles ont concerné 210 clients (voir graphique 17).

Pour ce critère, le niveau de qualité est donc respecté.

## QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE



### ► DISPOSITION CONCERNANT LE RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Le dernier indicateur, hors du champ de la concession, est le nombre de coupures longues générées par le réseau de transport d'électricité (tension HTB) à un poste source alimentant un réseau public de distribution.

Il ne doit pas excéder dans l'année (cf. nouvel arrêté) plus de deux coupures longues.

En 2020, les coupures qui ont impacté les postes sources de Montjay (91), de Grigny (91), de Galères (77) et de Neuilly-sur-Marne (93), ont été générées chacune par un incident sur le réseau de transport.

Au sens réglementaire, la qualité a été respectée.

### ► CONCLUSION

Loin de stimuler une amélioration de la qualité sur le territoire de la concession du Sigeif, le décret et ses arrêtés la minorent, balayant les besoins et les exigences du consommateur.

## / VALORISATION DES FACTEURS D'INFLUENCE ET ÉVALUATION STATISTIQUE - TABLEAU 34

MAILLE DÉPARTEMENTALE						
	CMA	UHTA	PRISE TRANSFORMATEUR	RÉSIDENCE SECONDAIRE	RÉCLAMATION	INDICE LOCAL
SEINE-ET-MARNE (77)	0,49 %	2,50 %	1,03 %	0,10	0,001	4,24
YVELINES (78)	0,77 %	2,47 %	2,56 %	0,04	-	6,49
ESSONNE (91)	0,77 %	0,05 %	1,30 %	- 0,02	0,002	5,51
HAUTS-DE-SEINE (92)	0,23 %	0,17 %	0,63 %	0,14	-	1,45
SEINE-SAINT-DENIS (93)	0,52 %	-	0,82 %	- 0,02	-	3,32
VAL-DE-MARNE (94)	0,18 %	-	0,64 %	-	0,001	0,78
VAL-D'OISE (95)	1,09 %	2,43 %	2,27 %	-0,01	-	7,75

## / TENUE GLOBALE DE LA TENSION DU RÉSEAU BT - TABLEAU 35

CONCESSION SIGEIF			MAILLE DÉPARTEMENTALE			
	NOMBRE DE CLIENTS	NOMBRE DE CMA	RÉSULTAT	NOMBRE DE CLIENTS	NOMBRE DE CMA	RÉSULTAT
SEINE-ET-MARNE (77)	54 717	179	0,33 %	679 589	3 370	0,49 %
YVELINES (78)	183 793	447	0,24 %	709 357	5 507	0,77 %
ESSONNE (91)	86 919	654	0,75 %	603 710	4 651	0,77 %
HAUTS-DE-SEINE (92)	129 579	597	0,46 %	895 648	2 025	0,23 %
SEINE-SAINT-DENIS (93)	215 120	2 572	1,20 %	739 301	3 885	0,52 %
VAL-DE-MARNE (94)	34 923	99	0,28 %	685 154	1 207	0,18 %
VAL-D'OISE (95)	1 373	-	-	554 068	6 049	1,09 %
<b>Résultat 2020</b>	<b>706 424</b>	<b>4 548</b>	<b>0,64 %</b>	<b>4 866 827</b>	<b>26 694</b>	<b>0,55 %</b>
<i>Résultat 2019</i>	698 984	4 385	0,63 %	4 834 651	24 046	0,50 %
<i>Résultat 2018</i>	690 325	4 415	0,64 %	4 787 682	26 323	0,55 %
<i>Résultat 2017</i>	685 755	632	0,09 %	4 763 404	4 449	0,09 %

**/ CONTINUITÉ GLOBALE DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE SUR LE RÉSEAU (DÉTERMINATION SIGEIF)**  
TABLEAU 36

	CONCESSION SIGEIF				
	NOMBRE DE CLIENTS	CL 6	CB > 35	DURÉE CUMULÉE > 13 H	RÉSULTAT SIGEIF
SEINE-ET-MARNE	54 717	-	-	-	-
YVELINES	183 793	-	-	1 159	0,63 %
ESSONNE	86 919	16	-	671	0,79 %
HAUTS-DE-SEINE	129 579	194	-	1 442	1,26 %
SEINE-SAINT-DENIS	215 120	-	-	918	0,43 %
VAL-DE-MARNE	34 923	-	-	-	-
VAL-D'OISE	1 373	-	-	-	-
<b>TOTAL SIGEIF</b>	<b>706 424</b>	<b>210</b>	<b>*</b>	<b>4 190</b>	<b>0,62 %</b>

(\*) Valeur indiquée dans le CRAC (nombre de clients affectés par plus de 30 CB).

En effet, concernant la tenue globale de la tension (chute de tension), plusieurs usagers mal alimentés d'une commune pourraient voir leur situation non traitée au prétexte que le seuil global de la concession est respecté. Comment accepter un seuil de 3 %, quand, sur son territoire, il est de 0,6 % ? Cette situation équivaldrait à introduire une dégradation de la qualité. L'autorité concédante déplore des objectifs fixés sans ambition, inadaptés à sa concession, en comparaison des valeurs contractuelles de son cahier des charges.

Comme l'indique l'article 21 dudit décret : « Les contrats de concession de la distribution d'électricité peuvent contenir des dispositions plus contraignantes que celles fixées par le présent décret, sous réserve d'avoir préalablement recueilli, pour ce qui concerne ces gestionnaires, l'avis du gestionnaire du réseau public de transport d'électricité et, le cas échéant, du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité situé en amont. Les niveaux de qualité contractuellement fixés sont établis en se fondant sur les règles de l'art

communément admises par la profession, ainsi que sur une évaluation de la qualité de l'électricité constatée sur le réseau public de distribution d'électricité concerné. »

L'autorité concédante (le Sigeif) et le gestionnaire de réseau (Enedis) ont contractualisé, le 18 octobre 2019, un nouveau contrat de concession, qui cible des indicateurs de qualité spécifiques et plus adaptés à la concession (voir tableau 28).





# PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET PLAN DE MAINTENANCE DU DISTRIBUTEUR

4

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET PLAN DE MAINTENANCE DU DISTRIBUTEUR





# — INVESTISSEMENTS CONSACRÉS AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PERFORMANCE DU RÉSEAU —

**Vigilant sur le niveau des investissements du concessionnaire, le Sigeif dispose désormais d'un pouvoir d'orientation avec le schéma directeur des investissements.**

Au regard de la relation entre investissement et qualité du service, le programme d'investissement repose sur des actions à réaliser à plus ou moins long terme, pour lesquelles l'autorité concédante et son concessionnaire ont convenu d'une gouvernance partagée, au travers d'un schéma directeur des investissements (SDI). Ce dernier, qui fixe les objectifs techniques, fera l'objet d'une déclinaison en plans pluriannuels d'investissement (PPI), établis sur quatre années et comprenant des engagements technique et financier chiffrés. Ce schéma directeur des investissements a donc pour ambition majeure d'améliorer durablement la sûreté et la qualité de la distribution d'électricité dans le territoire de la concession.

## ► INVESTISSEMENTS SUR LES POSTES SOURCES ET ORIENTATIONS ULTÉRIEURES (Voir graphique 23)

Le concessionnaire réalise ces investissements pour répondre à la croissance des besoins en électricité ou pour concourir à l'atteinte et au maintien d'un bon niveau de qualité de la distribution d'électricité des postes sources.

En 2020, le montant investi sur les postes sources HTB/HTA desservant la concession s'élève à 26 M€, dont 2,5 M€ (3,6 € par client) concernent les postes sources situés dans le territoire du Sigeif,

soit une variation respective de - 2 % et 15 %, par rapport à l'exercice précédent.

Cet écart conséquent entre les deux valeurs, conjugué à l'absence d'une vision à court et moyen termes des investissements à réaliser sur ces ouvrages, amène le Syndicat à conclure que l'information communiquée s'avère imprécise.

Bien que le poste source soit un ouvrage supra concessif, il est attendu du concessionnaire une communication incluant à la fois le coût total de l'investissement et celui ramené à la concession du Sigeif, en précisant les données liées aux postes sources situés sur la concession et ceux contribuant à alimenter le territoire du Syndicat.

## ► BILAN DES INVESTISSEMENTS 2020 SUR LES RÉSEAUX HTA ET BT

*(Voir tableau 37 et graphique 24)*

En 2020, les investissements (toutes origines de financement confondues) sur les réseaux HTA et BT de la concession s'élèvent à 52,5 M€ (contre 52,9 M€ en 2019, soit - 0,7 %). Conjugués aux 2,5 M€ d'investissement postes sources (ouvrages « hors concession ») et aux 2,2 M€ d'investissement de logistique, de moyens d'exploitation et de fiabilisation de la cartographie, le total des investissements sur le territoire du Sigeif atteint 57,2 M€ (contre 57,4 M€ en 2019, soit - 0,3 %).

Comme souligné dans le compte-rendu d'activité du concessionnaire, les investissements relatifs liés à l'activité de raccordement progressent à nouveau de manière significative sur la concession (24,4 M€), dans un contexte national lui aussi orienté à la hausse et porté par le segment des clients consommateurs sur la basse tension.

Au-delà de la hausse des demandes de raccordement, la mise en place des mesures sanitaires liées au Covid-19 a également impacté sensiblement le niveau des dépenses sur cet item.

Concernant les dépenses à finalité environnementale et liées aux contraintes externes (hors actions de fiabilisation de la cartographie), les participations versées, dans le cadre des enfouissements de réseau sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif, ont retrouvé un niveau équivalent à celui de 2018 (1,9 M€), tandis que les modifications d'ouvrages suite à des demandes de tiers ont légèrement diminué.

Les investissements concernant les compteurs communicants ont progressé de 10 % (0,8 M€), en ligne avec la trajectoire prévisionnelle du projet qui touchera à sa fin en 2021.

Enfin, les investissements concernant la performance et la modernisation du réseau (hors compteur communicant) réalisés en 2020 sur le réseau concédé se sont élevés à 13,7 M€, soit une diminution de 23 %, par rapport à 2019.



Ils se répartissent comme suit (voir graphique 24) :

- ▶▶ HTA : 8,5 M€, soit - 32 %, par rapport au montant investi en 2019.
- ▶▶ BT <sup>(22)</sup> : 5,2 M€, soit + 1 % par rapport à 2019.

L'investissement réalisé sur le réseau concédé s'est élevé à 19,3 euros par client (- 24 %, par rapport à 2019).

Bien que le niveau 2019 (17,7 M€) soit le plus élevé jamais atteint sur la concession, une baisse significative a été enregistrée en 2020 sur la partie HTA (- 4 M€). Selon Enedis, celle-ci est liée à plusieurs facteurs :

- ▶▶ La fin de chantiers majeurs engagés sur les années précédentes (comme le renforcement des départs en sortie du poste source de Massy, réalisés suite aux travaux de modernisation du poste).
- ▶▶ Une diminution des dépenses de sécurisation des postes sources en ligne, avec la planification des travaux prévus sur les postes sources en zone urbaine dense.
- ▶▶ La crise sanitaire et le premier confinement, qui ont entraîné la mise à l'arrêt d'un nombre important de chantiers.

Ces investissements sont désormais déclinés en six leviers dans le SDI et le PPI afin de répondre au mieux aux différents enjeux du territoire de la concession. Avec la reprise économique, le Sigeif souhaite revenir à des niveaux d'investissement comparables à 2019 pour atteindre les objectifs du SDI au plus tôt.

### ▶ LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2023

Élaboré à l'appui d'un premier diagnostic des réseaux desservant

la concession, ce premier PPI visera principalement à s'attaquer à la cause même des incidents, c'est-à-dire à l'usure naturelle des ouvrages HTA et BT, et, en parallèle, d'en limiter ses effets en disposant d'un réseau HTA plus réactif via les OMT <sup>(23)</sup>.

Concernant les prévisions, les éléments communiqués par le concessionnaire concernent un stock d'affaires volontairement surdimensionné, ce qui apporte plus de souplesse afin de tenir les objectifs du PPI tout en intégrant les cibles proposées par le Sigeif (gouvernance partagée). Pour le Syndicat, il est important de différencier le stock d'affaires au service du PPI et l'objectif annuel prévisionnel pour éviter tout amalgame lors de la comparaison avec le réalisé.

De même, il convient de distinguer les objectifs techniques et financiers. En effet, les objectifs financiers de chaque levier sont affectés selon les coûts engagés en année-n. Les objectifs techniques peuvent provenir, quant à eux, de différents leviers (par exemple, la restructuration d'un départ dans le cadre du levier 1 peut générer l'abandon de câbles HTA souterrains à risque incidentogène, contribuant également à l'objectif technique du levier 2), et sont comptabilisés lors des mises à jour cartographique, indépendamment des flux financiers.

### LEVIER 1 – SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION PAR LE RÉSEAU HTA

La finalité est de minimiser le nombre de clients BT non réalimentés, en cas de perte d'un poste source HTB/HTA alimentant la concession.

Les investissements réalisés se sont élevés à 4,7 M€, soit 48 % de l'objectif PPI (voir tableau 38) et 101 % du stock d'affaires prévues. Ces travaux, répartis autour de 15 postes sources, permettent désormais à 80,6 % (voir tableau 39) des usagers de la concession d'être réalimentés par des manœuvres réseau en cas de perte d'un poste source HTB/HTA (en avance sur l'objectif technique du PPI).

Le stock d'affaires de 2021, prévoit 6,8 M€, soit + 44 %, par rapport à celui de 2020.

### LEVIER 2A – RENOUELEMENT DES CÂBLES HTA SOUTERRAINS À RISQUE INCIDENTOGÈNE

Le nombre d'incidents qui surviennent annuellement sur les câbles souterrains HTA dépend de leur technologie et aussi d'autres paramètres tels que la nature du sous-sol ou les dommages dont ils sont victimes. Une attention particulière sera portée aux différentes technologies de câbles papier imprégné (CPI), en priorisant celles présentant un taux d'incident supérieur à la moyenne.

Les investissements réalisés en 2020 se sont élevés à 2,8 M€, soit 18 % de l'objectif financier PPI et 65 % du stock d'affaires prévues <sup>(24)</sup>. Ces travaux, répartis sur 36 communes, participeront à la résorption de 110 km de câbles CPI.

Le réalisé technique s'élève, quant à lui, à 27,7 km de câbles CPI abandonnés (en légère avance sur l'objectif technique du PPI). Parmi eux, 5,4 km sont identifiés comme mis hors exploitation en 2020, dont 1,7 km font suite à des travaux de développement du réseau, en réponse à des demandes de tiers (non comptabilisé financièrement).

(22) Participation d'Enedis versée dans le cadre des opérations d'enfouissement non comprise.

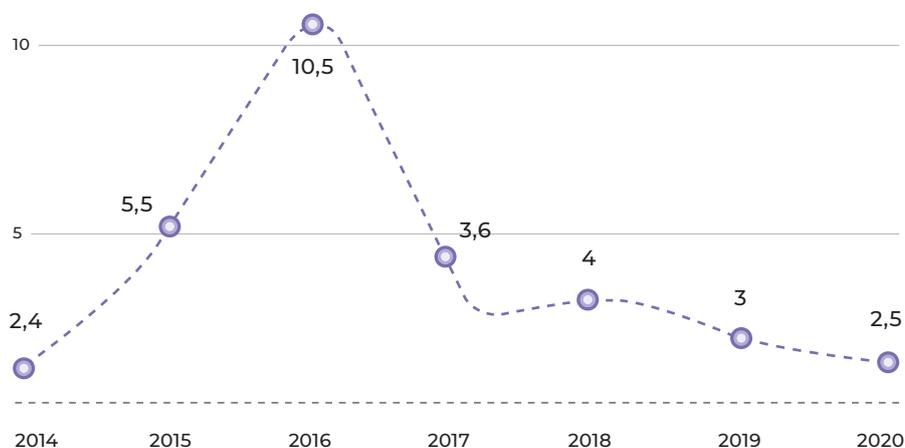
(23) Organes de manœuvre télécommandés.

(24) Stock d'affaires 2020 présenté par le concessionnaire en novembre 2019.

(25) Stock d'affaires 2021 présenté par le concessionnaire en novembre 2020.

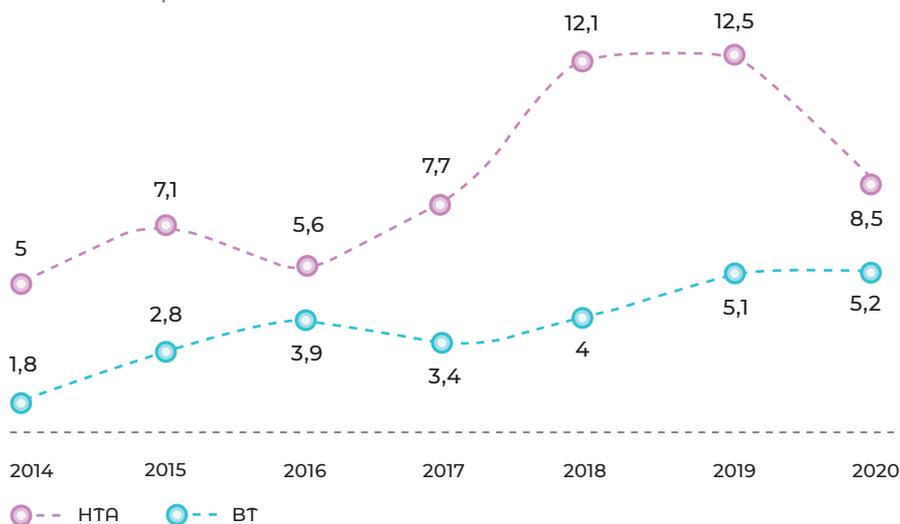
## / INVESTISSEMENTS SUR LES POSTES SOURCES IMPLANTÉS SUR LA CONCESSION (en m€)

▶▶ GRAPHIQUE 23



## / INVESTISSEMENTS POUR LA PERFORMANCE RÉSEAU (en m€)

▶▶ GRAPHIQUE 24



Pour 2021, le stock d'affaires <sup>(25)</sup> prévoit 5,5 M€ (- 43 %, par rapport à celui de 2020) qui contribueront à la résorption de près 75 km de câbles HTA à risque incidentogène, sur 21 communes.

### LEVIER 2B – SÉCURISATION DU RÉSEAU AÉRIEN HTA À RISQUE INCIDENTOGÈNE

La finalité principale est de traiter les tronçons à risque (aléas climatiques, proximité d'une zone boisée...) ; puis, par opportunité, les tronçons qu'il est possible de traiter, dans le cadre de la coordination des travaux.

En 2020, aucun investissement n'a contribué à la sécurisation des 250 m de réseau aérien HTA à risque incidentogène (8 % du volume identifié par le Sigeif) prévue au PPI.

Pour 2021, le stock d'affaire <sup>(25)</sup> prévoit 289 K€ afin d'enfourer près de 775 m de lignes aériennes dans les communes de Fontenay-le-Fleury (78) et de Saint-Cyr-l'École (78).

### LEVIER 3 – AUTOMATISATION DU RÉSEAU HTA

L'automatisation du réseau HTA, visant à minimiser la durée d'interruption des clients impactés

par un incident HTA, est un levier particulièrement efficace d'amélioration de la qualité.

Le nombre d'OMT à déployer et la priorisation du programme résultent d'approches technique et économique liées à la structure et à l'incidentologie des départements HTA. Dans le territoire de la concession, l'état des lieux réalisé conduit à retenir un objectif permettant de limiter le nombre de clients impactés entre deux postes télécommandés.

Enedis prévoyait d'investir 640 k€ sur ce levier en 2020, permettant d'équiper 31 des 130 postes télécommandés prévus au PPI.

Les investissements réalisés en 2020 se sont élevés à près de 150 k€, soit 6 % de l'objectif financier PPI et 27 % du stock d'affaires <sup>(24)</sup> prévus. Ils contribueront à l'automatisation de 21 nouveaux postes HTA/BT, répartis sur 15 communes.

Le réalisé technique 2020 indique 27 OMT installés dans 17 communes (en retard sur l'objectif technique du PPI), dont 18 OMT font suite à des travaux de développement du réseau, en réponse à des demandes de tiers (non comptabilisé financièrement).

Enedis a expliqué ce retard par des difficultés d'approvisionnement en matériel, suite à la fin d'utilisation des liaisons RTC (réseau historique des téléphones fixes) pour communiquer avec les nouveaux OMT. La fin annoncée des liaisons RTC avait déjà été un sujet pour le comptage. Aussi, le Syndicat souhaite connaître la feuille de route prévue par le distributeur pour prendre en compte l'évolution des solutions de télécommunications.

Pour 2021, le stock d'affaires <sup>(25)</sup> prévoit 1,1 M€ (+ 94 %, par rapport à celui de 2020) qui contribueront à automatiser 34 nouveaux postes HTA/BT dans 22 communes.



/ BILAN DES INVESTISSEMENTS 2020 - TABLEAU 37

INVESTISSEMENTS (EN K€, TOUTES ORIGINES DE FINANCEMENT CONFONDUS)	2019	2020	DONT HTA	DONT BT
I. RACCORDEMENTS DES UTILISATEURS CONSOMMATEURS ET PRODUCTEURS	20 440	24 356	4 718	19 638
<i>dont raccordement des consommateurs HTA</i>	4 357	4 384	4 384	-
<i>dont raccordement des consommateurs BT</i>	13 350	17 858	-	17 858
<i>dont raccordement des producteurs HTA</i>	-	-	-	-
<i>dont raccordement des producteurs BT</i>	58	74	-	74
II. INVESTISSEMENTS POUR L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE	24 007	19 275	9 434	9 841
II.1 INVESTISSEMENTS POUR LA PERFORMANCE ET LA MODERNISATION DU RÉSEAU	17 665	13 676	8 460	5 216
<i>dont renforcement des réseaux BT</i>	446	412	-	412
<i>dont renforcement des réseaux HTA</i>	1 711	461	461	-
<i>dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes</i>	20	65	65	-
<i>dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (hors programmes de prolongation de durée de vie)</i>	15 431	12 729	7 934	4 795
<i>dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (programmes de prolongation de durée de vie)</i>	42	-	-	-
<i>dont Smart-Grids</i>	15	9	-	9
II.2 INVESTISSEMENTS MOTIVÉS PAR DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET DES CONTRAINTES EXTERNES	6 342	5 599	974	4 625
<i>dont intégration d'ouvrages dans l'environnement</i>	971	1 898	-	1 898
<i>dont sécurité et obligations réglementaires</i>	1 816	268	-	268
<i>dont modification d'ouvrages à la demande de tiers</i>	3 555	3 433	974	2 459
III- DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS	8 080	8 875	-	8 875
<b>SOUS-TOTAL SUR LE RÉSEAU CONCÉDÉ</b>	<b>52 527</b>	<b>52 506</b>	<b>14 152</b>	<b>38 354</b>
INVESTISSEMENTS DE LOGISTIQUE, MOYENS D'EXPLOITATION	1 842			2 161
INVESTISSEMENTS SUR LES POSTES SOURCES SITUÉS DANS LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION	3 004			2 548
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION</b>	<b>57 373</b>			<b>57 215</b>

**LEVIER 4 – MAÎTRISE DU RISQUE DE CRUE**

Les études d'impact d'une crue, sur les structures de réseaux conduisent à identifier, pour les différents scénarios hydro-graphiques :

- ▶▶ Les ouvrages « coupés inondés », qui font l'objet d'une mise hors tension de sécurité en phase de montée de la crue.

▶▶ Les ouvrages « coupés non inondés » : l'eau n'atteint pas ces installations, mais les clients desservis par ces ouvrages voient leur alimentation électrique interrompue par la mise hors tension de sécurité d'ouvrages inondés.

Leur quantité dépend donc des structures de réseau existantes, et plus particulièrement des postes HTA/BT de quartier. La finalité est donc de réduire le nombre de clients coupés en zone non inondée.

Les investissements réalisés en 2020 se sont élevés à 64 k€, soit 6 % de l'objectif financier PPI et 22 % du stock d'affaires <sup>(24)</sup> prévues. Ils contribueront à sécuriser l'alimentation de plus de 1 300 clients de Croissy-sur-Seine (78) et de Saint-Cloud (92), actuellement coupés en zone non inondée.

Le réalisé technique 2020 n'a pas permis de réduire le nombre de clients coupés en zone non inondée.

Enedis a expliqué ce retard du fait des difficultés de réalisation principalement liées à la crise sanitaire et à la tenue élections municipales.

Pour 2021, le stock d'affaires <sup>(21)</sup> prévoit 438 k€ (+ 51 %, par rapport à celui de 2020) afin de traiter plus de 4 000 clients situés en zone non inondée, au scénario de crue R1.0 (14 % du volume identifié).

### LEVIER 5 – RÉNOVATION DES POSTES HTA/BT

La finalité est d'assurer la sécurité des intervenants et des biens et de limiter les temps d'intervention au bénéfice de la continuité d'alimentation.

Les investissements réalisés en 2020 se sont élevés à près de 350 k€, soit 23 % de l'objectif financier PPI et 47 % du stock d'affaires <sup>(24)</sup> prévues. Ils contribueront à la rénovation partielle ou totale de 46 postes HTA/BT répartis dans 25 communes.

Le réalisé technique 2020 comptabilise, quant à lui, 33 postes HTA/BT rénovés (en avance sur l'objectif technique du PPI) répartis dans 22 communes.

Pour 2021, le stock d'affaires <sup>(25)</sup> prévoit 1,3 M€ (+ 78 %, par rapport à celui de 2020) qui contribueront à la rénovation de plus de 50 postes HTA/BT dans 22 communes.

### LEVIER 6A – RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS SOUTERRAINES BT À RISQUE INCIDENTOGÈNE

Les investissements consacrés au renouvellement des canalisations souterraines BT à risque incidentogène viseront prioritairement à améliorer durablement sa fiabilité via un programme de renouvellement

ciblé sur les tronçons présentant le risque incidentogène le plus élevé.

Les investissements réalisés en 2020 se sont élevés à 3,3 M€, soit 25 % de l'objectif financier PPI et 60 % du stock d'affaires prévues <sup>(24)</sup>. Ces travaux, répartis dans 24 communes, participeront à la résorption de 44 km de câbles BT à risque incidentogène.

Le réalisé technique s'élève, quant à lui, à 20,7 km de canalisations souterraines BT à risque incidentogène (en avance sur l'objectif technique du PPI). Parmi eux, 7,1 km sont identifiés comme mis hors exploitation en 2020, dont 2,6 km font suite à des travaux de développement du réseau, en réponse à des demandes de tiers (non comptabilisées financièrement). Pour 2021, le stock d'affaires <sup>(25)</sup> prévoit 7,5 M€ (+ 35 % par rapport à celui de 2020) qui contribueront à la résorption de plus de 55 km de câbles BT à risque incidentogène dans 30 communes.

### LEVIER 6B – SÉCURISATION DES LIGNES BT AÉRIENNES NUES

La partie la plus exposée du réseau aérien BT repose sur les lignes en conducteurs nus. Un effort particulier sera mené pour sa sécurisation, en agissant :

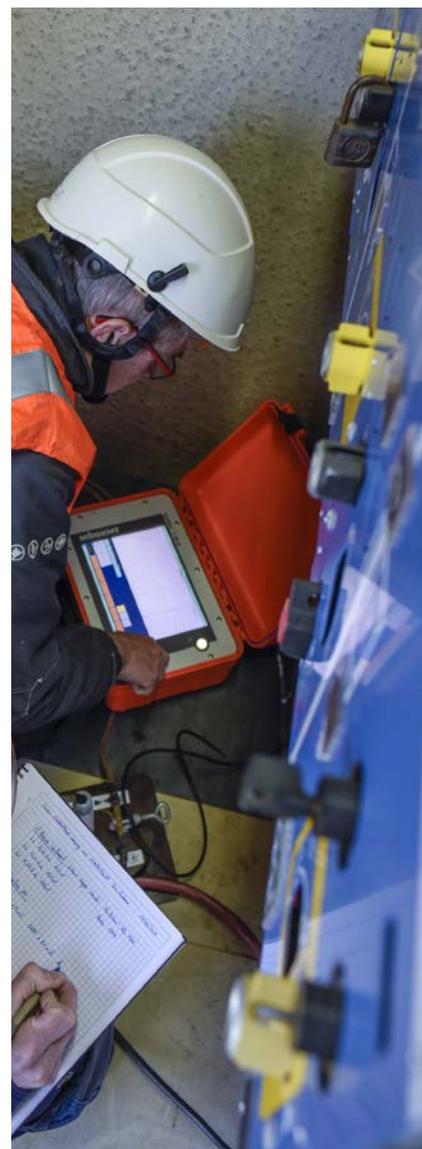
- ▶▶ sur les réseaux « toiture » à traiter en priorité,
- ▶▶ sur les lignes situées à proximité d'une zone boisée,
- ▶▶ à Versailles (78), de par l'obligation fixée au contrat de concession.

Enedis a investi près de 950 k€ sur ce levier en 2020, soit 63 % de l'objectif financier PPI et 139 % du stock d'affaires prévues <sup>(24)</sup>. Les travaux permettront de sécuriser plus de 6 km de lignes aériennes nues dans 10 communes.

Le réalisé technique 2020 indique 4,1 km <sup>(26)</sup> de lignes aériennes nues déposées dans 9 communes (en phase avec l'objectif technique du PPI) :

- ▶▶ 2,5 km <sup>(26)</sup> sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire, dont 1 km est identifié comme mis hors exploitation en 2020.
- ▶▶ 1,6 km <sup>(26)</sup> sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, dont 0,1 km est identifié comme mis hors exploitation en 2020.

Pour 2021, le stock d'affaires <sup>(25)</sup> prévoit 1,8 M€ (contre 0,7 M€ en 2020) afin de contribuer à la dépose de 5,7 km de lignes aériennes nues dans 9 communes.



(26) Valeur inscrite au bilan en cours de vérification. Valeurs indiquées par le concessionnaire : - 4,1 km sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire.



### CONCLUSION SUR LE BILAN DU PROGRAMME 2020

Malgré une baisse significative des investissements pour la performance du réseau, par rapport à 2019, le bilan des investissements sur l'année 2020 au titre du PPI s'élève à 12,4 M€, soit 28 % du seuil minimum d'investissement (45 M€) prévu sur la période 2020-2023.

La gouvernance partagée et le schéma directeur des investissements induisent une transformation des pratiques, qui n'a pas été facilitée par la crise sanitaire.

Certains résultats de ce bilan interpellent, notamment sur les écarts entre le prévisionnel et le réalisé technique et financier, ainsi que sur les écarts entre la date de mise en exploitation des ouvrages et leur mise à jour dans le système d'information géographique. Les principaux écarts technique et financier concernent les leviers 3 et 4 (automatisation et risque crue). Le concessionnaire les explique par les difficultés de mise en service des OMT et de réalisation liées à la crise sanitaire et à la tenue des élections municipales, avec pour conséquence le report d'une partie

des travaux, entraînant un glissement général du planning malgré les efforts réalisés (démarches d'arrêtés permanents, sensibilisation des communes à la nécessité de réaliser les travaux et accélération des travaux en sortie de confinement, en lien avec les prestataires).

Pour le Syndicat, il est important de poursuivre les efforts dans la construction des programmes, dans leur exécution et suivi, comme attendu d'une gouvernance partagée.

## / BILAN FINANCIER 2020 DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - TABLEAU 38

LEVIERS	BILAN ANNÉE 2020 en m€	OBJECTIFS DU PPI 2020-2023 EN M€	POURCENTAGE RÉALISÉ
1 - SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION PAR LE RÉSEAU HTA	4,75	9,7	48 %
2A - RENOUELEMENT DES CÂBLES HTA SOUTERRAINS À RISQUE INCIDENTOGÈNE	2,85	15,7	18 %
2B - SÉCURISATION DU RÉSEAU AÉRIEN HTA À RISQUE INCIDENTOGÈNE	-	0,2	-
3 - AUTOMATISATION DU RÉSEAU HTA	0,15	2,4	6 %
4 - MAÎTRISE DU RISQUE DE CRUE	0,06	1	6 %
5 - RÉNOVATION DES POSTES HTA/BT	0,35	1,5	23 %
6A - RENOUELEMENT DES CANALISATIONS SOUTERRAINES BT À RISQUE INCIDENTOGÈNE	3,31	13	25 %
6B - SÉCURISATION DES LIGNES BT AÉRIENNES NUES	0,94	1,5	63 %
<b>TOTAL</b>	<b>12,42 m€</b>	<b>45 m€</b>	<b>28 %</b>

## / BILAN TECHNIQUE 2020 DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - TABLEAU 39

LEVIERS	BILAN ANNÉE 2020 en m€	OBJECTIFS DU PPI 2020-2023	POURCENTAGE RÉALISÉ
1 - SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION PAR LE RÉSEAU HTA	% de clients BT repris par manœuvres télécommandées : en cours de validation	À la suite de la perte d'un poste source, en moyenne : - 58 % de clients BT repris par manœuvres télécommandées	nc
	- 80,6 % de clients BT repris par le réseau	80 % de clients BT repris par le réseau	100 %
2A - RENOUELEMENT DES CÂBLES HTA SOUTERRAINS À RISQUE INCIDENTOGÈNE	27,7 km	- 100 km de câble CPI	28 %
2B - SÉCURISATION DU RÉSEAU AÉRIEN HTA À RISQUE INCIDENTOGÈNE	-	250 m de câble aérien sécurisé	-
3 - AUTOMATISATION DU RÉSEAU HTA	27*	130 nouveaux postes télécommandés installés	21 %
4 - MAÎTRISE DU RISQUE DE CRUE	-	Traitement de 100 % des clients coupés en zone non inondée au scénario de crue R0,8	-
5 - RÉNOVATION DES POSTES HTA/BT	33*	60 postes HTA/BT rénovés totalement ou partiellement	57 %
6A - RENOUELEMENT DES CANALISATIONS SOUTERRAINES BT À RISQUE INCIDENTOGÈNE	20,7 km	- 55 km de câbles à risque incidentogène	37 %
6B - SÉCURISATION DES LIGNES BT AÉRIENNES NUES	4,1 km	- 10 km de câbles aériens nus / sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis	25 %
		- 20km de câbles aériens nus / sous maîtrise d'ouvrage AODE	8 %

\* Le processus de mise à jour dans le SIG des données relatives aux postes HTA/BT et aux OMT ne permet pas le suivi de l'évolution de ces ouvrages. Une conduite du changement est en cours pour le permettre prochainement.



# CONTRÔLE CONTINU SUR LES OUVRAGES CONCÉDÉS

5

CONTRÔLE CONTINU SUR LES OUVRAGES CONCÉDÉS





# — LES PROJETS DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE —

**Le Sigeif attend de son concessionnaire le respect de l'obligation d'information des projets sur le réseau concédé de distribution publique d'électricité.**

## ► DÉCLARATION DES PROJETS À L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

(Tableaux 40 et 41)

Les ouvrages électriques de distribution publique sont exécutés sous la responsabilité du maître d'ouvrage, dans le respect de la réglementation technique, des normes et des règles de l'art en vigueur, pour les réseaux publics, conformément aux prescriptions complémentaires mentionnées au cahier des charges de la concession. Il existe une obligation d'information du maître d'ouvrage <sup>(27)</sup> concernant ses projets de construction.

L'autorité concédante dénombre, durant l'année 2020, la réception de 41 projets de construction d'ouvrages électriques de distribution publique. Ces derniers ont été, pour près de 22 %

(9 dossiers), en relation avec les travaux réalisés par le concessionnaire et, pour les restants, par l'autorité concédante.

Aucune déclaration de projets de construction en aérien n'a été adressée à l'autorité concédante durant l'année 2020.

### LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES HTA ET BT

(Graphiques 25 et 26, tableau 41)

Les opérations soumises pour avis au service « contrôle » de l'autorité concédante et répondant à une demande de tiers relative à une modification (déplacement) d'ouvrage, à une extension de réseau liée à un nouveau raccordement et, enfin, à une opération d'enfouissement réalisée par l'autorité concédante, totalisent un peu moins de 16 km

(contre 28,4 km en 2019), soit la quasi-totalité du linéaire projeté.

De la responsabilité exclusive du concessionnaire, les travaux de renforcement et de renouvellement des ouvrages de la concession sont, avec un seul projet reçu de 12 m (à comparer avec l'objectif du levier 2 du PPI de renouveler 110 km de câbles en quatre ans), en nette diminution par rapport aux années précédentes. Engagée courant 2018, la dématérialisation des envois de projets, par Enedis, génère une rupture de l'information utile au suivi, dans le temps, des travaux. Les différents échanges et la rencontre entre les services du concessionnaire et le Syndicat, au dernier trimestre de l'année 2020, n'ont pas permis de remédier à cette rupture. Celle-ci se constate aussi bien avec le suivi du schéma directeur des investissements qu'avec le contrôle ciblé sur les variations du patrimoine réalisé (voir chapitre contrôle ciblé).

Force est de constater que l'information 2020 est insuffisante (comme celle de 2019) et n'est pas de nature à permettre au Syndicat d'émettre un quelconque avis, ni même de présenter pour cet exercice un bilan.



(27) Le concessionnaire ou l'autorité concédante.



### LES POSTES DE TRANSFORMATION HTA/BT

Comme pour les exercices passés, le nombre de postes de transformation déclarés « en création », via le CRAC (39 postes), est de 96 % plus important que celui issu du « déclaratif » de travaux (2 postes).

Comme pour les exercices passés, l'autorité concédante constate l'information lacunaire du concessionnaire.

### ► DÉCLARATIONS DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX ET CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

(Tableau 42 et graphique 27)

Les informations relatives au commencement et à l'achèvement des travaux, informations transmises par le concessionnaire, sont complémentaires et indispensables à l'examen des projets émis.

Dans la continuité des exercices passés, elles sont jugées insuffisantes, notamment pour le nombre d'attestations d'achèvement de travaux, jugé anormalement bas. Elles sont pourtant nécessaires à la mise en exploitation en toute sécurité des ouvrages.

L'amélioration attendue, suite au travail de fiabilisation engagé en juillet 2020 permettant une consultation dématérialisée, n'a pas été constatée. L'autorité concédante portera une attention particulière sur la présence de ces documents dans le cadre de la veille sur la sécurité des chantiers.

### ► LES AVIS SUR LES DOSSIERS ÉMIS PAR LE SIGEIF

#### AVIS FAVORABLES

93 % des dossiers reçus ont fait l'objet d'un avis favorable de l'autorité concédante.

#### AVIS FAVORABLES AVEC OBSERVATION

Deux avis « favorables avec observation » ont été émis par l'autorité concédante puisque la solution technique proposée suscitait une interrogation ou un complément d'information, compte tenu de l'intitulé de l'affaire et des informations portées sur la fiche des renseignements techniques.

#### AVIS EN ATTENTE

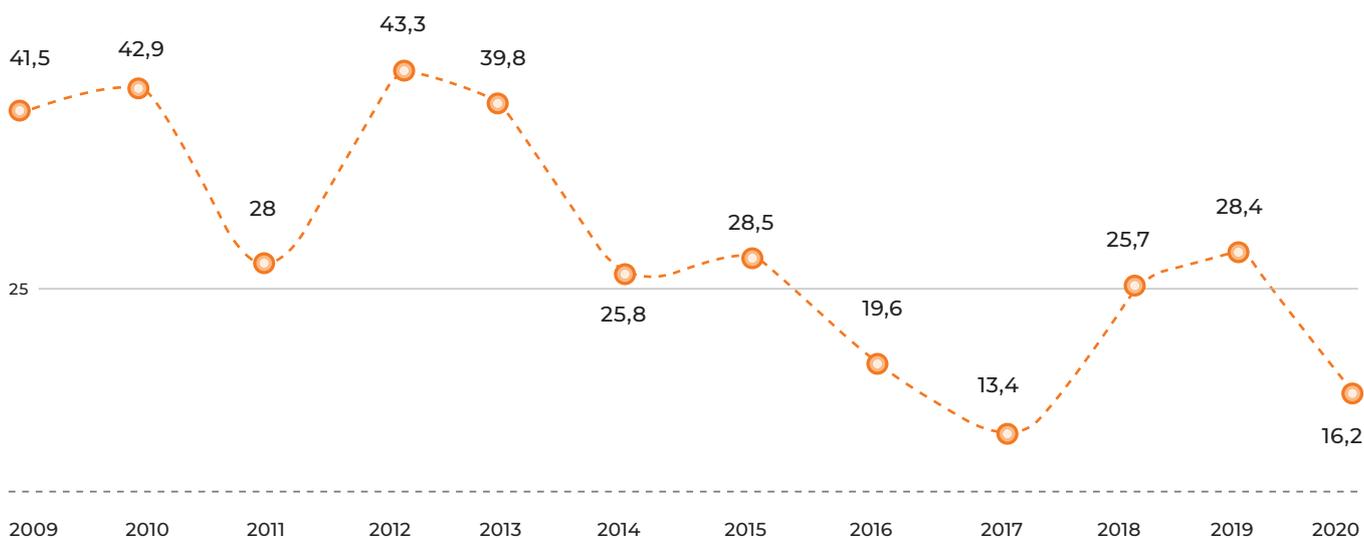
Un avis en attente a été émis par l'autorité concédante en l'absence d'éléments du projet, qui ne permettaient pas à l'autorité concédante de donner un quelconque avis.

#### AVIS DÉFAVORABLES

Aucun avis défavorable n'a été émis.

### / PROJETS DE TRAVAUX DU CONCESSIONNAIRE À LA DEMANDE DE TIERS (EN KM)

►► GRAPHIQUE 25



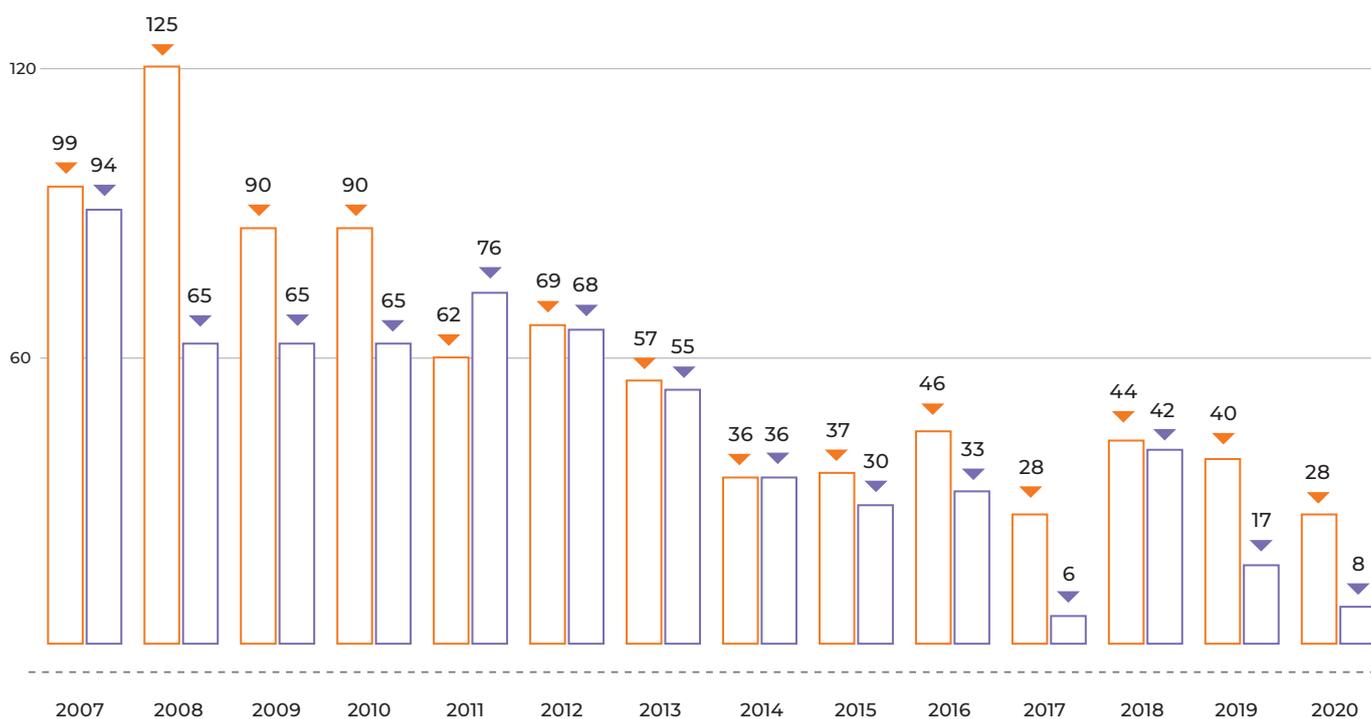
**/ PROJETS DE TRAVAUX DU CONCESSIONNAIRE À LA DEMANDE DE TIERS (en km)**

▶▶ GRAPHIQUE 26



**/ DÉCLARATIONS DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX ET CERTIFICATS DE CONFORMITÉ**

▶▶ GRAPHIQUE 27



□ Déclarations de commencement de travaux    □ Attestation d'achèvement de travaux

**CONTRÔLE CONTINU SUR LES OUVRAGES CONCÉDÉS**



**/ PROJETS DE CONSTRUCTION D'OUVRAGE, PAR DÉPARTEMENT (NOMBRE) - TABLEAU 40**

NOMBRE DE PROJETS REÇUS					
	2017	2018	2019	2019 PRO FORMA	2020
SEINE-ET-MARNE	7	3	5	5	1
YVELINES	26	28	25	25	13
ESSONNE	10	9	4	4	2
HAUTS-DE-SEINE	23	18	23	23	15
SEINE-SAINT-DENIS	16	14	9	10	5
VAL-DE-MARNE	5	12	9	11	5
VAL-D'OISE	-	-	1	1	-
<b>TOTAL CONCESSION</b>	<b>87</b>	<b>84</b>	<b>76</b>	<b>79</b>	<b>41</b>
MO SIGEIF	44	58	53	56	36
MO ENEDIS	43	26	23	23	5

**/ PROJETS DE CONSTRUCTION D'OUVRAGE, PAR NATURE DE TRAVAUX (EN M) - TABLEAU 41**

NATURE DES DÉCLARATIONS	NBRE DE DOSSIERS	HTA					BT				
		CONSTRUCTION		DÉP. OU ABANDON		% CONSTR. EN SOUT.	CONSTRUCTION		DÉP. OU ABANDON		% CONSTR. R. EN SOUT.
		SOUT.	A.	SOUT.	A.		SOUT.	A.	SOUT.	A.	
<b>2019</b>											
EXTENSION	15	9 400	-	-	-	100 %	1 590	-	-	35	100 %
RENFORCEMENT	-	-	-	-	-	100 %	-	-	-	-	-
RENOUVELLEMENT	3	-	-	-	-	100 %	670	-	667	-	100 %
DÉPLACEMENT D'OUVRAGE	4	629	-	431	-	100 %	496	-	752	248	100 %
ENFOUISSEMENT	53	-	-	-	-	-	16 111	-	-	17 707	100 %
DIVERS	1	-	-	-	-	100 %	100	-	70	-	100 %
<b>TOTAL 2019</b>	<b>76</b>	<b>10 029</b>	<b>-</b>	<b>431</b>	<b>-</b>	<b>100 %</b>	<b>18 967</b>	<b>-</b>	<b>1 489</b>	<b>17 990</b>	<b>100 %</b>
<b>2020</b>											
EXTENSION	4	532	-	62	-	100 %	542	-	2	-	100 %
RENFORCEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RENOUVELLEMENT	1	12	-	20	-	100 %	-	-	-	-	-
DÉPLACEMENT D'OUVRAGE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ENFOUISSEMENT	36	-	-	-	-	-	14 897	-	1 056	8 521	100 %
DIVERS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL 2020</b>	<b>41</b>	<b>544</b>	<b>-</b>	<b>82</b>	<b>-</b>	<b>100 %</b>	<b>15 439</b>	<b>-</b>	<b>1 058</b>	<b>8 521</b>	<b>100 %</b>

/ DÉCLARATIONS ADRESSÉES À L'AUTORITÉ CONCÉDANTE (NOMBRE) - TABLEAU 42

	DÉCLARATION COMMENCEMENT DE TRAVAUX						ATTESTATION ACHÈVEMENT DE TRAVAUX					
	2019	%	2019 PRO FORMA	%	2020	%	2019	%	2019 PRO FORMA	%	2020	%
SEINE-ET-MARNE	2	40 %	2	40 %	-	-	-	-	-	-	-	-
YVELINES	11	44 %	12	48 %	12	92 %	1	4 %	2	8 %	3	23 %
ESSONNE	2	50 %	2	50 %	-	-	-	-	1	25 %	-	-
HAUTS-DE-SEINE	12	52 %	13	57 %	7	47 %	2	9 %	10	44 %	2	13 %
SEINE-SAINT-DENIS	3	33 %	4	40 %	4	80 %	1	11 %	1	10 %	2	40 %
VAL-DE-MARNE	6	67 %	6	55 %	5	100 %	-	-	2	18 %	1	20 %
VAL-D'OISE	-	-	1	100 %	-	-	-	-	1	100 %	-	-
<b>TOTAL CONCESSION</b>	<b>36</b>	<b>47 %</b>	<b>40</b>	<b>51 %</b>	<b>28</b>	<b>68 %</b>	<b>4</b>	<b>5 %</b>	<b>17</b>	<b>22 %</b>	<b>8</b>	<b>20 %</b>
MO SIGEIF	36	68 %	43	71 %	28	78 %	4	8 %	17	30 %	8	22 %
MO ENEDIS	-	-	-	0 %	-	-	-	-	-	-	-	-





# CONTRÔLE CIBLÉ

6

CONTRÔLE CIBLÉ





# — ANALYSES PARTICULIÈRES ET PONCTUELLES EFFECTUÉES PAR LE SIGEIF —

**Le SigEIF propose annuellement des contrôles ciblés utiles à la compréhension d'événements ponctuels ou au processus de suivi de la concession, au plus près des actions du terrain.**

## ► MOUVEMENT DU PATRIMOINE TECHNIQUE

L'inventaire technique des ouvrages, support indispensable à la connaissance du patrimoine concédé par l'autorité concédante à son concessionnaire, repose sur des données communiquées dans le cadre du contrôle pour lesquelles les variations de linéaire de réseaux d'un exercice à l'autre nécessitent, pour être comprises, des « zooms » particuliers. C'est à ce titre que deux audits ont été réalisés en 2021, l'un à la DR Île-de-France Ouest et l'autre à la DR Île-de-France Est, à partir d'un échantillon fixé par l'autorité concédante, portant sur les différents mouvements ayant généré une variation de linéaire de réseaux, tant en HTA qu'en BT. Ce contrôle permet à l'autorité concédante de prendre connaissance des différents mouvements de son patrimoine et aux services du concessionnaire d'affiner et de fiabiliser, au besoin, son système d'information géographique.

## LES DIFFÉRENTS MOUVEMENTS DE LINÉAIRES DE RÉSEAUX HTA ET BT (Annexe 2)

Les mouvements (environ 38 km de lignes HTA et 15 km de lignes BT) sont classés selon trois items :

► Les mouvements justifiés par des travaux : de loin les plus nombreux, ils correspondent, dans leur quasi-totalité, aux variations enregistrées (un peu plus de 97 % pour le réseau HTA et un peu plus de 99 % pour le réseau BT).

- Les mouvements dits « fiabilisation de la base de données ou encore recalage des bases » représentent, en HTA, 1,4 % (515 m en valeur absolue) et, en BT, un peu moins de 1 % (309 m).
- Les mouvements non justifiés : représentent, en HTA, 1,2 % (459 m en valeur absolue) et, en BT, sont quasi-inexistants (19 m).

À l'issue du contrôle mené, tous les mouvements ont pu être justifiés. L'autorité concédante a, néanmoins, relevé, à travers l'échantillon des dix communes en HTA, qu'environ 2 km de câbles d'ancienne technologie (CPI) ont été renouvelés durant l'année 2020. De plus, il a permis à l'autorité concédante de prendre connaissance d'une construction aérienne HTA, en fil nu de plus de 700 m, à Mitry-Mory (77). Cette construction est contraire aux clauses du cahier des charges de la concession. Le concessionnaire explique cette construction par un déplacement d'ouvrage généré par les travaux du Grand Paris Express, qui a nécessité la pose d'un réseau provisoire, dans l'attente de précisions du tracé des voies de chemin de fer, pour la continuité de fourniture d'électricité. Il conviendra de suivre ces travaux, afin de s'assurer que le provisoire ne devienne pas définitif en raison de la durée des travaux (trois ans) et de l'immobilisation comptable de ce linéaire.

Ces points confortent l'autorité concédante dans la nécessité de poursuivre le suivi des variations du patrimoine, d'autant plus que le non aboutissement de la mise en place des procédures de dématérialisation a généré une rupture d'information en matière de déclaration des projets (article R323-25) et des certificats de conformité pour le suivi des délais de mise en cartographie.

## ► VALORISATION DE LA REMISE GRATUITE (VRG)

Lors de ses précédents rapports de contrôle, l'autorité concédante a eu l'occasion de mettre en évidence la différence entre la valorisation (coût réel ou coût exposé) des travaux d'enfouissement qu'elle réalise (remise gratuite) et le coût estimé par son concessionnaire, à l'aide d'un barème spécifique.

Cette valorisation est d'autant plus inquiétante qu'elle est utilisée lors de l'entrée en immobilisation du bien au chapitre « droit du concédant ».

## PROTOCOLE D'ACCORD FNCCR-ENEDIS

Le déséquilibre, souvent en défaveur du concédant, était, au demeurant, un problème national. Il avait conduit la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et Enedis à engager une réflexion qui s'était conclue, en 2009, par la signature d'un protocole d'accord. Ce dernier invitait le concessionnaire à se rapprocher « systématiquement » de l'autorité concédante lorsque la valorisation s'écarte du coût exposé. Il a été prorogé en 2011 pour une durée de trois ans.



Faute d'un nouvel accord, c'est la prorogation de 2011 qui est, tacitement, utilisée par le concessionnaire.

Trois seuils d'alerte ont été définis :

- ▶▶ 1 000 euros pour une opération inférieure ou égale à 10 000 euros.
- ▶▶ ± 8 % pour une opération comprise entre 10 000 et 80 000 euros.
- ▶▶ ± 5 % pour une opération supérieure ou égale à 80 000 euros.

### AUDIT SUR LES OPÉRATIONS SOLDÉES EN 2020 (Tableaux 43 et 44)

Durant l'année 2020, quarante-quatre opérations d'enfouissement réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Sigeif ont donné lieu à un bilan général des dépenses et des recettes.

Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses réelles et fixe respectivement la participation

d'Enedis et l'assiette du financement du concédant éligible à la redevance d'investissement (R2).

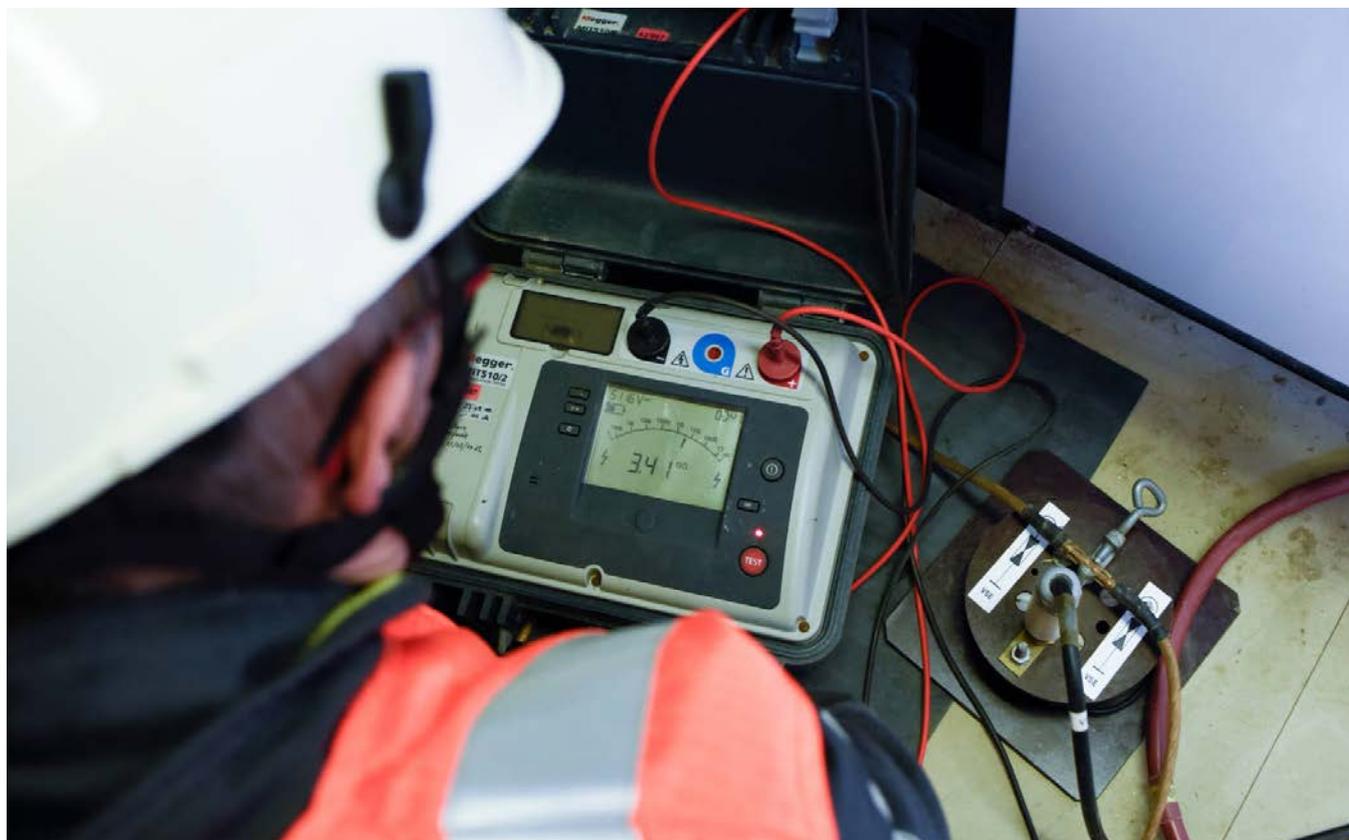
La liste des opérations figure en annexe. Près de 64 % des dossiers entrent initialement dans la tolérance définie par l'accord précité. Ce taux monte à 91 % (contre 68 % en 2019 et 67 % en 2018), après rapprochement des opérations pour lesquelles un des seuils d'alerte a été atteint, c'est-à-dire à une analyse contradictoire portant sur les quantités réellement exécutées, la prise en compte de la particularité de l'opération (difficulté d'accès, réfection définitive, voie étroite...) et sur la valorisation à retenir par Enedis.

Ce rapprochement, conjugué à l'actualisation du canevas utilisé par le concessionnaire, a conduit, pour l'exercice 2020, à une majoration de la valeur vénale du bien financé par l'autorité concédante de :

- ▶▶ 2,7 % de la valeur d'entrée en patrimoine,
- ▶▶ 4,9 % (+ 106 157,23 euros) de la valeur du financement net du concédant.

Néanmoins, le Syndicat maintient ses conclusions, portées à la connaissance d'Enedis, lors des précédents rapports de contrôle :

*« Pour l'autorité concédante, la valeur vénale d'un bien reçu à titre gratuit correspond au prix qu'il a été acquitté dans des conditions normales de marché. Par conséquent, il n'y a aucune raison de retenir une autre valeur d'entrée en patrimoine, et de valider la pratique d'un concessionnaire qui s'autorise à appliquer, sans autorisation préalable de l'autorité concédante (le maître d'ouvrage), une "minoration" ou une "majoration" de la valeur de l'ouvrage construit. »*



## / VALORISATION DE LA REMISE GRATUITE 2020 (VRG – 44 DOSSIERS) - TABLEAU 43

DÉCLARATION COMMENCEMENT DE TRAVAUX		
EN EUROS		
COÛT RÉEL DES OPÉRATIONS (HT)	3 942 732	-
COÛT VALORISÉ (ENEDIS) HT	4 048 889	-
ÉCART (VRG – SIGEIF)	106 157	+ 2,7 %
COÛT RÉEL (HT) RÉSULTANT DU CONCÉDANT	2 161 082	+ 5 %

## / SITUATION DES OPÉRATIONS VRG, PAR RAPPORT À LA TOLÉRANCE - TABLEAU 44

INFÉRIEURE (DÉCOTE)	COMPRISE	SUPÉRIEURE (SURCOTE)
-	40	4
-	91 %	9 %

Face à ce constat récurrent depuis la mise en œuvre de l'application « VRG » par Enedis, le Sigeif conteste à nouveau l'ensemble des valorisations effectuées par son concessionnaire. Le Syndicat demande donc à Enedis de remédier à ces inexactitudes et de respecter la valeur créée par son autorité concédante.

#### CORRECTIONS APPORTÉES SUR LES OPÉRATIONS

Depuis 2010, et pour un financement net du concédant de plus de 21,4 M€, la procédure de valorisation conduit à une minoration de 1,5 % du financement net du concédant, soit - 313 853,99 €.

#### ► CRITÈRE B : LES DÉPARTEMENTS LES PLUS CONTRAINTS

Calculé à la maille des usagers BT de la concession du Sigeif sur chaque département, le critère B de quatre départements se situe au-dessus de la valeur moyenne de la concession du Sigeif (38,8 min) :

► Les Hauts-de-Seine (47,7 min, contre 73,1 min en 2019, 38,9 min en 2018, 43,2 min en 2017 et 43,4 min en 2016).

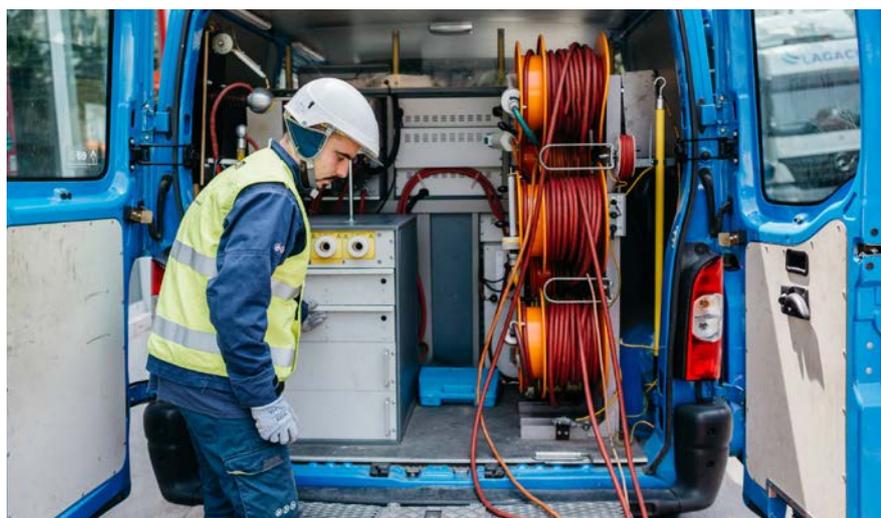
Malgré une amélioration significative, par rapport au résultat 2019, qui marquait le plus mauvais résultat enregistré sur le périmètre de la concession du Sigeif dans les Hauts-de-Seine, le niveau 2020 reste élevé, principalement en raison :

- Maintien des incidents « poste source » (8 min, contre 8,3 min en 2019) causés par les incidents du 24 février et du 4 août, consécutifs à un déclenchement intempestif d'un disjoncteur du poste source de Moulineaux et d'un défaut de sélectivité des protections au poste source de Robinson. Suite à la récurrence des incidents sur le poste Moulineaux, Enedis a indiqué effectuer des travaux de remplacement du transformateur et de modernisation du matériel ;
- de la hausse des incidents BT (20,4 min en 2020, contre 12,8 min en 2019), parmi les plus significatifs.
- de celui du 23 octobre 2020 à Meudon, qui a privé d'électricité, pendant plus de 12 h, 363 usagers, suite à des défauts souterrains successifs ;
- de celui du 29 décembre 2020 à Sèvres, suite à un défaut souterrain impactant 68 usagers, qui a nécessité des réparations lourdes du 29 décembre à 16 h 25 au 30 décembre à 21 h 08.

Néanmoins, un défaut dans la collecte d'information de l'incident n'a pas pris en compte le déroulé de l'intervention (réalimentation de 58 clients en 4 h par des ouvrages provisoires, réalimentation des 10 clients restants sur le tronçon en défaut, à 12 h 10 le 30 décembre, puis dépose des ouvrages provisoires et remise en schéma normal d'exploitation à 21 h 08 obligeant une nouvelle coupure de moins de 30 min).

► Le Val-d'Oise (62,1 min, contre 46,4 min en 2019, 34 min en 2018, 12,4 min en 2017 et 66,2 min en 2016).

- Le temps de coupure correspond à la seule commune de Margency.
- La hausse enregistrée en 2020 est principalement causée par une interruption de plus de 8 h pour des travaux de remplacement d'un transformateur HTB/HTA – 43 % (26,5 min) du critère B – et une interruption de près de 12 h, suite à l'arrachage d'un câble lors des travaux de tiers.



Ainsi, les 16 incidents HTA (8 % du nombre total d'incidents HTA), réalisant plus de 100 000 NiTi en 2020, ont impacté 41 772 usagers BT répartis dans 12 communes.

Près de trois-quarts de ces incidents sont isolés (un seul incident subi sur le départ HTA) et ont été causés par l'usure naturelle d'un câble ou accessoire souterrain.

Concernant les délais de réalimentation, on observe que 24 % des clients ont été réalimentés en moins de 30 min, 56 % en moins d'1 h et 93 % en moins de 2 h.

Concernant la partie basse tension, 59 (8 %) incidents majeurs de plus de 10 h ont été recensés (3 316 usagers impactés répartis dans 25 communes), dont 9 incidents ayant causé plus de 100 000 NiTi. L'usure naturelle d'un câble ou accessoire souterrain reste, là aussi, la cause prépondérante (85 %).

Concernant les durées d'interruption, le Syndicat a constaté les difficultés ayant engendré un tel impact :

- ▶▶ Des difficultés d'accès (effondrement de sol, notamment).
- ▶▶ Des incidents successifs ou sur des réseaux hors schéma normal d'exploitation.
- ▶▶ Des ressources parfois limitées, en fonction de l'heure de l'incident.
- ▶▶ L'absence d'accessoire de tronçonnement du réseau BT.
- ▶▶ Le manque d'organes de manœuvre télécommandés sur le réseau HTA.

Le reste du temps d'interruption de fourniture est à mettre à l'actif de :

- un incident (0,5 min) au poste source de Fanaudes, suite à une défaillance de protection ;
- deux incidents HTA (10,2 min) sur le départ F095 de Fanaudes liés à la vétusté d'accessoires d'ancienne technologie (aucune récurrence constatée) ;
- un incident BT lié à l'usure naturelle d'un accessoire de branchement .

- ▶▶ Les Yvelines (46,8 min, contre 44,6 min en 2019, 40,3 min en 2018, 45,6 min en 2017 et 40,1 min en 2016).

Dépassant, pour la cinquième année consécutive, le seuil des 40 min, la composante « ouvrage en concession » (HTA + BT) totalise 98 % du temps de coupure :

- 52 % (19,3 min) générés par le réseau BT. Les causes principales sont la vétusté des ouvrages (68 % des incidents BT, soit 15,9 min) et les travaux effectués par le concessionnaire (7 min).
- 46 % (15,7 min) générés par le réseau HTA, dont la principale cause est aussi l'usure naturelle des câbles BT et de ses accessoires.

- ▶▶ L'Essonne (56,1 min, contre 41,9 min en 2019, 63,6 min en 2018, 52,1 min en 2017 et 172,1 min en 2016).

La hausse significative observée en 2020 est principalement liée à l'incendie du 15 novembre dans la galerie du poste source de Montjay abritant plusieurs ouvrages de différents opérateurs (eau, télécommunications, électricité), dont l'arrivée des câbles très haute tension de RTE au poste source. Plus de 36 00 usagers ont été impactés, dont plus de 8 200 situés dans la concession, avec des coupures variant de quelques heures à plusieurs jours. Pour faire face aux importants dégâts causés, des travaux de contournement de la galerie ont dû être effectués.

### ▶ INCIDENTS BT ET HTA MAJEURS

L'audit réalisé le 28 juin 2021 a permis de mener des investigations complémentaires sur les incidents jugés significatifs, de par leur récurrence et/ou leur impact sur le nombre et le temps d'interruption des usagers de la concession.

Ont pu être observés :

- ▶▶ le déroulé de l'incident et les phases de réalimentation,
- ▶▶ le siège et la cause des incidents,
- ▶▶ la durée effective de l'intervention et de l'interruption.

Au vu de ces situations particulières, l'autorité concédante regrette que son concessionnaire ait privilégié l'identification du défaut avant la réalimentation provisoire, lorsque cela était possible, ce qui est de nature à augmenter, parfois considérablement, le temps d'interruption de la fourniture.

Néanmoins, le concessionnaire a fait savoir qu'il a engagé une démarche visant à réduire les durées de localisation des défauts BT souterrains par l'emploi de moyens légers, permettant d'intervenir directement sans solliciter les moyens lourds traditionnels (camions de recherche de défaut). Le gain de temps estimé sur les délais de réalimentation serait ainsi de 2 heures.

Enfin, une vigilance particulière sera menée, dans le cadre du schéma directeur des investissements, afin d'éviter autant que se peut la récurrence de ces incidents.

### ► RACCORDEMENT DE NOUVEAUX USAGERS AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Depuis l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2009 des lois SRU/UH, les modalités de raccordement au réseau public de distribution d'électricité ont placé la collectivité en charge de l'urbanisme (CCU) au centre des décisions. Pour éviter le « mitage », une contribution financière leur est demandée, dès lors qu'une autorisation d'urbanisme est suivie d'une extension du réseau public de distribution (RPD).

Après avoir mené un premier audit, de 2016 à 2017, sur un échantillon de 24 dossiers, ayant amené à des résultats contrastés (délais de production des devis et de travaux perfectibles, respect des dispositions réglementaires en vigueur pour la facturation au client), le Syndicat a effectué un nouvel audit de 75 affaires réparties dans les deux directions régionales, IDF Est et IDF Ouest d'Enedis. Cet audit étant à date toujours en cours, les conclusions portant sur les propositions techniques et financières, les délais d'intervention du concessionnaire et le fléchage des ressources apportées seront inscrits dans le prochain rapport.

### ► PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2023

Pour la mise en œuvre du schéma directeur, le gestionnaire du réseau de distribution et l'autorité concédante élaborent de façon concertée des programmes d'investissement, par période de quatre ans, dits programmes pluriannuels.

Chaque programme pluriannuel comporte des objectifs précis par finalité portant sur une sélection d'investissements quantifiés et localisés.

Ces investissements sont exprimés en quantités par catégorie d'ouvrages (linéaires HTA, BT...) et font l'objet d'une évaluation financière.

À partir d'un échantillon de vingt affaires, le contrôle effectué par le Syndicat porte sur la contribution des travaux, à l'atteinte des objectifs fixés, ainsi que leur affectation, d'un point de vue technique, financier et comptable. Ce contrôle étant toujours en cours, les conclusions seront rendues dans le prochain rapport de contrôle.





# CONTRÔLE FINANCIER





# — ANALYSE DES DONNÉES FINANCIÈRES PRÉSENTÉES DANS LE CRAC 2020 DU CONCESSIONNAIRE —

**Un compte d'exploitation de la concession qui souffre de l'insuffisance et/ou de l'absence de détail des informations.**

## ► LES PASSIFS DE CONCESSION

### LES DROITS DU CONCÉDANT

Les droits du concédant sont constitués par :

- les financements du concédant à l'origine,
- les participations versées par le concédant ou des tiers finançant la création ou l'acquisition d'ouvrages identifiés,
- les remises gratuites du concédant ou des tiers,
- la provision pour renouvellement affectée lors des opérations de renouvellement,
- les financements du concédant reconstitués par amortissement.

*Nota bene : les contributions facturées aux clients pour les raccordements au réseau ne sont pas prises en compte au titre des participations versées par les tiers et sont considérées par le concessionnaire, par analogie avec la règle fiscale, comme des recettes d'exploitation.*

Pour la première fois au titre de l'exercice 2019 (cf. *supra*), les informations suivantes ont été communiquées :

- un montant global de « financements du concédant » pour chaque ligne d'inventaire des biens localisés, sans détailler la nature et la répartition de ces financements,

- les amortissements des financements du concédant pour chaque ligne figurant à l'inventaire des biens localisés.

Auparavant, le montant des financements reconstitués par amortissement était communiqué à l'autorité concédante, de façon globale, ainsi qu'à la commune.

### LES LIMITES DE L'INFORMATION COMMUNIQUÉE :

Les financements du concédant sont communiqués globalement pour chaque immobilisation localisée, sans détailler les différentes origines de financement du concédant, qui sont les suivantes :

- biens remis à l'origine du contrat de concession,
- apports en concession réalisés gratuitement par les tiers ou l'autorité concédante,
- contributions et/ou participation financières de tiers ou de collectivités locales,
- contre-valeur des ouvrages remplacés, financée par la provision pour renouvellement,
- contre-valeur des ouvrages remplacés, financée par l'utilisation de l'amortissement (article 10 de l'ancien cahier des charges et amortissement des financements du concédant).

De plus, il est impossible de justifier la variation des droits du concédant d'un exercice à l'autre à partir des informations communiquées par le concessionnaire.

*Ce point fait partie des sujets abordés lors de la réunion de contrôle du 17 novembre 2021, dont les conclusions seront portées dans le prochain rapport.*

Des progrès ont été enregistrés, mais il existe toujours un important déficit de traçabilité concernant les droits du concédant.

### LES FINANCEMENTS DU CONCESSIONNAIRE RESTANT À RÉCUPÉRER

Ces financements correspondent, en théorie, à la valeur initiale des financements consentis par Enedis pour l'édification du réseau concédé, diminués des récupérations de financement obtenues par le biais de l'amortissement <sup>(28)</sup>.

À partir des informations nouvelles fournies par le concessionnaire, il est désormais possible de déterminer – pour chaque ligne figurant à l'inventaire des biens localisés – le montant non réévalué <sup>(29)</sup> du financement du concessionnaire restant à récupérer. La production de ces informations au niveau de chaque immobilisation localisée devrait dorénavant permettre de tester les calculs réalisés par Enedis.

(28) En proportion de la part du financement d'Enedis dans l'investissement initial.

(29) Il convient de bien conserver à l'esprit que la clause indemnitaire prévue, tant par l'ancien que par le nouveau contrat, prévoit que le montant net des financements du concessionnaire non récupéré à la date d'interruption du contrat serait réévalué, ce qui pose un problème d'équité souligné dans nos précédentes notes.





Cependant, le montant des amortissements cumulés présenté en déduction de la valeur brute pour calculer la valeur nette de chaque immobilisation, peut différer de la somme des dotations aux amortissements, réellement enregistrées en charge, au cours des différentes exercices comptables écoulés depuis la mise en service des biens en concession, du fait des nombreux changements comptables opérés par le concessionnaire.

### SYNTHÈSE DES DROITS DU CONCÉDANT PRÉSENTÉS PAR LE CONCESSIONNAIRE

Le tableau 45 synthétise les informations transmises par le concessionnaire au titre du droit du concédant. Eu égard aux limitations subies quant au détail de ces informations et à leur traçabilité, ces données sont présentées sous toutes réserves et sont à prendre avec prudence.

### LA PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (Tableaux 46 et 47)

#### Les stipulations de l'article 11 du traité de concession

L'existence d'une provision au passif du bilan de la concession découle de l'article 11 du cahier des charges, annexé au traité de concession du 18 octobre 2019, qui prévoit :

« À partir de l'entrée en vigueur du présent contrat, le concessionnaire n'est tenu, au cours de celui-ci, vis-à-vis de l'autorité concédante, à aucune obligation financière en lien avec le renouvellement des ouvrages, mises à part :

- ▶▶ l'obligation d'amortir les financements de l'autorité concédante rattachés aux ouvrages concédés réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage ;

- ▶▶ l'obligation explicitée ci-après, relative à la gestion des droits du concédant sur les biens à renouveler existant à la date d'effet du contrat de concession. »

Puis : « Les passifs relatifs aux ouvrages concédés existant dans la comptabilité du concessionnaire à la date d'effet du présent contrat, constitués au titre du contrat précédent, qui représentent les droits de l'autorité concédante sur ces ouvrages, sont maintenus à cette date. Ceux-ci consistent en :

- ▶▶ des droits de l'autorité concédante sur les biens existants (...);
- ▶▶ des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler, qui correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler et recouvrent : l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par l'autorité concédante, la provision pour renouvellement antérieurement constituée et non utilisée à la date d'effet du présent contrat. »

#### Justification de la variation de la provision pour renouvellement

À la lecture de ce qui précède, la décroissance de la provision pour renouvellement, observée en 2020, ne semble pas constituer une anomalie.

Cependant, le Syndicat attend de son concessionnaire un éclairage pour justifier **les écarts non expliqués tels qu'ils apparaissent dans le tableau 47.**

#### Cas particulier des provisions pour renouvellement des biens non localisés

Il est apparu au cours des précédents contrôles que les provisions constituées au titre des immobilisations non-localisées font l'objet d'une « reprise <sup>(30)</sup> » à l'issue

de leur vie comptable, soit quarante ans après la mise en service, puis d'une affectation au cours de l'année suivant la reprise.

En 2011 puis en 2014, l'analyse du processus d'affectation des droits du concédant, portant sur l'affectation de la provision afférente aux immobilisations non localisées, avait montré que les provisions « sorties » au titre des deux exercices concernés, n'avaient pas été intégralement affectées aux droits du concédant.

Il avait alors été mentionné au concessionnaire que la solution retenue, aboutissant à affecter en droit du concédant un montant inférieur aux besoins réels, alors qu'une provision excédentaire existe globalement, ne peut être admise par l'autorité concédante.

Par ailleurs, et alors que l'autorité concédante souhaitait procéder à la même analyse pour les exercices postérieurs à 2014, le concessionnaire n'a pas transmis les données correspondantes sur la période de 2015 à 2018. Interrogé de nouveau, dans le cadre du contrôle portant sur les exercices 2017 à 2019, sur le devenir des provisions relatives aux ouvrages non localisés parvenus en fin de vie entre 2015 et 2017, les indications suivantes ont été apportées :

« Une partie de la provision relative aux ouvrages de branchement a été conservée dans un compte de provision dédié. À l'issue de la complète finalisation des travaux d'individualisation et de localisation des branchements, ces provisions en attente seront réaffectées aux ouvrages de branchement. À noter que le processus de sortie automatique de l'actif des branchements à la fin de leur durée de vie a été arrêté en 2018 et que les stocks de provisions par renouvellement associés à

(30) Il semble qu'il s'agisse plutôt d'un reclassement à un compte de provision en attente d'affectation que d'une reprise de provision au sens comptable.

**/ REVUE ANALYTIQUE DES DROITS DU CONCÉDANT (EN K€) - TABLEAU 45**

	2016	2017	2018	2019	2020
DROIT EN NATURE DU CONCÉDANT (VNC)	428 750	450 433	466 765	500 548	540 707
FINANCEMENT À RÉCUPÉRER REVENDIQUÉ PAR LE CONCESSIONNAIRE	222 595	241 445	266 193	301 144	328 903
AMORTISSEMENTS DES FINANCEMENTS DU CONCÉDANT	171 024	177 567	180 873	188 642	198 777
<b>DROIT DU CONCÉDANT NET</b>	<b>377 179</b>	<b>386 555</b>	<b>381 445</b>	<b>388 046</b>	<b>410 581</b>
FINANCEMENT THÉORIQUE NET DU CONCESSIONNAIRE	51 571	63 878	85 320	112 502	130 126

**/ REVUE ANALYTIQUE DE LA PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (EN K) - TABLEAU 46**

	2016	2017	2018	2019	2020
BIENS LOCALISÉS	179 919	178 008	184 177	183 962	180 734
BIENS NON LOCALISÉS	22 526	20 600	13 526	14 162	14 171
<b>TOTAL</b>	<b>202 445</b>	<b>198 608</b>	<b>197 703</b>	<b>198 124</b>	<b>194 905</b>
ÉVOLUTION EN %	- 2,28 %	- 1,90 %	- 0,46 %	0,21 %	- 1,6 %

**/ MONTANT DES DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT IMPUTÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€) - TABLEAU 47**

EN K€	2016	2017	2018	2019	2020
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 354	2 308	2 428	2 923	673
REPRISES DE PROVISIONS	943	338	1 712	385	773
<b>IMPACT DU COMPTE DE RÉSULTAT SUR LA VARIATION DE PROVISION</b>	<b>2 411</b>	<b>1 970</b>	<b>716</b>	<b>2 538</b>	<b>- 100</b>
AFFECTATION	nc	nc	1 828	940	3 564
VARIATION EXPLIQUÉE	2 411	1 970	- 1 112	1 598	- 3 664
VARIATION OBSERVÉE	- 4 724	- 3 837	- 905	421	- 3 219
<b>ÉCART NON EXPLIQUÉ</b>	<b>- 7 135</b>	<b>- 5 807</b>	<b>207</b>	<b>- 1 177</b>	<b>445</b>



ces ouvrages sont maintenus au passif du bilan en vue de leur renouvellement. Le montant de provision en attente (...) est actuellement estimé à 11 M€ sur le périmètre de votre concession. »

L'autorité concédante peut difficilement comprendre quelles sont les raisons qui ont conduit le concessionnaire à passer sous silence ce changement comptable pendant quatre ans. Elle s'interroge sur le sort final des provisions concernées et souhaite obtenir des informations suffisamment précises pour vérifier que la nouvelle méthode ne conduise pas à la priver d'une partie des affectations au droit du concédant qu'elle aurait pu attendre, à méthode constante.

**Modalités d'application des dispositions prévues par l'article 11 du nouveau traité de concession**

On peut légitimement s'interroger sur le caractère équitable des reprises de provisions pratiquées par le concessionnaire, qui visent à retenir à son profit une part des provisions qui figuraient au bilan de

la concession au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (soit 198 M€) et dont le contrat de concession, dans sa nouvelle version, stipule explicitement qu'elles représentent des « droits du concédant ».

Dans ce cadre, il semblerait légitime de considérer ces ressources comme des financements du concédant ayant vocation à être affectés de façon exclusive et intégrale au financement des renouvellements, et donc à être maintenus en droits du concédant. Le concessionnaire ne partage pas cette lecture, comme il l'indique ci-dessous :

*Concernant les reprises de provision pour renouvellement, Enedis applique strictement l'article 11 du cahier des charges du contrat de concession signé en octobre 2019. Cet article précise que « lors des opérations de renouvellement des ouvrages concédés, les droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler sont affectés en droits sur les ouvrages remplaçants, à due concurrence des montants nécessaires ».*

*Il est donc légitime de considérer l'utilisation de la provision pour renouvellement par ouvrage et non de manière globale.*

**Les limites de l'information communiquée**

Il apparaît que les éléments communiqués par le concessionnaire ne permettent pas de reconstituer la variation des provisions observée d'un exercice sur l'autre. **Ainsi la diminution observée de la provision en 2020 reste, à ce stade, pour l'essentiel inexpliquée.** Ce point fait partie des sujets abordés lors de la réunion de contrôle du 17 novembre dont les conclusions seront portées dans le prochain rapport.

Les éléments permettant de justifier le solde de la provision pour renouvellement (plan de renouvellement, éléments de revalorisation, probabilités de retrait) ne sont pas transmis à l'autorité concédante.

**Synthèse des données disponibles**

Les schémas de synthèse présentés dans les paragraphes qui suivent, sont à titre d'illustration, à partir des données communiquées par le concessionnaire afin d'identifier les enjeux financiers structurels de la concession au 31 décembre 2020.

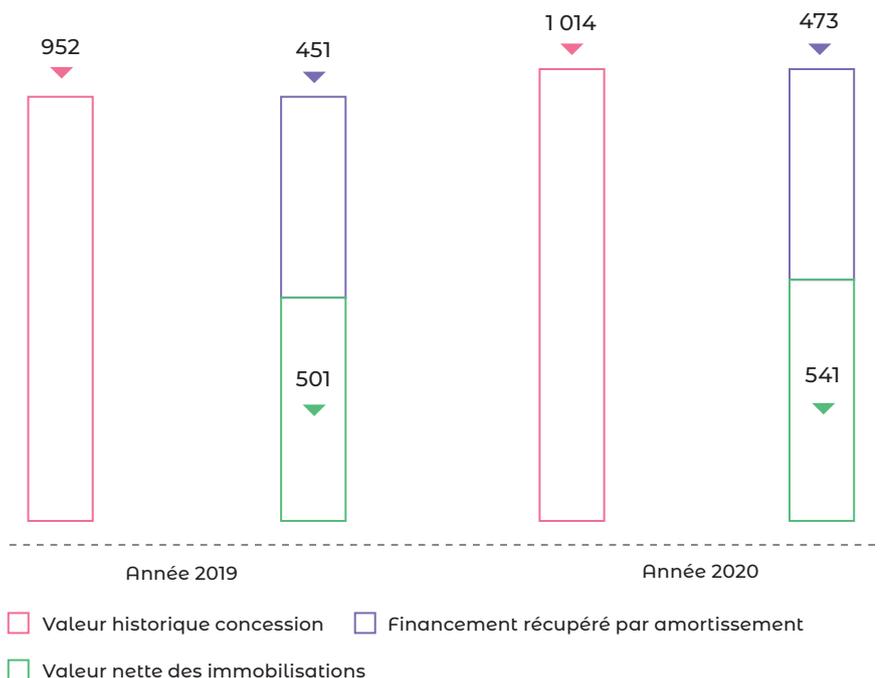
**Eu égard aux limitations et aux incertitudes rappelées au bilan d'ouverture (voir annexe) en ce qui concerne les informations transmises, ces schémas sont présentés sous toute réserve et sont à analyser avec prudence.**

**AMORTISSEMENT DES FINANCEMENTS INITIAUX**  
*(Graphique 28)*

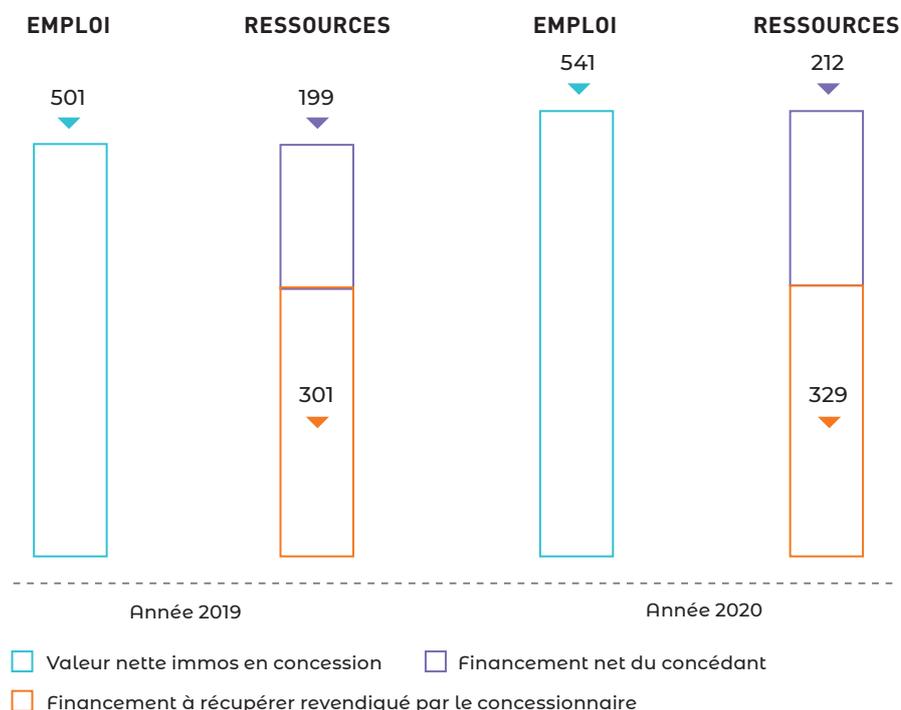
**Les limites de l'information communiquée**

Il semble que la somme de 473 M€ n'intègre pas l'ensemble des dotations aux amortissements

**/ AMORTISSEMENT DU FINANCEMENT INITIAL POUR DÉPRÉCIATION (En M€) ►► GRAPHIQUE 28**



**/ FINANCEMENT À RÉCUPÉRER REVENDIQUÉ  
PAR LE CONCESSIONNAIRE (EN M€) ►► GRAPHIQUE 29**



prélevées sur les comptes de résultat depuis la date de mise en service des biens en concession. Cette incertitude concerne, en particulier, les amortissements de caducité pratiqués entre 1998 et 2004, qui ne figurent pas dans le montant repris dans le graphique 28 qui correspond, en principe, aux seuls amortissements de dépréciation. Les amortissements de caducité figurent, en principe, dans un compte spécifique de passif, mais le concessionnaire n'indique pas qu'il en existe effectivement un dans sa communication sur les passifs de concession.

De plus, si les changements comptables récents ont été réalisés de manière prospective <sup>(31)</sup>, rien ne garantit que les changements comptables opérés avant 2011 aient également été traités de façon prospective. **Il ne peut donc pas être garanti que l'intégralité des**

**financements récupérés, au travers des dotations aux amortissements pour dépréciation et de caducité pratiquées depuis la mise en service des biens en concession, soit intégrée dans le montant de 473 M€, présenté dans le graphique 28.**

**FINANCEMENTS NETS DU CONCÉDANT ET DU CONCESSIONNAIRE (Graphique 29)**

**Les limites de l'information communiquée**

Si les financements du concédant, bruts et nets <sup>(32)</sup> sont désormais communiqués, cette information globale ne permet pas de connaître la décomposition de ce montant entre :

- les participations versées par le concédant ou des tiers finançant la création ou l'acquisition d'ouvrages identifiés ;

- les remises gratuites du concédant ou des tiers ;
- la provision pour renouvellement affectée lors des opérations de renouvellement. De plus, en ce qui concerne les biens non localisés, cette information est fournie **uniquement de façon agrégée et souffre donc d'un déficit complet de traçabilité.**

Par ailleurs, **il est impossible de justifier la variation des financements nets du concédant d'une année sur l'autre** (+ 13 M€ en 2020), car le concessionnaire ne communique pas l'intégralité des informations nécessaires pour reconstituer le mouvement observé. *Ce point fait partie des sujets abordés lors de la réunion de contrôle du 17 novembre 2021 dont les conclusions seront portées dans le prochain rapport.*

**SYNTHÈSE DU BILAN DE LA CONCESSION : APPROCHE DE LA TRÉSORERIE STRUCTURELLE (Graphique 30)**

Sur la base des chiffres communiqués par le concessionnaire, il apparaît que la structure financière de la concession au 31 décembre 2020 engendrerait un excédent de trésorerie structurel de l'ordre de 65 M€, soit 6,4% de la valeur brute du patrimoine en concession (1 014 M€).

**SYNTHÈSE DU BILAN DE LA CONCESSION : APPROCHE DU TICKET DE SORTIE NON RÉÉVALUÉ (Graphique 31)**

L'approche réalisée retranche les passifs de concession constitués pour le compte de l'autorité concédante du financement net restant à récupérer, tel qu'il est revendiqué par le concessionnaire pour déterminer le montant du

(31) C'est-à-dire que les stocks d'amortissement existant ont été maintenus en comptabilité et qu'ainsi les effets des rallongements de durées de vie ne portent en principe que sur l'avenir.  
 (32) C'est-à-dire après récupération par amortissement.





ticket de sortie, **avant réévaluation**, qui serait à régler au concessionnaire en cas d'interruption ou de non renouvellement du contrat de concession.

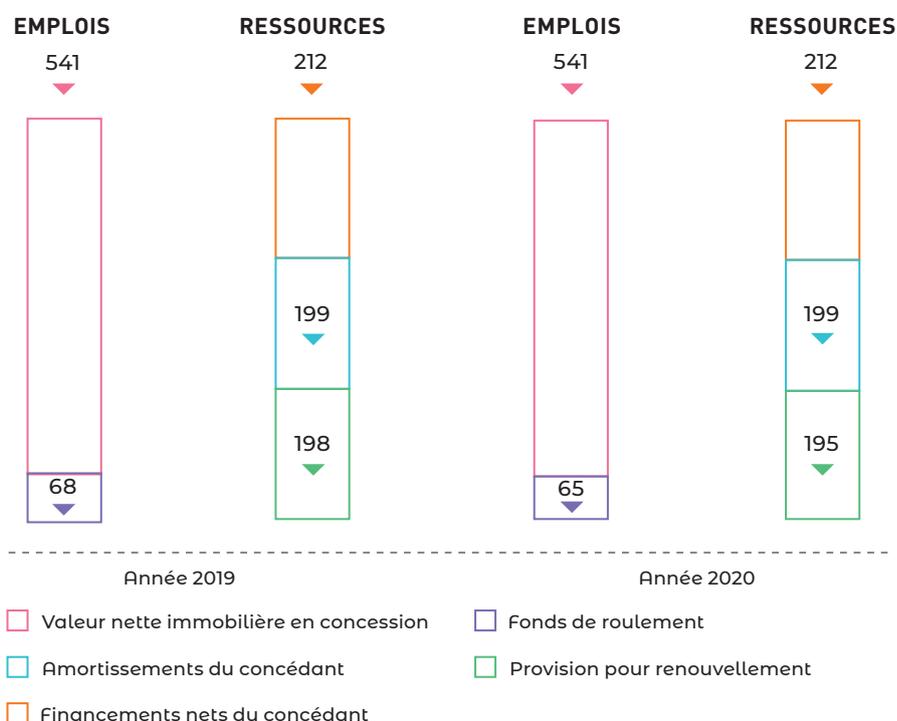
Cette approche est strictement comptable dans un premier temps. Selon cette approche, le montant du ticket de sortie **non réévalué** correspond strictement à l'excédent de trésorerie structurel généré par la concession, tel que calculé au paragraphe précédent. Dans la mesure où c'est un excédent, il s'agirait donc théoriquement d'un reversement à obtenir par l'autorité concédante.

**Cependant, si l'on se réfère au contrat, l'approche retenue ci-dessus ne permet pas d'évaluer le ticket de sortie tel qu'il résulterait de l'application de l'article 49 du contrat de concession.**

En effet, celui-ci prévoit qu'en cas d'interruption ou de non renouvellement de la concession, une indemnité soit calculée « *égale cumulativement ; à la différence, plafonnée à la valeur nette comptable des ouvrages de la concession, entre le montant non amorti de sa participation au financement des ouvrages de la concession, tel qu'il résultera de la comptabilité du concessionnaire, réévalué<sup>(33)</sup> par référence au TMO<sup>(34)</sup>, et le montant des amortissements constitués dans la proportion de la participation de l'autorité concédante au financement des ouvrages de la concession, complété, s'il y a lieu, du solde des provisions pour renouvellement* ».

**Or, en pratique, les informations nécessaires au calcul de la réévaluation du financement non amorti du financement du concessionnaire, prévues ci-dessus, ne sont pas disponibles.**

**/ APPROCHE PAR LA TRÉSORIE STRUCTURELLE (FONDS DE ROULEMENT)**  
(EN M€) ►► GRAPHIQUE 30



Il apparaît également que les termes de l'article 49 ne semblent pas prévoir de réévaluation des droits du concédant. Cette distorsion semble discutable, d'un point de vue économique et inéquitable. Dans ce contexte, il est donc tout à fait possible que la réévaluation transforme la valeur du ticket de sortie non réévalué, calculée ci-dessus, **en une dette vis-à-vis du concessionnaire.**

Par ailleurs, l'article 49 cité ci-dessus n'indique pas quel serait le sort d'un éventuel ticket de sortie négatif, c'est-à-dire d'une dette potentielle du concessionnaire vis-à-vis du concédant.

En tout état de cause, la forte diminution du ticket de sortie non réévalué, observée depuis 2015, laisse penser que la probabilité

que cette dernière hypothèse se réalise va s'amenuiser avec le temps.

L'attention du lecteur est de nouveau attirée sur le fait que les chiffres du tableau 48 doivent être pris avec prudence. En tout état de cause, **on constate que les informations financières transmises par le concessionnaire ne permettent pas d'évaluer le ticket de sortie potentiel.**

**LES DROITS DU CONCÉDANT PRÉSENTÉS PAR LE CONCESSIONNAIRE**  
(Graphique 32)

La détermination des droits du concédant découle de la logique suivante : il s'agit de l'addition des financements nets du concédant avec les financements du concédant reconstitués par amortissements.

(33) La valeur réévaluée de l'année N est obtenue par application à la valeur nette comptable de l'année N du taux de réévaluation, composé depuis l'année de mise en service jusqu'à l'année N-1.  
(34) Le TMO correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État ou assimilés, calculée et publiée par l'INSEE.

Ces derniers correspondent à la quote-part du financement du concédant, qui est récupérée pour son compte, chaque année, via le mécanisme de l'amortissement.

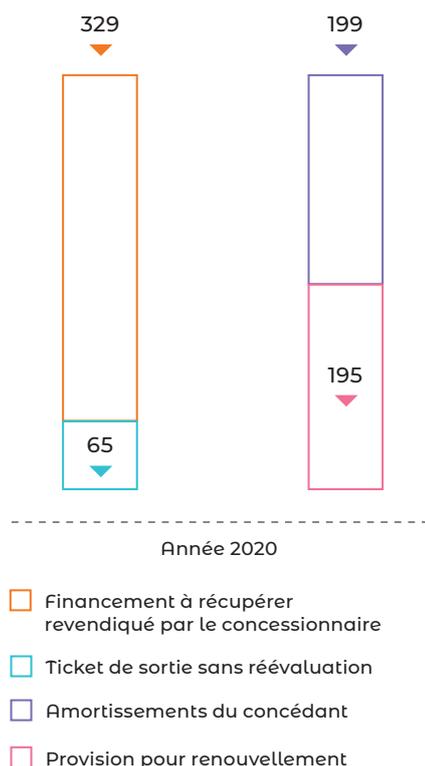
Comme cela a été indiqué plus haut la variation des **financements nets du concédant ne peut être reconstituée à partir des informations transmises par le concessionnaire, et les droits du concédant sont donc présentés sous toute réserve.**

### ► LE COMPTE D'EXPLOITATION DE LA CONCESSION

#### PRINCIPES D'ÉLABORATION DU COMPTE D'EXPLOITATION DE LA CONCESSION

Dans le CRAC, le concessionnaire indique que les principes d'établissement suivants sont retenus : un certain nombre de produits et de charges font l'objet d'une affectation directe à la maille locale (concession ou commune).

#### / TICKET DE SORTIE (en m€) ►► GRAPHIQUE 31



Il s'agit :

- des recettes d'acheminement,
- des prestations et des facturations de raccordements,
- de la production stockée et immobilisée,
- des achats de travaux,
- des redevances de concession,
- des impôts fonciers (TF, CFE),
- des dotations aux amortissements et aux provisions relatives au domaine concédé.

En ce qui concerne les autres produits et charges, le concessionnaire ne réalise pas d'affectation directe des charges et des produits sur le périmètre de la concession, mais procède par répartition à partir d'une collecte réalisée à un niveau supra-concessif.

Pour l'essentiel, la maille comptable retenue pour le suivi des charges d'exploitation est la maille supra-concessive régionale (DR) <sup>(35)</sup>.

On peut considérer que le rétrécissement de la maille de collecte survenue en 2015 renforce le lien entre les charges collectées et la concession. Cependant, dans la mesure où l'autorité concédante ne dispose d'aucun accès au système de collecte et d'enregistrement des produits et charges d'exploitation et au processus d'affectation et de répartition, elle ne dispose d'aucun moyen pour évaluer dans quelle mesure cette évolution a réellement induit une amélioration de la signification de l'information relative au compte de résultat.

La répartition du niveau régional vers la concession se fait au prorata du nombre de clients, sauf pour les charges d'accès au réseau amont et les achats d'énergie répartis au prorata des kWh

facturés et les charges de contribution au FACÉ réparties au prorata des kWh acheminés en basse tension.

Le compte d'exploitation comporte une rubrique « charges centrales ». Ces charges sont présentées par le concessionnaire comme regroupant les charges nationales affectées à la concession. Cet agrégat « charges centrales » ne correspond pas à une notion comptable normalisée, et il est donc impossible d'évaluer précisément la nature des charges qui peuvent ainsi être regroupées.

#### LES LIMITES DE L'INFORMATION COMMUNIQUÉE

Au total, il est très délicat de réaliser une analyse de comptes d'exploitation qui ne présentent qu'un lien souvent indirect, en ce qui concerne les charges imputées, avec le domaine concédé et qui sont soumis à l'incidence de l'impact climatique pour les recettes.

Par ailleurs, l'analyse est également limitée par l'absence quasi-complète de traçabilité des charges et produits agrégés dans le compte de résultat.

**Enfin, on peut également regretter que les commentaires portant sur le compte d'exploitation formalisés dans le CRAC ne donnent que très peu d'indications et d'explications sur les chiffres présentés au niveau de la concession, notamment dans le but d'en expliquer et d'en justifier l'évolution pluriannuelle.**

(35) En l'occurrence, les DR Île-de-France Ouest et Île-de-France Est.



/ DETTES ET CRÉANCES RÉCIPROQUES : TICKET DE SORTIE (EN K€) - TABLEAU 48

	2016	2017	2018	2019	2020
VALEUR NON AMORTIE DES FINANCEMENTS ENEDIS (A)	222 595	241 445	266 193	301 144	328 903
AMORTISSEMENTS DES FINANCEMENTS DU CONCÉDANT (B)	- 171 024	- 177 567	- 180 873	- 188 642	- 198 777
PROVISIONS POUR RENOUELEMENT NON UTILISÉES (C)	- 202 445	- 198 608	- 197 703	- 198 124	- 194 905
<b>TICKET DE SORTIE</b> A-B-C	<b>- 150 874</b>	<b>- 134 730</b>	<b>- 112 383</b>	<b>- 85 622</b>	<b>- 64 779</b>

► **SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

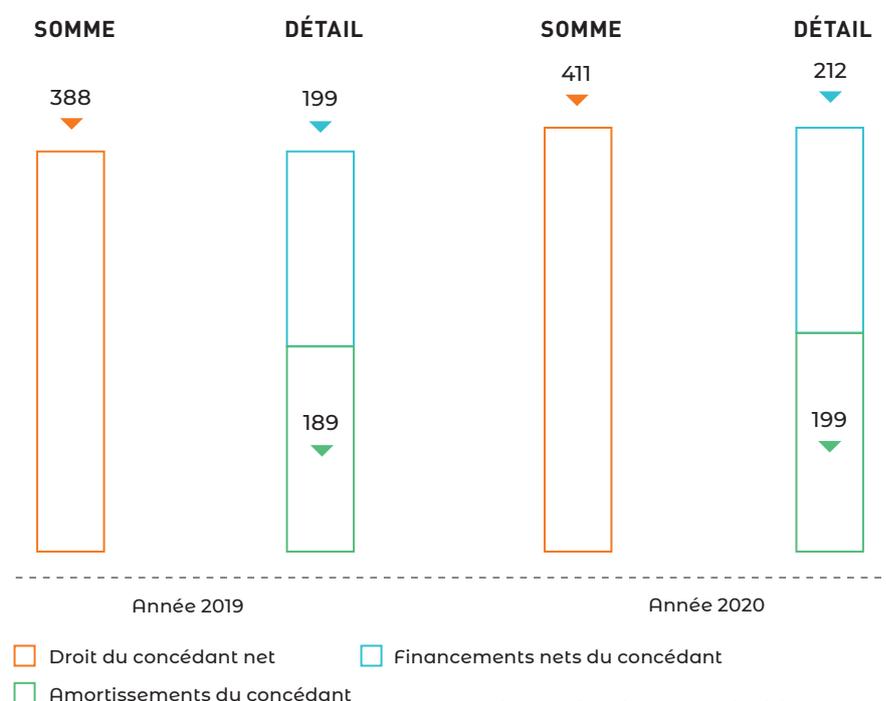
**LES RECETTES D'ACHEMINEMENT**  
(Tableau n°49)

La hausse des recettes d'acheminement observée en 2020 est de 2 %. Cette évolution est quatre fois plus importante que celle présentée à la page 12 du CRAC, la hausse étant limitée à +0,5 % dans le tableau fourni. Pour expliquer cette distorsion, le concessionnaire indique que les recettes présentées dans le tableau 49<sup>36</sup> sont issues de la comptabilité et qu'elles sont en conséquence figées au 31/12/2020 alors que les recettes présentées dans le tableau de la page 12 du CRAC tiennent compte des redressements de facturation effectués postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

**L'importance de l'écart observé entre ces deux approches au 31/12/2020, soit 4,7 M€ conduit cependant l'autorité concédante à demander au concessionnaire d'approfondir l'analyse de l'écart pour lui permettre de comprendre quels sont les facteurs particuliers qui peuvent expliquer son ampleur.**

Afin de contextualiser l'évolution des recettes observées en comptabilité et en facturation, on peut rappeler :

/ **LES DROITS DU CONCÉDANT** (en m€) ►► GRAPHIQUE 32



- Que le TURPE 5 bis HTA-BT a évolué de + 3,04 % au 1<sup>er</sup> août 2019 ;
- Que le TURPE 5 bis HTA-BT a évolué de + 2,75 % au 1<sup>er</sup> août 2020 ;

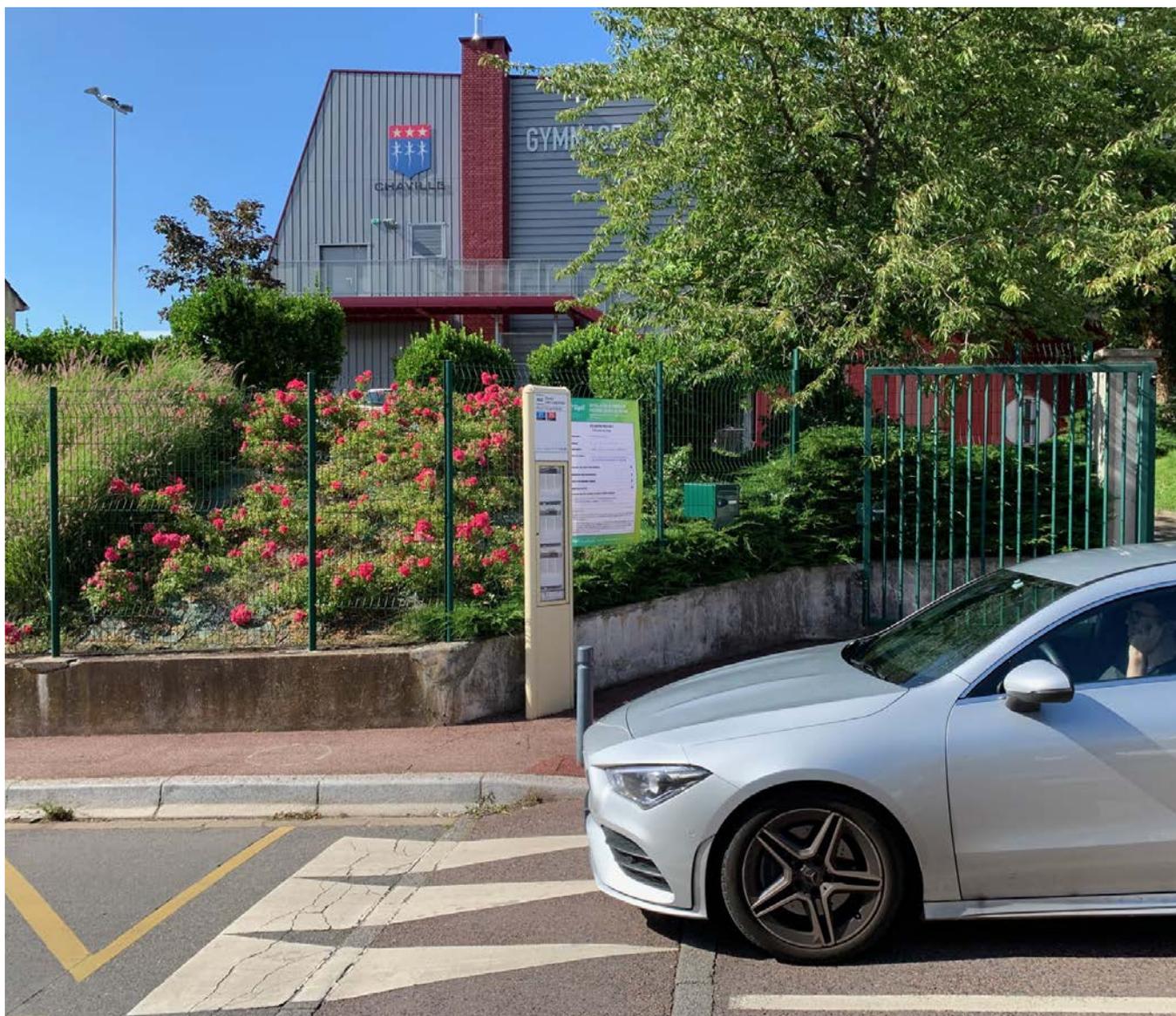
Il apparaît donc que l'évolution des recettes subit plusieurs effets :

- un effet prix favorable, de l'ordre de 2,9 % sur la période,
- un effet abonnements favorable, du fait de l'augmentation du nombre de clients,
- un effet volume défavorable, particulièrement sur les clients BT > 36 kVA (- 9,9 %) et HTA

(- 8,5 %) qui peut probablement être mis en lien avec la diminution d'activité des professionnels dans le cadre de la crise sanitaire.

L'autorité concédante tient à souligner qu'il est regrettable qu'aucun élément d'analyse et ou d'explication ne soit donné dans le CRAC concernant l'évolution des recettes d'acheminement présentées dans le compte d'exploitation de la concession.

(36) Présenté page 93 du CRAC.



### LES RECETTES DE RACCORDEMENT ET DE PRESTATIONS

Les recettes de raccordement sont en baisse de 1,4 %, et représentent 20 % des 48 M€ de financements revendiqués par Enedis au titre de 2020 (cf. 2.1.3). Il apparaît donc que cette ressource – qui n'est pas identifiée comme telle dans le bilan de la concession – participe très significativement au financement du patrimoine en concession.

Le concessionnaire indique dans le CRAC que certains soldes de facturation auprès des clients ont été réalisés en 2021, ce qui pourrait expliquer la baisse des recettes mise en évidence ci-dessus. Si tel est le cas, il est surprenant que ces produits à recevoir, au sens des normes comptables en vigueur, n'aient pas été rattachés à l'exercice de leur fait générateur. Concernant les recettes de prestations, le concessionnaire précise dans le CRAC une baisse survenue en 2020, du fait de la crise sanitaire.

### LES RECETTES DE PRODUCTION IMMOBILISÉE

Les recettes de production immobilisée enregistrent une baisse de - 9 % après avoir enregistré une croissance de 73 % depuis 2015. Ces recettes correspondent à la valorisation des consommations de matériel ainsi que des coûts de main-d'œuvre engagée par Enedis pour le pilotage et la réalisation des investissements en concession.



/ SYNTHÈSE DES RECETTES D'EXPLOITATION (EN K€) - TABLEAU 49

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>RECETTES ACHÈMEMENT</b>	<b>240 010</b>	<b>240 400</b>	<b>245 537</b>	<b>246 373</b>	<b>251 287</b>
COÛT D'ACCÈS AU RÉSEAU AMONT	49 805	52 094	54 983	54 004	51 537
ACHATS ÉNERGIE COUVERTURE PERTES	15 193	14 849	15 143	14 972	16 727
<b>MARGE ACHÈMEMENT</b>	<b>175 012</b>	<b>173 457</b>	<b>175 411</b>	<b>177 397</b>	<b>183 023</b>
RECETTES DE RACCORDEMENT	6 201	6 167	5 961	9 881	9 740
RECETTES DE PRESTATIONS	3 617	3 491	3 245	3 187	2 690
AUTRES RECETTES	6 711	6 045	5 538	4 286	3 068
PRODUCTION STOCKÉE ET IMMOBILISÉE	18 392	19 217	21 877	23 341	21 179
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	13 057	9 991	16 964	13 710	13 205
AUTRES PRODUITS	3 096	1 851	8 179	1 733	1 289
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>291 084</b>	<b>287 162</b>	<b>307 301</b>	<b>302 511</b>	<b>302 458</b>

/ SYNTHÈSE DES CHARGES D'EXPLOITATION (EN K€) - TABLEAU 50

	2016	2017	2018	2019	2020
ACCÈS AU RÉSEAU AMONT	49 805	52 094	54 983	54 004	51 537
ACHATS ÉNERGIE POUR COUVERTURE DES PERTES	15 193	14 849	15 143	14 972	16 727
AUTRES CONSOMMATIONS EXTERNES	37 346	36 053	41 401	44 525	40 150
REDEVANCE DE CONCESSION (R1-R2)	3 707	3 619	3 814	3 509	4 507
CONTRIBUTION AU FACÉ	8 167	8 196	8 068	7 883	7 949
IMPÔTS, TAXES VERSEMENTS ASSIMILÉS	7 680	6 694	7 107	6 872	7 429
CHARGES DE PERSONNEL	34 293	34 061	34 695	33 125	34 730
AUTRES CHARGES	7 968	7 347	8 558	8 329	8 580
CHARGES CENTRALES	11 375	11 479	12 907	13 765	14 210
DOTATIONS AMORTISSEMENTS CONCESSIONNAIRE	12 548	13 079	13 949	15 038	14 865
DOTATIONS AMORTISSEMENTS CONCÉDANT	9 574	9 923	10 124	9 745	11 090
DOTATION AUX PROVISIONS	3 354	2 308	2 428	2 923	673
AUTRES DOTATIONS D'EXPLOITATION	26 102	22 422	25 226	26 007	28 062
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>227 112</b>	<b>222 124</b>	<b>238 403</b>	<b>240 697</b>	<b>240 509</b>
TOTAL DES PRODUITS	286 370	276 550	297 237	301 282	302 628
<b>RÉSULTAT AVANT PÉRÉQUATION</b>	<b>63 972</b>	<b>65 038</b>	<b>68 898</b>	<b>61 814</b>	<b>61 949</b>

## ► LES CHARGES D'EXPLOITATION (Tableau 50)

Comme cela a déjà été indiqué, les charges ci-dessus relèvent en grande partie d'une répartition statistique et ne sont pas traçables, depuis les comptes du concessionnaire jusqu'à la concession du Sigeif, ce qui induit :

- une difficulté à réaliser des contrôles de cohérence ;
- une signification limitée, par rapport à une approche directe des charges et produits affectés à la concession.

Globalement, le niveau des charges imputées à la concession est identique à celui de l'exercice 2019. Cette stabilité ne concerne pourtant pas l'ensemble des postes, puisque certaines lignes subissent des évolutions sensibles.

Cela est particulièrement notable pour les postes suivants :

- le poste « autres consommations externes » diminue de près de 10 %, après avoir connu une croissance de 19 % entre 2016 et 2019. Le concessionnaire indique, notamment, dans le CRAC que les achats de matériel, qui constituent une part de ce poste, sont en recul du fait de la réduction d'activité liée à la crise sanitaire.

Il indique également que les chiffres de l'exercice 2019 étaient pénalisés par l'enregistrement d'un rattrapage, relatif à la période 2012-2018, au titre du Fond de péréquation de l'électricité <sup>(37)</sup> ;

- le poste redevances de concession augmente de 28 % ;
- les charges de personnel augmentent de 4,8 % après avoir diminué de 4,5 % en 2019 ;

- le poste « charges centrales » - qui constitue un agrégat hors normes <sup>(38)</sup> - enregistre une nouvelle hausse de 3,2 %, ce qui porte la hausse de ce poste à 90 % depuis 2014 ;
- le poste dotations aux amortissements enregistre une stagnation pour la partie concessionnaire et une hausse de près de 14 % pour la partie amortissement des financements du concédant.

Le concessionnaire indique dans le CRAC que « *cette hausse est due à l'intégration de réseaux relevant du régime d'alimentation générale (RAG), d'une valeur brute totale de 5 164 k€, financés à hauteur de 1 604 k€ par Enedis et de 3 560 k€ par l'autorité concédante. Ce réseau portait les amortissements de 437 k€ sur le financement d'Enedis et de 1 691 k€ sur le financement de l'autorité concédante* ».

**Sur ce dernier point, un complément d'explication est attendu de la part du concessionnaire.**

En dehors des indications mentionnées ci-dessus, dont il convient de signaler l'intérêt, peu de précisions ni éléments d'analyse sont communiqués dans le CRAC pour expliquer quelles sont les causes à l'origine des variations observées.

## ► LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION (Tableau 51 et 52)

Sur les trois derniers exercices, on observe une stabilité du résultat péréqué. Le niveau de la « contribution à l'équilibre » ou péréquation, qui avait fortement augmenté en 2018 pour revenir à niveau plus conforme à l'historique en 2019, est stable en 2020.

Il convient de noter au passage que le choix de ce terme de « contribution à l'équilibre » est jugé peu judicieux puisqu'il laisse supposer que la somme des contributions positives et négatives aboutirait à permettre l'équilibre global de l'exploitation sur l'ensemble des concessions confiées au délégataire.

En réalité, la contribution est calculée pour que le ratio résultat péréqué/chiffre d'affaires soit identique, pour chaque concession à celui observé au niveau national par le concessionnaire.

On observe que la contribution au résultat d'Enedis, procurée par la concession du Sigeif, est assez stable en valeur relative sur la période allant de 2015 à 2020 : entre 25 % et 28 % du montant des recettes d'acheminement.

Dans un contexte pluriannuel de légère décroissance des résultats avant péréquation, l'autofinancement enregistre une légère croissance en valeur absolue et reste stable, en valeur relative, autour de 41 % des recettes d'acheminement.

En termes de flux de trésorerie disponible, cette hausse de l'autofinancement permet d'absorber l'accroissement des financements du concessionnaire consacrés au domaine concédé, qui sont passés d'environ 40 M€ en 2017 et 2018, à environ 50 M€ en moyenne, sur les deux derniers exercices.

Le flux disponible après investissement reste supérieur à 20 % en 2020 et représente près de 55 M€, ce qui permet de rendre disponible un solde de 15 M€, après prélèvement de la péréquation et financement des investissements.

(37) Dans le CRAC 2019 le concessionnaire avait indiqué qu'un rattrapage de 240 M€ au titre du fond de péréquation d'électricité pour les années 2012 à 2018, avait été enregistré au niveau national. L'impact sur les comptes de la concession n'avait pas été communiqué.

(38) En effet, cette nature de charges n'existe pas en comptabilité générale.



► **LES DÉPENSES DE MAINTENANCE**

(Tableau 53)

Le concessionnaire indique dans le CRAC : « Au niveau national, Enedis a consacré, en 2020, 276 M€ aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau public de distribution d'électricité, dont environ 103 M€ à des programmes d'élagage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et BT.

*Le montant des dépenses d'élagage et d'entretien des lignes HTA et BT au périmètre de la concession du Sigeif est calculé sur la base du montant total des dépenses des deux directions régionales Île-de-France Ouest et Île-de-France Est, auquel est appliquée une clé de répartition liée aux longueurs de réseau HTA et BT de la concession. »*

Il apparaît sur cette base que les dépenses présentées par le concessionnaire au titre de la maintenance sont en recul de 3% en 2020 :

Dans la mesure où le lien entre les dépenses imputées à la concession au titre de la maintenance et les comptes du concessionnaire ne peut être tracé, les chiffres ci-dessus sont présentés sous toute réserve.

/ **ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU DOMAINE CONCÉDÉ AUX RÉSULTATS D'ENEDIS (EN M€) - TABLEAU 51**

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>"RÉSULTAT" PÉRÉQUÉ</b>	27,4	23,36	21,65	22,1	22,25
CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE (PÉRÉQUATION)	36,6	41,7	47,3	39,7	39,7
<b>CONTRIBUTION AU RÉSULTAT D'ENEDIS</b>	64	65	68,9	61,8	62
% RECETTES ACHÈMINEMENT	26,7 %	27,1 %	28,1 %	25,1 %	24,7 %

/ **FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES AVANT PÉRÉQUATION (EN M€) - TABLEAU 52**

	2016	2017	2018	2019	2020	VARIATION 2019/2020
<b>RÉSULTAT AVANT PÉRÉQUATION</b>	64	65	68,9	61,8	62	0,1
CHARGES NON DÉCAISSÉES (AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS)	51,6	47,7	51,7	53,7	54,7	1
PRODUITS NON ENCAISSÉS (REPRISES DE PROVISIONS)	13,1	10	17	13,7	13,2	- 0,5
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT TRANSFÉRÉE</b>	102,5	102,8	103,7	101,8	103,4	1,6
% RECETTES ACHÈMINEMENT	42,7 %	42,8 %	42,2 %	41,3 %	41,2 %	-
FINANCEMENTS DU CONCESSIONNAIRE	29,3	40,9	39,8	53,3	48,6	- 4,6
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE</b>	73,2	61,9	63,8	48,5	54,8	6,3
% RECETTES ACHÈMINEMENT	30,5 %	25,7 %	26 %	19,7 %	21,8 %	-

/ **CHARGES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE (EN K€) - TABLEAU 53**

	2016	2017	2018	2019	2020
POSTES SOURCES	957	1 011	994	1 002	987
RÉSEAU HTA	455	397	356	403	456
POSTES DP	402	456	482	441	451
RÉSEAU BT	403	436	789	834	693
<b>TOTAL</b>	2 217	2 300	2 621	2 680	2 587

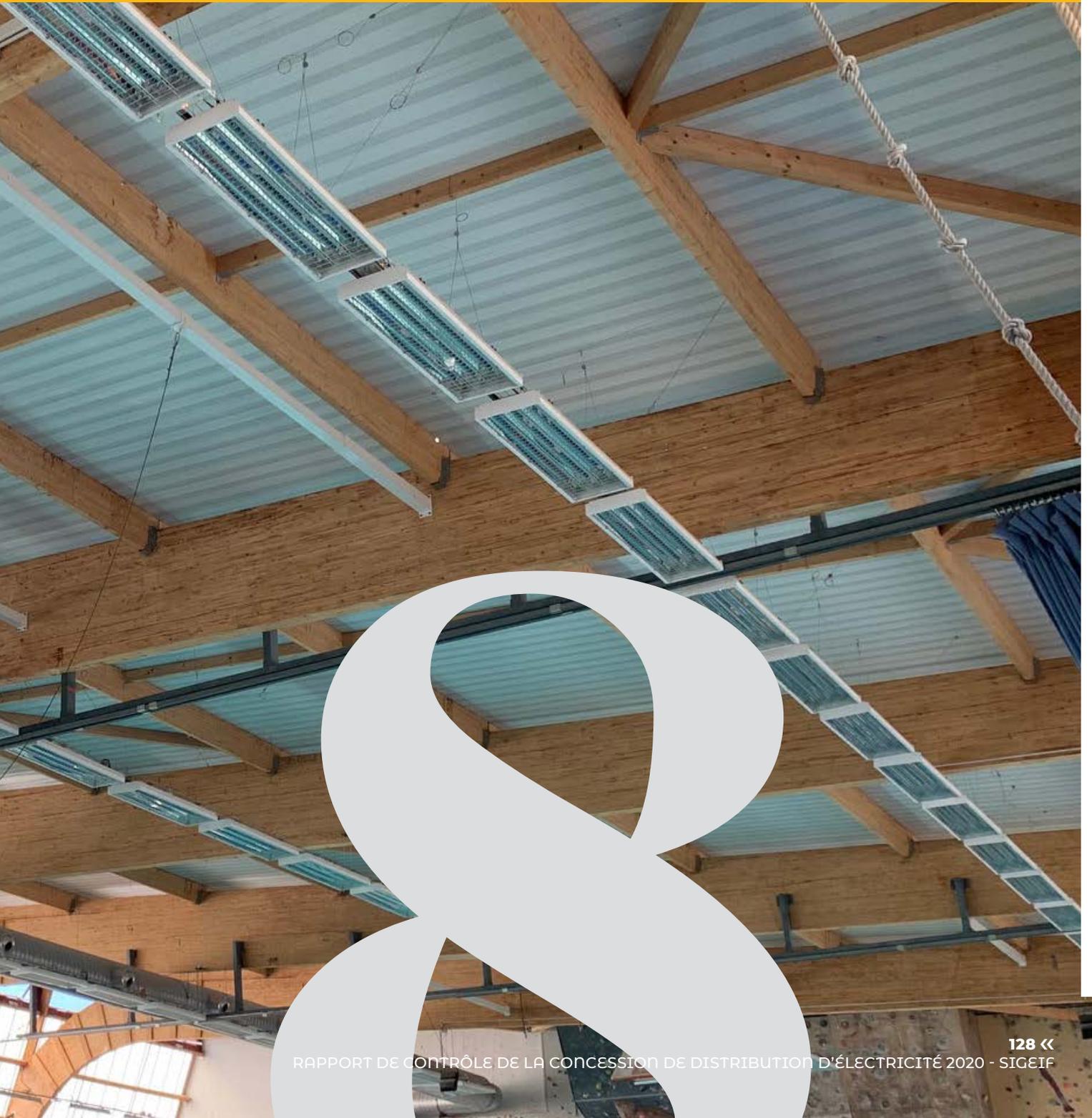




# CONCLUSION

8

CONCLUSION





# — SYNTHÈSE DU CONTRÔLE TECHNIQUE —

**Avec le nouveau contrat de concession de distribution publique d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés, le Sigeif contribue à la dynamique économique et sociale de la région Île-de-France en agissant concrètement pour la transition énergétique. Même pendant la crise sanitaire, les habitants des 63 communes adhérentes ont pu bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité, et Enedis a maintenu son activité d'exploitation et de développement du réseau.**

## ► PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA CONCESSION

Le réseau moyenne tension (HTA) représente les artères principales de la distribution publique d'électricité. Il se déploie sur un linéaire de 3 799 km, en souterrain à 99,6 %, et fonctionne avec une tension nominale qui varie de 10 à 20 kV.

La vétusté et l'obsolescence des ouvrages représentent les principaux risques du réseau HTA, cibles principales du premier programme pluriannuel des investissements, démarré en 2020. Ces artères permettent d'alimenter les grands consommateurs ou les producteurs (comme la ferme solaire de Marcoussis), ainsi que 4 689 postes de transformation moyenne tension en basse tension de distribution publique d'électricité. Ce patrimoine est essentiel à l'acheminement de l'énergie jusqu'aux usagers finaux via les 5 169 km de réseau basse tension (BT). Ce dernier compte 1 256 km de lignes aériennes qui animent les équipes d'enfouissement du Sigeif, dont 529 km en fils nus.

L'autorité concédante a déjà souligné, les années précédentes, le manque d'information relative aux branchements individuels et collectifs. Le concessionnaire a, depuis, engagé des travaux de dénombrement et d'individualisation de ces ouvrages. Ces premières actions ont permis d'aboutir, en 2018, à un inventaire

détaillé et localisé des compteurs pour les catégories de clients C1-C4 (marché d'affaires) et, en 2019, à la finalisation du dénombrement et de la localisation des colonnes montantes électriques.

Sur ce dernier point, l'autorité concédante a lancé, en 2021, des contrôles ciblés sur les colonnes montantes dont les résultats seront connus début 2022.

## ► CLIENTÈLE DE LA CONCESSION

En 2020, plus de 6 TWh d'électricité ont été consommés par 707 803 clients de la concession du Sigeif. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente reste majoritaire dans le territoire du Syndicat, mais voit son nombre de bénéficiaires diminué au profit des offres de marché.

Le nombre de lettres « uniques » de relance pour impayés (147 142, soit + 9,4 % par rapport à 2019) est en augmentation après six années consécutives de baisse. C'est le schéma inverse pour les coupures demandées par le fournisseur « historique » (2 998, soit - 54,2 % par rapport à 2019) et les coupures effectives, réalisées par le gestionnaire de réseau (712, soit - 41 %, par rapport à 2019), qui diminuent de 50 % en moyenne. Cette forte diminution est à relativiser, au regard du contexte singulier de l'année 2020.

La satisfaction des particuliers bénéficiaires des tarifs réglementés de vente d'électricité s'établit à 92 % (91 % en 2019) au niveau national. Toutefois, et compte tenu du degré d'exigence des clients de son territoire, l'autorité concédante est amenée à émettre quelques réserves quant à sa transposition à l'échelle de la concession. Le nombre de réclamations a d'ailleurs augmenté de 9,4 %.

Au niveau national, le nombre de litiges enregistrés par les services du médiateur pour l'année 2020 poursuit sa hausse (27 203 dossiers reçus, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2019). Sur les 8 595 litiges recevables (soit 19 % de plus qu'en 2019), 7 681 litiges ont fait l'objet d'une recommandation de solution en médiation, avec une priorisation de celles de type accord amiable (64 % des recommandations).

En 2020, le médiateur national de l'énergie a instauré un nouvel indicateur : « la part des litiges dans lesquels les fournisseurs sont responsables, par rapport au total des litiges dans lesquels ils sont impliqués ». La responsabilité d'Enedis en tant que gestionnaire de réseaux est engagée dans 46 % des cas.

En 2020, comme pour les deux précédentes années, près d'un tiers des Français ont restreint leur chauffage pour limiter le montant de leur facture énergétique. 14 % d'entre eux ont déclaré avoir souffert du froid dans leur logement au cours du dernier hiver, selon le baromètre 2020 du médiateur national de l'énergie. Chez les jeunes de 18-34 ans, ces chiffres sont encore plus importants : 66 % ont restreint leur chauffage et 29 % ont déclaré avoir souffert du froid.

## CONCLUSION



À l'échelle de la concession du Sigeif, le nombre de clients, pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte par le fournisseur historique, atteint 30 507 (+ 13 % par rapport à 2019) et, sur les sept départements du territoire de la concession, le montant alloué par EDF au fonds de solidarité pour le logement (FSL) reste constant, à 3,4 M€.

### ► QUALITÉ DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

En 2020, l'indicateur clé de mesure de la qualité (critère B TCC <sup>(39)</sup>) s'améliore et descend sous le seuil des 40 min de coupure, en moyenne, pour les usagers du Sigeif. Avec un résultat de 38,8 min, c'est encourageant, même s'il reste encore éloigné des 25 min fixées dans le schéma directeur des investissements. Avec le démarrage du premier programme pluriannuel des investissements, le Sigeif a convenu avec Enedis de s'attaquer à la cause même des incidents : l'usure naturelle des ouvrages HTA

et BT, tout en disposant d'un réseau HTA plus réactif via les OMT <sup>(40)</sup> afin de limiter les durées de coupure.

La généralisation du compteur Linky devrait permettre de mesurer les excursions de tension et, ainsi, mieux identifier les sources HTA/BT comportant des usagers mal alimentés. Si le taux de clients dans cette situation est faible (0,6 %), le nombre de sources en cause augmente (185 sources en 2020, contre 152 en 2019). Une action rapide d'Enedis est attendue car, en 2021, un nombre encore important de sources reste sans intervention.

### DÉCRET QUALITÉ

Le Sigeif suit les obligations du décret qualité dont les objectifs sont, sans surprise, atteints. Cependant, des indicateurs qualité de l'électricité plus adaptés au territoire de la concession ont été définis dans le nouveau contrat.

L'amélioration des résultats de plusieurs de ces indicateurs est encourageante, et le Sigeif compte

sur le concessionnaire pour que cette amélioration se pérennise.

### ► PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

#### LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2023

La gouvernance partagée et le schéma directeur des investissements induisent une transformation des pratiques qui n'a pas été facilitée par la crise sanitaire.

Si le niveau global d'investissement est constant entre 2019 et 2020, à 57 M€, la part dédiée à la performance du réseau baisse significativement à 13,7 M€ (17,7 M€ en 2019). Maigre consolation, les investissements compris dans la première année du plan pluriannuel d'investissement (12,4 M€) représente tout de même 28 % du seuil minimum d'investissement (45 M€) prévu sur la période 2020-2023.



(39) Toutes causes confondues.

(40) Organes de manœuvre télécommandés.

Après analyse des différents leviers du PPI, certains résultats interpellent, notamment sur les écarts entre le prévisionnel et le réalisé technique et financier, faute d'indicateurs homogènes. Sur le plan technique, les écarts entre la date de mise en exploitation des ouvrages et leur mise à jour dans le système d'information géographique surprennent également. Les principaux écarts concernent le levier pour l'automatisation du réseau et pour la résilience du réseau au risque crue. Trois explications sont avancées par le concessionnaire : les difficultés de mises en service des OMT, les réalisations liées à la crise sanitaire et la tenue des élections municipales, avec pour conséquence le report d'une partie des travaux. Ces trois contraintes génèrent un glissement général du planning, malgré les efforts réalisés (démarches d'arrêtés permanents, sensibilisation des communes à la nécessité de réaliser les travaux et accélération des travaux en sortie de confinement, en lien avec les prestataires).

Comme attendu d'une gouvernance partagée, il est important pour le Syndicat de poursuivre les efforts dans la construction des programmes, leur exécution et leur suivi.

### ► CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Le Sigeif attend de son concessionnaire le respect de l'obligation d'information des projets sur le réseau concédé de distribution publique d'électricité. Or, chaque année, le constat reste identique et le Syndicat s'interroge toujours sur la capacité d'Enedis à tenir ses engagements et à passer aux actes.

Aucune déclaration de projets de construction en aérien n'a été adressée à l'autorité concédante en 2020.

### ► CONTRÔLES CIBLÉS

Le Sigeif réalise annuellement des contrôles ciblés utiles à la compréhension d'événements ponctuels ou au processus de suivi de la concession, au plus près des actions du terrain.

### MOUVEMENTS DU PATRIMOINE TECHNIQUE

La fiabilisation du système d'information géographique est essentielle pour le suivi du patrimoine. Le Sigeif a identifié, pour la quasi-totalité, des mouvements justifiés par des travaux ou par des actions de recalage des bases de données. Les mouvements non justifiés restent faibles (1,2 % pour les variations de linéaire HTA en 2020).

### VALORISATION DES OUVRAGES

Depuis 2010, pour un financement net du concédant de plus de 21,4 M€, la procédure de valorisation conduit à une minoration de 1,5 % du financement net du concédant, soit - 313 854 €.

Malgré une réduction en 2020 des écarts avec la valeur réelle des ouvrages construits, l'autorité concédante conteste, une nouvelle fois, l'ensemble des valorisations effectuées par son concessionnaire, à qui il appartient de faire en sorte de « coller » à la réalité.

### TEMPS MOYEN DE COUPURE

En 2020, les usagers de la concession situés sur quatre départements ont connu un critère B bien au-dessus de la valeur moyenne de la concession : 47,7 min pour les Hauts-de-Seine, 62,1 min pour le Val-d'Oise et 46,8 min pour les Yvelines.

L'autorité concédante appelle le concessionnaire à mettre tout en œuvre pour réduire ces temps moyens de coupure.



### INCIDENTS BT ET HTA MAJEURS

Les retours d'expérience des incidents majeurs de 2020 démontrent que la cause principale commune est l'usure naturelle de câbles ou d'accessoires souterrains.

Enedis annonce tester de nouveaux moyens de localisation des défauts pour réaliser des gains de temps considérables (2 h) et remettre en service les clients impactés.

Le Sigeif sera attentif à ces initiatives, en rappelant les objectifs de réactivité de l'exploitant et du réseau pour réduire les durées de coupure, notamment par des alimentations provisoires.

## CONCLUSION



## — SYNTHÈSE DU CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER —



Malgré les progrès enregistrés dans la communication du concessionnaire, certaines informations essentielles restent manquantes ou insuffisantes, notamment :

- ▶▶ la justification des valeurs comptables du patrimoine non localisé affecté au domaine concédé,
- ▶▶ la classification des biens immobilisés comme biens de premier établissement ou biens remplaçants,
- ▶▶ la communication et la justification des différentes composantes ayant permis la constitution du droit du concédant (biens en concession à l'origine, remises gratuites, affectation de la provision pour renouvellement, participations versées...),
- ▶▶ la justification que l'ensemble des dotations aux amortissements, prélevées sur les comptes de résultats successifs depuis l'origine de la concession, ait bien été affecté à la diminution du financement du concessionnaire restant à récupérer et aux amortissements du financement du concédant,
- ▶▶ la vérification de la cohérence de la variation des droits du concédant et de la provision pour renouvellement à partir des différents mouvements enregistrés au cours de l'exercice,
- ▶▶ la justification du montant de la provision pour renouvellement figurant au passif du bilan du concessionnaire, au titre du domaine concédé, ainsi que le détail de ses modalités d'affectation.

En conclusion, le contrôle financier du domaine concédé continue à subir une limitation certaine, liée, en particulier :

- ▶▶ à la méthodologie d'élaboration du compte de résultat de la concession, qui ne garantit pas systématiquement le lien entre les valeurs présentées et l'exploitation de la concession,
- ▶▶ à l'impossibilité de remonter la piste d'audit permettant la justification des valeurs inscrites à l'inventaire, antérieurement à 2008 (données agrégées), pour le patrimoine localisé et pour l'intégralité du patrimoine non localisé,

- ▶▶ à l'impossibilité de justifier les financements réciproques du concessionnaire et du concédant, ainsi que le montant de la réévaluation potentielle du financement du concessionnaire restant à récupérer. Ils constituent pourtant des paramètres essentiels à maîtriser pour anticiper les conséquences potentielles de la fin de concession,
- ▶▶ à l'impossibilité de vérifier les modalités de mise en œuvre des obligations d'affectation des droits de l'autorité concédante, lors des opérations de renouvellement des ouvrages concédés, prévues par l'article 11 du cahier des charges.

Il est important de rappeler que l'autorité concédante est en droit de disposer d'une documentation actualisée avec les procédures comptables appliquées et d'accéder aux documents comptables probants pour valider leur correcte application.



# ANNEXES

9

ANNEXES





## / INVENTAIRE DES OUVRAGES, PAR COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2020

	RÉSEAU HTA (EN M)		
	AÉRIEN	SOUTERRAIN	TOTAL
<b>SEINE-ET-MARNE</b>			
BROU-SUR-CHANTEREINE	-	7 255	<b>7 255</b>
CHELLES	-	140 965	<b>140 965</b>
COURTRY	-	19 803	<b>19 803</b>
MITRY-MORY	4 425	85 737	<b>90 162</b>
SERVON	588	32 406	<b>32 994</b>
VAIRES-SUR-MARNE	-	20 636	<b>20 636</b>
VILLEPARISIS	-	48 251	<b>48 251</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 013</b>	<b>355 051</b>	<b>360 064</b>

	RÉSEAU HTA (EN M)		
	AÉRIEN	SOUTERRAIN	TOTAL
<b>YVELINES</b>			
BOIS-D'ARCY	-	28 028	<b>28 028</b>
CARRIÈRES-SUR-SEINE	-	47 335	<b>47 335</b>
LA CELLE-SAINT-CLOUD	-	44 592	<b>44 592</b>
CHATOU	-	67 065	<b>67 065</b>
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	-	63 453	<b>63 453</b>
CROISSY-SUR-SEINE	-	22 800	<b>22 800</b>
FONTENAY-LE-FLEURY	1 359	22 244	<b>23 603</b>
JOUY-EN-JOSAS	804	29 271	<b>30 075</b>
MAISONS-LAFFITTE	-	39 547	<b>39 547</b>
MONTESSEON	-	36 622	<b>36 622</b>
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	311	58 478	<b>58 788</b>
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	-	100 870	<b>100 870</b>
VERSAILLES	-	198 878	<b>198 878</b>
LE VÉSINET	-	32 965	<b>32 965</b>
VIROFLAY	-	24 032	<b>24 032</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 474</b>	<b>816 180</b>	<b>818 653</b>

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	RÉSEAU BT (EN M)				TOTAL (HTA - BT)	RÉSEAU BT SOUTERRAIN
		AÉRIEN NU	AÉRIEN TORSADÉ	SOUTERRAIN	TOTAL		%
	15	2 772	2 407	11 996	<b>17 175</b>	24 430	69,8 %
	174	24 132	48 395	134 300	<b>206 827</b>	347 792	64,9 %
	34	501	11 071	26 221	<b>37 793</b>	57 596	69,4 %
	59	3 053	5 435	40 108	<b>48 596</b>	138 758	82,5 %
	37	1 616	2 489	31 196	<b>35 301</b>	68 295	88,4 %
	39	7 892	9 481	33 149	<b>50 522</b>	71 158	65,6 %
	90	9 731	29 695	52 601	<b>92 027</b>	140 278	57,2 %
	<b>448</b>	<b>49 697</b>	<b>108 973</b>	<b>329 571</b>	<b>488 241</b>	<b>848 305</b>	-

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	RÉSEAU BT (EN M)				TOTAL (HTA - BT)	RÉSEAU BT SOUTERRAIN
		AÉRIEN NU	AÉRIEN TORSADÉ	SOUTERRAIN	TOTAL		%
	51	2 008	6 721	49 958	<b>58 687</b>	86 715	85,1 %
	48	10 200	6 921	48 782	<b>65 903</b>	113 238	74 %
	61	5 005	6 912	72 649	<b>84 566</b>	129 158	85,9 %
	85	20 948	9 657	82 546	<b>113 151</b>	180 216	73 %
	101	6 548	8 347	81 314	<b>96 209</b>	159 662	84,5 %
	39	5 327	2 563	49 504	<b>57 394</b>	80 194	86,3 %
	38	75	1 167	36 189	<b>37 431</b>	61 034	96,7 %
	43	2 406	9 337	30 124	<b>41 867</b>	71 942	72 %
	83	2 600	31 168	73 427	<b>107 195</b>	146 742	68,5 %
	54	5 018	6 183	63 752	<b>74 953</b>	111 575	85,1 %
	65	8 169	3 456	50 086	<b>61 711</b>	120 499	81,2 %
	96	-	-	74 068	<b>74 068</b>	174 938	100 %
	283	4 803	7 493	237 151	<b>249 447</b>	448 325	95,1 %
	52	18 364	7 196	69 258	<b>94 818</b>	127 783	73 %
	50	7 535	3 581	41 340	<b>52 456</b>	76 488	78,8 %
	<b>1 149</b>	<b>99 006</b>	<b>110 702</b>	<b>1 060 148</b>	<b>1 269 856</b>	<b>2 088 509</b>	-

## ANNEXES



## / INVENTAIRE DES OUVRAGES, PAR COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2020 (SUITE)

	RÉSEAU HTA (EN M)		
	AÉRIEN	SOUTERRAIN	TOTAL
<b>ESSONNE</b>			
BALLAINVILLIERS	196	26 140	<b>26 336</b>
CHAMPLAN	0	26 704	<b>26 704</b>
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	0	30 795	<b>30 795</b>
LONGJUMEAU	0	43 807	<b>43 807</b>
MARCOUSSIS	4 303	38 925	<b>43 228</b>
MASSY	103	199 174	<b>199 277</b>
MORANGIS	0	35 962	<b>35 962</b>
NOZAY	268	14 834	<b>15 102</b>
ORSAY	0	64 220	<b>64 220</b>
SAULX-LES-CHARTREUX	1 325	19 448	<b>20 773</b>
VERRIÈRES-LE-BUISSON	0	33 178	<b>33 178</b>
VILLEBON-SUR-YVETTE	0	54 345	<b>54 345</b>
WISSOUS	0	44 709	<b>44 709</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 195</b>	<b>626 221</b>	<b>632 240</b>

	RÉSEAU HTA (EN M)		
	AÉRIEN	SOUTERRAIN	TOTAL
<b>HAUTS-DE-SEINE</b>			
CHAVILLE	0	29 849	<b>29 849</b>
GARCHES	0	53 931	<b>53 931</b>
MARNES-LA-COQUETTE	0	9 148	<b>9 148</b>
MEUDON	0	119 441	<b>119 441</b>
RUEIL-MALMAISON	0	218 770	<b>218 770</b>
SAINT-CLOUD	0	89 146	<b>89 146</b>
SÈVRES	0	43 024	<b>43 024</b>
VAUCRESSON	0	29 919	<b>29 919</b>
VILLE-D'AVRAY	0	18 401	<b>18 401</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>611 629</b>	<b>611 629</b>

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	RÉSEAU BT (EN M)				TOTAL (HTA - BT)	RÉSEAU BT SOUTERRAIN
		AÉRIEN NU	AÉRIEN TORSADÉ	SOUTERRAIN	TOTAL		%
	24	784	3 615	26 048	<b>30 447</b>	56 587	85,6 %
	25	1 558	6 545	15 058	<b>23 161</b>	49 865	65 %
	32	-	340	30 252	<b>30 592</b>	61 387	98,9 %
	69	3 721	4 317	72 690	<b>80 728</b>	124 535	90 %
	58	3 343	18 302	43 372	<b>65 017</b>	103 942	66,7 %
	165	7 915	5 341	123 557	<b>136 813</b>	335 987	90,3 %
	57	26 260	5 258	45 892	<b>77 410</b>	113 372	59,3 %
	24	237	2 335	23 661	<b>26 233</b>	41 067	90,2 %
	69	16 584	17 449	54 693	<b>88 726</b>	152 946	61,6 %
	39	3 934	10 275	21 093	<b>35 302</b>	54 750	59,8 %
	57	12 575	10 581	61 213	<b>84 369</b>	117 547	72,6 %
	84	3 917	6 621	64 217	<b>74 755</b>	129 100	85,9 %
	49	6 189	5 118	36 537	<b>47 837</b>	92 546	76,38 %
	<b>752</b>	<b>87 010</b>	<b>96 097</b>	<b>618 283</b>	<b>801 390</b>	<b>1 433 630</b>	-

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	RÉSEAU BT (EN M)				TOTAL (HTA - BT)	RÉSEAU BT SOUTERRAIN
		AÉRIEN NU	AÉRIEN TORSADÉ	SOUTERRAIN	TOTAL		%
	47	220	475	55 226	<b>55 921</b>	85 770	98,8 %
	61	6 032	4 620	44 089	<b>54 741</b>	108 672	80,5 %
	10	-	-	10 953	<b>10 953</b>	20 101	100 %
	126	3 455	8 396	103 342	<b>115 193</b>	234 634	89,7 %
	235	15 645	25 522	218 085	<b>259 252</b>	478 022	84,1 %
	100	-	-	85 639	<b>85 639</b>	174 785	100 %
	66	884	1 497	65 875	<b>68 256</b>	111 280	96,5 %
	32	2 226	1 484	40 447	<b>44 157</b>	74 076	91,6 %
	33	470	753	31 144	<b>32 367</b>	50 768	96,2 %
	<b>710</b>	<b>28 932</b>	<b>42 747</b>	<b>654 800</b>	<b>726 479</b>	<b>1 338 108</b>	-

## ANNEXES



## / INVENTAIRE DES OUVRAGES, PAR COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2020 (SUITE)

	RÉSEAU HTA (EN M)		
	AÉRIEN	SOUTERRAIN	TOTAL
<b>SEINE-SAINT-DENIS</b>			
AULNAY-SOUS-BOIS	0	222 319	222 319
LE BLANC-MESNIL	0	89 720	89 720
GAGNY	0	45 974	45 974
LIVRY-GARGAN	0	70 284	70 284
MONTFERMEIL	0	44 315	44 315
NEUILLY-PLAISANCE	0	60 317	60 317
NOISY-LE-GRAND	0	197 015	197 015
LE RAINCY	0	21 136	21 136
SEVRAN	0	79 952	79 952
TREMBLAY-EN-FRANCE	0	206 040	206 040
VAUJOURS	0	20 841	20 841
VILLEPINTE	0	104 895	104 895
<b>SOUS-TOTAL</b>	-	1 162 810	1 162 810

	RÉSEAU HTA (EN M)		
	AÉRIEN	SOUTERRAIN	TOTAL
<b>VAL-DE-MARNE</b>			
BOISSY-SAINT-LÉGER	-	28 105	28 105
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	-	63 812	63 812
LIMEIL-BRÉVANNES	157	61 734	61 891
MANDRES-LES-ROSES	-	16 669	16 669
MAROLLES-EN-BRIE	-	20 240	20 240
PÉRIGNY-SUR-YERRES	-	10 620	10 620
<b>SOUS-TOTAL</b>	157	201 180	201 337

	RÉSEAU HTA (EN M)		
	AÉRIEN	SOUTERRAIN	TOTAL
<b>VAL-D'OISE</b>			
MARGENCY	-	5 685	5 685
<b>SOUS-TOTAL</b>	-	5 685	5 685
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 778 755</b>	<b>3 792 418</b>	<b>3 792 418</b>

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	RÉSEAU BT (EN M)				TOTAL (HTA - BT)	RÉSEAU BT SOUTERRAIN
		AÉRIEN NU	AÉRIEN TORSADÉ	SOUTERRAIN	TOTAL		%
	212	46 813	44 727	148 740	<b>240 280</b>	462 599	61,9 %
	116	25 714	26 053	104 729	<b>156 496</b>	246 216	66,9 %
	102	26 588	41 857	63 094	<b>131 539</b>	177 513	48 %
	105	28 733	38 602	75 612	<b>142 947</b>	213 231	52,9 %
	76	21 251	26 452	50 248	<b>97 951</b>	142 266	51,3 %
	69	9 226	21 388	42 629	<b>73 243</b>	133 560	58,2 %
	223	16 961	40 580	149 155	<b>206 696</b>	403 711	72,2 %
	55	8 657	13 102	35 288	<b>57 047</b>	78 183	61,9 %
	105	17 224	21 435	90 414	<b>129 073</b>	209 025	70 %
	156	28 573	33 767	96 092	<b>158 432</b>	364 472	60,7 %
	22	4 047	7 297	18 889	<b>30 233</b>	51 074	62,5 %
	119	10 669	21 791	92 058	<b>124 518</b>	229 413	73,9 %
	<b>1 360</b>	<b>244 456</b>	<b>337 051</b>	<b>966 948</b>	<b>1 548 455</b>	<b>2 711 265</b>	-

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	RÉSEAU BT (EN M)				TOTAL (HTA - BT)	RÉSEAU BT SOUTERRAIN
		AÉRIEN NU	AÉRIEN TORSADÉ	SOUTERRAIN	TOTAL		%
	51	3 933	4 824	52 614	<b>61 371</b>	89 476	85,7 %
	72	7 957	10 724	63 001	<b>81 682</b>	145 494	77,1 %
	70	6 984	8 089	69 011	<b>84 084</b>	145 975	82,1 %
	22	749	5 306	29 423	<b>35 478</b>	52 147	82,9 %
	30	-	-	39 388	<b>39 388</b>	59 628	100 %
	13	-	839	18 314	<b>19 153</b>	29 773	95,6 %
	<b>258</b>	<b>19 623</b>	<b>29 782</b>	<b>271 751</b>	<b>321 156</b>	<b>522 493</b>	-

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	RÉSEAU BT (EN M)				TOTAL (HTA - BT)	RÉSEAU BT SOUTERRAIN
		AÉRIEN NU	AÉRIEN TORSADÉ	SOUTERRAIN	TOTAL		%
	12	502	1 806	10 700	<b>13 008</b>	18 693	82,3 %
	12	502	1 806	10 700	<b>13 008</b>	18 693	-
	<b>4 689</b>	<b>529 226</b>	<b>727 158</b>	<b>3 912 201</b>	<b>5 168 585</b>	<b>8 961 003</b>	<b>75,7 %</b>



## / ÉTUDE DE LA VARIATION DES LINÉAIRES DE RÉSEAUX HTA ET BT (ÉCHANTILLON DE COMMUNES)

SOUTERRAIN HTA (EN m)	ÉCART (m) 2020/2019	JUSTIFICATIFS (m)				
		SIGNÉ	ASSAINISSEMENT OU RECALAGE DE LA BASE DE DONNÉES	SIGNÉ	TRAVAUX	LINÉAIRE NON JUSTIFIÉ*
AULNAY-SOUS-BOIS	1 260	+	1 260	+	1 256	-
BOISSY-SAINT-LÉGER	2 106	-	2 106	-	1 888	-
MEUDON	4 666	+	4 666	+	4 652	-
MITRY-MORY	4 666	+	4 666	-		-
SERVON	2 166	-	2 166	+	2 166	-
TREMBLAY-EN-FRANCE	2 679	+	2 679	+	2 548	-
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	1 736	-	1 736	-	1 426	-
WISSOUS	1 913	-	1 913	+	1 913	-
<b>TOTAL *</b>	<b>13 160</b>		<b>809</b>		<b>15 849</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL % RÉPARTITION</b>	<b>100%</b>		<b>5 %</b>		<b>95 %</b>	<b>-</b>

AÉRIEN BT NU (EN m)	2019	2020	ÉCART (m) 2020/2019	JUSTIFICATIFS*		
				ASSAINISSEMENT DES BASES DE DONNÉES	TRAVAUX	LINÉAIRE NON JUSTIFIÉ*
AULNAY-SOUS-BOIS	47 308	47 308	-	-	-	-
BOISSY-SAINT-LÉGER	4 614	4 614	-	-	-	-
LE BLANC-MESNIL	26 633	26 564	- 69	-	- 69	-
GAGNY	28 315	26 981	- 1 334	-	- 1 334	-
MEUDON	3 881	3 797	- 84	-	- 84	-
ORSAY	16 793	16 793	-	-	-	-
LE RAINCY	8 938	8 921	- 17	-	- 17	-
RUEIL-MALMAISON	18 212	17 204	- 1 008	-	- 1 008	-
SERVON	1 616	1 616	-	-	-	-
VERSAILLES	8 931	8 279	- 652	-	- 652	-
VILLEBON-SUR-YVETTE	4 496	4 372	- 124	-	- 124	-
<b>TOTAL</b>	<b>169 737</b>	<b>166 449</b>	<b>- 3 288</b>	<b>-</b>	<b>- 3 288</b>	<b>-</b>

(\*) Les sommes sont présentées en valeur absolue.

## / ÉTUDE DE LA VARIATION DES LINÉAIRES DE RÉSEAUX HTA ET BT (ÉCHANTILLON DE COMMUNES) (SUITE)

AÉRIEN BT TORSADÉ (EN m)	2019	2020	ÉCART (m) 2020/2019	JUSTIFICATIFS*		
				ASSAINISSEMENT DES BASES DE DONNÉES	TRAVAUX	LINÉAIRE NON JUSTIFIÉ*
AULNAY-SOUS-BOIS	45 874	45 525	- 349	-	- 349	-
BOISSY-SAINT-LÉGER	6 359	6 359	-	-	-	-
LE BLANC-MESNIL	29 302	28 986	- 316	- 54	- 262	-
GAGNY	42 099	41 814	- 285	-	-	-
MEUDON	9 386	8 763	- 623	-	- 623	-
ORSAY	17 114	17 322	208	- 12	220	-
LE RAINCY	13 403	13 441	38	-	38	-
RUEIL-MALMAISON	27 074	26 833	- 241	-	- 241	-
SERVON	2 745	2 489	- 256	-	- 256	-
VERSAILLES	9 491	8 541	- 950	-	- 950	-
VILLEBON-SUR-YVETTE	7 727	7 384	- 343	-	- 343	-
<b>TOTAL</b>	<b>210 574</b>	<b>207 457</b>	<b>- 3 117</b>	<b>- 66</b>	<b>- 2 986</b>	<b>-</b>

SOUTERRAIN BT (EN m)	2019	2020	ÉCART (m) 2020/2019	JUSTIFICATIFS*		
				ASSAINISSEMENT DES BASES DE DONNÉES	TRAVAUX	LINÉAIRE NON JUSTIFIÉ*
AULNAY-SOUS-BOIS	144 303	145 472	1 169	-	1 169	-
BOISSY-SAINT-LÉGER	49 799	50 835	1 036	-	1 036	-
LE BLANC-MESNIL	97 050	99 553	2 503	42	2 461	-
GAGNY	60 525	62 376	1 851	-	1 851	-
MEUDON	99 845	101 248	1 403	- 5	1 398	--
ORSAY	53 793	54 016	223	-	223	-
LE RAINCY	33 661	34 388	727	-	727	-
RUEIL-MALMAISON	213 779	215 779	2 000	-	2 000	--
SERVON	23 704	25 791	2 087	-	2 087	-
VERSAILLES	229 864	231 776	1 912	- 60	1 952	-
VILLEBON-SUR-YVETTE	60 011	61 990	1 979	- 38	2 020	- 3
<b>TOTAL</b>	<b>1 066 334</b>	<b>1 083 224</b>	<b>16 890</b>	<b>- 103</b>	<b>16 924</b>	<b>- 3</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 446 645</b>	<b>1 457 130</b>	<b>23 295</b>	<b>- 169</b>	<b>23 198</b>	<b>- 3</b>
				<b>0,72 %</b>	<b>99,26 %</b>	<b>0,01 %</b>

(\*) Les sommes sont présentées en valeur absolue.



## / NOMBRE DE CLIENTS ET ÉNERGIE ACHÉMINÉE DANS LA CONCESSION DU SIGEIF EN 2020

	NOMBRE DE CLIENTS			TOTAL
	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	
AULNAY-SOUS-BOIS	33 854	424	66	<b>34 344</b>
BALLAINVILLIERS	2 054	39	6	<b>2 099</b>
LE BLANC-MESNIL	22 849	271	46	<b>23 166</b>
BOIS-D'ARCY	7 505	97	12	<b>7 614</b>
BOISSY-SAINT-LÉGER	7 914	99	10	<b>8 023</b>
BROU-SUR-CHANTEREINE	2 266	20	2	<b>2 288</b>
CARRIÈRES-SUR-SEINE	6 845	68	11	<b>6 924</b>
LA CELLE-SAINT-CLOUD	10 044	74	9	<b>10 127</b>
CHAMPLAN	1 280	43	9	<b>1 332</b>
CHATOU	15 605	114	6	<b>15 725</b>
CHAVILLE	11 005	98	5	<b>11 108</b>
CHELLES	25 324	253	47	<b>25 624</b>
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	9 447	119	20	<b>9 586</b>
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	18 013	153	39	<b>18 205</b>
COURTRY	2 816	31	4	<b>2 851</b>
CROISSY-SUR-SEINE	5 567	43	9	<b>5 619</b>
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	4 876	40	6	<b>4 922</b>
FONTENAY-LE-FLEURY	6 985	32	9	<b>7 026</b>
GAGNY	17 731	90	11	<b>17 832</b>
GARCHES	9 952	79	7	<b>10 038</b>
JOUY-EN-JOSAS	3 352	51	10	<b>3 413</b>
LIMEIL-BRÉVANNES	11 853	76	15	<b>11 944</b>
LIVRY-GARGAN	21 786	155	14	<b>21 955</b>
LONGJUMEAU	10 549	79	18	<b>10 646</b>
MAISONS-LAFFITTE	13 133	130	16	<b>13 279</b>
MANDRES-LES-ROSES	2 139	26	3	<b>2 168</b>
MARCOUSSIS	3 943	57	10	<b>4 010</b>
MARGENCY	1 368	5	1	<b>1 374</b>
MARNES-LA-COQUETTE	835	15	4	<b>854</b>
MAROLLES-EN-BRIE	2 060	22	5	<b>2 087</b>
MASSY	26 025	437	91	<b>26 553</b>

	ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)				RECETTES D'ACHÈMINEMENT (EN K€)
	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	TOTAL	TOTAL
	149,6	48,1	97,9	<b>34 344</b>	<b>11 974</b>
	12	4,6	5,6	<b>2 099</b>	<b>898</b>
	100,3	24,5	48,6	<b>10 127</b>	<b>7 398</b>
	31,4	8	27,9	<b>7 614</b>	<b>2 658</b>
	34,8	8,9	10,2	<b>8 023</b>	<b>2 464</b>
	9,4	1,2	1,3	<b>2 288</b>	<b>581</b>
	36,2	5,8	5,1	<b>6 924</b>	<b>2 217</b>
	36,9	6,4	5,4	<b>3 413</b>	<b>2 413</b>
	8,6	3,2	18,4	<b>1 332</b>	<b>903</b>
	62,7	13	13,5	<b>15 725</b>	<b>4 224</b>
	41,4	10,6	2,7	<b>11 108</b>	<b>2 783</b>
	125,8	28,1	42,8	<b>25 624</b>	<b>8 609</b>
	44,6	13,4	22	<b>9 586</b>	<b>3 333</b>
	64,5	19,3	46,9	<b>23 166</b>	<b>5 485</b>
	18,6	2,9	0,7	<b>2 851</b>	<b>1 049</b>
	31,4	4,2	30,3	<b>5 619</b>	<b>2 345</b>
	16,4	4,6	4,1	<b>4 922</b>	<b>1 193</b>
	25,2	3,2	2,4	<b>7 026</b>	<b>1 622</b>
	81,9	8,5	4,6	<b>7 026</b>	<b>4 689</b>
	43,1	8,6	9	<b>17 832</b>	<b>2 762</b>
	20,7	5,8	22,3	<b>10 038</b>	<b>1 728</b>
	56	7,6	24,9	<b>8 599</b>	<b>3 644</b>
	99,5	18,2	11,2	<b>11 944</b>	<b>6 133</b>
	48,8	8,7	21,2	<b>21 955</b>	<b>3 290</b>
	56,6	11,6	15,2	<b>10 646</b>	<b>3 769</b>
	16,1	2,9	2,3	<b>13 279</b>	<b>951</b>
	26	6,9	35,3	<b>2 168</b>	<b>2 209</b>
	7,8	0,5	0,8	<b>21 955</b>	<b>417</b>
	5,3	1,2	3,6	<b>10 646</b>	<b>397</b>
	22,8	2	3,8	<b>13 279</b>	<b>1 201</b>
	91,2	46,4	140,7	<b>13 279</b>	<b>10 219</b>



## / NOMBRE DE CLIENTS ET ÉNERGIE ACHÉMINÉE DANS LA CONCESSION DU SIGEIF EN 2020 (SUITE)

	NOMBRE DE CLIENTS			TOTAL
	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	
MEUDON	24 942	282	35	25 259
MITRY-MORY	3 542	130	55	3 727
MONTESSON	6 968	94	8	7 070
MONTFERMEIL	10 630	86	11	10 727
MORANGIS	6 435	144	21	6 600
NEUILLY-PLAISANCE	10 484	112	6	10 602
NOISY-LE-GRAND	33 409	560	83	34 052
NOZAY	2 058	24	1	2 083
ORSAY	8 702	110	20	8 832
PÉRIGNY-SUR-YERRES	1 158	10	3	1 171
LE RAINCY	8 359	88	6	8 453
RUEIL-MALMAISON	41 873	606	82	42 561
SAINT-CLOUD	16 653	256	27	16 936
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	10 492	116	13	10 621
SAULX-LES-CHARTREUX	3 095	39	5	3 139
SERVON	1 653	100	9	1 762
SEVRAN	19 705	167	23	19 895
SÈVRES	11 967	203	16	12 186
TREMBLAY-EN-FRANCE	15 905	346	63	16 314
VAIRES-SUR-MARNE	6 355	41	10	6 406
VAUCRESSON	4 542	52	3	4 597
VAUJOURS	3 396	30	6	3 432
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	11 177	357	98	11 632
VERRIÈRES-LE-BUISSON	7 316	94	7	7 417
VERSAILLES	48 922	520	101	49 543
LE VÉSINET	8 513	81	5	8 599
VILLE-D'AVRAY	6 182	37	2	6 221
VILLEBON-SUR-YVETTE	5 368	238	32	5 638
VILLEPARISIS	12 077	109	12	12 198
VILLEPINTE	14 408	275	51	14 734
VIROFLAY	8 666	76	13	8 755
WISSOUS	3 750	124	31	3 905
<b>TOTAL</b>	<b>697 677</b>	<b>8 747</b>	<b>1 379</b>	<b>707 803</b>

	ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)				RECETTES D'ACHEMINEMENT (EN K€)
	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	TOTAL	TOTAL
	84	29,4	52,5	165,9	7 068
	19,6	12,6	87,8	120	3 269
	39,2	9,3	14,1	62,7	2 629
	59	6,3	14,5	79,8	3 565
	35,7	17,7	20	73,5	3 053
	49,6	10,3	7	66,9	3 148
	162,6	59,2	134,8	356,6	13 835
	12,2	1,6	0,6	14,4	680
	45,3	11,9	73,9	131,1	4 515
	9	2,3	1	12,3	531
	39,3	8,2	2,2	380,7	15 169
	186,9	54,2	139,6	146,7	5 847
	70,4	25,6	50,7	87,5	3 500
	41,8	9,7	36	30	1 296
	19,7	5,1	5,2	23,7	1 072
	11,5	9,3	2,9	119,1	5 596
	84,8	17,1	17,3	85,9	3 999
	50,8	21,1	14	207,3	7 690
	80,3	36,6	90,3	39,8	1 914
	27,3	7	5,5	31,5	1 460
	21,8	6,8	2,9	72,2	1 943
	18,1	2	52,1	298,8	8 493
	42,3	39	217,5	66,4	3 094
	50,6	13	2,8	320,3	14 681
	187	51,8	81,5	29	1 487
	42,4	6,6	7,7	86,8	3 377
	23,2	4,3	1,5	87,6	3 947
	30,5	24,5	31,9	152,5	6 191
	62,9	14,2	10,5	46,7	2 308
	74	27,8	50,6	81,1	2 575
	33,8	7	5,8	46,7	2 308
	23,2	11,7	46,2	81,1	2 575
	<b>3 164,4</b>	<b>901,7</b>	<b>1 962,1</b>	<b>6 028,1</b>	<b>246 586</b>



## / RÉPARTITIONS PAR DÉCENNIE DU LINÉAIRE DES LIGNES ET CANALISATIONS BT

SIG : OSCAR (EN M)							
commune	< 11 ANS	DE 11 À 20 ANS	DE 21 À 30 ANS	DE 31 À 40 ANS	DE 41 À 50 ANS	> 50 ANS	ÂGE MOYEN
AULNAY-SOUS-BOIS	25 896	17 494	26 197	10 547	2 885	157 261	54,8
BALLAINVILLIERS	4 208	7 720	7 138	2 893	-	8 488	35
LE BLANC-MESNIL	21 553	12 612	25 519	14 022	23 157	59 633	38,2
BOIS-D'ARCY	13125	9 319	7 199	4 916	668	23 460	39,4
BOISSY-SAINT-LÉGER	9 322	4 131	18 730	5 408	-	23 780	41,3
BROU-SUR-CHANTERINE	4 591	715	6 086	-	-	5 783	36,8
CARRIÈRES-SUR-SEINE	5 109	9 027	18 542	15 288	322	17 615	37,8
LA CELLE-SAINT-CLOUD	11 637	10 222	18 303	25 111	106	19 187	35,1
CHAMPLAN	1 782	3 608	6 688	2 319	885	7 879	39,9
CHATOU	8 000	9 015	25 311	22 657	700	47 468	45,7
CHAVILLE	16 218	11 470	9 763	2 727	1 701	14 042	30,7
CHELLES	17 600	25 813	161 240	372	328	1 474	25,1
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	14 128	5 932	12 920	42 956	-	5 746	28,2
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	6 564	9 708	6 087	5 125	29	68 696	58,2
COURTRY	3 748	1 674	13 730	0	336	18 305	47,3
CROISSY-SUR-SEINE	6 234	4 891	16 790	17 118	226	12 135	35,5
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	3 769	2 819	2 627	1 160	5 434	14 783	44,8
FONTENAY-LE-FLEURY	6 458	4 605	3 731	1 813	65	20 759	48,4
GAGNY	11 337	9 237	45 184	10 738	39 365	15 678	36,5
GARCHES	5 190	4 761	7 350	3 469	665	33 306	53,1
JOUY-EN-JOSAS	4 603	3 486	5 419	2 078	230	26 051	53,4
LIMEIL-BRÉVANNES	15 959	11 566	16 100	6 964	-	33 495	40,4
LIVRY-GARGAN	11 413	11 454	19 845	7 265	38	92 932	55,1
LONGJUMEAU	6 058	6 669	7 678	19 694	13 291	27 338	40
MAISONS-LAFFITTE	7 373	9 250	11 088	2 233	1 024	76 227	58,1
MANDRES-LES-ROSES	2 077	3 979	14 160	4 541	-	10 721	39,9
MARCOUSSIS	5 694	9 570	17 366	12 768	4 910	14 709	34
MARGENCY	782	2 308	1 328	1 856	213	6 521	46,8
MARNES-LA-COQUETTE	328	2 318	4 525	989	113	2 680	36,1
MAROLLES-EN-BRIE	1 016	2 188	7 419	14 043	-	14 722	45,8
MASSY	22 311	15 094	20 810	21 287	11 856	45 455	35,9

/ RÉPARTITIONS PAR DÉCENNIE DU LINÉAIRE DES LIGNES ET CANALISATIONS BT (SUITE)

SIG : OSCAR (EN M)							
commune	< 11 ANS	DE 11 À 20 ANS	DE 21 À 30 ANS	DE 31 À 40 ANS	DE 41 À 50 ANS	> 50 ANS	ÂGE MOYEN
MEUDON	24 434	12 829	17 895	14 093	8 180	37 762	35,2
MITRY-MORY	7 744	11 384	19 354	423	-	9 691	30,1
MONTESSON	7 381	9 754	23 603	22 747	44	11 424	32,3
MONTFERMEIL	10 524	19 358	16 290	16 723	8 839	26 217	33,8
MORANGIS	4 783	8 480	9 341	8 088	11 367	35 351	47,5
NEUILLY-PLAISANCE	6079	5 084	11 653	24 856	19 427	6 144	37
NOISY-LE-GRAND	23 585	19 965	82 073	39 693	25 653	15 727	30,3
NOZAY	1 358	3 101	13 512	3 194	3 887	1 181	29,3
ORSAY	6 716	11 359	19 382	8 292	4 157	38 820	44,8
PÉRIGNY-SUR-YERRES	1849	2 824	5 473	987	-	8 020	42,5
LE RAINCY	5 842	3 066	9 408	2 142	30 094	6 495	40,1
RUEIL-MALMAISON	28 246	28 977	82 008	56 984	1 119	61 918	35,8
SAINT-CLOUD	5 751	24 055	12 389	5 479	26 15	35 350	41,5
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	12 312	5 428	6 349	4 813	246	32 563	46,8
SAULX-LES-CHARTREUX	5 693	3 284	8 249	5 426	1 476	11 174	38
SERVON	11 252	3 525	11 656	4 534	2 659	1 675	22,2
SEVRAN	14 248	8 126	23 128	7 338	631	75 602	51,9
SÈVRES	11 047	10 937	13 912	4 676	633	27 051	40,3
TREMBLAY-EN-FRANCE	18 203	13 346	31 441	10 834	726	83 882	49
VAIRES-SUR-MARNE	7 115	5 956	16 840	-	17	20 594	42
VAUCRESSON	8 501	10 543	6 998	1 481	356	16 278	36,9
VAUJOURS	4 559	2 109	5 217	2 072	-	16 276	48,5
VÉLIZY -VILLACOUBLAY	10 089	4 176	20 782	4 898	101	34 022	45,4
VERRIÈRES-LE-BUISSON	3 673	6 679	8 854	23 934	11 300	29 929	44,4
VERSAILLES	31 490	29 502	20 270	6 510	1 343	160 332	53,2
LE VÉSINET	6 549	13 000	21 978	20 219	733	32 339	41,4
VILLE-D'AVRAY	3 374	2 818	14 089	949	659	10 478	38,9
VILLEBON-SUR-YVETTE	10 049	15 103	13 132	18 475	6 375	11 621	31,2
VILLEPARISIS	4 129	9 810	45 894	741	49	31 404	41,1
VILLEPINTE	10 494	10 255	29 527	12 751	512	60 979	48,2
VIROFLAY	8 458	6 022	8 597	2 835	-	26 544	46,3
WISSOUS	4 260	5 170	7 237	11 685	7 892	11 593	39,5
<b>TOTAL</b>	<b>593 870</b>	<b>568 680</b>	<b>1 201 404</b>	<b>630 229</b>	<b>259 637</b>	<b>1 914 765</b>	<b>41,6</b>



## / VALORISATION 2020 DE LA REMISE GRATUITE PAR ENEDIS

COMMUNE	LIBELLÉ DES TRAVAUX	VRG *	
		VALORISATION ENEDIS (€)	VALEUR ÉCART VRG-SIGEIF
AULNAY-SOUS-BOIS	Enf. BT rue d'Alembert (Theuriet-Strasbourg) et impasse Chero	88 504	- 367
LE BLANC-MESNIL	Enf. BT rue de Bergerac	186 470	252
BOIS-D'ARCY	Enf. BT avenue Jean Jaurès	132 935	- 6 572
BOIS-D'ARCY	Enf. BT rue Chateaubriand	34 021	2 070
BOISSY-SAINT-LÉGER	Enf. BT avenue des Châtaigniers (Blancs-Combernoux)	62 331	- 262
BOISSY-SAINT-LÉGER	Enf. BT avenue du Parc (Marolles-Wallé)	28 352	- 126
BOISSY-SAINT-LÉGER	Enf. BT rue Alexandre Ribot	72 702	- 2 759
BOISSY-SAINT-LÉGER	Enf. BT rues Vallou de Villeneuve et de la Fontaine	40 828	- 1 000
CARRIÈRES-SUR-SEINE	Enf. BT rues Gambetta et Ampère (Berteaux-Gambetta)	148 812	6 721
CHAMPLAN	Enf. BT route de Versailles (limites commune-RD591)	117 197	- 5 039
CHAVILLE & VIROFLAY	Enf. BT avenue du Belvédère	86 054	149
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	Enf. BT avenue du Bois	268 813	6 417
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	Enf. BT rue de la Liberté (Pré Fleurant-Georges)	71 243	2 656
CROISSY-SUR-SEINE	Enf. BT avenue du Maréchal Foch (Hostachy-Wailly)	33 941	6 098
CROISSY-SUR-SEINE	Enf. BT avenue du Maréchal Foch (Wailly-Verdun)	47 178	8 619
CROISSY-SUR-SEINE	Enf. BT rue des Gabillons (Écluse-Roi)	164 420	22 820
FONTENAY-LE-FLEURY	Enf. BT rue Racine et place Nicolas Boileau	83 149	4 509
MANDRES-LES-ROSES	Enf. BT rue du Faubourg des Chartreux (Boussy-Doumer)	111 656	4 062
MEUDON	Enf. BT rue de l'Amiral Martin et Robert Julien Lanen	53 093	- 464
MEUDON	Enf. BT rue de l'Arrivée et avenue le Corbeiller	46 721	3 297
MEUDON	Enf. BT rues Charles Desvergnès et des Galons	140 268	6 347

(\*) Valorisation par Enedis de la remise gratuite.

(\*\*) Valorisation corrigée après l'audit réalisé par le Sigeif.

	VRG *		COÛT RÉEL (SIGEIF) DES TRAVAUX (€)	PARTICIPATION ENEDIS (€)	MONTANT RÉSULTANT CONCÉDANT (€)
	ÉCART TAUX	SEUIL D'ALERTE			
	- 0,4 %	--	88 871	35 548	53 323
	0,1 %	--	186 218	74 487	111 731
	- 4,7 %	--	139 508	55 803	83 705
	6,5 %	--	31 951	12 780	19 171
	- 0,4 %	--	62 593	25 037	37 556
	- 0,4 %	--	28 478	11 391	17 087
	- 3,7 %	--	75 461	30 184	45 277
	- 2,4 %	--	41 828	16 731	25 097
	4,7 %	--	142 092	56 837	85 255
	- 4,1 %	--	122 237	48 895	73 342
	0,2 %	--	85 906	42 953	42 953
	2,4 %	--	262 396	131 198	131 198
	3,9 %	--	68 587	34 293	34 293
	21,9 %	Haut	27 843	13 921	13 921
	22,4 %	Haut	38 560	19 280	19 280
	16,1 %	Haut	141 599	70 800	70 800
	5,7 %	--	78 640	31 456	47 184
	3,8 %	--	107 594	43 037	64 556
	- 0,9 %	--	53 557	26 779	26 779
	7,6 %	--	43 424	21 712	21 712
	4,7 %	--	133 921	66 960	66 960



## / VALORISATION 2020 DE LA REMISE GRATUITE PAR ENEDIS (SUITE)

COMMUNE	LIBELLÉ DES TRAVAUX	VRG *	
		VALORISATION ENEDIS (€)	VALEUR ÉCART VRG-SIGEIF
MONTESSON	Enf. BT chemin de la Folie	39 901	2 575
MONTESSON	Enf. BT rue Gabriel Péri (Pecq-Salengro)	117 911	- 2 942
NOISY-LE-GRAND	Enf. BT avenue du Bois Saint Martin (Salles-limite Villiers)	80 037	1 682
NOISY-LE-GRAND	Enf. BT avenue Georges Clémenceau	116 228	407
RUEIL-MALMAISON	Enf. BT avenue de Buzenval (Bellemare-18 juin 1940)	30 681	- 2 260
RUEIL-MALMAISON	Enf. BT route de l'Empereur (Versailles-Calmette)	98 894	- 3 950
RUEIL-MALMAISON	Enf. BT rue du Docteur Charcot	47 165	- 2 843
RUEIL-MALMAISON	Enf. BT rue Émile Augier	74 878	3 039
RUEIL-MALMAISON	Enf. BT rue Pierre Brossolette et av. Ossart (Brossolette-n° 9)	287 705	13 128
SÈVRES	Enf. BT avenue de la Division Leclerc (du n° 26 au n° 32)	5 054	- 980
SÈVRES	Enf. BT rue Brancas	21 906	661
SÈVRES	Enf. BT rue Gustave Guillaumet	57 619	- 3 884
SÈVRES	Enf. BT rue Pierre et Marie Curie	23 227	- 948
TREMBLAY EN FRANCE	Enf. BT rue Louis Eschard	92 049	2 282
VÉRRÈRES-LE-BUISSON	Enf. BT avenue Carnot	234 129	11 083
VERSAILLES	Enf. BT rue Émile Cousin (Ceinture-Chateil)	89 543	1 027
VERSAILLES	Enf. BT rue Mansart	78 677	- 3 783
VERSAILLES	Enf. BT rue Saint Nicolas	33 416	- 499
VERSAILLES	Enf. BT rues de Nancy, Verdun et Metz	138 982	6 094
VERSAILLES	Enf. BT rues J. Fontaine (Célestins, Holmes) et Corneilles, Moines	161 145	7 336
LE VESINET	Enf. BT allée de la Gare (Garibladi-Berteaux)	42 461	- 2 772
LE VESINET	Enf. BT avenue de la Marguerite	36 360	1 516
VIROFLAY	Enf. BT rue de la Côte	122 232	22 761

<b>VALORISATION 2020 DE LA REMISE GRATUITE PAR ENEDIS :</b>	<b>4 048 889</b>	<b>106 157</b>
<b>VALORISATION 2019 DE LA REMISE GRATUITE PAR ENEDIS :</b>	<b>2 267 176</b>	<b>- 38 944</b>
<b>VALORISATION 2018 DE LA REMISE GRATUITE PAR ENEDIS :</b>	<b>3 962 943</b>	<b>- 141 935</b>
<b>VALORISATION 2017 DE LA REMISE GRATUITE PAR ENEDIS :</b>	<b>3 423 741</b>	<b>- 34 778</b>
<b>VALORISATION 2016 DE LA REMISE GRATUITE PAR ENEDIS :</b>	<b>3 458 379</b>	<b>- 53 590</b>

	VRG *		COÛT RÉEL (SIGEIF) DES TRAVAUX (€)	PARTICIPATION ENEDIS (€)	MONTANT RÉSULTANT CONCÉDANT (€)
	ÉCART TAUX	SEUIL D'ALERTE			
	6,9 %	--	37 326	14 930	22 396
	- 2,4 %	--	120 853	48 341	72 512
	2,1 %	--	78 355	31 342	47 013
	0,4 %	--	115 821	46 328	69 493
	- 6,9 %	--	32 941	13 177	19 765
	- 3,8 %	--	102 844	51 422	51 422
	- 5,7 %	--	50 008	20 003	30 005
	4,2 %	--	71 839	28 736	43 104
	4,8 %	--	274 577	137 288	137 288
	- 16,2 %	--	6 034	3 017	3 017
	3,1 %	--	21 245	10 622	10 622
	- 6,3 %	--	61 503	24 601	36 902
	- 3,9 %	--	24 174	12 087	12 087
	2,5 %	--	89 768	44 884	44 884
	5 %	--	223 046	89 218	133 827
	1,2 %	--	88 516	44 258	44 258
	- 4,6 %	--	82 459	41 230	41 230
	- 1,5 %	--	33 916	16 958	16 958
	4,6 %	--	132 888	66 444	66 444
	4,8 %	--	153 809	76 904	76 904
	- 6,1 %	--	45 234	22 617	22 617
	4,3 %	--	34 844	17 422	17 422
	22,9 %	Haut	99 471	49 736	49 736
	<b>2,7 %</b>		<b>3 942 732</b>	<b>1 781 650</b>	<b>2 161 082</b>
	<b>- 1,7 %</b>		<b>2 306 121</b>	<b>1 010 324</b>	<b>1 295 797</b>
	<b>- 3,5 %</b>		<b>4 104 889</b>	<b>1 891 109</b>	<b>2 213 780</b>
	<b>- 1 %</b>		<b>3 458 519</b>	<b>1 543 645</b>	<b>1 914 874</b>
	<b>- 1,5 %</b>		<b>3 511 969</b>	<b>1 610 492</b>	<b>1 901 477</b>



## / CAUSES DES INCIDENTS BASSE TENSION ET NOMBRE D'INCIDENTS AUX 100 KM

	USURE NATURELLE	DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL	DÉPASSEMENT DE CAPACITÉ	TRAVAUX DE TIERS	CLIMATIQUE OU EXTERNE
AULNAY-SOUS-BOIS	33	2	11	3	5
BALLAINVILLIERS	1	-	-	-	-
LE BLANC-MESNIL	20	1	12	5	6
BOIS-D'ARCY	1	-	1	-	-
BOISSY-SAINT-LÉGER	1	-	-	-	-
BROU-SUR-CHANTEREINE	5	-	1	1	-
CARRIÈRES-SUR-SEINE	2	2	-	3	-
LA CELLE-SAINT-CLOUD	7	6	2	3	2
CHAMPLAN	-	-	-	-	-
CHATOU	7	5	2	5	-
CHAVILLE	7	1	1	2	-
CHELLES	5	-	2	1	5
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	4	-	-	2	-
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	3	1	2	-	-
COURTRY	1	-	1	1	-
CROISSY-SUR-SEINE	1	2	1	1	-
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	2	-	1	-	-
FONTENAY-LE-FLEURY	5	-	6	1	-
GAGNY	8	-	3	2	9
GARCHES	2	4	-	1	1
JOUY-EN-JOSAS	2	-	-	1	1
LIMEIL-BRÉVANNES	7	1	3	-	-
LIVRY-GARGAN	15	1	6	3	5
LONGJUMEAU	4	-	1	-	-
MAISONS-LAFFITTE	8	-	1	1	2
MANDRES-LES-ROSES	1	-	-	-	-
MARCOUSSIS	4	-	-	-	1
MARGENCY	1	-	-	1	-
MARNES-LA-COQUETTE	1	-	1	-	1
MAROLLES-EN-BRIE	-	-	1	1	-
MASSY	7	3	10	-	-
MEUDON	11	6	10	4	2
MITRY-MORY	2	-	-	-	-
MONTESSON	2	1	-	2	-

/ CAUSES DES INCIDENTS BASSE TENSION ET NOMBRE D'INCIDENTS AUX 100 KM

ÉLAGAGE	FAUSSE MANŒUVRE	NOMBRE DE CLIENTS COUPÉS	NITITOT (min)	NOMBRE D'INCIDENTS	NOMBRE D'INCIDENTS AUX 100 KM	ÉVOLUTION 2019-2020	NIVEAU MOYEN SIGEIF
-	1	3 649	732509	55	22,9	↗	+
-	-	24	5544	1	3,3	↘	-
1	-	2 684	624116	45	28,8	↘	+
-	-	84	20235	2	3,4	↘	-
2	-	79	41681	3	4,9	↘	-
-	-	292	96039	7	40,8	↗	+
-	-	264	53449	7	10,6	↘	-
-	-	696	113220	20	23,7	↘	+
-	-	-	-	-	-	↘	-
-	-	725	178732	19	16,8	↘	+
-	-	1 306	348990	11	19,7	↘	+
1	-	563	86338	14	6,8	↗	-
-	-	288	29560	6	7,3	↗	-
1	-	285	66766	7	7,3	↘	-
-	-	24	1727	3	7,9	↘	-
-	-	292	23162	5	8,7	↗	-
-	-	217	35728	3	9,8	→	-
-	-	702	160790	12	32,1	↗	+
1	-	1 165	198116	23	17,5	↗	+
-	-	404	96307	8	14,6	↗	+
1	-	176	41500	5	11,9	↗	-
-	-	669	105829	11	13,1	↘	-
-	-	1 774	321327	30	21	↘	+
-	-	387	54922	5	6,2	→	-
-	-	752	146649	12	11,2	↘	-
-	-	18	2394	1	2,8	→	-
-	-	125	27421	5	7,7	↘	-
-	-	86	33807	2	15,4	↗	+
-	-	206	24092	3	27,4	↗	+
-	-	118	19354	2	5,1	↘	-
-	-	881	134039	20	14,6	↘	+
-	-	2 997	836152	33	28,6	↗	+
1	-	27	4185	3	6,2	↗	-
-	-	178	20862	5	6,7	↘	-

↘ AMÉLIORATION	→ MAINTIEN	↗ DÉGRADATION
----------------	------------	---------------



## / CAUSES DES INCIDENTS BASSE TENSION ET NOMBRE D'INCIDENTS AUX 100 KM (SUITE)

	USURE NATURELLE	DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL	DÉPASSEMENT DE CAPACITÉ	TRAVAUX DE TIERS	CLIMATIQUE OU EXTERNE
MONTFERMEIL	7	-	3	1	2
MORANGIS	5	-	-	1	1
NEUILLY-PLAISANCE	4	1	-	1	2
NOISY-LE-GRAND	12	-	4	7	3
NOZAY	-	-	-	-	1
ORSAY	5	1	5	3	-
PÉRIGNY-SUR-YERRES	3	-	-	-	-
LE RAINCY	2	-	2	1	2
RUEIL-MALMAISON	12	1	5	2	1
SAINT-CLOUD	7	3	2	2	-
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	6	-	3	1	-
SAULX-LES-CHARTREUX	1	-	2	-	-
SERVON	-	-	-	1	-
SEVRAN	13	-	4	1	5
SÈVRES	8	1	3	3	1
TREMBLAY-EN-FRANCE	8	-	5	4	4
VAIRES-SUR-MARNE	1	-	-	2	-
VAUCRESSON	6	-	1	-	-
VAUJOURS	1	-	2	2	-
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	9	-	1	2	-
VERRIÈRES-LE-BUISSON	6	1	2	-	-
VERSAILLES	47	1	19	5	1
LE VÉSINET	4	2	-	-	-
VILLE-D'AVRAY	1	1	1	1	-
VILLEBON-SUR-YVETTE	3	-	3	-	1
VILLEPARISIS	4	-	1	1	-
VILLEPINTE	3	-	5	1	1
VIROFLAY	6	-	1	-	-
WISSOUS	5	1	2	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>369</b>	<b>49</b>	<b>155</b>	<b>86</b>	<b>65</b>

/ CAUSES DES INCIDENTS BASSE TENSION ET NOMBRE D'INCIDENTS AUX 100 KM (SUITE)

ÉLAGAGE	FAUSSE MANŒUVRE	NOMBRE DE CLIENTS COUPÉS	NITITOT (min)	NOMBRE D'INCIDENTS	NOMBRE D'INCIDENTS AUX 100 KM	ÉVOLUTION 2019-2020	NIVEAU MOYEN SIGEIF
1	-	890	95 992	14	14,3	↗	-
-	-	325	55 149	7	9	↘	-
-	-	397	38 505	8	10,9	↗	-
-	-	1 063	326 800	26	12,6	↗	-
-	-	28	1 904	1	3,8	↘	-
1	-	554	83 723	15	16,9	↗	+
-	-	67	4 397	3	15,7	↗	+
-	-	333	93 269	7	12,3	↗	-
1	-	1 402	241 039	22	8,5	↘	-
-	-	1 141	412 633	14	16,3	↘	+
-	1	352	89 111	11	17,8	↘	+
-	-	149	33 152	3	8,5	↘	-
-	-	25	4 650	1	2,8	↘	-
1	-	1 428	381 559	24	18,6	↗	+
-	-	1 439	530 469	16	23,4	↗	+
1	-	1 073	243 602	22	13,9	↗	-
-	-	341	45 262	3	5,9	↘	-
-	-	328	76 151	7	15,9	↗	+
-	-	224	32 048	5	16,5	↗	+
-	-	491	200 472	12	16,2	↗	+
-	-	269	55 370	9	10,7	↘	-
-	1	3 770	1 534 034	74	29,7	↗	+
-	-	152	52 872	6	6,3	↘	-
-	-	118	62 355	4	12,4	↗	-
1	-	306	66 548	8	10,7	↗	-
-	-	246	45 787	6	6,5	↘	-
1	-	416	67 870	11	8,8	↘	-
2	-	298	79 170	9	17,2	↘	+
-	-	183	18 101	8	16,7	↗	+
<b>17</b>	<b>3</b>	<b>39 945</b>	<b>9 657 536</b>	<b>744</b>	<b>14,4</b>	<b>↗</b>	

↘ AMÉLIORATION	→ MAINTIEN	↗ DÉGRADATION
----------------	------------	---------------

# ANNEXES

## FOURNITURE AUX TARIFS RÉGLÉMENTÉS DE VENTE



# EDF COMMERCE BILAN D'OUVERTURE



10

ANNEXES BILAN D'OUVERTURE EDF COMMERCE





## **PREAMBULE : CONTEXTE ET OBJET DU PRESENT DOCUMENT**

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, Enedis et EDF ont conclu le 18 octobre 2019, un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

À date, le service public concédé distingue :

- > une mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité ;
- > une mission de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution.

Conformément aux articles L.111-52, L.121-4 et L.121-5 du code de l'énergie, ces missions sont assurées :

- > par Enedis, pour la partie relative au développement et à l'exploitation du réseau public de distribution ;
- > par EDF pour la partie relative à la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution.

Le contrat de concession 2019 se substitue à celui précédemment attribué le 21 novembre 1994 par le Sigeif à Électricité de France sur l'ensemble du territoire de la concession.

Le présent document a pour but de dresser un bilan de fin de contrat, au 31 décembre 2019, portant sur la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution.

# SOMMAIRE

**LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION.... 5**

**CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION AU 31/12/2019.... 6**

## **1\_**

**LES CLIENTS DE LA CONCESSION...6**

NOMBRE DE CONTRATS ..... 6

ÉNERGIE FACTURÉE ..... 7

RECETTES ..... 7

## **2\_**

**LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION ..... 8**

CHIFFRE D'AFFAIRES ..... 8

COÛTS COMMERCIAUX ..... 8

## **3\_**

**LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX CLIENTS...9**

SATISFACTION DES CLIENTS ..... 9

FACTURATION / RECOUVREMENT ..... 9

MDE « OPTIMISATION DU CONTRAT » ..... 10

MISE EN / HORS SERVICE DU CONTRAT ..... 10

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS ..... 11

SOLIDARITÉ - PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE..... 12

## **4\_**

**BILAN À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT ET DE LA COMMUNE ...14**

SEINE-ET-MARNE (77) ..... 14

YVELINES (78) ..... 15

ESSONNE (91) ..... 17

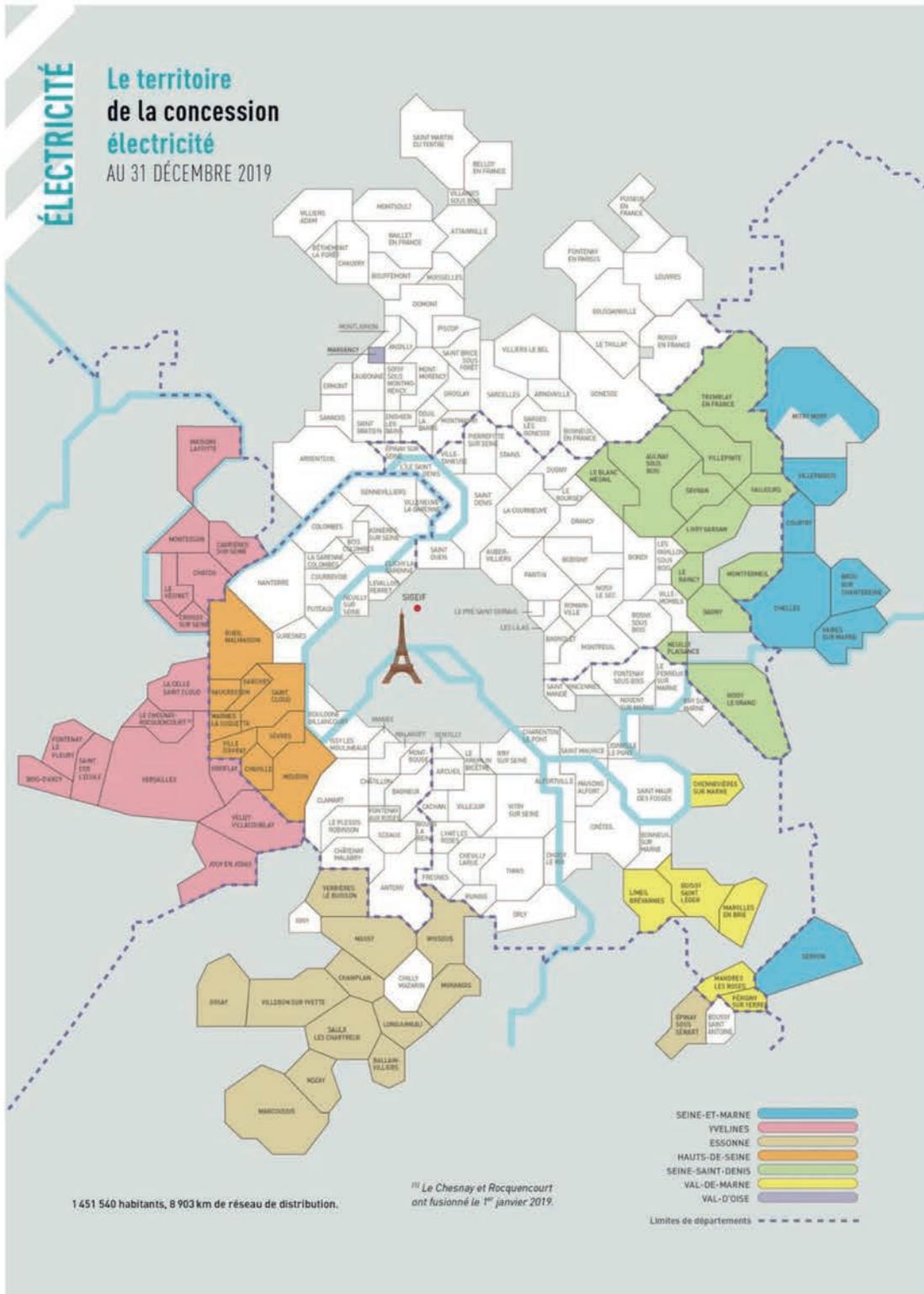
HAUTS-DE-SEINE (92) ..... 19

SEINE-SAINT-DENIS (93) ..... 20

VAL-DE-MARNE (94) ..... 22

VAL-D'OISE (95) ..... 25

# LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION



Le Sigeif fédère au 31 décembre 2019 soixante-trois communes (1,4 million d'habitants) réparties sur sept des huit départements de l'Île-de-France.

Aux 23 communes adhérentes en 1994 se sont ajoutées (voir liste ci-dessous) 40 autres, la dernière en date étant la commune de Chennevières-sur-Marne (94) le 25 septembre 2015.

COMMUNE	DATE D'ADHESION	COMMUNE	DATE D'ADHESION
<b>SEINE-ET-MARNE</b>		<b>HAUTS-DE-SEINE</b>	
Brou-sur-Chantereine	6 mai 2011	Chaville	24 novembre 1994
Chelles	24 novembre 1994	Garches	24 novembre 1994
Courtry	15 décembre 1997	Marnes-la-Coquette	24 novembre 1994
Mitry-Mory	2 mai 1995	Meudon	24 novembre 1994
Servon	16 décembre 2008	Rueil-Malmaison	15 décembre 1998
Vaires-sur-Marne	31 mars 2003	Saint-Cloud	15 décembre 1998
Villeparisis	24 novembre 1994	Sèvres	24 novembre 1994
<b>YVELINES</b>		Vaucresson	24 novembre 1994
Bois-d'Arcy	6 décembre 2011	Ville-d'Avray	24 novembre 1994
Carrières-sur-Seine	15 décembre 2006	<b>SEINE-SAINT-DENIS</b>	
La Celle-Saint-Cloud	31 mars 2003	Aulnay-sous-Bois	24 novembre 1994
Chatou	24 novembre 1994	Le Blanc-Mesnil	24 novembre 1994
Le Chesnay (1)	30 novembre 2009	Gagny	24 novembre 1994
Croissy-sur-Seine	15 décembre 1996	Livry-Gargan	24 novembre 1994
Fontenay-le-Fleury	1er octobre 2010	Montfermeil	24 novembre 1994
Jouy-en-Josas	30 novembre 2009	Neuilly-Plaisance	24 décembre 1998
Maisons-Laffitte	15 décembre 1996	Noisy-le-Grand	15 décembre 1997
Montesson	15 décembre 1996	Le Raincy	28 décembre 1995
Rocquencourt (1)	17 décembre 2010	Sevran	24 novembre 1994
Saint-Cyr-l'École	31 novembre 2003	Tremblay-en-France	24 novembre 1994
Vélizy-Villacoublay	24 novembre 1994	Vaujours	30 novembre 2009
Versailles	15 décembre 1997	Villepinte	24 novembre 1994
Le Vésinet	12 septembre 1995	<b>VAL-DE-MARNE</b>	
Viroflay	31 octobre 2003	Boissy-Saint-Léger	15 décembre 1997
<b>ESSONNE</b>		Chennevières-sur-Marne	25 septembre 2015
Ballainvilliers (2)	24 novembre 1994	Limeil-Brévannes	15 décembre 1997
Champlan (2)	30 mars 2001	Mandres-les-Roses	24 novembre 1994
Épinay-sous-Sénart	15 décembre 1997	Marolles-en-Brie	15 décembre 1996
Longjumeau (2)	24 février 1997	Périgny-sur-Yerres	23 janvier 2006
Marcoussis (2)	13 octobre 1995	<b>VAL-D'OISE</b>	
Massy (2)	15 décembre 1998	Margency	24 novembre 1994
Morangis	24 novembre 1994		
Nozay (2)	15 décembre 1998		
Orsay (2)	31 août 2004		
Saulx-les-Chartreux (2)	30 mars 2001		
Verrières-le-Buisson (2)	24 novembre 1994		
Villebon-sur-Yvette (2)	30 mars 2001		
Wissous (2)	12 juin 1997		

(1) Le Chesnay et Rocquencourt ont fusionné le 1er janvier 2019

(2) La communauté d'agglomération Paris-Saclay représente les communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous au sein du Comité d'administration du Sigeif pour la compétence électricité.

# LA CONCESSION SIGEIF AU 31/12/2019

> **63** communes

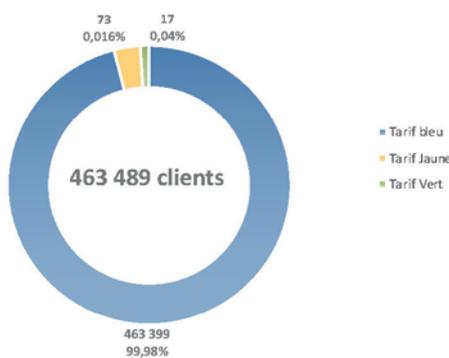
> **463 489** clients BT ≤ 36 kVA

> **239 M€ HT** Recettes\*

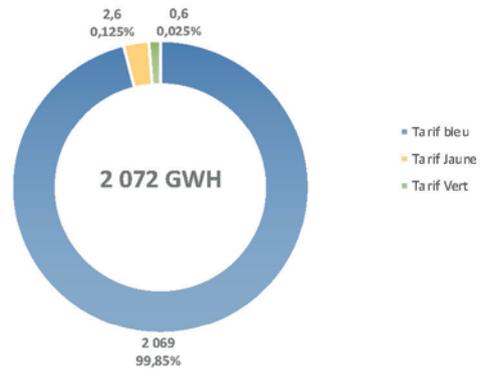
> **2 TWH** Énergie facturé

\* : Les contributions (CSPE et CTA) et les taxes (TCFE et TVA) sont exclues.

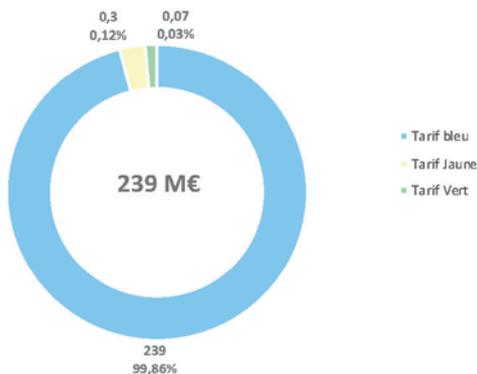
## REPARTITION DES CLIENTS



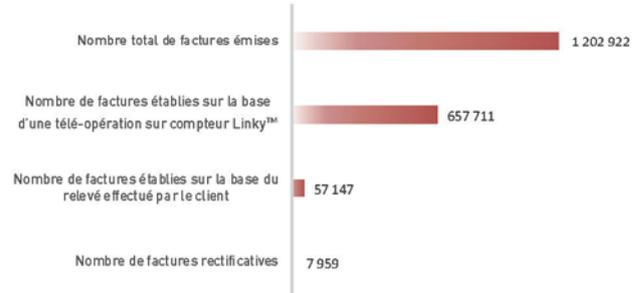
## REPARTITION DE L'ENERGIE FACTUREE



## REPARTITION DES RECETTES (EN M€)



## REPARTITION DU NOMBRE DE FACTURES EMISE



## > PRECARITE ÉNERGETIQUE

- Nombre de coupures demandées par EDF Commerce à Enedis : **6 546**
- Nombre de coupures effectives : **1 216**
- Nombre de pénalités liées aux impayés : **47 104**
- Nombre de clients en situation de réduction de puissance sur l'exercice : **4 205**
- Nombre de réductions de puissance effectuées sur la période de protection hivernale : **2 533**
- Nombre d'Accompagnements Énergie réalisés : **18 901**

---

## > LES TARIFS SOCIAUX

- Clients aidés dans le cadre du FSL : **2 020**
- Contribution financière : **381 K€**

---

## > LES COUTS COMMERCIAUX : 30 126 K€

---

## > INDICATEURS QUALITES

- Nombre de conseils tarifaires : **30 728**
- Nombre de lettres uniques de relance envoyés : **134 499**
- Nombre de réclamations écrites : **7 956**
  - Dont courrier : **1 813**
  - Dont internet : **6143**
- Taux des réclamations écrites :
  - Accueil : **14%**
  - Contrat : **18%**
  - Qualité de fourniture et réseau : **5%**
  - Relation avec le distributeur : **2%**
  - Recouvrement : **20%**
  - Facturation : **29%**

## LES CLIENTS DE LA CONCESSION

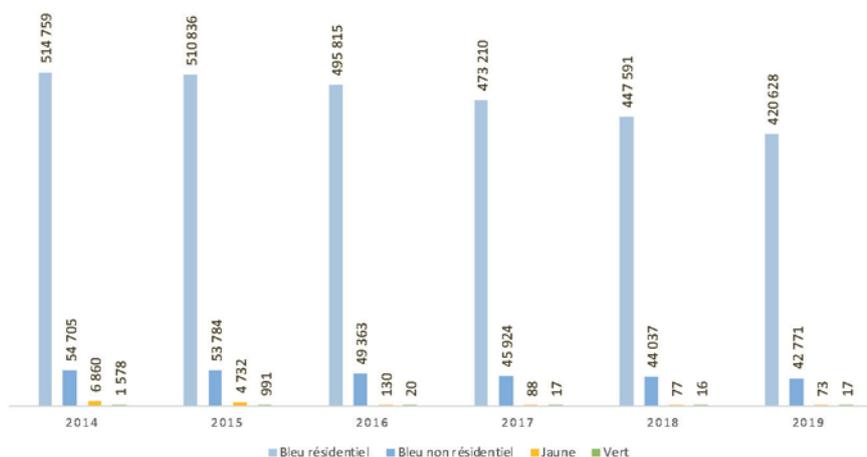
### ► NOMBRE DE CONTRATS ◀

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	%
<b>TOTAL BLEU</b>	<b>569 464</b>	<b>564 620</b>	<b>545 178</b>	<b>519 134</b>	<b>491 628</b>	<b>463 399</b>	<b>99,98%</b>
BLEU RESIDENTIEL	514 759	510 836	495 815	473 210	447 591	420 628	90,75%
DONT OPTION «BASE »	394 722	346 151	335 532	320 666	305 111	288 767	62,30%
DONT OPTION « HC/HP »	166 371	161 136	156 903	149 346	139 510	129 063	27,85%
DONT OPTION « EJP ET TEMPO »	5 681	3 549	3 380	3 198	2 968	2 798	0,60%
BLEU NON RESIDENTIEL	54 705	53 784	49 363	45 924	44 037	42 771	9,23%
DONT OPTION «BASE »	ND	44 039	40 674	38 616	36 991	35 907	7,75%
DONT OPTION « HC/HP »	ND	5 707	4 959	4 517	4 338	4 214	0,91%
DONT OPTION « EJP ET TEMPO »	ND	1 862	1 653	1 520	1 448	1 354	0,29%
DONT OPTION « ECLAIRAGE PUBLIC »	2 690	2 176	2 077	1 271	1 237	1 150	0,25%
<b>TOTAL JAUNE</b>	<b>6 860</b>	<b>4 732</b>	<b>130</b>	<b>88</b>	<b>77</b>	<b>73</b>	<b>0,02%</b>
DONT OPTION «BASE »	6 855	4 732	130	88	77	73	0,02%
DONT OPTION « EJP »	5	0	0	0	0	0	-
<b>TOTAL VERT</b>	<b>1 578</b>	<b>991</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>0,004%</b>
DONT OPTION «BASE »	1 566	987	20	17	16	17	0,004%
DONT OPTION « EJP »	12	4	0	0	0	0	-
<b>TOTAL (BLEU + JAUNE + VERT)</b>	<b>577 902</b>	<b>570 343</b>	<b>545 328</b>	<b>519 239</b>	<b>491 721</b>	<b>463 489</b>	

(\*) : Adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne en décembre 2015

ND : Non disponible

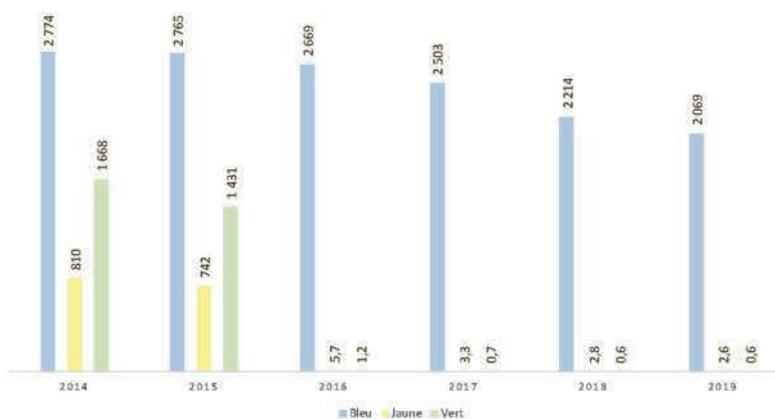
L'extinction des tarifs vert et jaune, à compter du 1er janvier 2016 (application de l'article L.337-9 du Code de l'énergie issu de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), a eu un impact important sur l'évolution du nombre de clients relevant des services publics de la fourniture d'électricité.



## ÉNERGIE FACTURÉE

EN GWH	2014	2015	2016	2017	2018	2019	%
<b>TOTAL BLEU</b>	<b>2 774</b>	<b>2 765</b>	<b>2 669</b>	<b>2 503</b>	<b>2 214</b>	<b>2 069</b>	<b>99,85%</b>
BLEU RESIDENTIEL	ND	ND	2 219	2 107	1 846	1 732	83,60%
BLEU NON RESIDENTIEL	ND	ND	450	396	369	337	16,30%
DONT OPTION « BASE »	1 380	1 347	1 292	1 207	1 069	1 016	49,01%
DONT OPTION « HC/HP »	1 297	1 337	1 296	1 240	1 095	1 010	48,71%
DONT OPTION « EJP ET TEMPO »	61	57	55	50	45	41	1,96%
DONT OPTION « ECLAIRAGE PUBLIC »	36	24	25	6	6	4	0,17%
<b>TOTAL JAUNE</b>	<b>810</b>	<b>742</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0,12%</b>
<b>TOTAL VERT</b>	<b>1 668</b>	<b>1 431</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0,03%</b>
<b>TOTAL (BLEU + JAUNE + VERT)</b>	<b>5 253</b>	<b>4 938</b>	<b>2 676</b>	<b>2 507</b>	<b>2 217</b>	<b>2 072</b>	

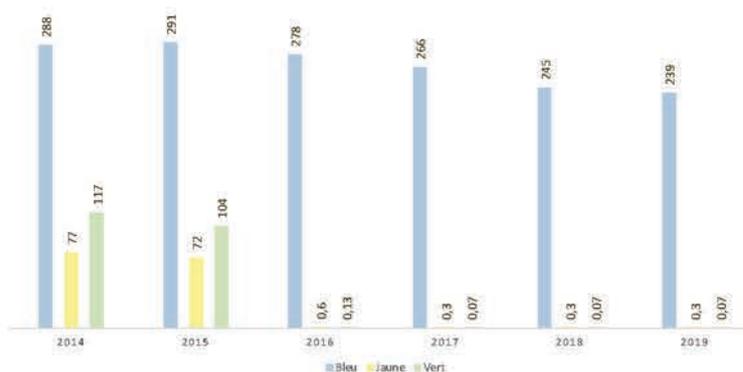
ND : Non disponible



## RECETTES

EN MILLIONS D'EUROS HT*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	%
<b>TOTAL BLEU</b>	<b>288</b>	<b>291</b>	<b>278</b>	<b>266</b>	<b>245</b>	<b>239</b>	<b>99,90%</b>
BLEU RESIDENTIEL	ND	ND	231	224	204	200	83,50%
BLEU NON RESIDENTIEL	ND	ND	47	42	40	39	16,30%
<b>TOTAL JAUNE</b>	<b>77</b>	<b>72</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,10%</b>
<b>TOTAL VERT</b>	<b>117</b>	<b>104</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,03%</b>
<b>TOTAL (BLEU + JAUNE + VERT)</b>	<b>482</b>	<b>467</b>	<b>279</b>	<b>266</b>	<b>245</b>	<b>239</b>	

(\* HT signifie : sans les contributions (CSPE, CTA) et sans les taxes (TCFE, TVA)



## LES ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION

### ▶ CHIFFRE D'AFFAIRES<sup>1</sup> ◀

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NOMBRE DE CLIENTS TARIF BLEU RESIDENTIEL	514 759	510 836	495 815	473 210	447 591	420 628
ENERGIE FACTUREE (EN MWH)	ND	ND	2 219 114	2 106 766	1 845 505	1 732 290
RECETTES (EN MILLIONS D'EUROS HT)	ND	ND	231	224	204	200
NOMBRE DE CLIENTS TARIF BLEU NON RESIDENTIEL	54 705	53 784	49 363	45 924	44 037	42 771
ENERGIE FACTUREE (EN MWH)	ND	ND	449 508	395 915	368 511	336 937
RECETTES (EN MILLIONS D'EUROS HT)	ND	ND	47	42	40	39
NOMBRE DE CLIENTS TARIF JAUNE	6 860	4 732	130	88	77	73
ENERGIE FACTUREE (EN MWH)	810 384	742 000	5 723	3 333	2 770	2 582
RECETTES (EN MILLIONS D'EUROS HT)	77	72	1	0	0	0
NOMBRE DE TARIF VERT	1 578	991	20	17	16	17
ENERGIE FACTUREE (EN MWH)	1 668 349	1 431 067	1 249	685	640	608
RECETTES (EN MILLIONS D'EUROS HT)	117	104	0	0	0	0

ND : Non disponible

### ▶ COÛTS COMMERCIAUX<sup>2</sup> ◀

EN MILLIONS D'EUROS HT*	2014	2015	2016	2017	2018	2019
MAILLE NATIONALE	ND	ND	1 736	1 740	1 777	1 785
<i>BLEU RESIDENTIEL</i>	ND	ND	1 424	1 403	1 410	1 422
<i>BLEU NON RESIDENTIEL</i>	ND	ND	313	337	367	362
MAILLE CONCESSION	ND	ND	30	30	30	30
<i>BLEU RESIDENTIEL</i>	ND	ND	25	25	25	25
<i>BLEU NON RESIDENTIEL</i>	ND	ND	5	5	6	6

(\*) HT signifie : sans les contributions (CSPE, CTA) et sans les taxes (TCFE, TVA)

<sup>1</sup> Ces éléments sont définis par le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, prévu à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales.

<sup>2</sup> EDF rend compte au Sigeif des coûts commerciaux établis, pour les clients de la concession, sur la base des coûts nationaux auxquels est appliqué des clés de répartition (méthode présentée dans le Crac).

# LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX CLIENTS

## ► SATISFACTION DES CLIENTS ◀

MAILLE NATIONALE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PARTICULIERS	92	90	90	89	89	91
COLLECTIVITES	82	87	86	92	92	95
ENTREPRISES	76	80	82	91	90	90

## ► FACTURATION / RECOUVREMENT ◀

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>FACTURATION - TARIF BLEU - RESIDENTIEL</b>						
NOMBRE TOTAL DE FACTURES EMISES	ND	ND	1 464 001	1 523 983	1 301 778	1 202 922
NOMBRE DE FACTURES SUR INDEX RELEVÉ ET TRANSMIS PAR LE GRD	ND	ND	620 684	697 864	806 198	861 377
NOMBRE DE FACTURES ÉTABLIES SUR LA BASE DU RELEVÉ EFFECTUÉ PAR LE CLIENT	ND	161 318	162 853	134 939	88 776	57 147
NOMBRE DE FACTURES ÉTABLIES SUR LA BASE D'UNE TELE-OPERATION SUR COMPTEUR LINKY™	ND	ND	16 844	187 773	475 009	657 711
NOMBRE DE LETTRES UNIQUES DE RELANCE (LUR) ENVOYÉES	252 885	236 636	209 093	186 407	156 150	134 499
% LUR SUR TOTAL FACTURES EMISES DANS L'ANNEE	ND	ND	14,3%	12,2%	12,0%	11,2%
NOMBRE DE DEMANDES DE DELAI DE PAIEMENT ACCEPTÉES (PLANS D'APUREMENT OUVERTS)	ND	ND	13 561	12 639	13 533	11 507
NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRE D'UNE FACTURATION ÉLECTRONIQUE	ND	104 945	125 444	141 542	151 281	159 258
NOMBRE DE CONTRATS PRÉLEVÉS	ND	ND	397 679	384 364	365 952	346 939
TAUX DE CONTRATS PRÉLEVÉS	78%	ND	80%	81%	81,8%	82,5%
<b>FACTURATION - TARIF BLEU - NON RESIDENTIEL</b>						
NOMBRE TOTAL DE FACTURES EMISES	ND	ND	239 412	227 462	217 913	204 701
NOMBRE DE FACTURES ÉTABLIES SUR LA BASE DU RELEVÉ EFFECTUÉ PAR LE CLIENT	ND	ND	2 112	1 729	1 235	1 002
NOMBRE DE FACTURES ÉTABLIES SUR LA BASE D'UNE TELE-OPERATION SUR COMPTEUR LINKY™ (*)	ND	ND	4 150	45 597	101 903	112 955
NOMBRE DE CLIENTS AYANT SOUSCRIT À LA FACTURE ÉLECTRONIQUE	ND	ND	496	272	9 427	14 708
NOMBRE DE CONTRATS PRÉLEVÉS	ND	ND	32 509	31 193	32 280	31 801
TAUX DE CONTRATS PRÉLEVÉS	ND	ND	66%	68%	73%	74%

(\*) HORS RELEVÉ CONFIANCE.

ND : NON DISPONIBLE

### Nombre de factures :

Le nombre de factures varie en fonction du choix du client via son mode de paiement.

### Factures arrêtées sur la base d'un télé-relevé :

Il s'agit du nombre de factures établies depuis un Point de Livraison équipé d'un compteur communicant « Linky™ ».

### Nombre de lettres uniques de relance envoyées (LUR) :

La lettre de relance est prescrite par les dispositions du décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau : « *Lorsqu'un consommateur d'électricité, de gaz, de chaleur ou d'eau n'a pas acquitté sa facture dans un délai de 14 jours après sa date d'émission ou à la date limite de paiement, lorsque cette date est postérieure, son fournisseur l'informe par un premier courrier qu'à défaut de règlement dans un délai supplémentaire de 15 jours sa fourniture pourra être réduite ou interrompue pour l'électricité, ou interrompue pour le gaz, la chaleur ou l'eau, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles.* »

## ► MDE « OPTIMISATION DU CONTRAT » ◀

MAILLE NATIONALE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NOMBRE DE CONTRATS AYANT BENEFICIE D'UN CONSEIL TARIFAIRE	67 847	64 606	61 073	51 334	41 065	30 728

Le conseil tarifaire est un engagement d'EDF vis à vis du client Particuliers. Il consiste à aider le client, par un questionnement adapté, à choisir l'option tarifaire qui correspond le mieux à ses équipements, à ses habitudes de consommation, et au niveau de confort qu'il souhaite. Cet engagement comporte également des conseils sur l'utilisation des différents appareils électriques dans la perspective de la maîtrise d'énergie.

Le conseil tarifaire est systématiquement réalisé lors de la souscription du contrat. Il est également réalisé (gratuitement), à la demande du client, à partir de sa consommation réelle.

## ► MISE EN / HORS SERVICE DU CONTRAT ◀

MISES EN SERVICE - TARIF BLEU - RESIDENTIEL	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NOMBRE DE PREMIERES MISES EN SERVICE SUR BRANCHEMENTS NEUFS	ND	60 014	2 523	1 954	3 054	2 013
NOMBRE DE MISES EN SERVICE SUR PDL ACTIFS EXISTANTS			54 685	50 945	44 314	35 599
NOMBRE D'ABONNEMENTS SANS INTERRUPTION DE FOURNITURE SUR PDL ACTIFS EXISTANTS - MAINTIEN DE L'ENERGIE PAR LE GRD : EX ALS <sup>1</sup>	ND	39 069	37 182	30 730	36 387	ND
TAUX D'ABONNEMENTS SANS INTERRUPTION DE FOURNITURE SUR PDL ACTIFS EXISTANTS / NOMBRE DE MISES EN SERVICE SUR PDL ACTIFS EXISTANTS	ND	ND	68%	60%	82%	ND

(\*) Maintien de l'énergie par le GRD (anciennement appelé Abonnement en Libre Service - ALS)

RESILIATIONS - TARIF BLEU - RESIDENTIEL	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS RESILIES	ND	71 677	72 957	69 892	73 233	65 984
DONT NOMBRE DE RESILIATIONS DE CONTRAT A L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR SUITE A COUPURE <sup>2</sup>	ND	1 098	1 107	813	690	415
TAUX DE RESILIATIONS DE CONTRAT A L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR SUITE A COUPURE / NOMBRE TOTAL DE CONTRATS RESILIES	ND	2%	2%	1%	1%	1%
TAUX DE RESILIATIONS DE CONTRAT A L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR SUITE A COUPURE / COUPURES EFFECTIVES REALISEES PAR LE GRD	ND	40%	41%	43%	39%	34%

(\*) : En l'absence d'une manifestation d'un client, le contrat est résilié dans les 15 jours après la coupure pour non-paiement.

<sup>1</sup> Maintien de l'énergie par le GRD (anciennement appelé Abonnement en Libre Service - ALS)

<sup>2</sup> En l'absence d'une manifestation d'un client, le contrat est résilié dans les 15 jours après la coupure pour non-paiement.

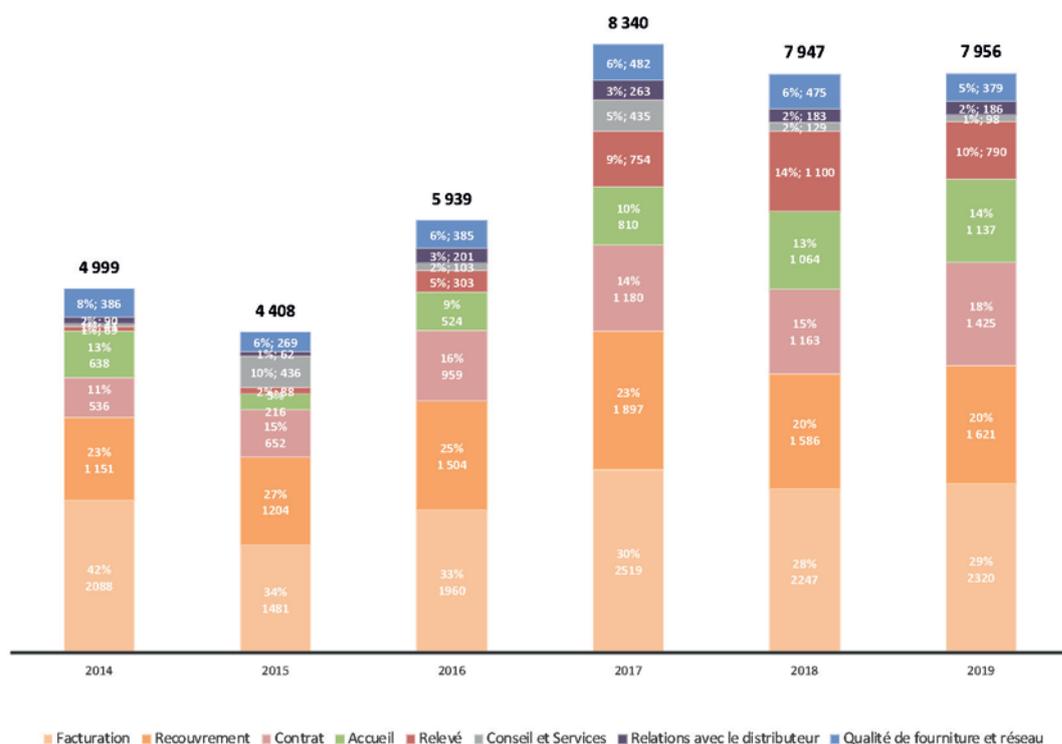
## ▶ TRAITEMENT DES RECLAMATIONS ◀

### Définition de la réclamation à EDF :

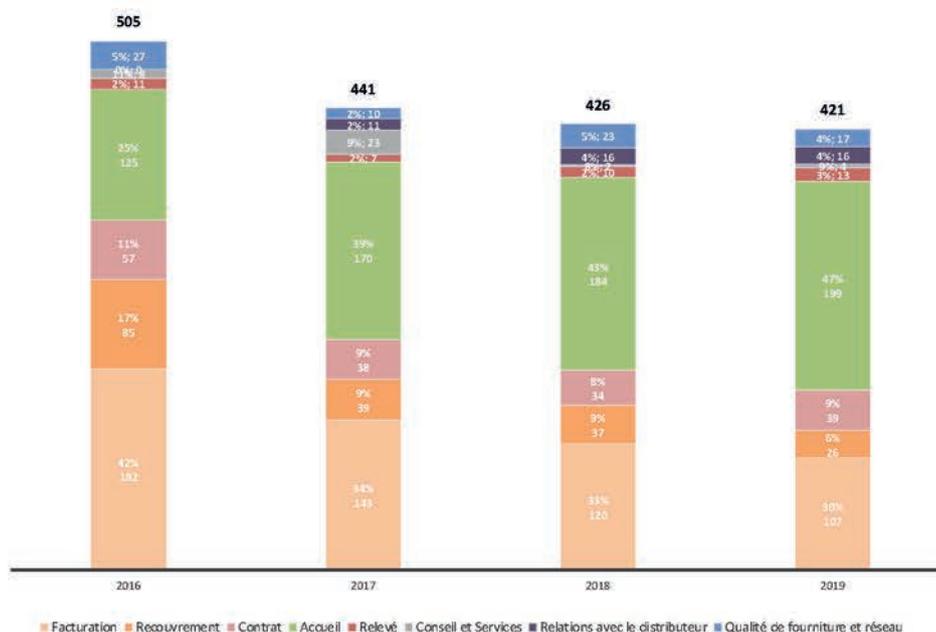
Toute expression explicite ou implicite d'une insatisfaction, ou d'une situation considérée comme anormale par le client, et pour laquelle il attend une explication, une solution, ou toute autre forme de reconnaissance.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS ECRIT PAR MOTIF	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>ÉCRITES</b>	<b>4 999</b>	<b>4 408</b>	<b>5 939</b>	<b>8 340</b>	<b>7 947</b>	<b>7 956</b>
- COURRIER	ND	ND	3 088	3 120	2 451	1 813
- INTERNET	ND	ND	2 851	5 220	5 496	6 143
- À L'ITEM « FACTURATION »	2 088	1 481	1 960	2 519	2 247	2 320
- À L'ITEM « RECOUVREMENT »	1 151	1 204	1 504	1 897	1 586	1 621
- À L'ITEM « CONTRAT »	536	652	959	1 180	1 163	1 425
- À L'ITEM « ACCUEIL »	638	216	524	810	1 064	1 137
- À L'ITEM « RELEVÉ »	69	88	303	754	1 100	790
- À L'ITEM « CONSEIL ET SERVICES »	41	436	103	435	129	98
- À L'ITEM « RELATIONS AVEC LE DISTRIBUTEUR »	90	62	201	263	183	186
- À L'ITEM « QUALITE DE FOURNITURE ET RESEAU »	386	269	385	482	475	379
<b>TAUX DE RECLAMATIONS TRAITES DANS LES 30 JOURS</b>	<b>93</b>	<b>96</b>	<b>95</b>	<b>93</b>	<b>95</b>	<b>95</b>
<b>NOMBRE DE RECLAMATIONS EN INSTANCE D'APPEL</b>	<b>322</b>	<b>ND</b>	<b>505</b>	<b>441</b>	<b>426</b>	<b>421</b>

ND : Non disponible



INSTANCES D'APPEL PAR MOTIFS - TARIF BLEU - RESIDENTIEL	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>NOMBRE TOTAL DE RECLAMATIONS (*)</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>505</b>	<b>441</b>	<b>426</b>	<b>421</b>
ACCUEIL	ND	ND	125	170	184	199
CONTRAT	ND	ND	57	38	34	39
RELEVE	ND	ND	11	7	10	13
FACTURATION	ND	ND	192	143	120	107
RECOUVREMENT	ND	ND	85	39	37	26
CONSEIL ET SERVICES	ND	ND	8	23	2	4
RELATIONS AVEC LE DISTRIBUTEUR	ND	ND	0	11	16	16
QUALITE DE FOURNITURE ET RESEAU	ND	ND	27	10	23	17



### Un dispositif complet de traitement des réclamations :

EDF dispose d'un dispositif complet de traitement des réclamations qui permet au client qui ne serait pas satisfait de la réponse apportée par un conseiller, de faire appel de sa réponse auprès :

- du Service Consommateurs dans un premier temps ;
- du Médiateur EDF si aucun accord n'a pu être trouvé.

Le client a la possibilité de saisir le Médiateur national de l'énergie s'il le souhaite.



## ▶ SOLIDARITE - PRECARITE ENERGETIQUE (TARIF BLEU RESIDENTIEL) ◀

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>COUPURES POUR NON PAIEMENT</b>						
NOMBRE DE COUPURES DEMANDEES PAR LE FOURNISSEUR AU GESTIONNAIRE DE RESEAU	12 370	10 683	12 902	11 122	11 540	6 546
NOMBRE DE COUPURES EFFECTIVES	3 231	2 779	2 704	1 914	1 766	1 216
TAUX DE COUPURES EFFECTIVES PAR RAPPORT A CELLES DEMANDEES	26%	26%	21%	17%	15%	19%
NOMBRE DE PDL ACTIFS REALIMENTES AU TITRE DE L'ART L115-3 DU CASF <sup>1</sup>	175	145	619	803	1 315	1 263
TAUX DE RÉSILIATIONS DE CONTRAT À L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR SUITE À COUPURES EFFECTIVES DU GRD	ND	ND	41%	43%	39%	34%
<b>NOMBRE DE PENALITES LIEES AUX IMPAYES</b>			<b>48 819</b>	<b>45 212</b>	<b>52 808</b>	<b>47 104</b>
<b>REDUCTIONS DE PUISSANCE</b>						
NOMBRE DE CLIENTS EN SITUATION DE REDUCTION DE PUISSANCE A FIN D'ANNEE	ND	1 545	2 024	2 157	3 218	1 211
NOMBRE DE CLIENTS EN SITUATION DE REDUCTION DE PUISSANCE SUR L'EXERCICE	ND	ND	4 374	5 264	4 989	4 205
NOMBRE DE REDUCTIONS DE PUISSANCE EFFECTUEES SUR LA PERIODE DE PROTECTION HIVERNALE	2 763	1 934	2 029	2 405	3 058	2 533
<b>"ACCOMPAGNEMENT ENERGIE"</b>						
NOMBRE D'ACCOMPAGNEMENTS ENERGIE REALISES <sup>2</sup>	8 066	11 671	16 364	21 376	23 676	18 901

### Pour mémoire :

Coupe conditionnelle : coupe réalisée par le GRD, uniquement si le client est présent et ne règle pas sa facture.

Coupe ferme : coupe réalisée par le GRD même si le client est absent (un limiteur de puissance est déjà en place chez le client et il ne s'est jamais manifesté).

### La suspension de fourniture est une mesure de dernier ressort :

La suspension de fourniture pour impayés peut résulter de situations très variées : logement resté vacant suite à un déménagement, absence de longue durée, négligence du client ou réelles difficultés financières. Elle est encadrée par le décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, notamment en matière de relance.

La suspension n'intervient qu'une fois épuisée l'ensemble des leviers d'aide au client en difficulté.

La suspension de fourniture ne peut intervenir qu'en présence du client et en dehors des situations suivantes :

- le client remet des éléments en lien avec le paiement de la somme due (Attestation, chèque,...)
- le client présente des éléments attestant d'une demande d'aide au FSL en cours ;
- le client présente des éléments attestant d'une situation de surendettement.

Hors trêve hivernale, la réduction de puissance à 1KW est le dernier recours pour éviter la suspension de fourniture d'électricité. Le client dispose d'un délai de 8 jours pour régulariser sa situation avant la programmation d'une coupe ferme.

Durant la période de trêve hivernale, les clients non aidés bénéficient d'une réduction de puissance limitée à 3 kVA, pour ceux disposant d'une alimentation supérieure à 3 kVA, et à une limitation à 2 kVA, pour ceux disposant d'une alimentation égale à 3 kVA.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)</b>						
NOMBRE DE DOSSIERS ACCEPTES	2 992	2 745	2 992	2 745	2 559	2 020
MONTANT VERSE PAR EDF AU FSL (K€)	509	498	509	498	444	381
NOMBRE DE DOSSIERS ACCEPTES PAR LE FSL POUR UNE AIDE ELECTRICITE	3 911	3 500	2 992	2 745	2 559	2 020
<b>LE CHEQUE ÉNERGIE</b>						
NOMBRE DE CLIENTS PARTICULIERS POUR LESQUELS UN CHEQUE ENERGIE A ETE PRIS EN COMPTE SUR L'EXERCICE	38 074*	45 289*	45 593*	37 964*	17 117	27 028
NOMBRE DE CLIENTS PARTICULIERS POUR LESQUELS UNE ATTESTATION DE DROITS A ETE TRAITEE SUR L'EXERCICE	-	-	-	-	1 383	6121
<b>SERVICE MINIMUM (SMI, 1KW)</b>						
NOMBRE D'INSTALLATION	2 029	2 405	2 029	2 405	3 058	2533

(\*) Nombre de clients bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité (TPN) : ex-tarifs sociaux de l'énergie supprimés au 31 décembre 2017 et remplacés par le dispositif du chèque Énergie.

Aux côtés des collectivités territoriales, des Conseils départementaux et des différents services sociaux (DDASS, CAF, ASSEDIC...), EDF s'implique dans ce dispositif de proximité qui permet aux personnes en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

# BILAN A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT ET DE LA COMMUNE

## SEINE-ET-MARNE (77)

### NOMBRE DE CONTRATS

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	1 668	1 617	1 572	1 487	1 455	1 393
77108	CHELLES	20 978	20 158	19 714	18 565	17 688	16 617
77139	COURTRY	2 227	2 163	2 107	2 017	1 934	1 830
77294	MITRY-MORY	2 867	2 745	2 675	2 546	2 406	2 255
77450	SERVON	1 194	1 195	1 158	1 098	1 054	1 009
77479	VAIRES-SUR-MARNE	5 240	5 046	4 855	4 637	4 394	4 093
77514	VILLEPARISIS	10 029	9 751	9 235	8 765	8 174	7 587
<b>NOMBRE DE CONTRATS TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>44 203</b>	<b>42 675</b>	<b>41 316</b>	<b>39 115</b>	<b>37 105</b>	<b>34 784</b>

### ÉNERGIE FACTUREE (EN GWH)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	7,4	7,1	7,0	6,7	5,5	5,5
77108	CHELLES	102,0	100,9	98,3	93,6	80,0	76,1
77139	COURTRY	16,0	16,2	15,7	15,2	13,6	12,6
77294	MITRY-MORY	15,4	15,1	15,3	14,4	12,9	11,7
77450	SERVON	9,4	9,7	9,5	9,1	8,3	7,7
77479	VAIRES-SUR-MARNE	23,8	23,6	22,3	21,7	19,5	17,5
77514	VILLEPARISIS	55,6	55,2	53,4	50,8	43,8	40,2
<b>TOTAL ENERGIE FACTUREE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>229,6</b>	<b>227,9</b>	<b>221,5</b>	<b>211,4</b>	<b>183,6</b>	<b>171,3</b>

### RECETTE (EN M€)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7
77108	CHELLES	10,5	10,5	10,2	9,8	8,8	8,7
77139	COURTRY	1,6	1,6	1,6	1,5	1,4	1,4
77294	MITRY-MORY	1,6	1,6	1,6	1,5	1,4	1,3
77450	SERVON	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,8
77479	VAIRES-SUR-MARNE	2,4	2,4	2,3	2,3	2,1	2,0
77514	VILLEPARISIS	5,6	5,7	5,4	5,3	4,7	4,5
<b>TOTAL RECETTE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>23,5</b>	<b>23,6</b>	<b>22,8</b>	<b>22,0</b>	<b>19,9</b>	<b>19,4</b>

## ▶ YVELINES (78) ◀

### NOMBRE DE CONTRATS

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
78073	BOIS-D'ARCY	5 763	5 723	5 542	5 298	4 932	4 641
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	5 919	5 690	5 431	5 146	4 781	4 463
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	8 787	8 592	8 338	7 985	7 480	7 154
78146	CHATOU	13 374	13 213	12 834	12 318	11 562	10 942
78158	LE CHESNAY*	14 496	14 083	13 158	12 692	12 149	13 071
78190	CROISSY-SUR-SEINE	4 342	4 239	4 072	3 871	3 749	3 651
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	6 136	5 966	5 761	5 415	5 121	4 780
78322	JOUY-EN-JOSAS	2 865	2 833	2 747	2 647	2 530	2 353
78358	MAISONS-LAFFITTE	11 440	11 123	10 804	10 392	9 858	9 254
78418	MONTESSON	6 054	5 826	5 553	5 277	4 930	4 646
78524	ROCQUENCOURT*	1 708	1 667	1 670	1 677	1 609	
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	8 039	7 860	7 394	7 119	6 808	6 370
78640	VELIZY -VILLACOUBLAY	9 321	9 426	9 241	8 923	8 529	8 121
78646	VERSAILLES	42 212	41 368	39 899	38 038	36 085	34 112
78650	LE VESINET	7 243	7 150	6 909	6 614	6 349	6 080
78686	VIROFLAY	7 188	7 021	6 808	6 491	6 211	5 827
<b>NOMBRE DE CONTRATS TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>154 887</b>	<b>151 780</b>	<b>146 161</b>	<b>139 903</b>	<b>132 683</b>	<b>125 465</b>

### ÉNERGIE FACTUREE (EN GWH)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
78073	BOIS-D'ARCY	27,0	26,4	26,2	24,5	21,9	19,9
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	33,3	32,8	31,1	29,0	25,9	24,9
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	34,8	33,8	32,8	30,4	25,7	25,3
78146	CHATOU	58,6	57,9	56,6	53,1	46,7	44,6
78158	LE CHESNAY*	55,5	55,4	50,4	47,1	41,8	45,1
78190	CROISSY-SUR-SEINE	28,3	28,0	26,8	25,7	22,7	21,9
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	23,0	22,1	21,0	19,7	16,8	16,1
78322	JOUY-EN-JOSAS	18,6	18,9	18,7	18,0	15,8	14,0
78358	MAISONS-LAFFITTE	51,8	50,7	48,9	47,8	42,4	38,6
78418	MONTESSON	38,1	37,4	35,1	33,5	29,2	28,0
78524	ROCQUENCOURT*	6,2	6,0	5,4	5,4	5,0	
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	36,9	35,4	34,2	31,3	28,8	25,6
78640	VELIZY -VILLACOUBLAY	38,5	38,1	36,5	34,3	31,6	28,8
78646	VERSAILLES	170,9	167,5	159,8	150,6	131,6	121,6
78650	LE VESINET	38,6	37,4	35,9	33,4	28,8	28,6
78686	VIROFLAY	31,9	31,3	29,6	27,8	24,7	22,2
<b>TOTAL ENERGIE FACTUREE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>691,9</b>	<b>679,3</b>	<b>649,1</b>	<b>611,5</b>	<b>539,3</b>	<b>505,3</b>

### RECETTE (EN M€)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
78073	BOIS-D'ARCY	2,8	2,8	2,8	2,7	2,4	2,3
78124	CARRIERES-SUR-SEINE	3,3	3,3	3,1	3,0	2,7	2,7
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	3,8	3,7	3,6	3,4	3,0	3,0
78146	CHATOU	6,2	6,2	6,0	5,7	5,2	5,2
78158	LE CHESNAY*	6,0	6,1	5,5	5,2	4,9	5,5
78190	CROISSY-SUR-SEINE	2,9	2,9	2,7	2,6	2,4	2,4
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	2,5	2,4	2,3	2,2	2,0	1,9
78322	JOUY-EN-JOSAS	1,9	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6
78358	MAISONS-LAFFITTE	5,5	5,5	5,2	5,1	4,7	4,5
78418	MONTESSON	3,7	3,7	3,5	3,4	3,0	3,0
78524	ROCQUENCOURT*	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	3,8	3,7	3,6	3,4	3,2	3,0
78640	VELIZY -VILLACOUBLAY	4,2	4,2	4,0	3,8	3,6	3,5
78646	VERSAILLES	18,4	18,3	17,3	16,7	15,2	14,7
78650	LE VESINET	4,1	4,0	3,8	3,6	3,2	3,3
78686	VIROFLAY	3,3	3,3	3,1	3,0	2,7	2,6
<b>TOTAL RECETTE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>73,0</b>	<b>72,9</b>	<b>69,0</b>	<b>66,1</b>	<b>60,4</b>	<b>59,2</b>

(\*) : Le Chesnay et Rocquencourt ont fusionné le 1er janvier 2019

## ▶ ESSONNE (91) ◀

### NOMBRE DE CONTRATS

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
91044	BALLAINVILLIERS	1 614	1 594	1 587	1 517	1 451	1 332
91136	CHAMPLAN	1 111	1 085	1 038	979	923	879
91215	ÉPINAY-SOUS-SENART	3 894	3 789	3 658	3 406	3 148	2 950
91345	LONGJUMEAU	8 832	8 483	8 040	7 618	7 082	6 471
91363	MARCOUSSIS	3 185	3 138	2 998	2 904	2 774	2 633
91377	MASSY	20 316	19 713	19 305	19 104	17 988	16 871
91432	MORANGIS	5 194	5 048	4 918	4 610	4 381	4 170
91458	NOZAY	1 777	1 731	1 671	1 580	1 488	1 399
91471	ORSAY	7 598	7 422	7 198	6 878	6 474	6 184
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	2 207	2 236	2 310	2 222	2 137	2 066
91645	VERRIERES-LE-BUISSON	6 591	6 456	6 209	5 922	5 706	5 404
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	4 732	4 538	4 360	4 179	3 960	3 766
91689	WISSOUS	3 062	3 048	2 989	2 759	2 610	2 447
<b>NOMBRE DE CONTRATS TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>70 113</b>	<b>68 281</b>	<b>66 281</b>	<b>63 678</b>	<b>60 122</b>	<b>56 572</b>

### ÉNERGIE FACTUREE (EN GWH)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
91044	BALLAINVILLIERS	10,4	10,1	10,2	9,7	8,5	7,8
91136	CHAMPLAN	8,0	8,0	8,1	7,1	6,6	6,0
91215	ÉPINAY-SOUS-SENART	13,7	12,5	12,7	11,1	10,0	9,5
91345	LONGJUMEAU	45,7	43,0	40,6	37,6	34,4	31,0
91363	MARCOUSSIS	24,1	24,3	23,4	22,6	20,2	19,2
91377	MASSY	78,0	72,8	73,3	69,8	63,7	58,3
91432	MORANGIS	32,7	31,8	30,7	27,8	25,0	23,7
91458	NOZAY	11,7	11,5	11,4	10,3	9,2	8,4
91471	ORSAY	42,7	43,4	42,1	39,2	34,5	33,5
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	16,8	16,7	16,7	16,3	15,7	14,6
91645	VERRIERES-LE-BUISSON	47,2	45,2	44,5	43,4	36,8	34,9
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	29,2	27,4	27,0	25,2	23,2	21,3
91689	WISSOUS	20,1	20,3	20,0	19,4	16,6	15,5
<b>TOTAL ENERGIE FACTUREE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>380,2</b>	<b>367,1</b>	<b>360,6</b>	<b>339,4</b>	<b>304,5</b>	<b>283,6</b>

### RECETTE (EN M€)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
91044	BALLAINVILLIERS	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
91136	CHAMPLAN	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
91215	ÉPINAY-SOUS-SENART	1,5	1,4	1,4	1,2	1,2	1,2
91345	LONGJUMEAU	4,7	4,5	4,2	4,0	3,8	3,5
91363	MARCOUSSIS	2,4	2,5	2,3	2,3	2,1	2,1
91377	MASSY	8,4	8,0	7,9	7,8	7,4	7,1
91432	MORANGIS	3,3	3,2	3,1	2,9	2,6	2,6
91458	NOZAY	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	0,9
91471	ORSAY	4,4	4,5	4,3	4,1	3,7	3,8
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6
91645	VERRIERES-LE-BUISSON	4,6	4,6	4,4	4,3	3,7	3,7
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	3,0	2,9	2,8	2,6	2,5	2,4
91689	WISSOUS	2,0	2,1	2,0	2,0	1,7	1,7
<b>TOTAL RECETTE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>38,9</b>	<b>38,3</b>	<b>37,1</b>	<b>35,6</b>	<b>32,9</b>	<b>32,1</b>

## ▶ HAUTS-DE-SEINE (92) ◀

### NOMBRE DE CONTRATS

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
92022	CHAVILLE	9 183	9 126	8 881	8 341	7 891	7 339
92033	GARCHES	8 587	8 413	8 173	7 834	7 427	7 080
92047	MARNES-LA-COQUETTE	612	640	608	573	558	538
92048	MEUDON	20 968	20 580	19 629	19 021	18 204	17 381
92063	RUEIL-MALMAISON	35 629	34 807	33 509	32 183	30 527	28 874
92064	SAINT-CLOUD	14 520	14 247	13 882	13 324	12 681	12 154
92072	SEVRES	10 188	9 971	9 678	9 148	8 712	8 217
92076	VAUCRESSON	4 071	3 985	3 847	3 667	3 473	3 311
92077	VILLE-D'AVRAY	5 285	5 093	4 943	4 845	4 676	4 445
<b>NOMBRE DE CONTRATS TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>109 043</b>	<b>106 862</b>	<b>103 150</b>	<b>98 936</b>	<b>94 149</b>	<b>89 339</b>

### ÉNERGIE FACTUREE (EN GWH)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
92022	CHAVILLE	38,4	37,5	36,8	33,6	30,6	28,0
92033	GARCHES	39,6	39,4	38,2	36,4	31,8	29,9
92047	MARNES-LA-COQUETTE	4,0	4,0	3,9	3,6	2,9	3,0
92048	MEUDON	79,4	76,7	72,1	66,6	61,8	57,2
92063	RUEIL-MALMAISON	175,8	174,3	168,3	160,5	142,6	132,9
92064	SAINT-CLOUD	64,4	64,5	62,4	58,9	53,6	49,0
92072	SEVRES	46,9	45,9	42,6	39,6	37,6	34,5
92076	VAUCRESSON	21,0	20,1	19,3	18,5	14,6	14,6
92077	VILLE-D'AVRAY	20,4	19,7	18,9	18,4	15,1	15,6
<b>TOTAL ENERGIE FACTUREE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>489,9</b>	<b>482,0</b>	<b>462,6</b>	<b>436,0</b>	<b>390,5</b>	<b>364,5</b>

### RECETTE (EN M€)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
92022	CHAVILLE	4,0	4,0	3,9	3,7	3,5	3,3
92033	GARCHES	4,2	4,3	4,1	4,0	3,6	3,5
92047	MARNES-LA-COQUETTE	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
92048	MEUDON	8,6	8,5	7,9	7,5	7,2	7,0
92063	RUEIL-MALMAISON	18,2	18,3	17,5	17,0	15,5	15,1
92064	SAINT-CLOUD	6,9	7,0	6,7	6,4	6,0	5,8
92072	SEVRES	5,0	4,9	4,6	4,3	4,2	4,0
92076	VAUCRESSON	2,2	2,2	2,1	2,0	1,7	1,7
92077	VILLE-D'AVRAY	2,2	2,2	2,1	2,1	1,8	1,9
<b>TOTAL RECETTE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>51,9</b>	<b>51,8</b>	<b>49,2</b>	<b>47,2</b>	<b>43,8</b>	<b>42,8</b>

## ▶ SEINE-SAINT-DENIS (93) ◀

### NOMBRE DE CONTRATS

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	26 855	26 059	25 159	23 530	22 065	20 817
93007	LE BLANC-MESNIL	17 876	17 343	16 753	15 643	14 866	13 967
93032	GAGNY	15 005	14 559	13 854	12 967	12 189	11 457
93046	LIVRY-GARGAN	17 628	17 083	16 302	15 257	14 205	13 230
93047	MONTFERMEIL	8 472	8 278	7 973	7 567	7 150	6 822
93049	NEUILLY-PLAISANCE	8 657	8 453	8 130	7 773	7 361	6 953
93051	NOISY-LE-GRAND	25 744	25 421	24 769	23 280	21 993	20 577
93062	LE RAINCY	6 939	6 858	6 549	6 277	5 863	5 550
93071	SEVRAN	15 827	15 324	14 952	14 011	13 318	12 535
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	13 119	12 829	12 288	11 718	11 079	10 499
93074	VAUJOURS	2 745	2 675	2 599	2 427	2 269	2 099
93078	VILLEPINTE	11 232	10 843	10 476	10 102	9 555	8 879
<b>NOMBRE DE CONTRATS TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>170 099</b>	<b>165 725</b>	<b>159 804</b>	<b>150 552</b>	<b>141 913</b>	<b>133 385</b>

### ÉNERGIE FACTUREE (EN GWH)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	128,7	123,7	117,3	104,3	96,8	88,3
93007	LE BLANC-MESNIL	83,3	78,0	78,6	70,6	61,6	58,3
93032	GAGNY	71,7	70,4	67,8	61,4	52,9	49,9
93046	LIVRY-GARGAN	82,8	84,0	81,4	74,9	65,1	60,7
93047	MONTFERMEIL	48,2	47,9	46,6	44,3	37,6	35,7
93049	NEUILLY-PLAISANCE	44,1	43,2	41,7	39,7	34,4	32,8
93051	NOISY-LE-GRAND	137,3	136,2	135,4	125,5	110,2	103,8
93062	LE RAINCY	34,6	34,4	33,0	30,9	27,6	24,8
93071	SEVRAN	70,8	67,7	64,9	61,8	55,1	51,2
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	73,8	73,9	67,9	63,5	54,3	52,4
93074	VAUJOURS	15,6	15,7	14,8	14,1	11,9	11,1
93078	VILLEPINTE	60,8	60,9	58,1	55,3	50,5	45,4
<b>TOTAL ENERGIE FACTUREE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>851,7</b>	<b>836,0</b>	<b>807,6</b>	<b>746,2</b>	<b>658,1</b>	<b>614,4</b>

### RECETTE (EN M€)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	13,3	13,0	12,1	11,1	10,8	10,3
93007	LE BLANC-MESNIL	8,5	8,2	8,1	7,5	6,9	6,8
93032	GAGNY	7,4	7,4	7,0	6,5	5,9	5,8
93046	LIVRY-GARGAN	8,6	8,8	8,4	8,0	7,2	7,0
93047	MONTFERMEIL	4,9	4,9	4,7	4,6	4,0	4,0
93049	NEUILLY-PLAISANCE	4,5	4,5	4,3	4,2	3,8	3,8
93051	NOISY-LE-GRAND	13,8	13,9	13,7	13,0	11,9	11,7
93062	LE RAINCY	3,6	3,7	3,5	3,3	3,1	2,9
93071	SEVRAN	7,3	7,1	6,7	6,5	6,2	6,0
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	7,6	7,6	7,0	6,7	6,0	6,0
93074	VAUJOURS	1,6	1,6	1,5	1,5	1,3	1,2
93078	VILLEPINTE	6,2	6,3	5,9	5,7	5,5	5,2
<b>TOTAL RECETTE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>87,3</b>	<b>87,0</b>	<b>83,1</b>	<b>78,5</b>	<b>72,6</b>	<b>70,8</b>

## ▶ VAL-DE-MARNE (94) ◀

### NOMBRE DE CONTRATS

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	6 078	6 019	5 833	5 491	5 380	4 949
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE		7 832	7 550	7 134	6 772	6 317
94044	LIMEIL-BREVANNES	9 351	9 764	9 524	9 004	8 482	7 851
94047	MANDRES-LES-ROSES	1 761	1 771	1 730	1 653	1 551	1 449
94048	MAROLLES-EN-BRIE	1 810	1 817	1 800	1 736	1 647	1 565
94056	PERIGNY-SUR-YERRES	964	978	956	892	826	774
<b>NOMBRE DE CONTRATS TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>19 964</b>	<b>28 181</b>	<b>27 393</b>	<b>25 910</b>	<b>24 658</b>	<b>22 905</b>

### ÉNERGIE FACTUREE (EN GWH)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	29,8	29,0	27,9	26,7	23,3	22,0
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	-	40,5	39,2	35,5	31,4	28,2
94044	LIMEIL-BREVANNES	49,6	49,7	48,1	46,3	40,3	38,0
94047	MANDRES-LES-ROSES	14,3	14,6	14,7	13,3	11,1	11,4
94048	MAROLLES-EN-BRIE	22,1	23,3	22,5	22,1	20,0	18,5
94056	PERIGNY-SUR-YERRES	7,9	8,1	7,7	7,3	5,8	6,3
<b>TOTAL ENERGIE FACTUREE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>123,7</b>	<b>165,2</b>	<b>160,2</b>	<b>151,3</b>	<b>132,0</b>	<b>124,5</b>

### RECETTE (EN M€)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	3,1	3,1	2,9	2,8	2,6	2,6
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	-	4,3	4,1	3,8	3,5	3,3
94044	LIMEIL-BREVANNES	5,1	5,2	5,0	4,9	4,5	4,4
94047	MANDRES-LES-ROSES	1,4	1,5	1,5	1,3	1,2	1,2
94048	MAROLLES-EN-BRIE	2,1	2,3	2,2	2,1	1,9	1,9
94056	PERIGNY-SUR-YERRES	0,8	0,8	0,8	0,7	0,6	0,7
<b>TOTAL RECETTE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>12,5</b>	<b>17,1</b>	<b>16,5</b>	<b>15,7</b>	<b>14,2</b>	<b>14,0</b>

## ▶ VAL-D'OISE (95) ◀

### NOMBRE DE CONTRATS

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
95369	MARGENCY	1 155	1 116	1 073	1 040	998	949
<b>NOMBRE DE CONTRATS TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>1 155</b>	<b>1 116</b>	<b>1 073</b>	<b>1 040</b>	<b>998</b>	<b>949</b>

### ÉNERGIE FACTUREE (EN GWH)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
95369	MARGENCY	7,4	7,3	7,1	6,8	6,0	5,6
<b>TOTAL ENERGIE FACTUREE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>7,4</b>	<b>7,3</b>	<b>7,1</b>	<b>6,8</b>	<b>6,0</b>	<b>5,6</b>

### RECETTE (EN M€)

CODE INSEE	COMMUNE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
95369	MARGENCY	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6
<b>TOTAL RECETTE TARIF BLEU "RESIDENTIEL ET NON RESIDENTIEL" DU DEPARTEMENT</b>		<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>

# ANNEXES

## DÉVELOPPEMENT ET EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



# ENEDIS BILAN D'OUVERTURE

ENEDIS  
L'ELECTRICITE EN RESEAU

10

ANNEXES BILAN D'OUVERTURE ENEDIS



# PREAMBULE : CONTEXTE ET OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, Enedis et EDF ont conclu le 18 octobre 2019, un nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.

À date, le service public concédé distingue :

- > une mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité ;
- > une mission de fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution.

Conformément aux articles L.111-52, L.121-4 et L.121-5 du code de l'énergie, ces missions sont assurées :

- > par Enedis, pour la partie relative au développement et à l'exploitation du réseau public de distribution ;
- > par EDF pour la partie relative à la fourniture d'électricité aux tarifs règlementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution.

Le contrat de concession 2019 se substitue à celui précédemment attribué le 21 novembre 1994 par le Sigeif à Électricité de France sur l'ensemble du territoire de la concession.

Le présent document a pour but de dresser un bilan, au 31 décembre 2019, portant sur la mission de développement et d'exploitation du réseau de distribution d'électricité.

Élaboré à partir des données figurant dans les CRAC (Comptes Rendus d'Activité du Concessionnaire) et dans les données de contrôle de 2014 à 2019, ce document présente les historiques et les chiffres clé à fin 2019, accompagnés de commentaires et d'analyses associés aux tableaux et graphiques présentés

Concernant la partie comptable et financière, les efforts consentis par le concessionnaire ont permis d'améliorer la lisibilité et la compréhension des enjeux financiers du domaine concédé, notamment pour ce qui concerne la description du patrimoine en concession et la justification de la valorisation des investissements récents.

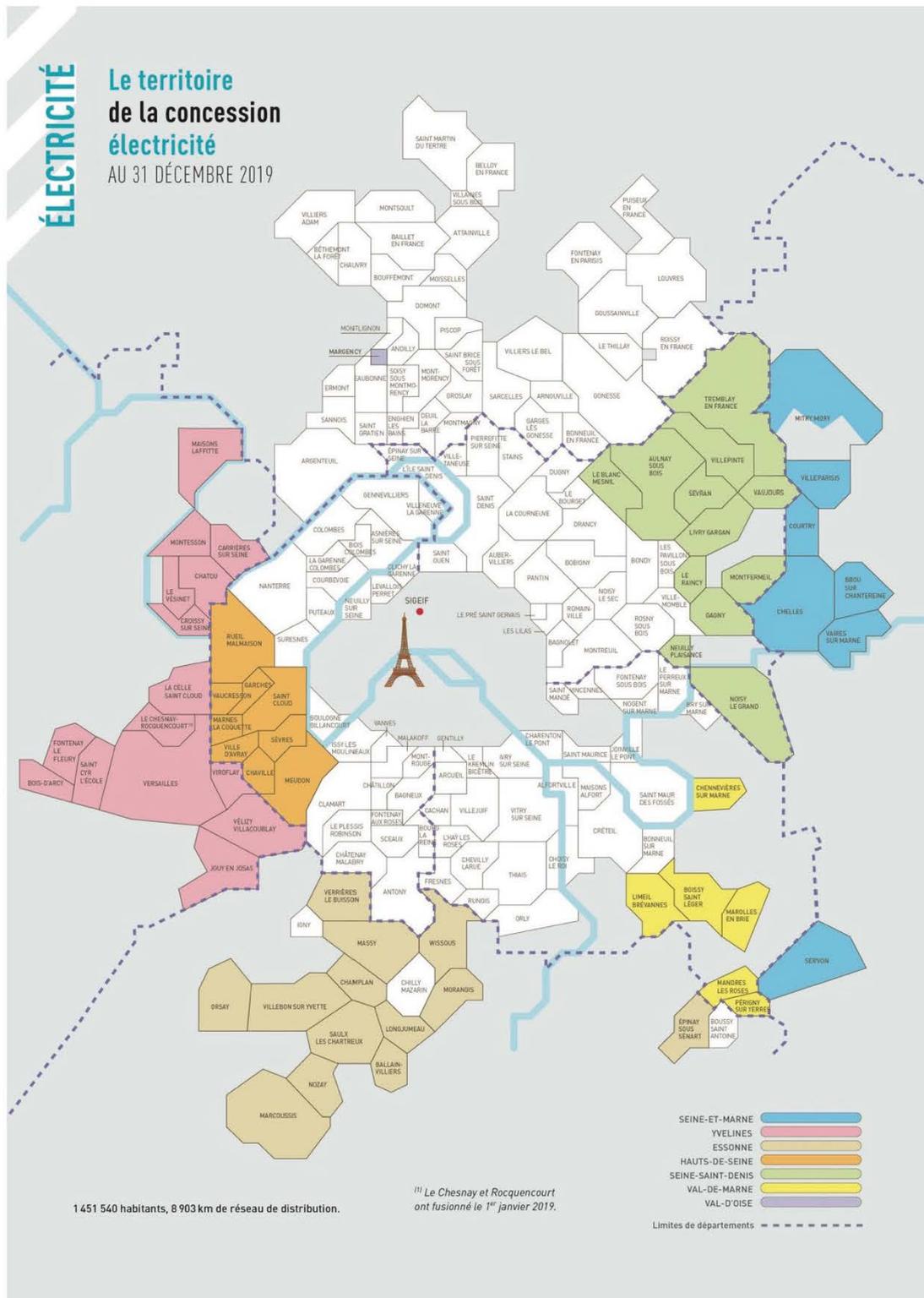
Néanmoins, l'autorité concédante rappelle, comme souligné dans ses rapports de contrôle, qu'elle n'est pas en mesure de contrôler les valeurs communiquées puisqu'elle se considère insuffisamment informée quant :

- > Aux conséquences des importants changements de méthodes survenus depuis le 1er janvier 2005, notamment pour ce qui concerne le sort réservé aux financements récupérés par le concessionnaire à cette date, que ce soit pour son propre compte ou pour celui de l'autorité concédante.
- > À la méthodologie d'élaboration du compte de résultat de la concession, qui ne garantit pas systématiquement le lien entre les valeurs présentées et l'exploitation de la concession ;
- > À l'impossibilité de remonter la piste d'audit permettant la justification des valeurs inscrites à l'inventaire antérieurement à 2008 pour le patrimoine localisé et pour l'intégralité du patrimoine non localisé ;
- > À l'impossibilité de justifier les financements réciproques du concessionnaire et du concédant ainsi que le montant de la réévaluation potentielle du financement du concessionnaire restant à récupérer, qui constituent pourtant des paramètres essentiels à maîtriser pour anticiper les conséquences potentielles de la fin de concession ;
- > À l'impossibilité de vérifier les modalités de mise en œuvre des obligations de préfinancement des ouvrages remplaçant prévues par le contrat de concession signé en 1994.

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE : CONTEXTE ET OBJET DU PRESENT DOCUMENT .....</b>	<b>2</b>
<b>LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION .....</b>	<b>4</b>
<b>LA CONCESSION SIGEIF AU 31/12/2019 .....</b>	<b>6</b>
<b>A. PATRIMOINE TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION .....</b>	<b>8</b>
<b>1. LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE <i>VOLET TECHNIQUE</i>.....</b>	<b>8</b>
1.1. <i>Les postes sources HTB/HTA.....</i>	9
1.2. <i>Le Réseau HTA.....</i>	10
1.3. <i>Les Postes HTA/BT .....</i>	10
1.4. <i>Le Réseau Basse Tension.....</i>	12
<b>2. LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE <i>VOLET FINANCIER</i> .. ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>	
2.1. <i>Actifs de concession.....</i>	14
2.2. <i>Passifs de concession.....</i>	16
2.3. <i>Dettes et créances réciproques.....</i>	17
<b>B. CLIENTELE DE LA CONCESSION ET ENERGIE ACHEMINEE.....</b>	<b>18</b>
1. LES CLIENTS EN SOUTIRAGE .....	18
1.1. <i>Nombre et évolution clients en soutirage.....</i>	18
1.2. <i>Énergie acheminée.....</i>	18
1.3. <i>Recettes d'acheminement.....</i>	19
2. LES PRODUCTEURS.....	19
3. LA SATISFACTION DES CLIENTS.....	20
3.1. <i>Enquêtes de satisfaction.....</i>	20
3.2. <i>Accessibilité des accueils téléphonique.....</i>	20
3.3. <i>Réclamations.....</i>	21
<b>C. QUALITE DE LA FOURNITURE D'ELECTRICITE .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>1. CONTINUITE DE LA FOURNITURE .....</b>	<b>22</b>
1.1. <i>Le temps moyen de coupure (critère B).....</i>	22
1.2. <i>Interruption de l'énergie acheminée liée au réseau concédé.....</i>	23
1.3. <i>Autres indicateurs.....</i>	23
2. <b>TENUE DE TENSION .....</b>	<b>24</b>
3. <b>AUTRES INDICATEURS : CONTRAINTES SUR LES OUVRAGES (IMAX ET TMAX).....</b>	<b>24</b>
4. <b>DECRET « QUALITE » N°2007-1826 DU 24 DECEMBRE 2007 .....</b>	<b>25</b>
<b>D. INVESTISSEMENTS SUR LA CONCESSION.....</b>	<b>26</b>
1. <b>ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE D'ENEDIS.....</b>	<b>26</b>
2. <b>ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS CONSACRES A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SIGEIF .....</b>	<b>26</b>
<b>E. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>1. REDEVANCE DE CONCESSION .....</b>	<b>28</b>
1.1. <i>Part de la redevance dite de fonctionnement « R1 ».....</i>	28
1.2. <i>Part de la redevance dite d'investissement « R2 ».....</i>	28
<b>NOTE SIGEIF - SYNTHESE DES LIMITATIONS DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE TRANSMISE PAR LE CONCESSIONNAIRE ENEDIS AU TITRE DU BILAN D'OUVERTURE .....</b>	<b>29</b>
<b>REPONSE D'ENEDIS AUX REMARQUES DU SIGEIF RELATIVES AUX LIMITATIONS DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE TRANSMISE PAR LE CONCESSIONNAIRE .....</b>	<b>34</b>
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 -VENTILATION PAR DEPARTEMENT ET COMMUNE.....</b>	<b>39</b>

# LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION



Présent sur sept des huit départements de l'Île-de-France, le Sigeif fédère, à date, 63 communes adhérant à la compétence pour la distribution publique d'électricité (1,4 millions d'habitants).

Ainsi, aux 23 communes adhérentes en 1994 se sont ajoutées (voir liste ci-dessous) 40 autres, la dernière en date étant la commune de Chennevières-sur-Marne (94) le 25 septembre 2015

COMMUNE	DATE D'ADHESION	COMMUNE	DATE D'ADHESION
<b>SEINE-ET-MARNE</b>		<b>HAUTS-DE-SEINE</b>	
Brou-sur-Chantereine	6 mai 2011	Chaville	24 novembre 1994
Chelles	24 novembre 1994	Garches	24 novembre 1994
Courtry	15 décembre 1997	Marnes-la-Coquette	24 novembre 1994
Mitry-Mory	2 mai 1995	Meudon	24 novembre 1994
Servon	16 décembre 2008	Rueil-Malmaison	15 décembre 1998
Vaires-sur-Marne	31 mars 2003	Saint-Cloud	15 décembre 1998
Villeparisis	24 novembre 1994	Sèvres	24 novembre 1994
		Vaucresson	24 novembre 1994
		Ville-d'Avray	24 novembre 1994
<b>YVELINES</b>		<b>SEINE-SAINT-DENIS</b>	
Bois-d'Arcy	6 décembre 2011	Aulnay-sous-Bois	24 novembre 1994
Carrières-sur-Seine	15 décembre 2006	Le Blanc-Mesnil	24 novembre 1994
La Celle-Saint-Cloud	31 mars 2003	Gagny	24 novembre 1994
Chatou	24 novembre 1994	Livry-Gargan	24 novembre 1994
Le Chesnay (1)	30 novembre 2009	Montfermeil	24 novembre 1994
Croissy-sur-Seine	15 décembre 1996	Neuilly-Plaisance	24 décembre 1998
Fontenay-le-Fleury	1er octobre 2010	Noisy-le-Grand	15 décembre 1997
Jouy-en-Josas	30 novembre 2009	Le Raincy	28 décembre 1995
Maisons-Laffitte	15 décembre 1996	Sevran	24 novembre 1994
Montesson	15 décembre 1996	Tremblay-en-France	24 novembre 1994
Rocquencourt (1)	17 décembre 2010	Vaujours	30 novembre 2009
Saint-Cyr-l'École	31 novembre 2003	Villepinte	24 novembre 1994
Vélizy-Villacoublay	24 novembre 1994		
Versailles	15 décembre 1997		
Le Vésinet	12 septembre 1995		
Viroflay	31 octobre 2003		
<b>ESSONNE</b>		<b>VAL-DE-MARNE</b>	
Ballainvilliers (2)	24 novembre 1994	Boissy-Saint-Léger	15 décembre 1997
Champlan (2)	30 mars 2001	Chennevières-sur-Marne	25 septembre 2015
Épinay-sous-Sénart	15 décembre 1997	Limeil-Brévannes	15 décembre 1997
Longjumeau (2)	24 février 1997	Mandres-les-Roses	24 novembre 1994
Marcoussis (2)	13 octobre 1995	Marolles-en-Brie	15 décembre 1996
Massy (2)	15 décembre 1998	Périgny-sur-Yerres	23 janvier 2006
Morangis	24 novembre 1994		
Nozay (2)	15 décembre 1998		
Orsay (2)	31 août 2004		
Saulx-les-Chartreux (2)	30 mars 2001		
Verrières-le-Buisson (2)	24 novembre 1994		
Villebon-sur-Yvette (2)	30 mars 2001		
Wissous (2)	12 juin 1997		
		<b>VAL-D'OISE</b>	
		Margency	24 novembre 1994

(1) Le Chesnay et Rocquencourt ont fusionné le 1er janvier 2019

(2) La communauté d'agglomération Paris-Saclay représente les communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous au sein du Comité d'administration du Sigeif pour la compétence électricité.

POPULATION MUNICIPALE DE LA CONCESSION					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 389 048	1 417 257	1 428 181	1 437 779	1 445 788	1 451 540

# LA CONCESSION SIGEIF AU 31/12/2019

> **63** communes

> **1 451 540** habitants\*

\* (Population municipale : 1 434 298 habitants)

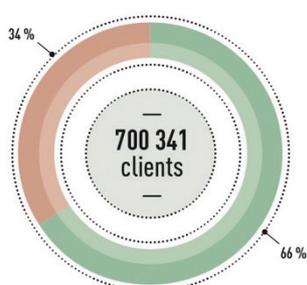
> **700 341** clients

> **6,4 TWh** acheminés\*

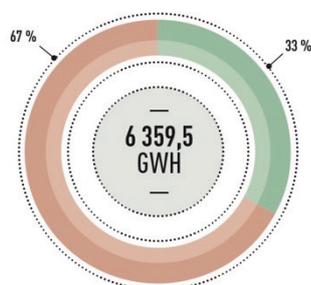
\* (1 TWh = 1 000 000 kWh)

Répartition des clients « consommateurs »  
Par type de contrat

Répartition de la consommation  
par type de contrat

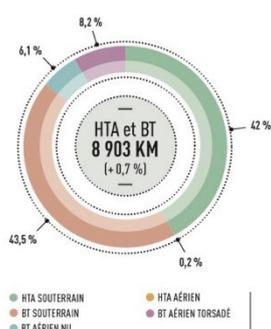


● TARIF RÉGLEMENTÉ (BLEU) < 36 kVA ● OFFRES DE MARCHÉ

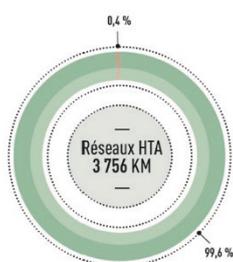


● TARIF RÉGLEMENTÉ (BLEU) < 36 kVA ● OFFRES DE MARCHÉ

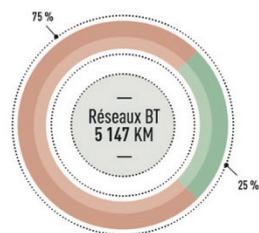
Nature et longueur du réseau de distribution



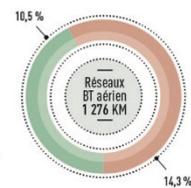
● HTA SOUTERRAIN ● HTA AÉRIEN  
● BT SOUTERRAIN ● BT AÉRIEN TORSADÉ  
● BT AÉRIEN NU



● HTA SOUTERRAIN ● HTA AÉRIEN



● BT AÉRIEN ● BT SOUTERRAIN



● BT AÉRIEN NU ● BT AÉRIEN TORSADÉ

> **Valeur du Patrimoine en Concession**

- Valeur brute des ouvrages en concession : **952 M€** - Taux d'amortissement : **47%**
- Valeur nette comptable : **501 M€**

- Valeur de remplacement : **1 317 M€**

---

> **Droit à récupérer d'Enedis : 301 M€**

---

> **Investissements (flux)**

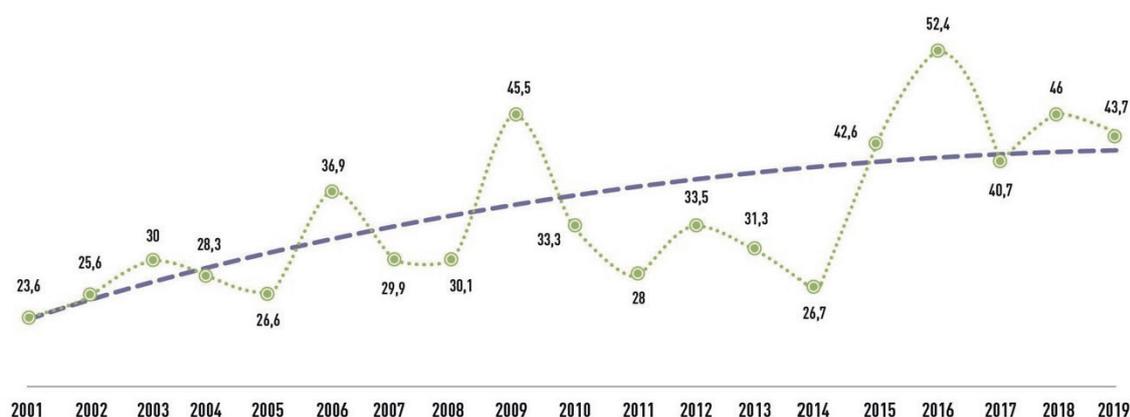
- **21,5 M€** consacrés à la performance du réseau, dont **3 M€** pour les postes sources
  - **21 M€** consacrés au développement du réseau (Valeur brute des raccordements)
- 

> **Qualité**

- Critère « B » : **43,7 minutes**
  - Clients affectés par plus de 6 coupures (toutes causes confondues) : **322**
  - Clients coupés plus de 3 heures en cumulé suite à incident : **28 436**
  - **7,0** incidents aux 100 km sur le réseau HTA, et **14,3** sur le réseau BT
  - Clients BT mal-alimentés : **4 385**
  - **84 %** de clients satisfaits de la prestation du concessionnaire Enedis
- 

**Critère B : temps moyen (en min)**

---




---

> **Résultat d'exploitation**

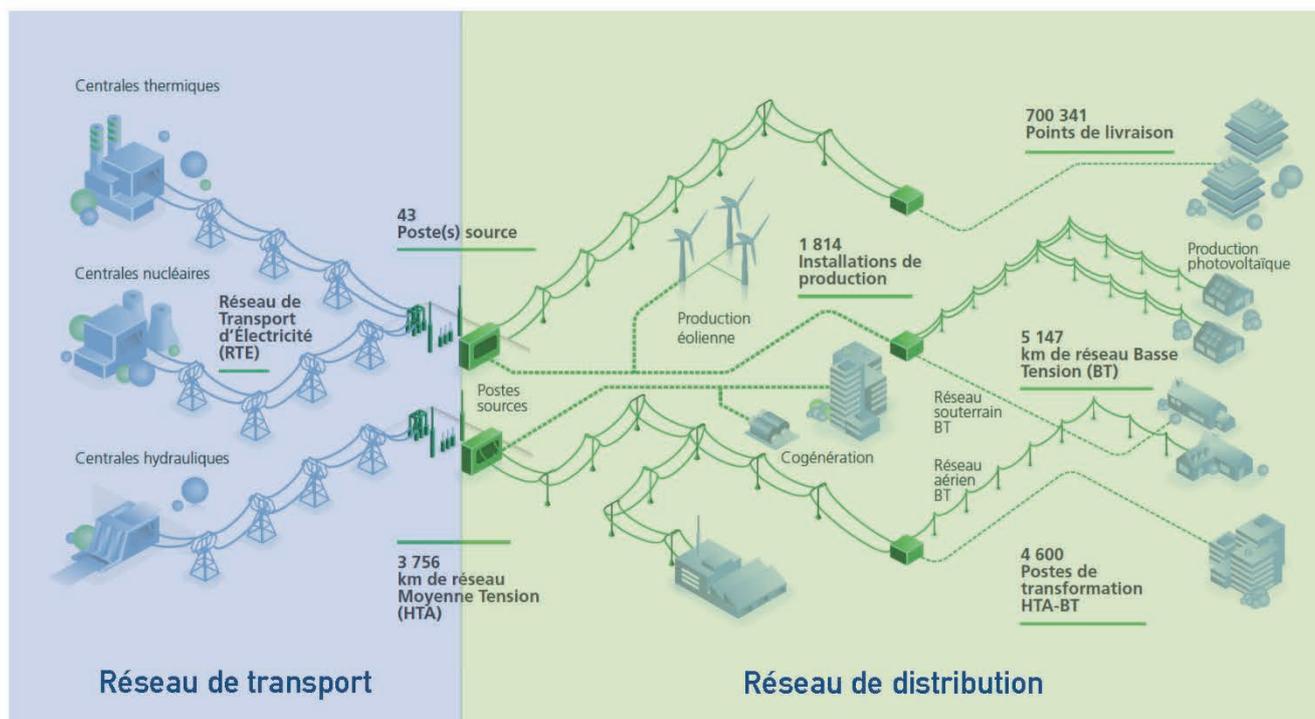
- Recettes d'acheminement : **246,3 M€**
  - Résultat (total des produits – total des charges) : **61,8 M€**  
dont **40 M€** affectés à la contribution à l'équilibre
- 

> **Droit du concédant : 388 M€ et 198 M€** de provision pour renouvellement

---

# PATRIMOINE TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION

## LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ *volet technique*



## LES POSTES SOURCES HTB/HTA

Ces ouvrages, hors concession, occupent une place significative dans l'alimentation en énergie électrique de la concession. Ils assurent l'interface entre le réseau de transport d'électricité géré par RTE et le réseau de distribution confié à Enedis.

La particularité de la concession Sigeif repose sur le nombre important de postes sources (43 dont 12 sont situés sur le territoire de la concession).

POSTE SOURCE	COMMUNE	DÉPARTEMENT	NOMBRE DE TRANSFORMATEUR	PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE (MVA)
Les Alouettes	Fontenay-sous-Bois	94	2	140
Amelot	Roissy-en-France	95	5	180
Arpajon	Saint-Germain-lès-Arpajon	91	3	102
Billancourt	Boulogne-Billancourt	92	6	204
Bondy	Bondy	93	3	108
Boule	Nanterre	92	3	210
Le Bourget	Le Bourget	93	3	180
Buzenval	Garches	92	4	126
Chartreux	Ballainvilliers	91	3	108
Chatillon	Clamart	92	3	300
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	93	4	178
Cormeilles	Sartrouville	78	3	210
Élancourt	Élancourt	78	5	248
Épinay	Epinay-sous-Senart	91	4	144
Fanaudes	Soisy-sous-Montmorency	95	3	230
Galères	Chelles	77	2	140
Grigny	Grigny	91	3	300
Jonchère	Lésigny	77	3	108
Liers	Sainte-Genevieve-des-bois	91	3	180
Louveciennes	Louveciennes	78	3	108
Massy	Massy	91	5	316
Menus	Boulogne-Billancourt	92	2	140
Mitry-Mory	Mitry-Mory	77	3	142
Montjay	Les Ulis	91	4	246
Moulineaux	Issy-les-Moulineaux	92	3	210
Nanterre	Nanterre	92	4	280
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	93	3	270
Pecq (le)	Le Pecq	78	4	120
Primevères	Sevran	93	3	210
Puteaux	Puteaux	92	4	140
Richardet	Noisy-le-Grand	93	3	210
Robinson	Le Plessis-Robinson	92	2	140
Rueil	Rueil-Malmaison	92	5	210
Rungis	Rungis	94	3	300
Saules	Guyancourt	78	4	280
Sausset	Mitry-Mory	77	2	140
Sonnettes	Chennevières-sur-Marne	94	3	210
Saint-Aubin	Villiers-le-Bâcle	91	3	210
Saint-Maur	Saint-Maur-Des-Fossés	94	3	300
Vanves	Malakoff	92	3	96
Versailles	Versailles	78	6	282
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	94	3	210
Villevaudé	Villevaudé	77	3	142
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>43</b>	<b>146</b>	<b>8 308</b>

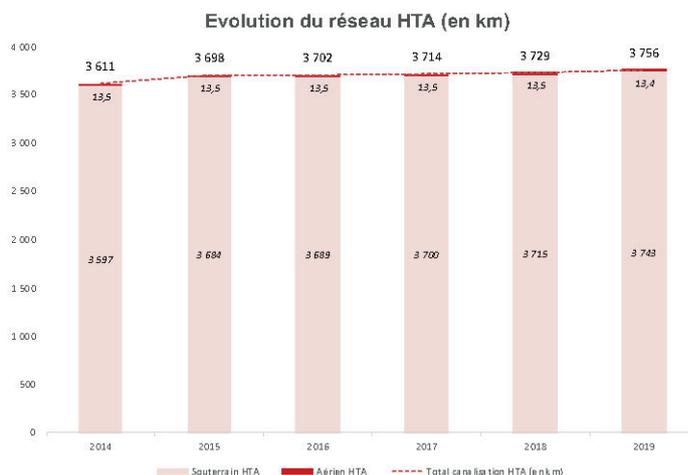
## LE RESEAU HTA

Le réseau HTA permet d'acheminer l'électricité depuis les postes sources vers les lieux de consommation. Si le poste source est le cœur d'un réseau électrique de distribution, le réseau HTA constitue ses artères. Il est quasiment souterrain (99,6 %) et fonctionne sous une tension nominale hétérogène (10, 15 et 20 kV). Ses principales zones à risque reposent sur la fragilité, la vétusté et l'obsolescence d'une partie de son réseau souterrain (1 101 km, 29 %) et, pour les lignes aériennes, sur leur proximité avec une zone boisée (2,7 km, 20 %).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AÉRIEN HTA (EN KM)	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5
DONT AÉRIEN NU	13,3	13,3	13,3	13,3	13,3	13,4
DONT AÉRIEN NU FAIBLE SECTION	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
DONT AÉRIEN TORSADÉ	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
SOUTERRAIN HTA (EN KM)	3 597	3 684	3 689	3 700	3 715	3 743
DONT CPI (CABLE PAPIER IMPREGNE)	1 163	1 172	1 150	1 139	1 125	1 101
DONT SYNTHÉTIQUE	2 434	2 512	2 539	2 561	2 591	2 642
<b>TOTAL CANALISATION HTA (EN KM)</b>	<b>3 611</b>	<b>3 698</b>	<b>3 702</b>	<b>3 714</b>	<b>3 729</b>	<b>3 756</b>
DONT RÉSEAU 10 KV	nc	289*	288*	288*	284*	285
DONT RÉSEAU 15 KV	nc	805*	804*	805*	807*	809
DONT RÉSEAU 20 KV	nc	2 605*	2 610*	2 621*	2 638*	2 662
TAUX DE CANALISATION SOUTERRAINE	99,6%	99,6%	99,6%	99,6%	99,6%	99,6%
NOMBRE DE POSTES TÉLÉCOMMANDÉS	nc	nc	654	698	732	791
NOMBRE DE POSTES DE REPARTITION	189	170	164	161	156	137
NOMBRE D'AUTOTRANSFORMATEURS	nc	36	36	36	34	33

nc : non communiqué

\*Données issues de la cartographie.



## LES POSTES HTA/BT

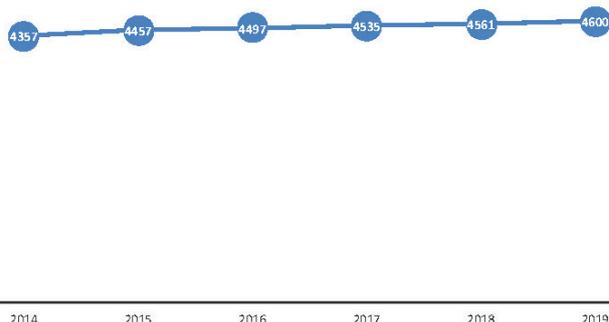
Le poste de transformation HTA/BT de distribution publique, nécessaire à l'alimentation des quartiers, est l'interface entre le réseau HTA et le réseau Basse Tension.

Leur nombre croît régulièrement pour faire face à la demande.

Les 4 600 postes de transformation HTA/BT de distribution publique font l'objet de programmes de modernisation et de sécurisation des transformateurs et des matériels électriques tant HTA que BT. Concernant ces programmes, l'autorité concédante rappelle qu'elle n'est pas en capacité d'en apprécier l'intensité faute d'inventaire.



Postes de transformation HTA/BT de distribution publique, y compris mixtes



TYPE DE POSTE DE TRANSFORMATION HTA/BT DE DISTRIBUTION PUBLIQUE Y COMPRIS MIXTES	TOTAL AU 31/12/2019
CABINE BASSE	2 251
EN IMMEUBLE	1 334
URBAIN PORTABLE	752
URBAIN COMPACT	148
ENTERRÉ	34
CABINE HAUTE	21
H61 : TRANSFORMATEUR SUR POTEAU	13
RURAL SOCLE	11
CABINE DE CHANTIER	11
URBAIN INTÉGRÉ À SON ENVIRONNEMENT	6
RURAL COMPACT	5
RURAL COMPACT SIMPLIFIÉ	1
SA : AU SOL (SANS COUPURE HTA)	4
SB : AU SOL (AVEC COUPURE HTA)	4
DIVERS	4
SUR POTEAU (NON H61)	1
<b>TOTAL</b>	<b>4 600</b>

## LES TRANSFORMATEURS HTA/BT

Le caractère urbain de la concession Sigeif peut se voir à l'aune de la puissance totale des transformateurs HTA/BT installés.

Si, généralement, il est installé un transformateur par enveloppe (4 600 postes de transformation HTA/BT), la densité des zones desservies conduit à l'équipement de deux – voire trois, quatre ou cinq – transformateurs HTA/BT dans la même enceinte.

PUISSANCE INSTALLEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
50 kVA	1	1	2	2	1	1
100 kVA	35	34	35	34	33	33
160 kVA	120	116	110	104	100	96
250 kVA	997	980	962	950	938	932
315 kVA	2	2	2	-	-	-
400 kVA	1 657	1 667	1 670	1 658	1 650	1 646
630 kVA	1 652	1 674	1 715	1 748	1 787	1 844
800 kVA	1	1	1	-	-	-
1000 kVA	452	458	476	488	500	526
<b>TOTAL</b>	<b>4 917</b>	<b>4 933</b>	<b>4 973</b>	<b>4 984</b>	<b>5 009</b>	<b>5 078</b>
<b>PUISSANCE TOTALE INSTALLEE (EN MVA)</b>	<b>2 429</b>	<b>2 448</b>	<b>2 487</b>	<b>2 510</b>	<b>2 540</b>	<b>2 598</b>

## LE RESEAU BASSE TENSION

Le réseau basse tension (BT) quadrille le territoire de la concession depuis les postes de transformation de distribution publique. Les départs BT de la concession, d'une longueur moyenne de 150 à 200 m sont le point d'ancrage des branchements individuels et/ou collectifs.

La proportion de souterrain sur le réseau BT croît logiquement au regard des dispositions du cahier des charges de la concession.

Long de 5 147 km, sa partie aérienne (1 276 km, 25,1 %) regroupe une structure en torsadé isolé et une structure en conducteurs nus (542 km, 42,5%), pour laquelle l'autorité concédante et son concessionnaire œuvrent pour une sécurisation via sa suppression. Concernant la partie souterraine, l'autorité concédante souligne les difficultés en lien avec l'inventaire des câbles d'ancienne technologie (datant, pour certains, des années 1920).

Les informations transmises par Enedis en 2019 indiquent qu'il reste 970 km de câbles à identifier.

Par ailleurs, une approche « Big Data »<sup>1</sup> développée par Enedis, estime le linéaire de réseau souterrain BT ayant une probabilité de défaillance élevée à 935 km.

EN KM	2014	2015	2016	2017	2018	2019
SOUTERRAIN	3 651	3 738	3 770	3 803	3 831	3 871
AERIEN	1 318	1 324	1 313	1 300	1 283	1 276
<i>Aérien torsadé</i>	751	756	750	745	736	734
<i>% aérien torsadé</i>	57%	57%	57%	57%	57%	58%
<i>Aérien nu</i>	567	568	562	555	547	542
<i>% aérien nu</i>	43%	43%	43%	43%	43%	42%
<i>dont nu faible section</i>	8	7	7	7	7	7
<b>TOTAL CANALISATION BT</b>	<b>4 969</b>	<b>5 062</b>	<b>5 083</b>	<b>5 103</b>	<b>5 114</b>	<b>5 147</b>
TAUX DE SOUTERRAIN	73%	74%	74%	75%	75%	75%

<sup>1</sup> L'approche « Big Data », développée par Enedis, permet de classer les départs BT en fonctions de grandes catégories liées aux probabilités d'incidents et confirme dans le même temps que l'historique des incidents joue un rôle prépondérant dans leur fiabilité. Les études ont montré que, si les typologies d'ouvrages peu fiables présentaient des taux d'incidents élevés, il était possible de distinguer des ouvrages plus ou moins sujets aux risques, notamment en fonction de leur historique (un départ qui a eu un incident a cinq fois plus de risques d'en avoir un autre).

## Évolution du réseau BT



### Les branchements individuels et collectifs (OCB)

Par application de l'article 153 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le concessionnaire procède progressivement à un inventaire technique des branchements de la concession, lequel devrait aboutir en 2022.

Issu du rapprochement entre la liste des points de livraison (PdL) situés à une adresse et la description cadastrale des bâtiments à cette adresse, un premier travail d'inventaire des branchements collectifs (OCB) a été réalisé.

L'autorité concédante rappelle qu'elle se considère insuffisamment informée, notamment en ce qui concerne les investissements réalisés et à réaliser.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
INDIVIDUELS	216 986	225 396	226 241	226 377	224 993	226 323
COLLECTIFS	37 206	37 615	37 981	38 298	38 674	39 112
<b>TOTAL PDL DESSERVIS</b>	<b>660 524</b>	<b>674 609</b>	<b>680 494</b>	<b>685 755</b>	<b>690 325</b>	<b>698 984</b>

### Le compteur communicant Linky

Initié fin 2015, le déploiement du compteur Linky devrait se poursuivre jusqu'à fin 2021 pour atteindre 90% des points de livraison de la concession (objectif national).

	2016	2017	2018	2019
NOMBRE DE COMPTEURS INSTALLES DANS L'ANNEE	51 416	151 099	167 501	98 172
NOMBRE DE COMMUNES CONCERNEES PAR LE DEPLOIEMENT EN MASSE	19	46	57	61
<b>NOMBRE TOTAL CUMULE DE COMPTEURS INSTALLES</b>	<b>51 416</b>	<b>202 515</b>	<b>370 016</b>	<b>468 188</b>
TAUX DE PDL EQUIPES D'UN COMPTEUR LINKY	7,6%	29,9%	54,3%	67,8%

## LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

volet financier

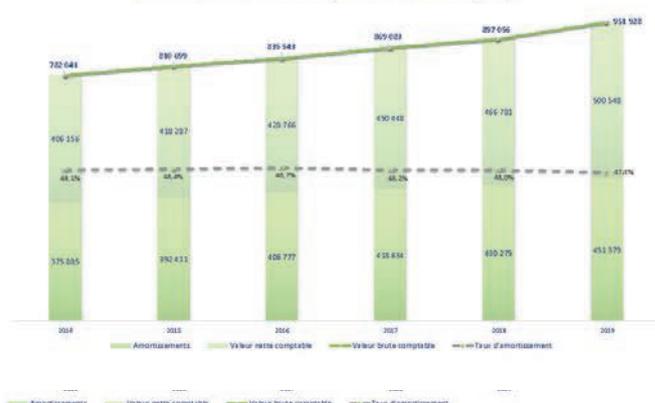
### ACTIFS DE CONCESSION

EN K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
VALEUR BRUTE COMPTABLE <sup>2</sup>	782 041	810 699	835 543	869 083	897 056	951 928
AMORTISSEMENTS	375 885	392 411	406 777	418 634	430 275	451 379
VALEUR NETTE COMPTABLE <sup>3</sup>	406 156	418 287	428 766	450 448	466 781	500 548
VALEUR DE REMPLACEMENT	1 144 775	1 168 369	1 181 389	1 208 963	1 247 263	1 316 963
PROVISIONS DE RENOUVELLEMENT	206 833	207 169	202 445	198 608	197 703	198 124

### Valeur brute des ouvrages concédés

IMMOBILISATIONS BRUTES (EN K€)	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2017 (PROFORMA)	31/12/2018	31/12/2019
CANALISATIONS HTA	197 576	205 565	211 507	220 101	224 843	233 883	255 930
DONT AERIEN	275	275	275	275	275	275	275
DONT SOUTERRAIN	197 301	205 290	211 232	219 825	224 568	233 608	255 654
CANALISATIONS BT	194 388	203 613	210 815	217 540	217 540	223 861	234 707
DONT AERIEN	21 637	21 965	21 906	21 808	21 808	21 693	21 745
DONT SOUTERRAIN	172 751	181 648	188 908	195 732	195 732	202 168	212 962
POSTES HTA/BT	68 882	72 546	74 744	76 827	83 356	86 580	89 635
TRANSFORMATEURS HTA/BT	--	23 309	24 041	24 658	25 063	25 385	26 192
COMPTEGE	--	--	4 029	15 410	15 408	30 304	37 679
DONT COMPTEURS LINKY	--	--	4 029	15 410	15 408	27 948	35 229
DONT COMPTEURS « MARCHE D'AFFAIRE »	--	--	--	--	--	2 356	2 450
OCB <sup>4</sup>	--	--	--	--	60 702	61 881	65 070
AUTRES BIENS LOCALISES	12 223	12 984	13 435	13 768	2 497	3 029	4 197
<b>TOTAL I - LOCALISE</b>	<b>473 069</b>	<b>518 017</b>	<b>538 571</b>	<b>568 304</b>	<b>629 409</b>	<b>664 923</b>	<b>713 410</b>
TRANSFORMATEURS HTA/BT	23 976	--	--	--	--	--	--
BRANCHEMENTS/CM	232 757	245 427	252 213	261 378	200 676	199 901	207 349
COMPTEGES	49 245	44 312	41 901	35 941	35 941	29 314	28 200
AUTRES OUVRAGES	2 994	2 942	2 858	3 460	3 041	2 917	2 968
<b>TOTAL I - NON LOCALISE</b>	<b>308 972</b>	<b>292 681</b>	<b>296 972</b>	<b>300 779</b>	<b>239 658</b>	<b>232 132</b>	<b>238 517</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>782 041</b>	<b>810 6985</b>	<b>835 543</b>	<b>869 083</b>	<b>869 067</b>	<b>897 055</b>	<b>951 927</b>

Evolution de la valorisation comptable de la concession (en k€)



<sup>2</sup> Valeur brute comptable = valeur d'origine des ouvrages évaluée à leur coût de production

<sup>3</sup> Valeur nette comptable = valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués par Enedis sur la durée de vie comptable des ouvrages, selon un mode linéaire.

<sup>4</sup> OCB : Ouvrages Collectifs de Branchement, comprend également les dérivations individuelles sur ouvrages collectifs de branchement

<sup>5</sup> Adhésion de Chennevières-sur-Marne (+1,4%)

## Rapport entre les immobilisations localisées et non localisées (en k€)

EN K€	2014	2015	2016	2017	2017 (PROFORMA)	2018	2019
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION	782 041	810 698	835 543	869 083	869 083	897 056	951 927
DONT NON LOCALISEES	308 972	292 681	296 972	300 779	239 658	232 132	238 517
PART NON LOCALISEE	40%	36%	36%	35%	28%	26%	25%

## Valeur nette des ouvrages concédés

Valeurs nettes comptables <sup>6</sup>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CANALISATIONS HTA	100 640	103 036	105 032	109 234	115 249	133 098
TAUX D'AMORTISSEMENT	49,1%	49,9%	50,3%	50,4%	49,3%	48,0%
DONT AERIEN	93	87	81	76	70	65
TAUX D'AMORTISSEMENT	66,2%	68,3%	70,5%	72,5%	74,4%	76,2%
DONT SOUTERRAIN	100 547	102 948	104 951	109 158	115 179	133 033
TAUX D'AMORTISSEMENT	49,0%	49,9%	50,3%	50,3%	50,7%	48,0%
CANALISATIONS BT	106 263	110 348	113 363	115 756	117 592	123 564
TAUX D'AMORTISSEMENT	45,3%	45,8%	46,2%	46,8%	47,5%	47,4%
DONT AERIEN	6 240	6 268	6 092	5 885	5 708	5 565
TAUX D'AMORTISSEMENT	71,2%	71,5%	72,2%	73,0%	73,7%	74,4%
DONT AERIEN NU	265	247	219	198	177	162
TAUX D'AMORTISSEMENT	95,8%	96,1%	96,5%	98,7%	97,1%	97,4%
DONT SOUTERRAIN	100 023	104 080	107 271	109 872	111 884	117 999
TAUX D'AMORTISSEMENT	42,1%	42,7%	43,2%	43,9%	44,7%	44,6%
POSTES HTA/BT	23 647	23 948	23 854	23 610	26 275	26 307
TAUX D'AMORTISSEMENT	65,7%	67,0%	68,1%	69,3%	69,7%	70,7%
TRANSFORMATEURS HTA/BT	--	10 116	10 560	10 874	11 157	11 603
TAUX D'AMORTISSEMENT	--	56,6%	56,1%	55,9%	56,1%	55,7%
COMPTAGE	--	--	3 971	14 885	28 282	33 956
TAUX D'AMORTISSEMENT	--	--	1,4%	3,4%	6,7%	9,9%
DONT COMPTEURS LINKY	--	--	3 971	14 885	26 291	31 983
TAUX D'AMORTISSEMENT	--	--	1,4%	3,4%	5,9%	9,2%
DONT COMPTEURS MARCHE D'AFFAIRES	--	--	--	--	1 991	1 973
TAUX D'AMORTISSEMENT	--	--	--	--	15,5%	19,5%
OCB*	--	--	--	--	38 159	39 812
TAUX D'AMORTISSEMENT	--	--	--	--	38,3%	38,8%
AUTRES BIENS LOCALISES	4 507	4 623	4 523	4 448	1 424	2 489
TAUX D'AMORTISSEMENT	63,1%	64,4%	66,3%	67,7%	53,0%	40,7%
<b>TOTAL - LOCALISE</b>	<b>235 058</b>	<b>252 071</b>	<b>261 303</b>	<b>278 807</b>	<b>338 138</b>	<b>370 830</b>
TRANSFORMATEURS HTA/BT	10 580	--	--	--	--	--
TAUX D'AMORTISSEMENT	55,9%	--	--	--	--	--
BRANCHEMENTS/CM	143 473	150 858	153 186	157 801	118 574	120 908
TAUX D'AMORTISSEMENT	38,4%	38,5%	39,3%	39,6%	40,7%	41,7%

<sup>6</sup> Source : inventaire comptable Enedis

COMPTAGES	15 661	13 975	12 854	12 066	8 447	7 234
TAUX D'AMORTISSEMENT	68,2%	68,5%	69,3%	66,4%	71,2%	74,3%
AUTRES BIENS NON LOCALISES	1 383	1 384	1 424	1 774	1 622	1 576
TAUX D'AMORTISSEMENT	53,8%	53,0%	50,2%	48,7%	44,4%	46,9%
<b>TOTAL – NON LOCALISE</b>	<b>171 098</b>	<b>166 216</b>	<b>167 463</b>	<b>171 641</b>	<b>128 643</b>	<b>129 719</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>406 156</b>	<b>418 287</b>	<b>428 766</b>	<b>450 448</b>	<b>466 781</b>	<b>500 548</b>
TAUX D'AMORTISSEMENT	48,1%	48,4%	48,7%	48,2%	48,0%	47,4%

## PASSIFS DE CONCESSION

Les passifs de concession correspondent à la valeur nette des droits du concédant, obtenus par la somme des financements nets du concédant (droits sur les ouvrages existants) avec les financements du concédant reconstitués (droits sur les ouvrages futurs).

Les droits sur les ouvrages existants comprennent :

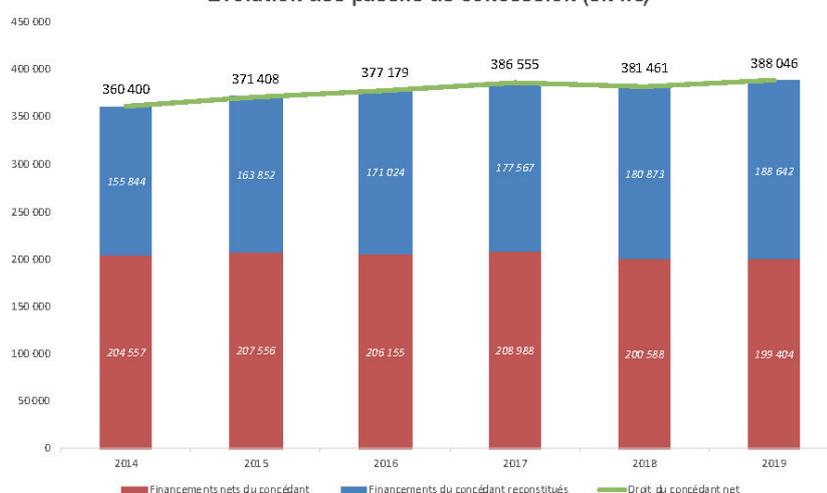
- la contre-valeur des biens qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés
- la valeur nette comptable des financements Enedis (financement du concessionnaire non amorti)

Les droits sur les ouvrages futurs correspondent à l'amortissement du financement du concédant.

EN K€	SENS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DROIT DU CONCEDANT NET<sup>7</sup></b>	<b>(A - B + C)</b>	<b>360 400</b>	<b>371 408</b>	<b>377 179</b>	<b>386 555</b>	<b>381 445</b>	<b>388 046</b>
FINANCEMENTS DU CONCEDANT RECONSTITUES	(C)	155 844	163 852	171 024	177 567	180 873	188 642
FINANCEMENTS NETS DU CONCEDANT	A-B	204 557	207 556	206 155	208 988	200 572	199 404
VNC : DROIT EN NATURE DU CONCEDANT	(A)	405 978	418 271	428 750	450 433	466 765	500 548
FINANCEMENT DU CONCESSIONNAIRE A RECUPERER	(B)	201 421	210 715	222 595	241 445	266 193	301 144
<b>PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT NON UTILISEES</b>		<b>206 833</b>	<b>207 169</b>	<b>202 445</b>	<b>198 608</b>	<b>197 703</b>	<b>198 124</b>

<b>FINANCEMENT NET DU CONCESSIONNAIRE</b>	<b>(B-C)</b>	<b>45 578</b>	<b>46 863</b>	<b>51 571</b>	<b>63 878</b>	<b>85 320</b>	<b>112 502</b>
---	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------

Evolution des passifs de concession (en k€)



<sup>7</sup> En l'absence d'une traçabilité suffisante, les montants présentés par Enedis au titre des financements nets réciproques du concédant et du concessionnaire ne sont pas validés par le Sigeif.

### La provision pour renouvellement

Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques. Elle est constituée sur la durée de vie des ouvrages, pour les ouvrages renouvelables avant le terme de la concession (2024).

Lors des renouvellements d'ouvrages, ces provisions pour renouvellement sont affectées au financement des nouveaux ouvrages construits et correspondent à un financement du concédant.

PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (STOCK)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CANALISATIONS HTA	75 763	76 308	76 212	76 332	76 238	75 100
- DONT AERIEN	270	277	283	289	293	296
- DONT SOUTERRAIN	75 493	76 031	75 929	76 043	75 945	74 803
CANALISATIONS BT	69 010	69 849	69 008	68 545	68 057	67 873
- DONT AERIEN	19 055	18 993	18 915	18 705	18 487	18 475
- DONT AERIEN NU	15 054	15 051	14 973	14 832	14 683	14 630
- DONT SOUTERRAIN	49 956	50 856	50 093	49 841	49 570	49 398
POSTES HTA/BT	25 902	26 404	26 432	26 490	27 767	28 884
TRANSFORMATEURS HTA/BT	--	7 270	6 981	6 642	6 302	6 099
COMPTAGE	--	--	0	0	0	0
- DONT COMPTEURS LINKY	--	--	0	0	0	0
- DONT COMPTEURS « MARCHE D'AFFAIRES »	--	--	--	--	0	0
OCB*	--	--	--	--	5 406	5 598
AUTRES BIENS LOCALISES	1 161	1 251	1 286	1 321	407	407
<b>TOTAL I - LOCALISE</b>	<b>171 837</b>	<b>181 082</b>	<b>179 919</b>	<b>179 330</b>	<b>184 176</b>	<b>183 961</b>

TRANSFORMATEURS HTA/BT	5 136	--	--	--	--	--
BRANCHEMENTS/CM	29 820	26 044	22 485	19 236	13 503	14 139
COMPTAGES	0	0	0	0	0	0
AUTRES OUVRAGES	41	43	41	43	23	23
<b>TOTAL I - NON LOCALISE</b>	<b>34 997</b>	<b>26 087</b>	<b>22 526</b>	<b>19 279</b>	<b>13 526</b>	<b>14 162</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>206 833</b>	<b>207 169</b>	<b>202 445</b>	<b>198 608</b>	<b>197 703</b>	<b>198 124</b>
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

### Dettes et créances réciproques

EN K€	SENS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FINANCEMENT NET DU CONCESSIONNAIRE	A-B	45 578	46 863	51 571	63 878	85 320	112 502
VALEUR NETTE COMPTABLE DES FINANCEMENTS ENEDIS	A	201 421	210 715	222 595	241 445	266 193	301 144
AMORTISSEMENTS DU CONCEDANT	B	155 844	163 852	171 024	177 567	180 873	188 642
PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT NON UTILISEES	C	206 833	207 169	202 445	198 608	197 703	198 124
<b>SOLDE<sup>8</sup></b>	<b>A-B-C</b>	<b>-161 256</b>	<b>-160 306</b>	<b>-150 874</b>	<b>-134 730</b>	<b>-112 383</b>	<b>-85 622</b>

<sup>8</sup> Un solde négatif traduit la dette potentielle du concessionnaire envers l'autorité concédante.

# CLIENTELE DE LA CONCESSION ET ENERGIE ACHEMINEE

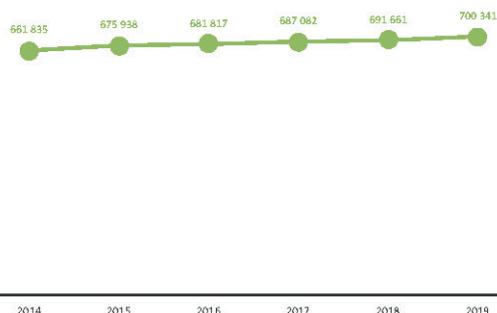
## LES CLIENTS EN SOUTIRAGE

Au 31 décembre 2019, la concession du Sigeif totalise 700 341 clients ou points de livraison (PDL) raccordés aux réseaux HTA et BT, parmi lesquels 463 489 peuvent et ont souhaité conserver un contrat de fourniture aux tarifs réglementés de vente (TRV).

### Nombre et évolution clients en soutirage

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BT ≤ 36 kVA (C5)	652 860	666 633	672 468	677 583	682 022	690 450
BT > 36 kVA (C4)	7 664	7 976	8 026	8 172	8 303	8 534
HTA (C1 à C3)	1 311	1 329	1 323	1 327	1 336	1 357
<b>TOTAL</b>	<b>661 835</b>	<b>675 938</b>	<b>681 817</b>	<b>687 082</b>	<b>691 661</b>	<b>700 341</b>

Évolution du nombre de clients

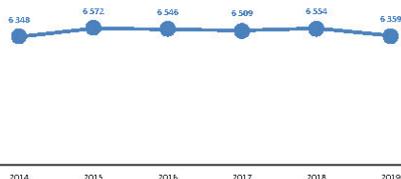


### Énergie acheminée

L'énergie totale acheminée fluctue légèrement, conséquence de la thermosensibilité du territoire et plus globalement de la France pour laquelle la consommation d'électricité dépend fortement de la température, notamment pendant les mois d'hiver en raison du parc important de chauffages électriques

en GWh	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BT ≤ 36 kVA (C5)	3 164	3 269	3 275	3 286	3 343	3 216
BT > 36 kVA (C4)	991	1 024	1 035	1 010	1 000	1 001
HTA (C1 à C3)	2 193	2 280	2 236	2 212	2 211	2 143
<b>TOTAL</b>	<b>6 348</b>	<b>6 572</b>	<b>6 546</b>	<b>6 509</b>	<b>6 554</b>	<b>6 359</b>

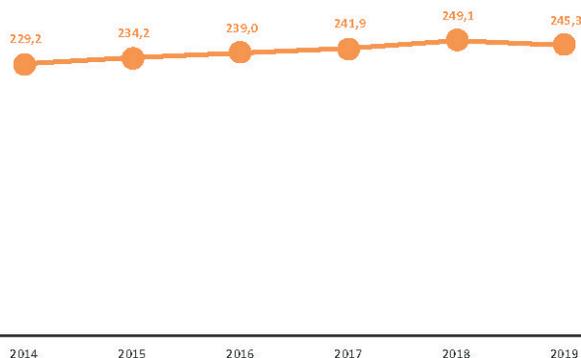
Évolution de l'énergie acheminée (en GWh)



## Recettes d'acheminement

EN M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BT ≤ 36 kVA (C5)	145,2	149,1	150,5	154,3	161,7	158,7
BT > 36 kVA (C4)	40,8	42,2	43,8	43,7	44,1	44,5
HTA (C1 à C3)	43,2	43,0	44,6	43,9	43,3	42,1
<b>TOTAL</b>	<b>229,2</b>	<b>234,2</b>	<b>239,0</b>	<b>241,9</b>	<b>249,1</b>	<b>245,3</b>

Évolution des recettes d'acheminement (en M€)

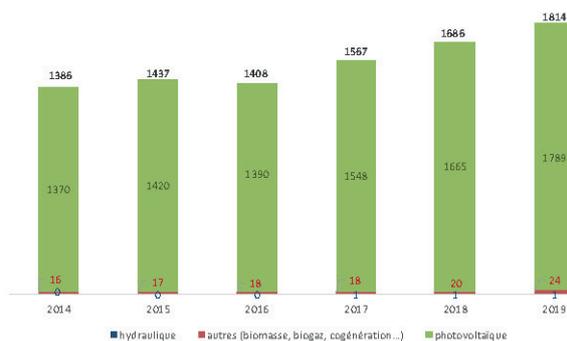


## LES PRODUCTEURS

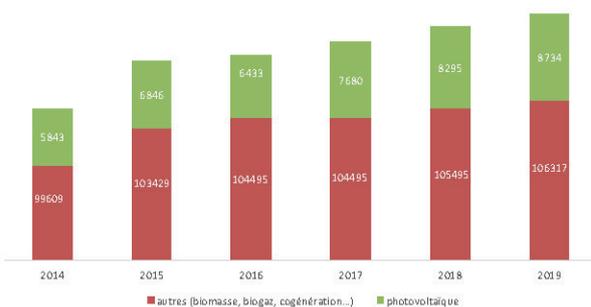
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>NOMBRE D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION</b>	<b>1 386</b>	<b>1 437</b>	<b>1 408</b>	<b>1 567</b>	<b>1 686</b>	<b>1 814</b>
D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE	1 370	1 420	1 390	1 548	1 665	1 789
D'ORIGINE EOLIENNE	0	0	0	0	0	0
D'ORIGINE HYDRAULIQUE	0	0	0	1	1	1
AUTRES (BIOMASSE, BIOGAZ, COGENERATION...)	16	17	18	18	20	24
<b>PUISSANCE RACCORDEE*</b>	<b>105 452</b>	<b>110 275</b>	<b>110 928</b>	<b>S</b>	<b>S</b>	<b>S</b>
D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE	5 843	6 846	6 433	7 680	8 295	8 734
D'ORIGINE EOLIENNE	0	0	0	0	0	0
D'ORIGINE HYDRAULIQUE	0	0	0	S	S	S
AUTRES (BIOMASSE, BIOGAZ, COGENERATION...)	99 609	103 429	104 495	104 495	105 495	106 317

\*La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés an BT et en kW pour ceux raccordés en HTA

Typologie des clients producteurs



Évolution de la puissance installée des producteurs

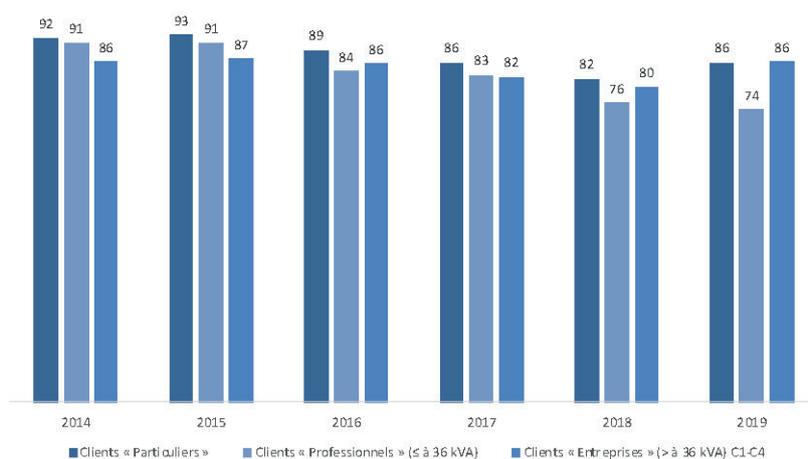


## LA SATISFACTION DES CLIENTS

### Enquêtes de satisfaction

EN %	MAILLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CLIENTS « PARTICULIERS »	SIGEIF	92	93	89	86	82	86
CLIENTS « PROFESSIONNELS » (≤ A 36 KVA)	SIGEIF	91	91	84	83	76	74
CLIENTS « ENTREPRISES » (> A 36 KVA) C1-C4	SIGEIF	86	87	86	82	80	86
<b>RACCORDEMENT</b>							
CLIENTS « PARTICULIERS »	SIGEIF	91	92	86	83	82	79
CLIENTS « PROFESSIONNELS » (≤ A 36 KVA)	SIGEIF	90	89	93	88	85	70
CLIENTS « ENTREPRISES » (> A 36 KVA) C1-C4	SIGEIF	73	68	90	68	72	78
<b>QUALITE DE FOURNITURE</b>							
CLIENTS « PARTICULIERS »	REGIONALE	-	-	95	95	89	92
CLIENTS « PROFESSIONNELS » (≤ A 36 KVA)	REGIONALE	-	-	92	93	93	91
CLIENTS « ENTREPRISES » (> A 36 KVA) C1-C4	REGIONALE	-	-	94	94	87	93

Taux de satisfaction des clients



### Accessibilité des accueils téléphonique

EN % (MAILLE REGIONALE)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ACCUEIL CLIENT	84	91	91	91	90	88
ACCUEIL RACCORDEMENT	89	89	87	84	63	82
SERVICE PRODUCTEURS ELECTRICITE	93	88	89	85	75	85
ACCUEIL DEPANNAGE	97	96	97	92	85	85

\* Les données ne sont disponibles qu'à la maille « Ile De France » car le code postal du client n'est pas collecté lors de son contact téléphonique, Enedis ne procédant pas au filtrage des appels selon leur provenance géographique.

## Réclamations

### Politique de traitement des réclamations

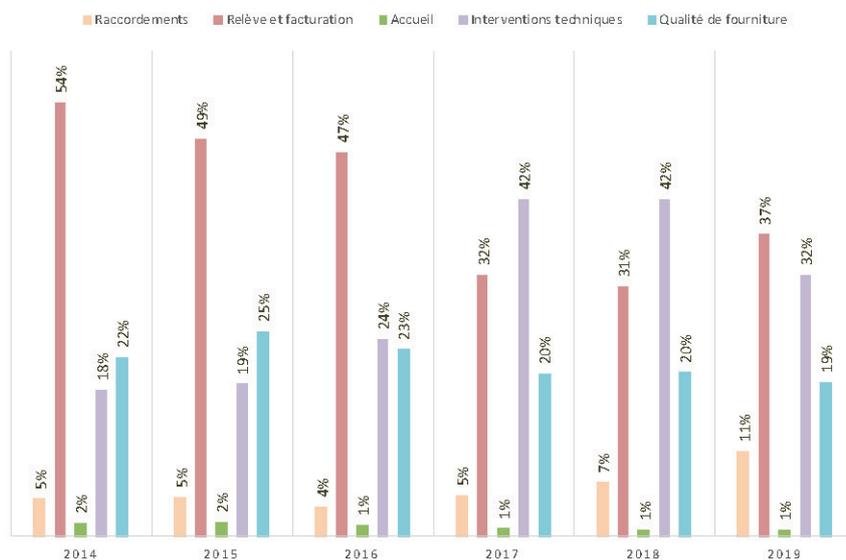
Enedis s'est dotée d'une cellule écoute client au niveau des Directions Régionales qui traite les réclamations en première instance.

Au plan national, le département écoute client national d'Enedis traite les réclamations appelant une réponse nationale dans le cadre des instances d'appel de second niveau, des saisines et recommandations du Médiateur National de l'Énergie et des médiateurs des fournisseurs. Il assure la cohérence des réponses aux réclamations dans le respect des règles du marché et de la réglementation en vigueur.

### Nombre et évolution des réclamations par items

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS (NOMBRE)</b>	-	-	4 946	6 448	6 719	6 294
- À L'ITEM « RACCORDEMENT »	-	-	154	321	441	661
- À L'ITEM « RELEVÉ ET FACTURATION »	-	-	2 010	2 084	2 077	2 351
- À L'ITEM « ACCUEIL »	-	-	55	58	45	53
- À L'ITEM « INTERVENTIONS TECHNIQUES »	-	-	1 034	2 689	2 791	2 035
- À L'ITEM « QUALITÉ DE FOURNITURE »	-	-	980	1 296	1 365	1 194
<b>TAUX DE RECLAMATIONS TRAITES DANS LES 15 JOURS</b>	<b>91</b>	<b>93</b>	<b>94</b>	<b>93</b>	<b>87</b>	<b>77</b>

### RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS (EN%)



# QUALITE DE LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

## CONTINUE DE LA FOURNITURE

### Le temps moyen de coupure (critère B)

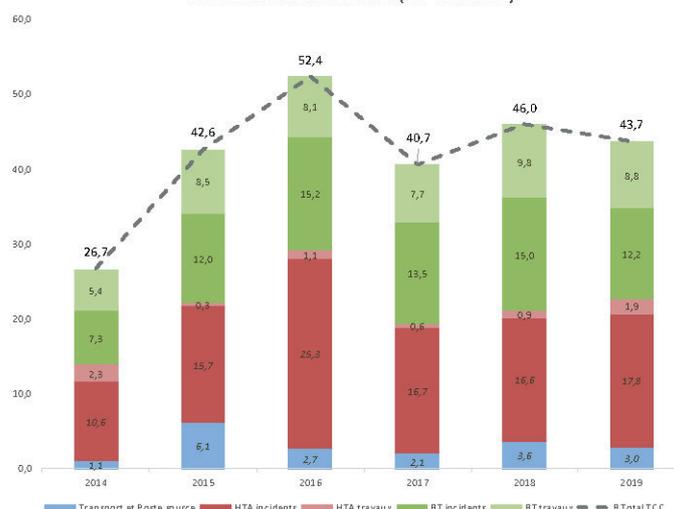
La continuité de l'alimentation en électricité est notamment évaluée à partir d'un indicateur temporel : le critère B. Il mesure le temps moyen en minutes, durant lequel un client alimenté en Basse Tension est privé d'électricité au cours de l'année, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux, incident sur le réseau de distribution publique, incident sur le réseau de transport, ...).

Dépassant depuis 2015 le seuil des 40 min, le critère B TCC9 du Sigeif se situe bien au-delà du niveau attendu.

À l'appui d'un schéma directeur d'investissement, le Sigeif et Enedis ont convenu de s'attaquer à la cause même des incidents c'est à dire à l'usure naturelle des ouvrages HTA et BT et, en parallèle, de disposer d'un réseau HTA plus réactif via les OMT10 pour limiter les durées d'interruption.

EN MINUTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TRANSPORT ET POSTE SOURCE	1,1	6,1	2,7	2,1	3,6	3,0
RESEAU HTA	12,8	16,0	26,4	17,3	17,5	19,7
DONT INCIDENTS	10,6	15,7	25,3	16,7	16,6	17,8
DONT TRAVAUX	2,3	0,3	1,1	0,6	0,9	1,9
RESEAU BT	12,7	20,5	23,3	21,2	24,8	21,0
DONT INCIDENTS	7,3	12,0	15,2	13,5	15,0	12,2
DONT TRAVAUX	5,4	8,5	8,1	7,7	9,8	8,8
<b>B TOTAL TCC</b>	<b>26,7</b>	<b>42,6</b>	<b>52,4</b>	<b>40,7</b>	<b>46,0</b>	<b>43,7</b>
B TOTAL HIX <sup>11</sup>	24,0	41,7	38,4	39,0	43,0	42,4

Evolution du critère B (en minutes)



<sup>9</sup> Toutes causes confondues

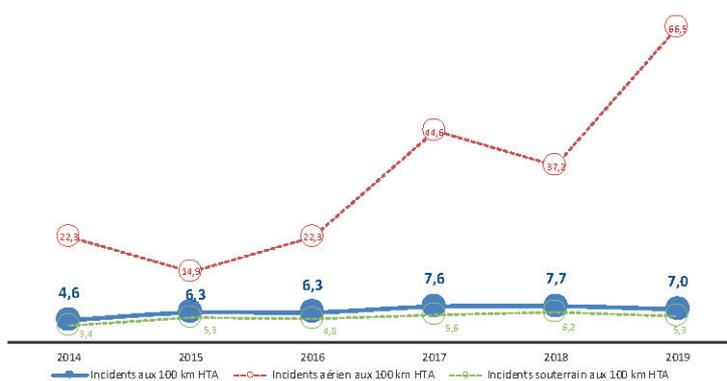
<sup>10</sup> Organes de manœuvre télécommandés

<sup>11</sup> HIX : hors incidents exceptionnels

## Interruption de l'énergie acheminée liée au réseau concédé (nombre d'incidents aux 100 km)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>NOMBRE D'INCIDENTS HTA POUR 100 KM DE RESEAU</b>	<b>4,6</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>7,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,0</b>
<i>NOMBRE D'INCIDENTS HTA AERIEN AUX 100 KM</i>	22,3	14,9	22,3	44,6	37,2	66,5
<i>NOMBRE D'INCIDENTS HTA SOUTERRAIN AUX 100 KM</i>	3,4	5,3	4,8	5,6	6,2	5,3
<b>NOMBRE D'INCIDENTS BT POUR 100 KM DE RESEAU</b>	<b>8,4</b>	<b>12,2</b>	<b>14,2</b>	<b>13,1</b>	<b>15,1</b>	<b>14,3</b>
<i>NOMBRE D'INCIDENTS BT AERIEN AUX 100 KM</i>	7,4	9,4	11,4	10,4	13,1	12,6
<i>NOMBRE D'INCIDENTS BT SOUTERRAIN AUX 100 KM</i>	3,6	5,8	6,7	4,5	5,2	5,6
<b>NOMBRE DE COUPURES SUR INCIDENT RESEAU</b>	<b>909</b>	<b>1 250</b>	<b>1 262</b>	<b>1 276</b>	<b>1 527</b>	<b>1 322</b>
<i>DONT COUPURES LONGUES (&gt; A 3 MIN)</i>	646	862	956	951	1 060	996
<i>DONT COUPURES BREVES (DE 1 S A 3 MIN)</i>	263	388	306	325	467	326
<b>NOMBRE DE COUPURES POUR TRAVAUX</b>	<b>297</b>	<b>423</b>	<b>381</b>	<b>376</b>	<b>313</b>	<b>514</b>
<i>NOMBRE SUR RESEAU BT</i>	238	389	353	342	286	440
<i>NOMBRE SUR RESEAU HTA</i>	59	34	28	34	27	74
<b>TEMPS MOYEN (EN MIN) DE COUPURES POUR TRAVAUX</b>	-	-	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

Incidents aux 100 km HTA



Incidents aux 100 km BT



## Autres indicateurs

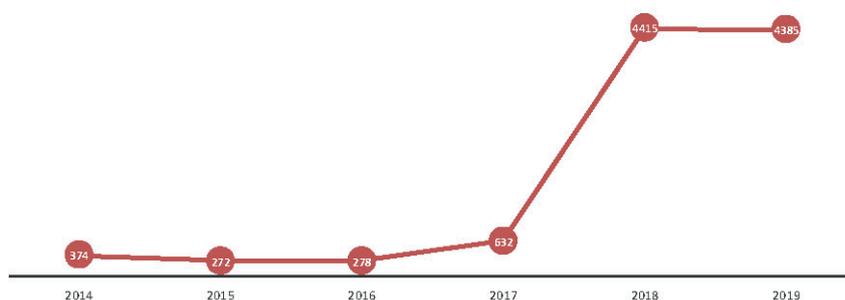
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NOMBRE DE CLIENTS COUPES PENDANT + 6 HEURES CONSECUTIVES (TOUTES CAUSES CONFONDUES)	5 841	10 776	13 440	9 079	12 913	12 151
NOMBRE DE CLIENTS AFFECTES PAR + DE 4 COUPURES BREVES (TOUTES CAUSES CONFONDUES)	6 202	4 741	8 765	8 022	9 576	165
NOMBRE DE CLIENTS COUPES PENDANT + 3 HEURES EN DUREE CUMULEE SUR L'ANNEE (TOUTES CAUSES CONFONDUES)	23 284	36 535	41 712	37 850	43 432	43 422

## TENUE DE TENSION

Représentant toujours un taux relativement faible (0,6%), les usagers-clients « mal alimentés » sont répartis autour de 152 sources HTA/BT (contre 196 en 2018). Leur nombre a été multiplié par sept par rapport à l'exercice 2017. Ce résultat s'explique essentiellement par l'apport des données de consommation transmises par les compteurs Linky. En fiabilisant les historiques de consommation et les profils de charge utilisés dans la méthode statistique utilisée pour le calcul des clients mal alimentés (CMA), la généralisation du compteur Linky permet d'améliorer l'identification des sources HTA/BT à traiter.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>TENUE DE LA TENSION HTA</b>						
NOMBRE DE DEPARTS HTA EN CONTRAINTE	2	1	1	3	4	4
TAUX DE DEPARTS HTA CONCERNES	0,4%	0,2%	0,2%	0,5%	0,7%	0,7%
NOMBRE DE POSTES HTA/BT AU DROIT DESQUELS LA CHUTE DE TENSION HTA EST SUPERIEURE A 5%	-	-	5	5	11	11
TAUX DE POSTES CONCERNES	-	-	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%
<b>TENUE DE LA TENSION VUE DU CLIENT BT<sup>12</sup></b>						
CLIENTS BT MAL ALIMENTES (DU/U ≥ 10%)	374	272	278	632	4 415	4 385
TAUX CMA	0,06%	0,04%	0,04%	0,09%	0,64%	0,63%
NOMBRE DE SOURCES HTA/BT EN CONTRAINTE (DU/U ≥ 10%)	18	14	12	21	196	152
TAUX DE SOURCES EN CONTRAINTE	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	3,9%	3,0%

Évolution du nombre de clients mal alimentés sur le réseau



## AUTRES INDICATEURS : CONTRAINTES SUR LES OUVRAGES (IMAX ET TMAX)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DEPASSEMENT DE CAPACITE DE TRANSIT (IMAX)</b>						
NOMBRE DE DEPARTS HTA EN CONTRAINTE IMAX (CAPACITE DE TRANSIT)	3	2	2	2	1	1
TAUX DE DEPARTS HTA CONCERNES	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%
NOMBRE DE SOURCES HTA/BT EN CONTRAINTE IMAX (CAPACITE DE TRANSIT)	34	26	19	41	122	180
TAUX DE SOURCES EN CONTRAINTE IMAX	0,70%	0,60%	0,40%	0,90%	2,60%	3,6%
<b>DEPASSEMENT DU TAUX D'UTILISATION NOMINAL (TMAX)</b>						
NOMBRE DE SOURCES HTA/BT EN CONTRAINTES TMAX ≥ 100%	118	113	91	122	553	492
TAUX DE SOURCES EN CONTRAINTE TMAX ≥ 100%	2,40%	2,50%	2,00%	2,70%	12,20%	9,8%
NOMBRE DE SOURCES HTA/BT EN CONTRAINTES TMAX ≥ 110%	51	44	31	43	308	278
TAUX DE SOURCES EN CONTRAINTE TMAX ≥ 110%	1,10%	1,00%	0,70%	1,00%	6,80%	5,5%

<sup>12</sup> En basse tension, un client est dit « Mal Alimenté » lorsque la tension délivrée ne correspond pas à la plage de variation admise par la réglementation (+/- 10% par rapport à la tension nominale de 230 V).

## DECRET « QUALITE » N°2007-1826 DU 24 DECEMBRE 2007

L'effet novateur des critères d'appréciation définis par le décret de 2007 modifié réside dans l'obligation d'analyse et dans le résultat lié à son traitement.

Sur le territoire de la concession, les objectifs ont été atteints. Le nouveau contrat de concession définit des indicateurs de qualité spécifiques et plus adaptés au territoire urbain du Sigeif et feront l'objet d'un suivi particulier pour les prochains exercices

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>CRITERE 1 : TENUE GLOBALE DE LA TENSION</b>						
NOMBRE DE CLIENTS RACCORDES AU RESEAU BT MAL ALIMENTES EN TENUE DE TENSION	-	-	278	632	4 415	4 385
NOMBRE DE CLIENTS RACCORDES AU RESEAU HTA MAL ALIMENTES EN TENUE DE TENSION	-	-	0	0	0	0
NOMBRE DE CES POSTES HTA/BT AU DROIT DESQUELS LA CHUTE DE TENSION HTA EST SUPERIEURE A 5%	-	-	5	5	11	11
NOMBRE DE CES TRANSFORMATEURS HTA/BT DONT LA PRISE OPTIMISEE PAR L'OUTIL DE CALCUL GDO-SIG EST LA PRISE DITE « HAUTE » (A 5%)	-	-	6	10	73	63
NOMBRE TOTAL DE RESIDENCES DU TERRITOIRE DE LA CONCESSION DESSERVIE PAR ENEDIS DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'INSEE	-	-	598 242	605 489	612 152	620 351
NOMBRE DE RESIDENCES SECONDAIRES DU TERRITOIRE DE LA CONCESSION DESSERVIE PAR ENEDIS DISPONIBLE SUR LE SITE DE L'INSEE	-	-	5 899	5 892	6 325	6 183
NOMBRE DE RESIDENCES SECONDAIRES DU TERRITOIRE DE LA CONCESSION DESSERVIE PAR ENEDIS ENREGISTREES DANS LA BASE DE DONNEES D'ENEDIS	-	-	4 692	5 953	5 197	6 808
NOMBRE DE RECLAMATIONS DU TERRITOIRE DE LA CONCESSION AVEREES EN TENUE DE TENSION NON IDENTIFIEES PAR L'OUTIL GDO-SIG	-	-	7	13	0	1
<b>CRITERE 2 : TENUE DE LA TENSION EN UN POINT PARTICULIER</b>						
GRADIENT DE TENSION MAXIMAL (EN %)	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
<b>CRITERE 3 : CONTINUITE GLOBALE DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE</b>						
NOMBRE DE CLIENTS AFFECTES PAR + DE 6 COUPURES LONGUES (TOUTES CAUSES CONFONDUES)	16	912	19	361	998	322
NOMBRE DE CLIENTS AFFECTES PAR + DE 35 COUPURES BREVES (TOUTES CAUSES CONFONDUES)	0	0	0	0	0	0
NOMBRE DE CLIENTS COUPES PENDANT + 13 HEURES EN DUREE CUMULEE SUR L'ANNEE (TOUTES CAUSES CONFONDUES)	1 278	3 006	6 722	3 833	5 990	3 768
<b>CRITERE 4 : CONTINUITE DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE SUR LE RESEAU EN UN POINT PARTICULIER</b>						
NOMBRE MAXIMAL D'INTERRUPTIONS DE LA FOURNITURE EN UN POINT PARTICULIER DE CONNEXION	7	9	7	9	10	8

# INVESTISSEMENTS SUR LA CONCESSION

Depuis 2017, le flux d'investissement nécessaire pour garantir un état normal de service des ouvrages et du matériel de la concession à moyen et long terme conduit le concessionnaire à redoubler d'effort.

EN K€ (TOUTES ORIGINES DE FINANCEMENT)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS ET PRODUCTEURS	14 888	13 647	15 299	13 710	14 828	21 122
2. INVESTISSEMENTS POUR L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE	13 998	16 459	16 018	18 410	22 983	25 053
2.1 PERFORMANCE DU RESEAU	9 218	11 230	11 084	13 106	16 563	18 543
2.1.1 RENFORCEMENTS DES RESEAUX	735	793	727	1 137	2 864	2 161
2.1.2 CLIMATIQUE	-1	3	23	0	9	20
2.1.3 MODERNISATION DES RESEAUX	6 779	9 110	8 776	9 996	13 173	15 490
2.1.4 MOYENS D'EXPLOITATION	1 705	1 324	1 558	1 973	356	735
2.1.5 SMART GRID	0	0	0	0	161	138
2.2 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET REGLEMENTAIRES	4 780	5 229	4 933	5 304	5 850	6 510
2.2.1 ENVIRONNEMENT (ART. 8, INTEGRATION DES OUVRAGES)	1 476	1 983	1 804	1 760	1 919	972
2.2.2 SECURITE ET OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	1 188	1 333	1 011	663	1 714	1 887
2.2.3 MODIFICATION D'OUVRAGES A LA DEMANDE DE TIERS	2 116	1 913	2 118	2 881	2 787	3 653
3. INVESTISSEMENTS DE LOGISTIQUE (DONT IMMOBILIER)	267	859	552	312	442	375
4. LINKY	0	130	4 991	13 126	13 471	8 080
<b>SOUS/TOTAL : INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU CONCEDE</b>	<b>29 153</b>	<b>31 095</b>	<b>36 859</b>	<b>45 558</b>	<b>51 724</b>	<b>54 630</b>
<b>SOUS/TOTAL : INVESTISSEMENT SUR LES POSTES SOURCES</b>	<b>2 442</b>	<b>5 499</b>	<b>10 542</b>	<b>3 603</b>	<b>4 006</b>	<b>3 004</b>
<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>	<b>31 595</b>	<b>36 594</b>	<b>47 401</b>	<b>49 161</b>	<b>55 730</b>	<b>57 634</b>

## ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE D'ENEDIS

Évolution des investissements consacrés au développement du réseau (en k€)

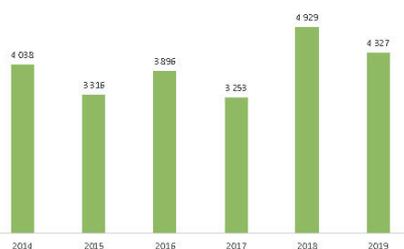


Évolution des investissements consacrés à la performance du réseau (en k€)



## ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS CONSACRES A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SIGEIF

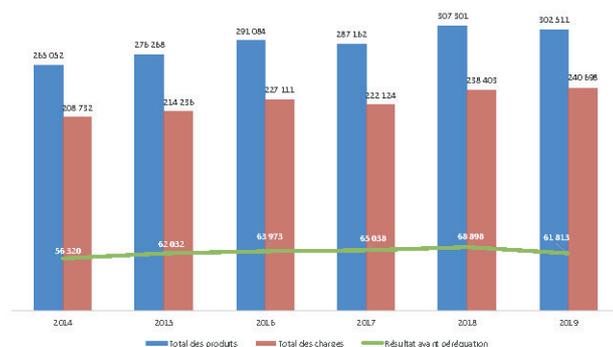
Évolution des investissements sous MOA Sigef (par année de programme travaux) - en k€



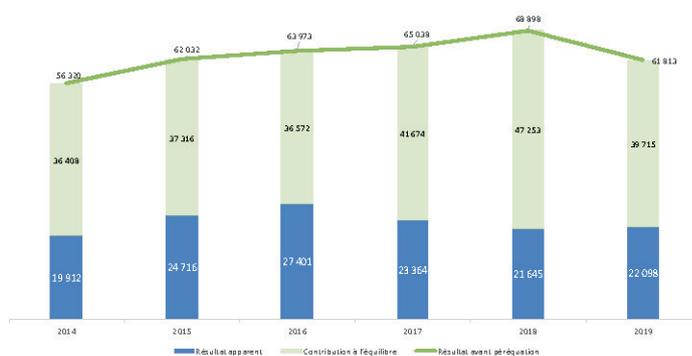
# PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

EN K€	SENS	2014 PROFORMA	2015	2016	2017	2018	2019
RECETTES D'ACHEMINEMENT	A	225 806	233 173	240 010	240 400	245 537	246 373
COUT ACCES AU RESEAU AMONT	B	44 826	48 810	49 805	52 094	54 983	54 004
ACHATS ENERGIE COUVERTURE PERTES	C	16 345	15 773	15 193	14 849	15 143	14 972
<b>MARGE ACHEMINEMENT</b>	<b>(A-B-C)</b>	<b>164 635</b>	<b>168 590</b>	<b>175 012</b>	<b>173 457</b>	<b>175 411</b>	<b>177 397</b>
RECETTES DE RACCORDEMENT	D	6 678	5 596	6 201	6 167	5 961	9 881
RECETTES DE PRESTATIONS	E	3 638	3 787	3 617	3 491	3 245	3 187
AUTRES RECETTES	F	6 407	6 804	6 711	6 045	5 538	4 286
PRODUCTION STOCKEE ET IMMOBILISEE	G	11 385	13 482	18 392	19 217	21 877	23 341
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	H	9 685	11 869	13 057	9 991	16 964	13 710
<i>DONT AMORTISSEMENT DU FINANCEMENTS DU CONCEDEANT</i>		NC	NC	52	96	4 662	126
<i>DONT PROVISION POUR RENOUVELLEMENT</i>		NC	NC	943	338	1 712	385
AUTRES PRODUITS	I	1 453	1 557	3 096	1 851	8 179	1 733
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>(A+D+E+F+G+H+I)</b>	<b>265 052</b>	<b>276 268</b>	<b>291 084</b>	<b>287 162</b>	<b>307 301</b>	<b>302 511</b>
AUTRES CONSOMMATIONS EXTERNES		37 205	34 474	37 346	36 053	41 401	44 525
REDEVANCE DE CONCESSION (R1+R2)		3 474	3 914	3 707	3 619	3 814	3 509
CONTRIBUTION AU FACÉ		8 076	8 087	8 167	8 196	8 068	7 883
IMPOTS, TAXES VERSEMENTS ASSIMILES		6 464	6 642	7 680	6 694	7 107	6 872
CHARGES DE PERSONNEL		33 867	34 729	34 293	34 061	34 695	33 125
AUTRES CHARGES		7 893	7 027	7 968	7 347	8 558	8 329
CHARGES CENTRALES		7 465	10 263	11 375	11 479	12 907	13 765
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		20 373	21 458	22 121	23 002	24 073	24 784
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT		4 109	2 980	3 354	2 308	2 428	2 923
AUTRES DOTATIONS D'EXPLOITATION		18 635	20 079	26 102	22 422	25 226	26 007
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>208 732</b>	<b>214 236</b>	<b>227 111</b>	<b>222 124</b>	<b>238 403</b>	<b>240 698</b>
CONTRIBUTION A L'EQUILIBRE		36 408	37 316	36 572	41 674	47 253	39 715
<b>RESULTAT</b>		<b>19 912</b>	<b>24 716</b>	<b>27 401</b>	<b>23 364</b>	<b>21 645</b>	<b>22 098</b>

Évolution des produits et charges d'exploitation (en k€)



Evolution du résultat et de la contribution à l'équilibre (en k€)

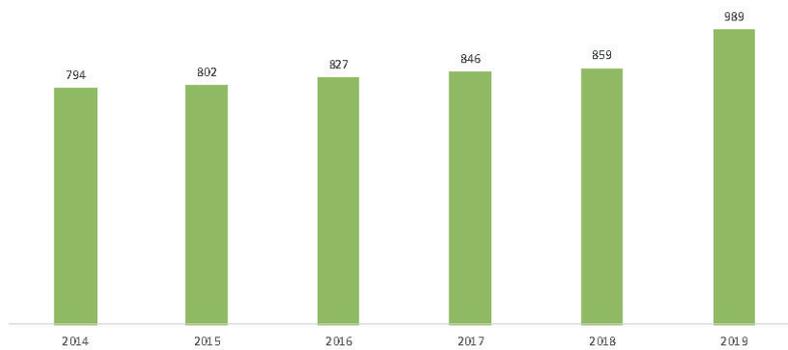


## REDEVANCE DE CONCESSION

Définie à l'annexe 1 du cahier des charges de concession, la redevance est la contrepartie des dépenses supportées par l'autorité concédante au bénéfice du service public de distribution de l'électricité.

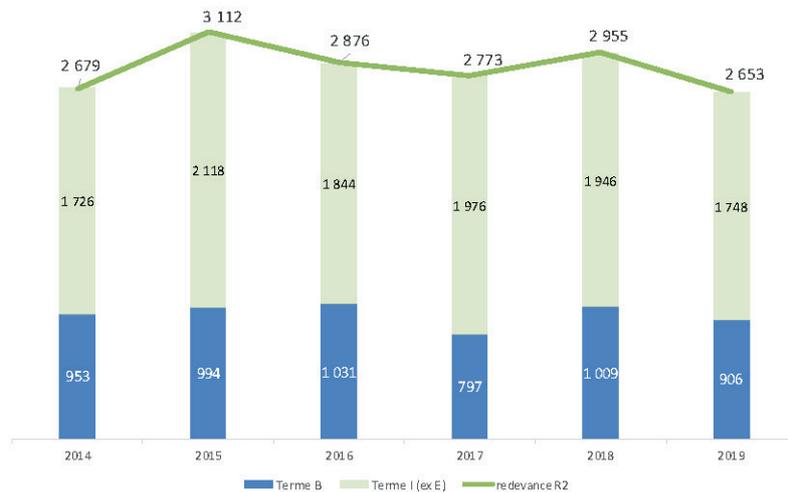
### Part de la redevance dite de fonctionnement « R1 »

Évolution de la redevance de fonctionnement R1 (en k€)



### Part de la redevance dite d'investissement « R2 »

Evolution de la redevance d'investissement R2 (en k€)



# #1

**NOTE SIGEIF :**  
SYNTHESE DES LIMITATIONS DE  
L'INFORMATION COMPTABLE ET  
FINANCIERE TRANSMISE PAR LE  
CONCESSIONNAIRE ENEDIS AU TITRE  
DU BILAN D'OUVERTURE

## I - LES LIMITATIONS QUI SUBSISTENT A L'ISSUE DES TRAVAUX DE CONTRÔLE RÉALISÉS

### 1.1 - Identification du patrimoine, valorisation et financement réciproques du concessionnaire et du concédant

#### 1.1.1 - Immobilisations localisées

Concernant les immobilisations localisées, les limites relatives aux difficultés à produire des pièces justificatives des valeurs immobilisées avant l'exercice 2008 ainsi que des financements réciproques subsistent. Rien ne permet en effet de s'assurer qu'Enedis dispose d'archives permettant d'assurer la justification des valeurs historiques figurant au bilan de la concession sur la base de pièces justificatives de la valeur d'entrée à l'inventaire des biens en concession et des financements réciproques mobilisés en contrepartie des investissements.

Or, il convient de rappeler qu'ENEDIS ne fournissait aucun état détaillé du patrimoine jusqu'en 2008 et qu'il n'a ainsi été possible de réaliser aucun test sur le patrimoine ancien au cours des contrôles s'étalant de l'origine du contrat (1994) jusqu'en 2007 inclus.

En ce qui concerne les financements réciproques à l'origine, l'information relative à la part du financement du concessionnaire et à la part du financement du concédant dans la valeur brute n'a été transmise qu'à compter de 2019 ce qui implique qu'aucun test n'a pu être réalisé depuis l'origine du contrat.

De plus, concernant les immobilisations mises en service à partir de 2008, il est nécessaire de rappeler qu'aucun test d'une envergure suffisante réalisé en retenant une méthodologie permettant de conclure statistiquement sur le caractère satisfaisant des quantités et valeurs mises à l'inventaire ainsi que de leurs contreparties en termes de financement n'a été réalisé.

#### 1.1.2 - Immobilisations non localisées

Concernant les immobilisations non localisées, il avait été demandé au concessionnaire de produire un inventaire détaillé sur une maille supra-concessive, dans la mesure où il ne semblait pas disposer de l'information sur le périmètre de la concession. Il semble que le concessionnaire n'ait pas été en mesure de répondre à cette demande car il ne dispose pas de ces informations. Il semble que le concessionnaire ne soit pas en mesure de répondre à cette demande car il ne dispose pas de ces informations. En effet, il semble que l'inventaire des biens non localisés n'ait pas été suivi immobilisation par immobilisation mais en masse par année et type d'ouvrage agrégée au niveau d'une maille supra-concessive.

**Il apparaît donc que patrimoine non localisé souffre d'un déficit complet de traçabilité, tant en ce qui concerne l'identification du patrimoine que sa valorisation et les financements qui y ont été consacrés tant par le concessionnaire que par le concédant.**

#### 1.1.3 – Remises gratuites

Les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Autorité concédante et les remises gratuites d'ouvrages par des tiers ne sont pas valorisés à leurs coûts réels<sup>1</sup> mais à partir d'un outil de valorisation standardisée dit « VRG<sup>2</sup> ». Le « protocole VRG » signé par la FNCCR et Enedis prévoit que le concessionnaire doit se rapprocher systématiquement de l'Autorité concédante, lorsque la valorisation obtenue s'écarte des coûts exposés réellement au-delà des seuils d'alerte, afin d'analyser conjointement l'écart de valorisation. Cependant :

- Ce protocole n'a été mise en place qu'au titre des exercices ouverts à compter de 2010 ;

<sup>1</sup> Ce coût est pourtant transmis par le SIGEIF sous forme d'un « Bilan général des Dépenses »

<sup>2</sup> VRG : valorisation des remises gratuites.

- Il n'existe pas de certitudes que l'ensemble des mises en service présentant des écarts aient été signalés par Enedis depuis lors ;
- Les seuils prévus<sup>1</sup> et l'absence d'obligation de correction pour Enedis ne permettent pas de garantir l'efficacité du protocole ;
- Le protocole ne s'applique pas aux remises gratuites par les tiers.

Il apparaît donc que la valorisation des remises gratuites retenue par le concessionnaire peut s'écarter des coûts réellement constatés pour l'établissement des ouvrages, ce qui est contraire aux principes comptables en vigueur et ne peut être considéré comme satisfaisant.

### 1.2 - Identification des financements réciproques

Le concessionnaire ENEDIS communique désormais un montant global de « financements du concédant » pour chaque ligne d'inventaire, sans détailler la nature et la répartition de ces financements<sup>2</sup>.

**Il s'agit d'une limitation forte apportée à l'analyse de la cohérence des données communiquées.**

En effet, il apparaît notamment à la lecture de l'article 10 du cahier des charges annexé à la convention de concession du service public de distribution d'énergie électrique (1994) que le concessionnaire est tenu de préfinancer l'intégralité des renouvellements réalisés.

Dans la mesure où le concessionnaire a refusé de communiquer pour chaque immobilisation :

- la typologie « biens de premier établissement » // « biens renouvelants »,
- la part « affectation de la provision pour renouvellement » des financements du concédant,
- la part « affectation des amortissements industriels » des financements du concédant

il est en conséquence **impossible de contrôler dans quelle mesure l'obligation de préfinancement des investissements de renouvellement mise à la charge du concessionnaire par le cahier des charges (1994) dans son article 10 se trouve réellement traduite dans le bilan d'ouverture.**

Il convient de rappeler que l'analyse des pratiques du concessionnaire montre que tel n'est pas intégralement le cas.

### 1.3 - Justification des financements récupérés

L'information transmise par le concessionnaire ne permet pas de vérifier que la somme des dotations aux amortissements prélevées sur le compte de résultat depuis l'origine du contrat a bien été retenue pour calculer le financement net du concessionnaire restant à récupérer. En effet, le montant des amortissements cumulés qui est présenté en déduction de la valeur brute pour calculer la valeur nette de chaque immobilisation peut différer de la somme des dotations aux amortissements pratiquées au cours des différentes années du fait des nombreux changements comptables opérés par le concessionnaire<sup>3</sup>.

Les difficultés liées à ce sujet restent donc les suivantes :

- Jusqu'en 2004 inclus, le concessionnaire a pratiqué un amortissement dit de caducité qui était calculé de façon à récupérer l'ensemble des financements du concessionnaire sur la durée du contrat. Au

<sup>1</sup> 5% à 10% de la valeur des ouvrages, selon la taille du chantier

<sup>2</sup> Rappel, les différentes origines de financements du concédant sont les suivantes :

- biens remis à l'origine du contrat de concession
- apports en concession réalisés gratuitement par les tiers ou l'autorité concédante,
- contributions et/ou participation financières de tiers ou de collectivités locales,
- contre-valeur des ouvrages remplacés financés par la provision pour renouvellement,
- contre-valeur des ouvrages remplacés financés par l'utilisation de l'amortissement industriel constitué dans le cadre de l'article 10 du cahier des charges (1994),
- amortissements industriels constitués dans le cadre de l'obligation prévue par l'article 10 du cahier des charges (1994) et non encore affectés au renouvellement.

<sup>3</sup> Lorsque ces changements comptables sont réalisés de manière prospective ils ne devraient pas en principe remettre en cause le principe d'égalité entre somme des dotations aux amortissements et amortissements cumulés au bilan. Cependant, rien ne permet de s'assurer que certains changements comptables n'ont pas été réalisés de façon rétrospective.

premier janvier 2005, le concessionnaire a abandonné unilatéralement cette méthode pour calculer un amortissement sur la durée de vie estimée des biens. En tout état de cause, ce changement aurait dû donner lieu à une révision prospective, c'est à dire que les amortissements déjà calculés auraient dû être maintenus. Or l'écart entre les amortissements recalculés par ERDF à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et les financements effectivement récupérés via l'amortissement de caducité n'apparaît pas dans le bilan d'ouverture qui a été communiqué au SIGEIF alors qu'il devrait être matérialisé en tant que passif de concession ;

- ENEDIS a réalisé des changements comptables aboutissant à un allongement de la durée de vie des immobilisations. Pour les plus récents d'entre eux, ces changements comptables ont été traités de façon prospective<sup>1</sup>, mais rien ne garantit que tel ait été le cas concernant les changements comptables plus anciens.

Le SIGEIF n'ayant jamais donné son aval pour ces changements comptables, ceux-ci ne devraient pas lui être opposables, surtout s'il s'avérait que ceux-ci n'ont pas été traités de façon prospective.

**Il apparaît donc que le financement net du concessionnaire non encore effectivement récupéré peut ainsi différer de la valeur nette comptable de l'immobilisation calculée en proportion de son financement initial.**

**Il est donc impossible de vérifier les montants communiqués par ENEDIS au titre de son financement restant à récupérer.**

#### 1.4 - Justification des provisions pour renouvellement

Les soldes de provision pour renouvellement disponibles au bilan sont communiqués pour chaque ligne de l'inventaire des immobilisations localisées uniquement, sans que soit transmis aucun élément permettant de reconstituer et de justifier la valeur des montants ainsi inscrits en passif de concession (plan de renouvellement, éléments de revalorisation, probabilités de retrait...).

**Le concessionnaire ne dispose donc d'aucun moyen pour vérifier la correcte valorisation de la provision pour renouvellement.**

---

<sup>1</sup> Traitement prévu par les normes applicables : la valeur nette comptable à la date du changement comptable est étalée sur la durée résiduelle d'amortissement calculée par rapport à la durée de vie allongée du bien.

## II - CONCLUSION SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE TRANSMISE AU TITRE DU BILAN D'OUVERTURE

Sur la base des éléments exposés ci-dessus et dans la continuité des conclusions formalisées dans le cadre des rapports de contrôle annuels, il apparaît donc que le contrôle de la justification et de la traçabilité des éléments financiers présentés par ENEDIS au titre du bilan d'ouverture du domaine concédé de la distribution de l'électricité subit une limitation certaine, liée, en particulier :

- à la difficulté à disposer d'éléments probants permettant de justifier les valeurs d'inventaire des éléments anciens (avant 2008) et des éléments non localisés du patrimoine,
- à l'absence de tests d'envergure permettant de conclure statistiquement sur les valeurs d'inventaire postérieures à 2007,
- à l'impossibilité de justifier les financements réciproques du concessionnaire et du concédant et de justifier des récupérations réalisées, ce qui constitue un des paramètres essentiels à maîtriser pour anticiper les conséquences potentielles de la fin de contrat,
- à l'impossibilité de vérifier les modalités de mise en œuvre des obligations issues des dispositions de l'article 10 du cahier des charges (1994).

Dès lors il apparaît que le SIGEIF est en situation d'émittance des réserves expresses quant aux informations transmises par le concessionnaire au titre du bilan d'ouverture de la concession et d'inciter le concessionnaire à mettre en œuvre des démarches complémentaires pour améliorer cette situation en cours de contrat.

# #2

## **REPONSE D'ENEDIS AUX REMARQUES DU SIGEIF RELATIVES AUX LIMITATIONS DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE TRANSMISE PAR LE CONCESSIONNAIRE**

**Concernant l'identification du patrimoine et sa valorisation, Enedis souhaite apporter les éléments suivants :**

- L'immobilisation des biens localisés

L'inventaire du patrimoine du SIGEIF était composé au 31 décembre 2019 de 218 523 lignes d'inventaire dont la plus ancienne a été mise en service en 1900. Pour les immobilisations les plus anciennes il n'existe pas de pièces justificatives (factures, relevé d'heures). Enedis est donc dans l'incapacité de produire de telles pièces.

Pour autant, un inventaire physique du patrimoine de la concession est remis au Sigeif chaque année dans le cadre des contrôles, afin d'être audité.

Enedis applique scrupuleusement les règles comptables qui s'imposent à elle et sur le respect desquelles elle est auditée chaque année par les commissaires aux comptes. A ce titre, la traçabilité des valeurs immobilisées est assurée par le suivi des mouvements des mises en service et des retraits d'ouvrages.

Enedis conteste n'avoir fourni aucun état détaillé avant 2008. Par exemple, le procès-verbal de la commission de suivi du SIGEIF du 17 novembre 2006, relatif à l'approbation du rapport de contrôle effectué en 2005 au titre de l'exercice 2004, indique, en page 4 : « Il a été, toutefois, noté certaines évolutions favorables. Au titre des progrès enregistrés, l'autorité concédante note que la transmission d'informations détaillées par commune (immobilisations localisées) ou par centres (immobilisations non localisées) constitue une amélioration de la qualité des données transmises ».

- L'immobilisation des biens non localisés

Pour la période qui s'ouvre avec la signature d'un nouveau contrat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la production d'un inventaire détaillé des biens non localisés à une maille supra-concessive ne semble plus pertinente, dès lors que l'arrêté inventaire du 10 février 2020 prévoit les modalités d'inventaire à la maille de la concession d'ici 2022.

Pour ce qui concerne les périodes antérieures aux échéances fixées par l'arrêté inventaire, on peut néanmoins rappeler que les immobilisations non localisées ont en effet été gérées en masses financières supra-concessives à la maille de la région (mais toujours par fiche immobilisation par type de bien), la quote-part des immobilisations revenant au SIGEIF lui étant attribuée selon des clés de répartition appliquées à toutes les AODE (une clé par type d'ouvrage). Depuis l'exercice 2016, Enedis transmet au Sigeif le détail des biens non localisés fiche immobilisation par fiche immobilisation. Cet inventaire par fiche immobilisation a été enrichi depuis l'exercice 2019 des valeurs de passifs, conformément à l'arrêté inventaire du 10 février 2020.

Plusieurs actions de localisation des immobilisations non localisées ont été effectuées :

- les transformateurs en 2014,
- les compteurs depuis le déploiement du compteur Linky,
- les comptages C1-C4 et ouvrages collectifs en 2018 / 2019

Suivront, en 2022, les liaisons réseau, les dérivations individuelles et les disjoncteurs.

- L'immobilisation des remises gratuites

Le Guide comptable des entreprises concessionnaires dispose que « la valorisation est faite en application des principes qui régissent les apports en société, c'est-à-dire sur la base de la valeur estimée du bien au moment de sa mise à la disposition du concessionnaire ».

En application des principes comptables régissant les apports en société, la comptabilisation des transferts d'actifs chez l'entité bénéficiaire (Enedis) se fait à une valeur déterminée en fonction de la valeur économique à la date de réception des biens remis, cette valeur économique étant établie par référence au coût qu'aurait supporté Enedis si elle avait réalisé elle-même les ouvrages.

Les conditions financières d'acquisitions de matériels ou celles des contrats négociés par Enedis (peuvent différer de celles accessibles au concédant).

Le Guide comptable des entreprises concessionnaires prévoit d'ailleurs explicitement une telle différence : « Dans le cas où les biens en question figuraient préalablement à ce transfert pour une certaine valeur dans le bilan du concédant, l'opération de valorisation peut entraîner une réévaluation en plus ou en moins de cette dernière valeur chez le concessionnaire ».

Enedis n'a aucun intérêt à sous-évaluer la base d'actifs sur laquelle est assise sa rémunération dans le cadre tarifaire national.

La signature du protocole ERDF-FNCCR du 30 juin 2009 relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes a permis de clarifier le process et les échanges entre les AODE et le concessionnaire. Ce protocole a été déployé début 2010.

ERDF, à l'époque, a explicité auprès de la FNCCR la méthode comptable de valorisation des ouvrages remis au concessionnaire par les autorités concédantes et a proposé d'associer celles-ci au déploiement d'un nouvel outil de valorisation (VRG) développé, en 2008, par la direction Réseau d'ERDF. L'objectif était de donner aux autorités concédantes une meilleure visibilité sur les valorisations comptables des ouvrages qu'elles réalisent sous leur maîtrise d'ouvrage.

Des tests de valorisation ont été menés au premier trimestre 2009, sur la base d'échantillons de travaux sélectionnés par la FNCCR auprès de ses adhérents. Ils ont permis d'ajuster des paramètres de l'outil et ont mis en évidence l'importance de disposer de la description la plus précise possible des travaux réalisés.

Enedis s'attache à informer le Sigeif de tout écart par rapport aux seuils d'alerte définis dans le protocole, à en trouver ensemble la justification et à apporter, si nécessaire, des corrections à la valorisation initiale.

Enfin, ce protocole ayant été signé avec une fédération représentative des autorités concédantes, il ne s'applique qu'aux ouvrages remis pour exploitation par celles-ci à Enedis, et non à ceux remis par des tiers. Concernant ces tiers (promoteurs, etc.), Enedis applique néanmoins les mêmes règles bien que la loi du 10 février 2000 ait précisé que les maîtres d'ouvrage des réseaux publics de distribution ne peuvent être que les gestionnaires de ces réseaux et les AODE.

***Concernant l'identification des financements réciproques, Enedis souhaite préciser les éléments suivants :***

Enedis ayant la charge du renouvellement de l'ensemble des ouvrages, qu'ils soient de premier établissement ou non, les « biens de premier établissement » et « les biens renouvelants » ne sont pas distingués. Peu importe celui qui a financé initialement le bien, Enedis reste responsable du renouvellement. La distinction « biens de premier établissement » et « biens renouvelants » n'existe d'ailleurs pas dans le Système d'Information d'Enedis.

En outre, concernant les origines de financement du concédant, distinguer que le financement soit issu de biens remis à l'origine du contrat de concession, des apports externes ou autres ne modifie pas le montant global du financement du concédant et n'a pas d'impact, ni sur les droits du concédant, ni sur le financement du futur renouvellement de l'ouvrage. D'ailleurs, l'arrêté « inventaire » du 10 février 2020 ne prévoit pas la communication de la décomposition de la part financée par l'autorité concédante, notamment en provision pour renouvellement ou en amortissement du financement du concédant. Aussi, cette décomposition n'est pas affichée en lecture directe dans l'inventaire, mais uniquement visible annuellement dans les mouvements de liquidation des affaires (liquidation = affectation des passifs de concession de l'ouvrage remplacé à l'ouvrage nouvellement posé).

Comme le Sigeif l'a déjà fait, il reste possible d'auditer la juste affectation des passifs de concession dans le cadre de la mission de contrôle du concédant.

En conclusion, connaître les origines de financement du concédant n'aurait pas permis d'apporter d'éléments supplémentaires d'appréciation du respect par Enedis de son obligation de préfinancer l'intégralité des renouvellements réalisés, telle que cette obligation existait à l'époque, plus aucune dotation aux provisions pour renouvellement n'étant pratiquée désormais.

**Concernant la justification des financements récupérés et leurs évolutions de traitement comptable, Enedis souhaite préciser les éléments suivants :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, un changement comptable est intervenu à la suite de l'application de l'article 36 de la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières (dite « loi SPEGEEG »).

Cet article a réduit la portée de l'article 10 du contrat de concession, en supprimant l'obligation de préfinancer le renouvellement des ouvrages dont le renouvellement intervenait au-delà du terme de la concession.

Cette suppression a conduit EDF à revoir la définition de la provision pour renouvellement (PR) :

- jusqu'au 31 décembre 2004, cette dernière était définie comme la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement et l'amortissement du financement du concessionnaire, historiquement appelé amortissement de caducité ;
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, elle a été assise sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur brute des biens, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession et dont le renouvellement dépend de la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire.

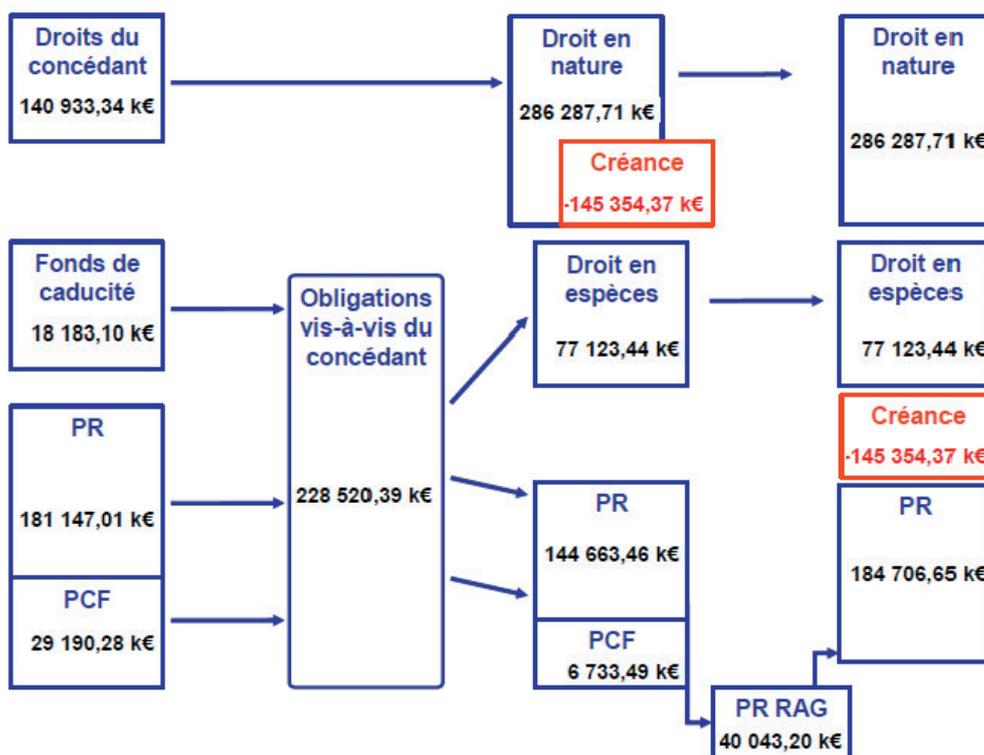
La définition appliquée jusqu'au 31 décembre 2004 liait le niveau de ces provisions à celui de l'amortissement de caducité. Ainsi, pour les ouvrages renouvelables au-delà du terme de la concession, le financement du concessionnaire se trouvait amorti plus rapidement qu'avec un amortissement industriel classique, ce qui conduisait à la comptabilisation de provisions pour renouvellement négatives, matérialisant une créance du concessionnaire sur l'autorité concédante.

Cette loi s'est traduite par un transfert, des comptes de provisions vers les comptes de droits du concédant, de la différence entre l'amortissement industriel des biens et l'amortissement de caducité du financement du concessionnaire. Les droits de l'autorité concédante ont ainsi été préservés, dans le cadre de la nouvelle loi.

En outre, l'article 36 de la loi SPEGEEG précise également :

- qu'Electricité de France, propriétaire des ouvrages du réseau d'alimentation générale (RAG), transfère aux collectivités ceux de ces ouvrages qui relèvent des réseaux publics de distribution. Conformément à la loi, ce transfert, entièrement gratuit et sans frais, a été inscrit dans les comptes de l'entreprise avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ;
- que les provisions constituées par le concessionnaire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 en vue de financer le renouvellement des ouvrages au-delà du terme de la concession sont réaffectées, à concurrence du montant nécessaire, au financement du renouvellement des ouvrages relevant anciennement du RAG. Ce sont ainsi plus de 29 M€ de provisions pour charges futures de renouvellement qui ont été retraitées, réaffectées aux ouvrages du RAG transférés au SIGEIF et complétées à hauteur de 40 M€.

Le schéma ci-dessous résume les retraitements opérés pour la concession du SIGEIF :



\*PR : provision pour renouvellement  
 PCF : Provisions pour charges futures  
 RAG : réseau d'alimentation générale

### ***Evolution du bilan de la concession du SIGEIF suite à l'application de la loi SPEGEEG***

Conformément aux règles comptables en vigueur et aux études techniques qu'elle fait réaliser par des laboratoires indépendants dans ce cadre, Enedis réévalue périodiquement les durées de vie prévisionnelles des ouvrages du périmètre concédé et, s'il est constaté un allongement de durée de vie, procède aux changements d'estimation associés, sans impact sur les amortissements déjà constitués.

Ces changements, effectués à la maille des comptes de l'entreprise Enedis, sont validés par les commissaires aux comptes.

La durée de vie d'un type d'ouvrage est une appréciation à caractère technique qui ne relève pas du contrat de concession mais bien d'une expertise externe et indépendante. En conséquence, les impacts comptables mécaniques d'une modification de durée de vie sur le niveau des actifs et passifs, du fait notamment de la réappréciation du caractère renouvelable des ouvrages avant ou après le terme des contrats (Cf. la loi SPEGEEG précitée) sont basés sur un audit opposable.

### ***Concernant les justifications des provisions pour renouvellement, Enedis souhaite préciser les éléments suivants :***

Comme indiqué précédemment, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la provision pour renouvellement est assise sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur brute des biens, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession et dont le concessionnaire est maître d'ouvrage du renouvellement.

Enedis fournit depuis de nombreuses années le montant de la provision pour renouvellement pour les biens localisés, ainsi que ceux de la valeur brute et de la valeur de remplacement. Enedis fournit donc tous les éléments nécessaires à la reconstitution de la provision pour renouvellement.

Depuis l'exercice comptable 2016, le SIGEIF dispose également du détail des provisions pour renouvellement, fiche immobilisation par fiche immobilisation, pour l'ensemble des biens non localisés. Cet inventaire a été enrichi de l'ensemble des passifs de concession au titre de l'exercice 2019, conformément à l'arrêté inventaire du 10 février 2020.

# #3

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 : VENTILATION PAR DEPARTEMENT ET COMMUNE

# PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA CONCESSION

— INVENTAIRE DES OUVRAGES HTA, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 —

	HTA AÉRIEN	HTA AÉRIEN NU FAIBLE SECTION	HTA SOUTERRAIN	HTA CPI (CÂBLE PAPIER IMPRÉGNÉ)	TOTAL CANALISATION HTA	DONT 10 KV	DONT 15 KV	TAUX DE CANALISATION SOUTERRAINE HTA
<b>SEINE-ET-MARNE (77)</b>	<b>4,7</b>	<b>0,0</b>	<b>352,0</b>	<b>77,4</b>	<b>356,7</b>	<b>0,0</b>	<b>87,8</b>	<b>98,7%</b>
Brou-sur-Chantereine	0,0	0,0	7,3	1,5	7,3	0,0	0,0	100,0%
Chelles	0,0	0,0	140,6	37,8	140,6	0,0	87,7	100,0%
Courtry	0,0	0,0	19,0	0,2	19,0	0,0	0,1	100,0%
Mitry-Mory	4,1	0,0	85,0	17,5	89,1	0,0	0,0	95,4%
Servon	0,6	0,0	29,5	6,5	30,0	0,0	0,0	98,0%
Vaires-sur-Marne	0,0	0,0	21,9	4,8	21,9	0,0	0,0	100,0%
Villeparisis	0,0	0,0	48,8	9,2	48,8	0,0	0,0	100,0%

<b>YVELINES (78)</b>	<b>2,5</b>	<b>0,3</b>	<b>812,8</b>	<b>255,1</b>	<b>815,3</b>	<b>86,4</b>	<b>473,1</b>	<b>99,7%</b>
Bois-d'Arcy	0,0	0,0	27,8	9,4	27,8	0,0	14,6	100,0%
Carrières-sur-Seine	0,0	0,0	47,0	17,6	47,0	18,5	0,0	100,0%
La Celle-Saint-Cloud	0,0	0,0	44,5	22,8	44,5	0,5	26,2	100,0%
Chatou	0,0	0,0	67,1	32,9	67,1	25,1	0,0	100,0%
Le Chesnay-Rocquencourt	0,0	0,0	63,3	29,3	63,3	0,0	87,2	100,0%
Croissy-sur-Seine	0,0	0,0	22,8	5,3	22,8	7,8	0,0	100,0%
Fontenay-le-Fleury	1,4	0,0	22,0	8,6	23,3	0,0	15,4	94,2%
Jouy-en-Josas	0,8	0,0	29,3	7,6	30,1	0,0	23,0	97,3%
Maisons-Laffitte	0,0	0,0	39,5	5,5	39,5	0,0	0,0	100,0%
Montesson	0,0	0,0	35,9	14,6	35,9	12,5	0,0	100,0%
Saint-Cyr-l'École	0,3	0,3	58,4	11,1	58,7	0,0	32,6	99,5%
Vélizy -Villacoublay	0,0	0,0	101,1	23,4	101,1	1,7	34,0	100,0%
Versailles	0,0	0,0	197,6	47,5	197,6	0,0	218,1	100,0%
Le Vésinet	0,0	0,0	32,9	10,9	32,9	20,2	0,0	100,0%
Viroflay	0,0	0,0	23,8	8,7	23,8	0,0	22,0	100,0%

— INVENTAIRE DES OUVRAGES HTA, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 (SUITE) —

	HTA AÉRIEN	HTA AÉRIEN NU FAIBLE SECTION	HTA SOUTERRAIN	HTA CPI (CÂBLE PAPIER IMPRÉGNÉ)	TOTAL CANALISATION HTA	DONT 10 KV	DONT 15 KV	TAUX DE CANALISATION SOUTERRAINE HTA
<b>ESSONNE (91)</b>	<b>6,2</b>	<b>0,0</b>	<b>626,2</b>	<b>138,9</b>	<b>632,4</b>	<b>0,0</b>	<b>20,3</b>	<b>99,0%</b>
Ballainvilliers	0,2	0,0	26,1	1,5	26,3	0	0	99,3%
Champlan	0,0	0,0	26,7	7,9	26,7	0	0	100,0%
Épinay-sous-Sénart	0,0	0,0	30,8	7,1	30,8	0	0	100,0%
Longjumeau	0,0	0,0	43,5	17,1	43,5	0	0	100,0%
Marcoussis	4,3	0,0	38,9	0,0	43,2	0	0	90,0%
Massy	0,1	0,0	197,6	46,7	197,7	0	19	99,9%
Morangis	0,0	0,0	35,4	16,1	35,4	0	0	100,0%
Nozay	0,3	0,0	14,7	1,5	15,0	0	0	98,2%
Orsay	0,0	0,0	64,0	7,5	64,0	0	1	100,0%
Saulx-les-Chartreux	1,3	0,0	19,4	7,4	20,8	0	0	93,6%
Verrières-le-Buisson	0,0	0,0	33,3	13,7	33,3	0	0	100,0%
Villebon-sur-Yvette	0,0	0,0	50,9	6,7	50,9	0	0	100,0%
Wissous	0,0	0,0	44,7	5,5	44,7	0	0	100,0%

<b>HAUTS-DE-SEINE (92)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>611,6</b>	<b>233,1</b>	<b>611,6</b>	<b>221</b>	<b>2</b>	<b>100,0%</b>
Chaville	0,0	0,0	29,5	8,4	29,5	7	0	100,0%
Garches	0,0	0,0	53,9	21,7	53,9	33	0	100,0%
Marnes-la-Coquette	0,0	0,0	9,1	3,0	9,1	3	0	100,0%
Meudon	0,0	0,0	118,4	46,0	118,4	31	1	100,0%
Rueil-Malmaison	0,0	0,0	221,3	82,1	221,3	73	0	100,0%
Saint-Cloud	0,0	0,0	88,2	41,8	88,2	34	0	100,0%
Sèvres	0,0	0,0	43,0	14,9	43,0	17	0	100,0%
Vaucresson	0,0	0,0	29,8	11,9	29,8	21	1	100,0%
Ville-d'Avray	0,0	0,0	18,4	3,3	18,4	2	0	100,0%

— INVENTAIRE DES OUVRAGES HTA, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 (SUITE) —

	HTA AÉRIEN	HTA AÉRIEN NU FAIBLE SECTION	HTA SOUTERRAIN	HTA CPI (CÂBLE PAPIER IMPRÉGNÉ)	TOTAL CANALISATION HTA	DONT 10 KV	DONT 15 KV	TAUX DE CANALISATION SOUTERRAINE HTA
<b>SEINE-SAINT-DENIS (93)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1136,0</b>	<b>326,4</b>	<b>1136,0</b>	<b>0,0</b>	<b>293,2</b>	<b>100,0%</b>
Aulnay-sous-Bois	0,0	0,0	200,3	75,3	200,3	0	34	100,0%
Le Blanc-Mesnil	0,0	0,0	88,2	22,4	88,2	0	61	100,0%
Gagny	0,0	0,0	46,0	15,6	46,0	0	46	100,0%
Livry-Gargan	0,0	0,0	69,9	32,3	69,9	0	35	100,0%
Montfermeil	0,0	0,0	44,1	5,9	44,1	0	44	100,0%
Neuilly-Plaisance	0,0	0,0	60,6	8,5	60,6	0	50	100,0%
Noisy-le-Grand	0,0	0,0	196,2	62,5	196,2	0	0	100,0%
Le Raincy	0,0	0,0	20,9	4,2	20,9	0	21	100,0%
Sevran	0,0	0,0	78,8	34,5	78,8	0	2	100,0%
Tremblay-en-France	0,0	0,0	205,4	25,9	205,4	0	0	100,0%
Vaujours	0,0	0,0	20,8	11,0	20,8	0	0	100,0%
Villepinte	0,0	0,0	104,7	28,3	104,7	0	0	100,0%
<b>VAL-DE-MARNE (94)</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>198,9</b>	<b>67,4</b>	<b>199,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>99,9%</b>
Boissy-Saint-Léger	0,0	0,0	26,5	10,3	26,5	0	0	100,0%
Chennevières-sur-Marne	0,0	0,0	63,7	25,3	63,7	0	0	100,0%
Limeil-Brévannes	0,2	0,0	61,3	19,9	61,5	0	0	99,7%
Mandres-les-Roses	0,0	0,0	16,5	2,8	16,5	0	0	100,0%
Marolles-en-Brie	0,0	0,0	20,2	5,5	20,2	0	0	100,0%
Périgny-sur-Yerres	0,0	0,0	10,6	3,6	10,6	0	0	100,0%
<b>VAL-D'OISE (95)</b>								
Margency	0,0	0,0	5,2	2,3	5,2	0	5	100,0%
<b>TOTAL ▲</b>	<b>13,5</b>	<b>0,3</b>	<b>3 742,8</b>	<b>1 100,6</b>	<b>3 756,3</b>	<b>307</b>	<b>882</b>	<b>99,6%</b>

— INVENTAIRE DES POSTES HTA/BT, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 —

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	NOMBRE DE TRANSFORMATEURS HTA/BT	NOMBRE DE POSTES TELECOMMANDES	NOMBRE DE POSTES DE REPARTITION	NOMBRE D'AUTO TRANSFORMATEURS	PUISSANCE TOTALE INSTALLEE (EN MVA)
<b>SEINE-ET-MARNE (77)</b>	<b>438</b>	<b>472</b>	<b>76</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>236,7</b>
Brou-sur-Chantereine	15	15	2	-	-	6,5
Chelles	172	190	31	4	2	89,0
Courtry	29	29	4	-	-	15,9
Mitry-Mory	59	60	14	4	-	32,3
Servon	35	35	3	-	-	19,8
Vaires-sur-Marne	38	49	8	-	-	23,6
Villeparisis	90	94	14	1	-	49,7

<b>YVELINES (78)</b>	<b>1 127</b>	<b>1 241</b>	<b>210</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>644</b>
Bois-d'Arcy	47	49	13	2	1	29,5
Carrières-sur-Seine	47	51	8	1	-	26,7
La Celle-Saint-Cloud	61	64	14	3	1	28,0
Chatou	85	100	12	8	2	50,2
Le Chesnay-Rocquencourt	100	114	21	1	-	56,0
Croissy-sur-Seine	38	41	7	1	-	22,5
Fontenay-le-Fleury	37	37	7	-	-	16,7
Jouy-en-Josas	43	45	3	1	2	18,2
Maisons-Laffitte	82	88	17	1	-	43,9
Montesson	53	58	6	2	-	31,1
Saint-Cyr-l'École	63	65	13	1	-	36,2
Vélizy -Villacoublay	92	115	17	5	4	76,6
Versailles	279	308	53	2	4	156,2
Le Vésinet	51	54	11	2	1	25,5
Viroflay	49	52	8	1	1	26,9

— INVENTAIRE DES POSTES HTA/BT, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 (SUITE) —

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	NOMBRE DE TRANSFORMATEURS HTA/BT	NOMBRE DE POSTES TELECOMMANDES	NOMBRE DE POSTES DE REPARTITION	NOMBRE D'AUTO TRANSFORMATEURS	PUISSANCE TOTALE INSTALLEE (EN MVA)
<b>ESSONNE (91)</b>	<b>746</b>	<b>810</b>	<b>116</b>	<b>28</b>	<b>6</b>	<b>401</b>
Ballainvilliers	24	24	1	0	-	10,8
Champlan	25	25	2	4	-	9,7
Épinay-sous-Sénart	32	35	4	0	-	12,4
Longjumeau	69	76	21	2	-	34,0
Marcoussis	57	57	6	2	-	19,8
Massy	163	182	34	10	3	98,6
Morangis	56	61	10	0	-	35,9
Nozay	24	25	2	1	-	11,7
Orsay	68	74	10	4	3	34,6
Saulx-les-Chartreux	39	40	3	0	-	16,7
Verrières-le-Buisson	58	67	10	0	-	33,1
Villebon-sur-Yvette	82	91	6	4	-	55,8
Wissous	49	53	7	1	-	28,3

<b>HAUTS-DE-SEINE (92)</b>	<b>697</b>	<b>792</b>	<b>104</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>437</b>
Chaville	47	50	8	2	2	28,6
Garches	61	65	8	2	-	28,5
Marnes-la-Coquette	10	10	1	2	1	4,4
Meudon	123	130	19	3	2	70,1
Rueil-Malmaison	227	273	36	11	2	165,7
Saint-Cloud	98	117	12	3	-	63,3
Sèvres	66	79	11	0	1	43,4
Vaucresson	32	34	5	0	-	17,6
Ville-d'Avray	33	34	4	0	-	15,2

— INVENTAIRE DES POSTES HTA/BT, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 (SUITE) —

	NOMBRE DE POSTES DP+MIXTES	NOMBRE DE TRANSFORMATEURS HTA/BT	NOMBRE DE POSTES TELECOMMANDES	NOMBRE DE POSTES DE REPARTITION	NOMBRE D'AUTO TRANSFORMATEURS	PUISSANCE TOTALE INSTALLEE (EN MVA)
<b>SEINE-SAINT-DENIS (93)</b>	<b>1 325</b>	<b>1 467</b>	<b>234</b>	<b>44</b>	<b>1</b>	<b>723</b>
Aulnay-sous-Bois	209	226	33	6	-	101,6
Le Blanc-Mesnil	113	118	26	3	1	63,5
Gagny	102	105	23	0	-	44,5
Livry-Gargan	103	106	18	3	-	54,1
Montfermeil	75	83	10	0	-	35,3
Neuilly-Plaisance	68	76	9	0	-	35,3
Noisy-le-Grand	213	287	32	14	-	165,0
Le Raincy	53	57	7	0	-	26,5
Sevran	99	103	19	1	-	47,7
Tremblay-en-France	152	160	28	11	-	78,8
Vaujours	21	21	4	2	-	9,6
Villepinte	117	125	25	4	-	60,8
<b>VAL-DE-MARNE (94)</b>	<b>255</b>	<b>284</b>	<b>50</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>151</b>
Boissy-Saint-Léger	48	60	11	0	-	34,1
Chennevières-sur-Marne	72	76	10	1	-	33,2
Limeil-Brévannes	70	76	15	0	-	41,9
Mandres-les-Roses	22	27	4	0	-	14,5
Marolles-en-Brie	30	32	3	1	-	20,4
Périgny-sur-Yerres	13	13	7	0	-	6,9
<b>VAL-D'OISE (95)</b>						
Margency	12	12	1	0	-	5,0
<b>TOTAL ▲</b>	<b>4 600</b>	<b>5 078</b>	<b>791</b>	<b>137</b>	<b>33</b>	<b>2 597</b>

— INVENTAIRE DES OUVRAGES BT, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 —

	AERIEN NU	AERIEN TORSADA	SOUTERRAIN	TOTAL CANALISATION BT (EN KM)	TAUX DE CANALISATION SOUTERRAINE	TOTAL (HTA - BT)	TOTAL CANALISATION SOUTERRAINE A RISQUE	DONT NON IDENTIFIE "1946"	DONT "ANCIENNE TECHNOLOGIE"
<b>SEINE-ET-MARNE (77)</b>	<b>50,6</b>	<b>109,1</b>	<b>325,9</b>	<b>485,6</b>	<b>67%</b>	<b>842,3</b>	<b>38,1</b>	<b>36,6</b>	<b>1,5</b>
Brou-sur-Chantereine	2,8	2,4	12,2	17,3	70%	24,6	3,2	3,2	0,0
Chelles	24,6	48,5	132,8	206,0	65%	346,6	0,0	0,0	0,0
Courtry	0,5	11,1	25,7	37,2	69%	56,3	10,0	9,7	0,3
Mitry-Mory	3,1	5,4	40,0	48,5	83%	137,7	5,4	5,4	0,0
Servon	1,6	2,5	30,8	34,9	88%	64,9	1,3	0,2	1,1
Vaires-sur-Marne	8,3	9,5	32,6	50,4	65%	72,3	9,4	9,4	0,0
Villeparisis	9,7	29,7	51,8	91,3	57%	140,1	8,8	8,8	0,0

<b>YVELINES (78)</b>	<b>104</b>	<b>112</b>	<b>1 048</b>	<b>1 264</b>	<b>83%</b>	<b>2 079</b>	<b>477,6</b>	<b>462,6</b>	<b>15,0</b>
Bois-d'Arcy	2,1	6,6	47,2	56,0	84%	83,7	16,5	15,9	0,7
Carrières-sur-Seine	10,7	7,1	48,7	66,4	73%	113,4	10,9	10,8	0,1
La Celle-Saint-Cloud	5,0	6,9	72,2	84,1	86%	128,6	12,8	12,2	0,5
Chatou	21,0	9,6	82,0	112,6	73%	179,7	32,3	29,2	3,0
Le Chesnay-Rocquencourt	6,5	8,3	80,8	95,7	84%	159,0	54,5	53,9	0,6
Croissy-sur-Seine	5,8	2,7	48,8	57,3	85%	80,1	8,4	8,2	0,2
Fontenay-le-Fleury	0,1	1,4	35,6	37,0	96%	60,4	21,7	21,6	0,1
Jouy-en-Josas	2,4	9,3	29,5	41,2	72%	71,3	16,6	16,4	0,2
Maisons-Laffitte	2,6	31,4	72,8	106,9	68%	146,4	43,8	42,8	1,0
Montesson	5,2	6,2	62,6	74,0	85%	109,9	8,5	8,4	0,1
Saint-Cyr-l'École	8,2	3,5	49,5	61,1	81%	119,9	22,7	21,7	1,0
Vélizy-Villacoublay	0,0	0,0	73,9	73,9	100%	175,0	34,1	33,9	0,3
Versailles	7,1	8,1	236,0	251,3	94%	448,9	155,0	150,5	4,6
Le Vésinet	19,1	6,7	68,2	94,0	73%	126,9	23,2	20,6	2,6
Viroflay	8,0	3,8	40,6	52,4	77%	76,2	16,5	16,5	0,0

— INVENTAIRE DES OUVRAGES BT, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 (SUITE) —

	AERIEN NU	AERIEN TORSADE	SOUTERRAIN	TOTAL CANALISATION BT (EN KM)	TAUX DE CANALISATION SOUTERRAINE	TOTAL (HTA - BT)	TOTAL CANALISATION SOUTERRAINE A RISQUE	DONT NON IDENTIFIE "1946"	DONT "ANCIENNE TECHNOLOGIE"
<b>ESSONNE (91)</b>	<b>88</b>	<b>99</b>	<b>613</b>	<b>800</b>	<b>77%</b>	<b>1 432</b>	<b>182,3</b>	<b>26,9</b>	<b>155,4</b>
Ballainvilliers	0,8	3,6	25,8	30,2	85%	56,5	6,2	6,2	0,0
Champlan	1,6	7,0	14,6	23,2	63%	49,9	2,2	1,1	1,1
Épinay-sous-Sénart	0,0	0,3	30,3	30,6	99%	61,4	19,8	6,4	13,4
Longjumeau	3,7	4,3	72,6	80,6	90%	124,2	32,6	0,1	32,5
Marcoussis	3,4	18,3	42,5	64,1	66%	107,3	5,3	0,2	5,1
Massy	8,3	5,9	122,0	136,2	90%	333,9	45,1	0,1	45,0
Morangis	26,3	5,3	45,7	77,2	59%	112,7	16,5	0,1	16,5
Nozay	0,2	2,3	23,5	26,1	90%	41,1	4,6	0,7	3,9
Orsay	16,6	17,5	55,1	89,2	62%	153,2	17,1	10,3	6,9
Saulx-les-Chartreux	3,9	10,3	20,8	35,0	59%	55,8	1,0	0,2	0,7
Verrières-le-Buisson	13,1	11,1	60,1	84,3	71%	117,6	16,8	0,2	16,6
Villebon-sur-Yvette	4,2	7,6	63,8	75,5	84%	126,5	7,2	1,1	6,1
Wissous	6,2	5,1	36,3	47,6	76%	92,3	7,7	0,1	7,7

<b>HAUTS-DE-SEINE (92)</b>	<b>30</b>	<b>44</b>	<b>651</b>	<b>726</b>	<b>90%</b>	<b>1 337</b>	<b>217,8</b>	<b>147,5</b>	<b>70,3</b>
Chaville	0,2	0,9	54,5	55,7	98%	85,2	15,4	11,3	4,1
Garches	6,0	4,6	43,8	54,5	80%	108,4	24,2	22,1	2,1
Marnes-la-Coquette	0,0	0,0	11,0	11,0	100%	20,1	2,8	2,5	0,3
Meudon	3,8	8,8	102,3	114,8	89%	233,2	40,2	0,3	39,9
Rueil-Malmaison	16,4	25,7	217,5	259,6	84%	480,9	47,9	43,7	4,2
Saint-Cloud	0,0	0,0	85,5	85,5	100%	173,7	38,2	27,0	11,2
Sèvres	1,1	1,7	65,0	67,8	96%	110,8	26,1	22,3	3,8
Vaucresson	2,2	1,5	40,4	44,1	92%	73,9	12,6	9,8	2,8
Ville-d'Avray	0,6	0,8	31,2	32,6	96%	51,0	10,4	8,6	1,8

— INVENTAIRE DES OUVRAGES BT, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 (SUITE) —

	AERIEN NU	AERIEN TORSADÉ	SOUTERRAIN	TOTAL CANALISATIO N BT (EN KM)	TAUX DE CANALISATION SOUTERRAINE	TOTAL (HTA - BT)	TOTAL CANALISATI ON SOUTERRAI NE A RISQUE	DONT NON IDENTIFIE "1946"	DONT "ANCIENNE TECHNOLOGIE"
<b>SEINE-SAINT-DENIS (93)</b>	<b>247,5</b>	<b>338,3</b>	<b>954,2</b>	<b>1 540,0</b>	<b>62%</b>	<b>2 676,0</b>	<b>341,7</b>	<b>215,1</b>	<b>126,6</b>
Aulnay-sous-Bois	46,8	45,0	148,4	240,2	62%	440,4	79,6	78,3	1,4
Le Blanc-Mesnil	26,0	27,0	102,8	155,8	66%	244,1	46,5	2,2	44,3
Gagny	26,7	42,0	63,1	131,8	48%	177,8	18,7	0,0	18,7
Livry-Gargan	28,9	38,7	74,4	142,1	52%	212,0	31,1	31,1	0,0
Montfermeil	21,3	26,5	49,5	97,2	51%	141,3	11,3	0,3	11,0
Neuilly-Plaisance	10,0	20,7	42,4	73,1	58%	133,7	11,3	0,0	11,3
Noisy-le-Grand	18,0	41,2	145,8	204,9	71%	401,1	22,9	2,5	20,4
Le Raincy	8,8	13,1	35,1	57,0	62%	77,9	17,8	0,1	17,8
Sevran	17,5	21,2	90,3	129,0	70%	207,8	41,5	40,9	0,6
Tremblay-en-France	28,8	33,7	93,1	155,6	60%	361,1	24,5	24,3	0,2
Vaujours	4,0	7,3	17,8	29,1	61%	49,9	5,9	5,9	0,0
Villepinte	10,7	21,8	91,7	124,1	74%	228,8	30,5	29,6	0,9
<b>VAL-DE-MARNE (94)</b>	<b>21,0</b>	<b>30,5</b>	<b>267,1</b>	<b>318,6</b>	<b>84%</b>	<b>517,7</b>	<b>77,5</b>	<b>77,1</b>	<b>0,5</b>
Boissy-Saint-Léger	4,1	5,0	51,4	60,5	85%	87,0	18,2	18,2	0,0
Chennevières-sur-Marne	9,2	11,3	60,6	81,1	75%	144,8	4,9	4,4	0,5
Limeil-Brévannes	7,0	8,1	68,6	83,7	82%	145,1	24,0	24,0	0,0
Mandres-les-Roses	0,7	5,3	29,1	35,1	83%	51,7	7,3	7,3	0,0
Marolles-en-Brie	0,0	0,0	39,3	39,3	100%	59,5	15,2	15,2	0,0
Périgny-sur-Yerres	0,0	0,8	18,1	18,9	96%	29,6	7,9	7,9	0,0
<b>VAL-D'OISE (95)</b>									
Margency	0,5	1,8	10,7	13,0	82%	18,2	4,4	4,4	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>542,0</b>	<b>734,3</b>	<b>3 870,5</b>	<b>5 146,8</b>	<b>75,2%</b>	<b>8 903,1</b>	<b>1 339,6</b>	<b>970,2</b>	<b>369,3</b>

# CLIENTELE DE LA CONCESSION ET ENERGIE ACHEMINEE

— NOMBRE DE CLIENTS ET ÉNERGIE ACHÉMINÉE, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 —

	NOMBRE DE CLIENTS				ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)				RECETTES D'ACHÈMÈNEMENT (EN K€)
	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	TOTAL	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	TOTAL	TOTAL
<b>SEINE-ET-MARNE (77)</b>	<b>53 453</b>	<b>663</b>	<b>134</b>	<b>54 250</b>	<b>272,9</b>	<b>80,7</b>	<b>163,8</b>	<b>517,5</b>	<b>19 989</b>
Brou-sur-Chantereine	2 233	16	2	2 251	9,2	1,1	1,4	11,7	547
Chelles	25 132	249	44	25 425	120,9	30,8	48,2	200,0	8 316
Courtry	2 766	32	4	2 802	18,8	3,1	0,7	22,6	1 022
Mitry-Mory	3 547	130	54	3 731	20,2	14,4	92,7	127,3	3 341
Servon	1 587	90	8	1 685	11,6	8,5	3,1	23,2	973
Vaires-sur-Marne	6 172	40	10	6 222	28,2	7,4	6,1	41,7	1 902
Villeparisis	12 016	106	12	12 134	64,1	15,4	11,6	91,1	3 887
<b>YVELINES (78)</b>	<b>180 639</b>	<b>1 962</b>	<b>356</b>	<b>182 957</b>	<b>773,4</b>	<b>222,0</b>	<b>584,5</b>	<b>1579,9</b>	<b>60 605</b>
Bois-d'Arcy	7 108	89	12	7 209	30,8	8,8	29,4	69,1	2 523
Carrières-sur-Seine	6 820	68	11	6 899	37,4	7,0	6,9	51,3	2 232
La Celle-Saint-Cloud	10 039	73	9	10 121	36,7	7,4	5,7	49,7	2 323
Chatou	15 556	111	6	15 673	62,9	14,5	14,3	91,6	4 088
Le Chesnay-Rocquencourt	18 047	156	39	18 242	66,4	20,8	52,0	139,2	5 456
Croissy-sur-Seine	5 507	41	10	5 558	31,8	4,4	28,6	64,9	2 233
Fontenay-le-Fleury	6 885	32	9	6 926	23,9	3,4	2,1	29,4	1 492
Jouy-en-Josas	3 318	50	10	3 378	22,9	6,6	27,1	56,6	1 874
Maisons-Laffitte	13 086	130	16	13 232	61,1	12,4	16,7	90,2	3 953
Montesson	6 819	88	8	6 915	40,7	10,7	16,0	67,3	2 639
Saint-Cyr-l'École	10 250	108	13	10 371	42,4	9,6	46,2	98,3	3 585
Vélizy-Villacoublay	11 180	355	96	11 631	44,1	43,3	234,8	322,2	8 699
Versailles	49 033	514	98	49 645	193,3	58,6	90,5	342,4	14 628
Le Vésinet	8 433	72	6	8 511	42,8	6,9	8,1	57,7	2 546
Viroflay	8 558	75	13	8 646	36,3	7,6	6,0	49,9	2 335

— NOMBRE DE CLIENTS ET ÉNERGIE ACHÉMINÉE, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 (SUITE) —

	NOMBRE DE CLIENTS				ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)				RECETTES D'ACHÈMINEMENT (EN K€)
	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	TOTAL	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	TOTAL	TOTAL
<b>ESSONNE (91)</b>	<b>84 628</b>	<b>1 435</b>	<b>255</b>	<b>86 318</b>	<b>422,3</b>	<b>178,8</b>	<b>431,1</b>	<b>1032,1</b>	<b>37 035</b>
Ballainvilliers	1 993	41	6	2 040	12,0	5,3	5,4	22,6	895
Champlan	1 275	44	8	1 327	9,0	3,8	18,1	30,8	914
Épinay-sous-Sénart	4 876	39	6	4 921	16,1	5,5	3,7	25,3	1 148
Longjumeau	10 520	77	18	10 615	49,9	9,5	22,5	82,0	3 255
Marcoussis	3 848	58	9	3 915	27,9	7,7	35,3	70,9	2 235
Massy	25 644	427	91	26 162	88,4	51,0	157,0	296,4	10 195
Morangis	6 409	141	21	6 571	36,4	19,8	18,9	75,1	2 999
Nozay	2 019	24	1	2 044	11,9	2,0	0,6	14,5	671
Orsay	8 607	108	19	8 734	46,9	13,2	80,2	140,3	4 502
Saux-les-Chartreux	3 056	38	5	3 099	20,1	5,6	4,8	30,6	1 275
Verrières-le-Buisson	7 284	94	7	7 385	48,3	14,3	3,3	65,9	2 949
Villebon-sur-Yvette	5 371	225	32	5 628	31,3	28,2	33,9	93,4	3 430
Wissous	3 726	119	32	3 877	24,1	13,0	47,4	84,4	2 567
<b>HAUTS-DE-SEINE (92)</b>	<b>126 488</b>	<b>1 616</b>	<b>180</b>	<b>128 284</b>	<b>541,3</b>	<b>183,0</b>	<b>305,3</b>	<b>1029,6</b>	<b>41 134</b>
Chaville	10 931	93	6	11 030	42,4	10,6	4,4	57,4	2 709
Garches	9 722	75	7	9 804	44,1	9,7	9,9	63,8	2 789
Marnes-la-Coquette	834	16	4	854	5,1	1,6	4,2	10,9	399
Meudon	24 418	270	35	24 723	85,3	31,9	56,5	173,7	6 947
Rueil-Malmaison	41 522	612	79	42 213	191,2	62,2	160,0	413,4	15 359
Saint-Cloud	16 499	260	28	16 787	75,7	31,0	54,2	160,9	6 179
Sèvres	11 859	204	16	12 079	52,5	23,5	11,1	87,2	3 879
Vaucresson	4 528	50	3	4 581	21,9	7,4	3,3	32,5	1 442
Ville-d'Avray	6 175	36	2	6 213	23,1	5,1	1,7	29,9	1 432

— NOMBRE DE CLIENTS ET ÉNERGIE ACHÉMINÉE, PAR DÉPARTEMENT ET COMMUNE, AU 31 DÉCEMBRE 2019 (SUITE) —

	NOMBRE DE CLIENTS				ÉNERGIE ACHÉMINÉE (EN GWH)				RECETTES D'ACHÈMINEMENT (EN K€)
	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	TOTAL	BT ≤ 36 KVA	BT > 36 KVA	HTA	TOTAL	TOTAL
<b>SEINE-SAINT-DENIS (93)</b>	<b>209 664</b>	<b>2 502</b>	<b>378</b>	<b>212 544</b>	<b>1011,0</b>	<b>295,0</b>	<b>589,9</b>	<b>1895,8</b>	<b>74 086</b>
Aulnay-sous-Bois	33 710	427	66	34 203	151,6	54,4	103,5	309,5	11 755
Le Blanc-Mesnil	22 519	264	45	22 828	99,2	26,1	49,3	174,6	7 082
Gagny	17 710	83	10	17 803	82,2	8,6	4,4	95,1	4 551
Livry-Gargan	21 157	151	14	21 322	100,4	18,9	11,4	130,6	5 956
Montfermeil	10 503	79	11	10 593	56,7	6,6	14,0	77,3	3 355
Neuilly-Plaisance	10 376	110	6	10 492	51,1	11,3	7,2	69,6	3 125
Noisy-le-Grand	32 388	516	82	32 986	163,3	66,5	159,4	389,1	14 008
Le Raincy	8 349	84	6	8 439	41,2	9,1	2,7	53,0	2 512
Sevran	19 670	166	22	19 858	83,9	19,1	17,4	120,4	5 359
Tremblay-en-France	15 781	328	63	16 172	83,6	42,2	105,3	231,1	7 938
Vaujours	3 243	29	6	3 278	18,7	2,3	54,6	75,5	1 890
Villepinte	14 258	265	47	14 570	79,1	30,0	60,8	169,9	6 553
<b>VAL-DE-MARNE (94)</b>	<b>34 243</b>	<b>351</b>	<b>53</b>	<b>34 647</b>	<b>186,2</b>	<b>40,4</b>	<b>67,9</b>	<b>294,5</b>	<b>12 036</b>
Boissy-Saint-Léger	7 818	98	9	7 925	35,3	9,7	12,1	57,1	2 456
Chennevières-sur-Marne	9 303	118	20	9 441	44,6	15,2	22,8	82,6	3 324
Limeil-Brévannes	11 807	75	13	11 895	57,2	8,2	25,8	91,2	3 634
Mandres-les-Roses	2 099	28	3	2 130	16,1	3,0	2,0	21,1	910
Marolles-en-Brie	2 070	22	5	2 097	23,9	2,3	4,3	30,6	1 211
Périgny-sur-Yerres	1 146	10	3	1 159	9,0	2,1	0,8	11,9	501
<b>VAL-D'OISE (95)</b>									
Margency	1 335	5	1	1 341	8,5	0,6	0,9	10,0	441
<b>TOTAL ▲</b>	<b>690 450</b>	<b>8 534</b>	<b>1 357</b>	<b>700 341</b>	<b>3 216</b>	<b>1 001</b>	<b>2 143</b>	<b>6 359</b>	<b>245 326</b>

# QUALITE DE LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

— INDICATEURS 2019 DE CONTINUITÉ D'ALIMENTATION ET DE CONTRAINTES SUR LES OUVRAGES —

	CRITERE B BT	INCIDENTS BT AUX 100 KM	CLIENTS MAL ALIMENTES	DEPASSEMENT DU TAUX D'UTILISATION NOMINAL DU TRANSFORMATEUR (TMAX>100%)	DEPASSEMENT DE CAPACITE DE TRANSIT (IMAX>100%)
<b>SEINE-ET-MARNE (77)</b>	<b>12,5</b>	<b>10,7</b>	<b>185</b>	<b>40</b>	<b>13</b>
Brou-sur-Chantereine	24,9	28,8	0		1
Chelles	12,3	4,9	73	20	8
Courtry	3,3	16,1	8	2	-
Mitry-Mory	1,4	2,1	0	3	-
Servon	22,9	17,2	4	4	-
Vaires-sur-Marne	16,4	9,9	60	5	2
Villeparisis	12,6	20,8	40	6	2

<b>YVELINES (78)</b>	<b>21,9</b>	<b>16,5</b>	<b>334</b>	<b>75</b>	<b>30</b>
Bois-d'Arcy	37,2	16,1	0		-
Carrières-sur-Seine	12,3	12,0	104	6	2
La Celle-Saint-Cloud	20,1	32,1	0	1	-
Chatou	16,5	17,8	56	5	5
Le Chesnay-Rocquencourt	14,3	9,4	0	6	3
Croissy-sur-Seine	5,1	3,5	0	1	2
Fontenay-le-Fleury	26,8	16,2	1	3	-
Jouy-en-Josas	30,0	9,7	0	1	1
Maisons-Laffitte	17,0	13,1	1	11	4
Montesson	24,4	13,5	17	6	2
Saint-Cyr-l'École	29,6	27,8	29	3	-
Vélizy -Villacoublay	19,7	13,5	24	2	-
Versailles	25,0	19,1	36	22	8
Le Vésinet	19,1	14,9	0	6	3
Viroflay	31,7	19,1	66	2	2

— INDICATEURS 2019 DE CONTINUITÉ D'ALIMENTATION ET DE CONTRAINTES SUR LES OUVRAGES (SUITE) —

	CRITERE B BT	INCIDENTS BT AUX 100 KM	CLIENTS MAL ALIMENTES	DEPASSEMENT DU TAUX D'UTILISATION NOMINAL DU TRANSFORMATEUR (TMAX>100%)	DEPASSEMENT DE CAPACITE DE TRANSIT (IMAX>100%)
<b>ESSONNE (91)</b>	<b>17,9</b>	<b>12,9</b>	<b>760</b>	<b>81</b>	<b>20</b>
Ballainvilliers	15,6	13,2	8	3	-
Champlan	15,9	12,9	10	3	3
Épinay-sous-Sénart	3,0	9,8	0	1	-
Longjumeau	12,8	6,2	31	11	1
Marcoussis	24,2	12,5	41	4	1
Massy	15,5	19,8	0	10	4
Morangis	13,0	12,9	525	10	5
Nozay	28,4	19,2	0	1	-
Orsay	17,2	5,6	28	9	-
Saulx-les-Chartreux	15,4	22,8	1	3	-
Verrières-le-Buisson	16,4	14,2	60	13	2
Villebon-sur-Yvette	42,6	7,9	16	3	2
Wissous	35,4	14,7	40	10	2

<b>HAUTS-DE-SEINE (92)</b>	<b>32,0</b>	<b>17,1</b>	<b>390</b>	<b>59</b>	<b>54</b>
Chaville	33,0	26,9	223	4	8
Garches	4,3	5,5	4	5	5
Marnes-la-Coquette	13,5	18,3	0	1	-
Meudon	54,3	19,2	40	12	7
Rueil-Malmaison	18,8	16,2	57	19	14
Saint-Cloud	38,1	31,6	0	9	11
Sèvres	66,0	14,8	45	5	6
Vaucresson	7,8	4,5	0	3	-
Ville-d'Avray	12,0	3,1	21	1	3

— INDICATEURS 2019 DE CONTINUITÉ D'ALIMENTATION ET DE CONTRAINTES SUR LES OUVRAGES (SUITE) —

	CRITERE B BT	INCIDENTS BT AUX 100 KM	CLIENTS MAL ALIMENTES	DEPASSEMENT DU TAUX D'UTILISATION NOMINAL DU TRANSFORMATEUR (TMAX>100%)	DEPASSEMENT DE CAPACITE DE TRANSIT (IMAX>100%)
<b>SEINE-SAINT-DENIS (93)</b>	<b>17,0</b>	<b>14,1</b>	<b>2 560</b>	<b>222</b>	<b>56</b>
Aulnay-sous-Bois	26,2	14,2	876	52	12
Le Blanc-Mesnil	21,5	29,5	737	24	13
Gagny	7,1	14,4	127	14	2
Livry-Gargan	35,0	24,6	368	26	4
Montfermeil	12,1	9,3	108	12	3
Neuilly-Plaisance	16,7	8,2	0	8	1
Noisy-le-Grand	8,5	9,8	49	21	10
Le Raincy	16,8	8,8	36	11	-
Sevran	17,7	14,0	188	17	4
Tremblay-en-France	6,2	6,4	22	21	6
Vaujours	19,8	13,7	49	4	1
Villepinte	8,2	8,9	0	12	-
<b>VAL-DE-MARNE (94)</b>	<b>19,4</b>	<b>8,5</b>	<b>156</b>	<b>15</b>	<b>8</b>
Boissy-Saint-Léger	15,8	6,6	45		1
Chennevières-sur-Marne	1,1	3,7	52	8	3
Limeil-Brévannes	35,7	15,5	5	5	3
Mandres-les-Roses	1,0	2,8	-	1	1
Marolles-en-Brie	14,0	12,7	54		-
Périgny-sur-Yerres	68,5	5,3	-	1	-
<b>VAL-D'OISE (95)</b>					
Margency	<b>11,5</b>	<b>7,7</b>	-	-	-
<b>TOTAL ▲</b>	<b>20,9</b>	<b>14,2</b>	<b>4 385</b>	<b>492</b>	<b>181</b>

## DONNEES FINANCIERES

— INFORMATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE<sup>1</sup> (EN M€) —

	SOMME DE VALEUR BRUTE (VB)	SOMME DE AMORTISSEMENTS CUMULÉS (INDUSTRIELS)	SOMME DE VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT	SOMME DE VALEUR DE REMPLACEMENT THÉORIQUE	SOMME DE PROVISION RENOUVELLEMENT (PR)
<b>SEINE-ET-MARNE (77)</b>	<b>63,4</b>	<b>-30,9</b>	<b>32,5</b>	<b>48,8%</b>	<b>89,9</b>	<b>13,4</b>
Brou-sur-Chantereine	2,5	-0,8	1,7	30,3%	3,1	0,4
Chelles	24,7	-13,6	11,1	55,0%	37,4	7,4
Courtry	3,6	-2,0	1,7	54,0%	5,2	0,5
Mitry-Mory	11,4	-4,9	6,5	43,1%	15,1	1,5
Servon	4,0	-1,5	2,5	38,1%	5,1	0,4
Vaires-sur-Marne	5,7	-2,5	3,2	44,1%	7,8	1,1
Villeparisis	11,5	-5,7	5,8	49,6%	16,2	2,1
<b>YVELINES (78)</b>	<b>174,8</b>	<b>-81,4</b>	<b>93,4</b>	<b>46,6%</b>	<b>250,8</b>	<b>48,4</b>
Bois-d'Arcy	11,7	-3,1	8,6	26,5%	14,4	1,5
Carrières-sur-Seine	7,9	-4,3	3,7	53,6%	11,4	1,8
La Celle-Saint-Cloud	8,5	-4,2	4,3	49,7%	12,6	2,6
Chatou	11,6	-6,4	5,2	55,0%	18,2	4,3
Le Chesnay-Rocquencourt	10,6	-5,9	4,8	55,2%	17,4	5,0
Croissy-sur-Seine	5,8	-3,0	2,8	52,2%	8,5	1,5
Fontenay-le-Fleury	4,4	-2,3	2,1	52,4%	6,9	1,8
Jouy-en-Josas	5,2	-2,6	2,5	51,1%	7,8	1,4
Maisons-Laffitte	11,6	-5,7	5,9	49,2%	16,3	2,8
Montesson	8,4	-3,9	4,4	47,0%	11,9	2,0
Saint-Cyr-l'École	11,9	-3,8	8,1	31,7%	15,0	2,1
Vélizy -Villacoublay	15,8	-7,0	8,8	44,2%	21,3	3,0
Versailles	44,8	-21,3	23,5	47,5%	65,6	14,2
Le Vésinet	8,9	-4,4	4,5	49,6%	13,2	2,9
Viroflay	7,5	-3,5	4,1	45,9%	10,3	1,5

<sup>1</sup> Source : Inventaire comptable Enedis

— INFORMATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE<sup>1</sup> (EN M€) —

	SOMME DE VALEUR BRUTE (VB)	SOMME DE AMORTISSEMENTS CUMULES (INDUSTRIELS)	SOMME DE VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT	SOMME DE VALEUR DE REMPLACEMENT THEORIQUE	SOMME DE PROVISION RENOUVELLEMENT (PR)
<b>ESSONNE (91)</b>	<b>109,0</b>	<b>-50,6</b>	<b>58,4</b>	<b>46,5%</b>	<b>153,2</b>	<b>24,7</b>
Ballainvilliers	3,9	-1,8	2,1	46,7%	5,1	0,3
Champlan	2,9	-1,6	1,3	55,9%	4,3	0,7
Épinay-sous-Sénart	3,7	-1,7	2,0	45,7%	5,4	1,2
Longjumeau	8,6	-4,4	4,2	50,8%	13,1	3,3
Marcoussis	7,1	-3,8	3,3	53,4%	9,7	0,7
Massy	32,0	-12,9	19,1	40,2%	42,9	6,2
Morangis	7,9	-3,5	4,4	44,7%	11,4	2,3
Nozay	3,0	-1,5	1,5	50,8%	4,0	0,4
Orsay	11,2	-5,3	5,9	47,4%	15,8	2,5
Saulx-les-Chartreux	4,0	-1,9	2,1	47,7%	5,6	0,9
Verrières-le-Buisson	6,7	-4,2	2,5	62,4%	11,3	3,1
Villebon-sur-Yvette	10,4	-5,1	5,3	49,2%	14,4	1,8
Wissous	7,7	-2,9	4,8	38,2%	10,1	1,4

<b>HAUTS-DE-SEINE (92)</b>	<b>130,0</b>	<b>-61,3</b>	<b>68,7</b>	<b>47,1%</b>	<b>183,6</b>	<b>31,6</b>
Chaville	10,1	-4,1	5,9	40,9%	13,1	1,5
Garches	10,1	-4,7	5,4	46,9%	14,6	3,0
Marnes-la-Coquette	1,7	-0,9	0,8	53,8%	2,3	0,3
Meudon	22,8	-10,1	12,7	44,4%	31,6	5,6
Rueil-Malmaison	44,8	-21,5	23,3	47,9%	63,7	10,4
Saint-Cloud	16,6	-8,9	7,7	53,7%	25,3	5,8
Sèvres	12,4	-5,8	6,7	46,4%	17,2	2,7
Vaucresson	7,1	-2,9	4,2	41,2%	9,5	1,4
Ville-d'Avray	4,4	-2,3	2,1	52,8%	6,2	0,9

<sup>1</sup> Source : Inventaire comptable Enedis

— INFORMATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE<sup>1</sup> (EN M€) —

	SOMME DE VALEUR BRUTE (VB)	SOMME DE AMORTISSEMENTS CUMULÉS (INDUSTRIELS)	SOMME DE VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT	SOMME DE VALEUR DE REMPLACEMENT THÉORIQUE	SOMME DE PROVISION RENOUVELLEMENT (PR)
<b>SEINE-SAINT-DENIS (93)</b>	<b>193,8</b>	<b>-97,5</b>	<b>96,2</b>	<b>50,3%</b>	<b>285,2</b>	<b>55,4</b>
Aulnay-sous-Bois	30,9	-14,5	16,4	47,0%	45,6	9,9
Le Blanc-Mesnil	19,7	-8,9	10,7	45,4%	28,1	5,8
Gagny	11,5	-6,0	5,4	52,6%	17,7	4,3
Livry-Gargan	15,3	-7,9	7,4	51,5%	23,7	6,0
Montfermeil	11,1	-4,8	6,3	43,3%	15,5	2,5
Neuilly-Plaisance	10,4	-5,2	5,3	49,6%	15,0	2,7
Noisy-le-Grand	34,5	-17,9	16,6	51,9%	49,5	7,4
Le Raincy	6,3	-3,1	3,2	49,8%	9,4	2,1
Sevran	13,1	-7,2	5,9	54,8%	20,8	5,3
Tremblay-en-France	22,0	-11,0	10,9	50,2%	31,1	4,3
Vaujours	3,2	-1,8	1,4	56,4%	4,9	1,0
Villepinte	15,9	-9,2	6,7	57,7%	23,9	4,0
<b>VAL-DE-MARNE (94)</b>	<b>39,4</b>	<b>-19,4</b>	<b>20,0</b>	<b>49,3%</b>	<b>56,9</b>	<b>9,8</b>
Boissy-Saint-Léger	7,2	-3,3	3,9	45,9%	10,1	1,5
Chennevières-sur-Marne	11,0	-5,0	6,0	45,5%	16,0	3,2
Limeil-Brévannes	12,8	-5,7	7,1	44,5%	17,6	2,6
Mandres-les-Roses	3,1	-1,8	1,3	58,7%	4,6	0,6
Marolles-en-Brie	3,3	-2,4	0,9	73,2%	5,5	1,2
Périgny-sur-Yerres	2,1	-1,2	0,9	57,9%	3,1	0,6
<b>VAL-D'OISE (95)</b>						
Margency	1,6	-0,7	0,9	44,9%	2,3	0,4
<b>SOUS-TOTAL BIENS NON LOCALISÉS</b>	<b>711,9</b>	<b>-341,9</b>	<b>370,0</b>	<b>48,0%</b>	<b>1 021,9</b>	<b>183,7</b>
<b>SOUS-TOTAL BIENS LOCALISÉS</b>	<b>240,0</b>	<b>-109,5</b>	<b>130,6</b>	<b>45,6%</b>	<b>295,1</b>	<b>14,4</b>
<b>TOTAL ▲</b>	<b>951,9</b>	<b>-451,4</b>	<b>500,5</b>	<b>47,4%</b>	<b>1 317,0</b>	<b>198,1</b>

<sup>1</sup> Source : Inventaire comptable Enedis

— INFORMATIONS RELATIVES AUX DROITS DU CONCEDANT <sup>1</sup> (EN M€) —

	SOMME DE FINANCEMENT CONCÉDANT (VB)	SOMME DE FINANCEMENT CONCESSIONNAIRE (VB)	SOMME DE ECARTS DE RÉÉVALUATION (1959/1976)	SOMME DE FINANCEMENT CONCÉDANT (AMORTISSEMENT)	SOMME DE FINANCEMENT CONCESSIONNAIRE (AMORTISSEMENT)	SOMME DE VNC FINANCEMENT CONCESSIONNAIRE (CRÉANCE NON AMORTIE)
<b>SEINE-ET-MARNE (77)</b>	<b>22,5</b>	<b>40,0</b>	<b>0,9</b>	<b>11,5</b>	<b>18,6</b>	<b>21,4</b>
Brou-sur-Chantereine	0,9	1,5	0,0	0,4	0,3	1,2
Chelles	8,7	15,3	0,7	4,7	8,2	7,1
Courtry	1,3	2,3	0,0	0,7	1,2	1,1
Mitry-Mory	3,9	7,5	0,1	1,7	3,1	4,4
Servon	1,3	2,7	0,0	0,7	0,9	1,8
Vaires-sur-Marne	2,4	3,2	0,0	1,1	1,3	1,9
Villeparisis	4,1	7,4	0,1	2,1	3,5	3,9
<b>YVELINES (78)</b>	<b>54,6</b>	<b>115,6</b>	<b>4,5</b>	<b>28,3</b>	<b>48,6</b>	<b>67,0</b>
Bois-d'Arcy	2,6	9,0	0,1	1,2	1,8	7,2
Carrières-sur-Seine	3,1	4,7	0,2	1,7	2,4	2,3
La Celle-Saint-Cloud	3,0	5,4	0,2	1,6	2,5	2,9
Chatou	4,1	7,2	0,3	2,5	3,6	3,5
Le Chesnay-Rocquencourt	3,5	6,8	0,4	2,0	3,5	3,3
Croissy-sur-Seine	2,0	3,7	0,1	1,1	1,8	1,9
Fontenay-le-Fleury	1,9	2,4	0,2	1,0	1,2	1,2
Jouy-en-Josas	1,6	3,5	0,1	0,8	1,7	1,8
Maisons-Laffitte	3,9	7,5	0,2	1,8	3,6	3,8
Montesson	2,7	5,5	0,1	1,4	2,4	3,1
Saint-Cyr-l'École	3,3	8,4	0,2	1,2	2,3	6,1
Vélizy -Villacoublay	5,0	10,6	0,2	2,4	4,3	6,3
Versailles	11,7	31,5	1,6	6,4	13,2	18,2
Le Vésinet	3,5	5,1	0,3	1,7	2,4	2,7
Viroflay	2,9	4,5	0,1	1,4	1,9	2,6

<sup>1</sup> Source : Inventaire comptable Enedis

— INFORMATIONS RELATIVES AUX DROITS DU CONCEDANT <sup>1</sup> (EN M€) —

	SOMME DE FINANCEMENT CONCEDANT (VB)	SOMME DE FINANCEMENT CONCESSIONNAIRE (VB)	SOMME DE ECARTS DE REEVALUATION (1959/1976)	SOMME DE FINANCEMENT CONCEDANT (AMORTISSEMENT)	SOMME DE FINANCEMENT CONCESSIONNAIRE (AMORTISSEMENT)	SOMME DE VNC FINANCEMENT CONCESSIONNAIRE (CREANCE NON AMORTIE)
<b>ESSONNE (91)</b>	<b>35,2</b>	<b>72,0</b>	<b>1,9</b>	<b>17,4</b>	<b>31,4</b>	<b>40,6</b>
Ballainvilliers	1,0	2,9	0,0	0,5	1,3	1,5
Champlan	1,1	1,7	0,1	0,6	1,0	0,7
Épinay-sous-Sénart	1,3	2,4	0,1	0,5	1,1	1,3
Longjumeau	2,6	5,7	0,3	1,5	2,6	3,1
Marcoussis	2,2	4,9	0,0	1,1	2,6	2,3
Massy	9,7	21,8	0,5	4,1	8,2	13,6
Morangis	2,3	5,4	0,2	1,2	2,2	3,2
Nozay	1,5	1,5	0,0	0,8	0,7	0,8
Orsay	3,8	7,2	0,2	1,9	3,2	4,0
Saulx-les-Chartreux	1,1	2,8	0,1	0,7	1,2	1,6
Verrières-le-Buisson	2,4	4,1	0,2	1,5	2,5	1,6
Villebon-sur-Yvette	3,7	6,6	0,1	1,9	3,1	3,5
Wissous	2,4	5,2	0,1	1,0	1,8	3,4
<b>HAUTS-DE-SEINE (92)</b>	<b>48,5</b>	<b>78,4</b>	<b>3,1</b>	<b>24,4</b>	<b>33,8</b>	<b>44,6</b>
Chaville	4,1	5,8	0,1	1,7	2,3	3,5
Garches	3,3	6,5	0,3	1,6	2,8	3,6
Marnes-la-Coquette	0,6	1,0	0,0	0,4	0,5	0,5
Meudon	7,8	14,3	0,6	3,8	5,7	8,6
Rueil-Malmaison	16,8	27,1	0,8	8,8	11,8	15,3
Saint-Cloud	6,5	9,4	0,6	3,7	4,6	4,8
Sèvres	4,8	7,3	0,3	2,4	3,1	4,2
Vaucresson	2,7	4,2	0,1	1,1	1,6	2,6
Ville-d'Avray	1,6	2,7	0,1	0,9	1,3	1,4

<sup>1</sup> Source : Inventaire comptable Enedis

— INFORMATIONS RELATIVES AUX DROITS DU CONCEDANT <sup>1</sup> (EN M€) —

	SOMME DE FINANCEMENT CONCÉDANT (VB)	SOMME DE FINANCEMENT CONCESSIONNAIRE (VB)	SOMME DE ECARTS DE RÉÉVALUATION (1959/1976)	SOMME DE FINANCEMENT CONCÉDANT (AMORTISSEMENT)	SOMME DE FINANCEMENT CONCESSIONNAIRE (AMORTISSEMENT)	SOMME DE VNC FINANCEMENT CONCESSIONNAIRE (CRÉANCE NON AMORTIE)
<b>SEINE-SAINT-DENIS (93)</b>	<b>68,3</b>	<b>120,5</b>	<b>5,0</b>	<b>36,9</b>	<b>55,6</b>	<b>64,9</b>
Aulnay-sous-Bois	10,7	19,2	1,0	5,7	7,8	11,4
Le Blanc-Mesnil	7,8	11,1	0,8	3,7	4,5	6,6
Gagny	3,9	7,1	0,4	2,0	3,6	3,5
Livry-Gargan	5,3	9,3	0,7	3,0	4,2	5,1
Montfermeil	3,6	7,4	0,2	1,7	2,9	4,4
Neuilly-Plaisance	3,0	7,2	0,3	1,6	3,3	3,9
Noisy-le-Grand	11,7	22,4	0,4	6,3	11,3	11,1
Le Raincy	2,0	4,1	0,2	1,1	1,8	2,2
Sevran	4,9	7,7	0,4	2,8	4,0	3,8
Tremblay-en-France	7,5	14,1	0,4	4,3	6,3	7,8
Vaujours	1,1	2,0	0,1	0,6	1,1	0,9
Villepinte	6,8	8,9	0,2	4,1	4,8	4,1
<b>VAL-DE-MARNE (94)</b>	<b>14,5</b>	<b>24,3</b>	<b>0,6</b>	<b>7,2</b>	<b>11,7</b>	<b>12,6</b>
Boissy-Saint-Léger	2,6	4,5	0,1	1,2	2,1	2,5
Chennevières-sur-Marne	3,0	7,8	0,2	1,5	3,3	4,5
Limeil-Brévannes	5,5	7,1	0,2	2,2	3,3	3,8
Mandres-les-Roses	1,2	1,8	0,0	0,8	1,0	0,8
Marolles-en-Brie	1,4	1,8	0,0	1,1	1,3	0,6
Périgny-sur-Yerres	0,8	1,2	0,0	0,5	0,7	0,5
<b>VAL-D'OISE (95)</b>						
Margency	0,5	1,1	0,0	0,3	0,4	0,6
<b>SOUS-TOTAL BIENS NON LOCALISÉS</b>	<b>244,1</b>	<b>451,9</b>	<b>16,0</b>	<b>125,9</b>	<b>200,1</b>	<b>251,7</b>
<b>SOUS-TOTAL BIENS LOCALISÉS</b>	<b>143,9</b>	<b>96,1</b>	<b>0,0</b>	<b>62,8</b>	<b>46,7</b>	<b>49,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>388,0</b>	<b>547,9</b>	<b>16,0</b>	<b>188,6</b>	<b>246,8</b>	<b>301,1</b>

<sup>1</sup> Source : Inventaire comptable Enedis



Rapport présenté à la commission de suivi  
du cahier des charges de distribution publique d'électricité du Sigeif  
du 8/12/2021 et au Comité d'administration du 7/02/2022.

Le responsable chargé du contrôle des concessions,



Christophe Provot  
*Directeur général du Sigeif*

*Ch. Provot*

Conception graphique, réalisation, typographie : Sigeif.

Crédits photos : Patrice Diaz/Sigeif, DR/Sigeif, Enedis.

---

ISSN 2647-4344

---

*Imprimé en France sur papier provenant  
de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.*



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau  
75008 Paris  
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44

[www.sigeif.fr](http://www.sigeif.fr)

